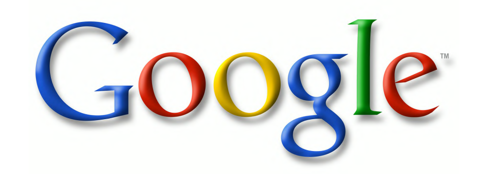
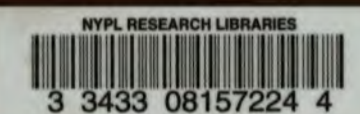
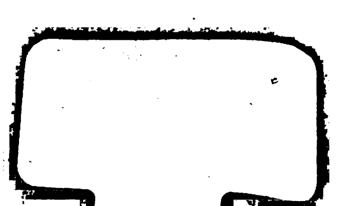



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08157224 4

[illegible]



ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE
GRECQUE ET ROMAINE,
TRADUIT DU LATIN
DE
VELLEIUS PATERCULUS;
AVEC

Le Texte corrigé; des Notes critiques & historiques; une Table géographique; une Liste des Éditions; & un Discours préliminaire.

Par M. l'Abbé PAUL.

LE MODÈLE INIMITABLE DES ABRÉGÉS.
M. le Président Hénault, Mém. de l'Académie Royale des Inscrip. & Belles Lettres, tom. XXVIII. p. 611.

A PARIS,
Chez BARBOU, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

M. DCC. LXXXV.



A MONSIEUR
HENAULT
DE
L'ACADÉMIE FRANÇOISE,
DE CELLE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, DE L'ACADÉMIE ROYALE DE PRUSSE,
PRÉSIDENT HONORAIRE
En la première Chambre des Enquêtes,
SURINTENDANT
Des Finances de la Maison de la Reine, &c.

MONSIEUR,

EN permettant que PATERCULUS *soit décoré de votre nom, & paroisse sous vos auspices, vous m'accordez*

une faveur signalée, à laquelle j'osai aspirer dès le moment que j'entrepris la traduction de cet Auteur. Je savois dès long-temps, par le témoignage éclatant de la voix publique, que vous êtes, MONSIEUR, un des ornemens du premier Sénat de la France, & qu'UNE REINE aussi respectable par la sublimité de ses vertus que par la splendeur de son rang, vous honore de son estime et de sa bienveillance. Mais, si j'ose le dire, c'est moins à l'homme en place qu'au grand homme, et singulièrement à l'un des maîtres de l'art, que je désirai faire hommage de mon travail. Eh! à qui devois-je préférablement adresser le MODÈLE INIMITABLE DES ABRÉGÉS, qu'à l'illustre Auteur de L'ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE; ouvrage immortel, qui allie eminemment ces qualités rares, dont

l'heureuse réunion caractérise les Écrivains du premier ordre, le génie & l'érudition, la profondeur et la légèreté, le goût et la philosophie, et qui occupe, à ces titres, le rang le plus distingué parmi le petit nombre de Livres qui honorent le siècle & la nation? Je ne craignis point que la liberté que je prendrois de faire appercevoir quelques taches légères dans un Historien comblé de vos éloges, pût me priver de l'honneur de vous en dédier la Traduction. Les génies supérieurs qui, en fait de critique, auroient seuls le droit de prétendre à une espèce d'infaillibilité, sont précisément ceux qui exigent le moins une adhésion absolue à leurs jugemens : et d'ailleurs, j'espérai, MONSIEUR, que vous me feriez la justice de croire que je n'avois touché au magnifique portrait que vous avez tracé de PATERCULUS, qu'avec ce

sentiment de vénération qu'inspirent naturellement les décisions des grands hommes, et que je vous soumettois d'avance mes observations.

Je suis avec le plus profond respect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,
L'Abbé PAUL.



DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

JE ne ferai point ici l'inutile apologie des Abrégés Historiques. S'il se trouvoit quelqu'un qui fut prévenu contre ce genre d'ouvrage, je l'inviterois à lire le savant Mémoire de M. le Président *Hénault* (a) sur son extrême utilité & les difficultés qu'il présente. L'illustre Auteur de l'*Abrégé Chronologique de l'Histoire de France*, le modele & l'écueil de tant d'autres Abrégés, est certainement une autorité très-respectable en cette matiere, & un Juge qu'on ne sauroit recuser.

Je me borne à quelques points qui ont une liaison prochaine à mon travail. 1°. Je donne une Vie de mon Auteur, aussi complette qu'elle peut l'être, en recueillant des traits épars & isolés, dont lui-même me fournit la plus grande partie. 2°. Je rapporte les jugemens des Critiques sur son Ouvrage, & je tâche d'en donner moi-même une idée juste & précise. 3°. Je parle des Traductions & des Éditions qu'on en a faites en divers temps, de toutes celles du moins dont j'ai pu avoir connoissance. 4°. Je finis par une légere esquisse de *Supplément*, relatif aux traits les plus mémorables de l'Histoire Romaine, qui faisoient sans doute la principale matière de cette partie

(a Mém. de l'Acad. Royale des Inscript. & Bell. Lettr. Tom. XXVIII. p. 611.

considérable du premier livre que nous n'avons plus.

Vie de Velleius Paterculus.

1. VELLEIUS PATERCULUS nâquit vers l'an de Rome 735, d'une famille distinguée dans l'ordre des Chevaliers, & originaire de Naples. Ses Commentateurs se sont épuisés en vaines recherches pour savoir si son prénom étoit *Caius Marcus* ou *Publius.* J'avoue que je ne me suis pas beaucoup mis en peine d'éclaircir cette question qui me paroît oiseuse & peu importante. On ne sait rien de certain de ses premières années. Dès qu'il eut pris la robe virile, il embrassa le parti des armes. Il fut Tribun des soldats (*a*) comme l'avoit été son pere *Publius-Velleius*, dans la Thrace, la Macédoine, l'Achaïe, l'Asie, &c. Il commanda ensuite la Cavalerie sous les ordres de *Tibere*, qu'il suivit dans neuf campagnes consécutives. Le seul de ses exploits militaires que l'Histoire nous a conservé, prouve qu'il savoit aussi bien se servir de l'épée que de la plume (*b*. « Le Roi de Thrace, *Rhémétalcès*, » s'étoit réfugié dans Philippopolis. Déja le » blocus en étoit formé, & les rives de » l'Hèbre étoient obsédées par les rebelles, » lorsque *Velleius Paterculus*, qui commandoit » une légion au voisinage, courut à la déli- » vrance de *Rhémétalcès*. On ne peut disconvenir

(*a*) Liv. II. ch. 52.
(*b*) Hist. Rom. des *P. P. Catrou* & *Rouillé.* Tom. XX. Liv. III. pag. 439. Edit. *in*-4°.

» que son expédition ne fût d'un grand homme
» de guerre. Si-tôt qu'il eut atteint l'Hébre,
» il détacha sa Cavalerie & les soldats armés
» à la légere de ses Cohortes auxiliaires, &
» les mit aux trousses des pillards répandus
» dans les campagnes. Il conduisit sa légion
» à l'ennemi, qui pressoit vivement la place
» assiégée. La présence de l'Armée Romaine
» ranima le courage de *Rhémétalcès*. Il fit si à
» propos une sortie sur les assiégeans, qu'il
» les étonna, les chassa de leurs postes, &
» les livra à la poursuite des Romains. *Pater-*
» *culus* alors à la tête de son armée, tomba
» si rudement sur les fuyards, qu'il en fit
» un grand carnage : action d'autant plus glo-
» rieuse qu'elle ne coûta pas une seule goutte
» de sang Romain. Par-là, le calme fut rétabli
» dans la Thrace, & *Paterculus* mérita les
» plus grands éloges par sa valeur & par sa
» conduite. »

Il ne fut pas seulement revêtu d'emplois militaires (*a*). Questeur, Tribun du peuple, & enfin Préteur, il n'avoit plus qu'un pas à faire pour arriver au Consulat. Quelques-uns prétendent même qu'il y parvint; mais aucun Historien n'en fait mention, & son nom ne se trouve point dans les fastes consulaires.

En nous parlant de sa personne, il n'oublie pas de nous faire connoître ses parens (*b*). Il parle très-avantageusement de *Caius Velleius* son ayeul, qui fut Intendant des ouvrages de *Pompée*, de *Brutus* & de *Tibere Néron* dans la Campanie, & qui n'ayant pu, à cause de

(*a*) Liv. II. ch. 55. 59.
(*b*) Liv. II. ch. 41.

son grand âge, s'embarquer à Naples avec ce dernier, dont il étoit le partisan passionné & l'ami intime se passa son épée au travers du corps (a). Il fait une mention aussi honorable de son bisayeul *Minatius Magius*, petit-fils de *Decius Magius* cet illustre citoyen de Capoue, qui opposa le plus de résistance à la faction d'*Annibal* (b). Il n'oublie pas le Sénateur *Capiton* son oncle paternel, qui souscrivit avec *Agrippa* la condamnation de *Cassius* (c); ni son frere *Magius Celer Velleianus*, dont les importans services furent loués d'*Auguste* & de *Tibere*, & qui partagea avec notre Historien (d) les glorieuses distinctions dont il jouit dans le triomphe de ce dernier Prince.

Voilà, à peu près, tout ce qu'on sait de certain de *Velleius Paterculus*. On conjecture qu'il fut enveloppé dans la disgrace de *Séjan*, & qu'il périt avec lui. Les éloges outrés qu'il prodigue à ce détestable favori de *Tibere*, rendent cette opinion très-vraisemblable. Et c'est peut-être cette mort violente & précipitée qui l'empêcha d'écrire la grande Histoire qu'il promet souvent.

Le *P. Rapin* l'accuse de parler trop de lui-même & de sa maison (e); mais outre qu'il en parle toujours modestement, il seroit à souhaiter que tous les bons Auteurs de l'antiquité nous eussent laissé quelques détails sur leur personne & sur leurs familles. Nous ne

(a) Liv. II. ch. 13.
(b) Liv. II. ch. 38.
(c) Liv. II ch. 56.
(d) Liv. II. ch. 58.
(e) Réflexions sur l'Histoire, p. 309.

serions pas réduits à consulter sur un point aussi intéressant une multitude de Biographes, qui faute de Mémoires exacts, nous donnent souvent leurs conjectures pour la vérité.

On ne sera pas fâché que j'ajoute au peu que j'ai dit de *Paterculus*, le Tableau chronologique de sa vie, traduit librement de l'extrait des *Annales Velleienes* (*a*) *de Henri Dodwel* par *Cellarius.*

Tablleau Chronologique de la Vie de Velleius Paterculus.

Ans de Rome.

735.

On peut fixer à cette année la naissance de *Paterculus.*

749.

Il prend la robe virile. Il sert dans la Cavalerie à la tête d'une Cohorte.

752.

Il est Tribun des soldats sous *Vinicius*, pere du Consul, à qui il adresse son Ouvrage.

753.

Il suit *Caius César* en Orient. Il est présent à l'entrevue de ce Prince avec le Roi des Parthes sur une Ile de l'Euphrate.

754.

Il est Tribun de Camp dans la guerre de Germanie, sous l'ayeul du Consul *Vinicius.*

(*a*) *Bayle*, au mot *Paterculus*, regarde cet ouvrage comme un précieux morceau de littérature.

757.

Adoption de *Tibere* : *Paterculus* suit ce Prince en Germanie, & fait sous lui neuf Campagnes, d'abord comme Préfet de la Cavalerie, & ensuite en qualité de Lieutenant.

759.

Les Pannoniens & les Dalmates se révoltent sous *Valerius Messalinus*, Gouverneur d'Illyrie. *Paterculus*, déja Questeur désigné, conduit de Rome au camp de *Tibere* un corps d'armée. Il est Commandant des troupes en quartier d'hyver.

760.

Il exerce à Rome les fonctions de la questure. Avant la fin de l'année, il va servir sous *Tibere* en Pannonie : il sert aussi sous *Germanicus*, & son frere *Magius Céler* sous *Tibere*.

762.

Ce Prince réduit les Dalmates.

763.

Il est encore envoyé en Germanie.

765.

Il triomphe. *Paterculus* & son frere reçoivent des récompenses militaires.

766.

Il exerce les fonctions de Tribun du peuple.

767.

Son frere & lui sont désignés Préteurs.

783.

Il adresse son Histoire au consul *M. Vinicius.*

784.

Sa mort. Il périt vraisemblablement avec les amis de *Séjan.*

Le Consul *M. Vinicius* étoit, selon *Tacite* (*a*) originaire de Cales. Son pere & son ayeul, quoique simples Chevaliers, s'étoient élevés jusqu'au Consulat. Il avoit des mœurs douces & une éloquence ornée. *Tibere* lui fit épouser *Julie* fille de *Germanicus.* Mais quelque distingué qu'il fût par son élévation & par la splendeur de ses alliances, il doit l'immortalité de son nom à la dédicace de *Paterculus.* Que de Grands ont été sauvés de l'oubli de cette maniere!

Jugemens des critiques sur Velleius Paterculus.

II. (*b*) L'ABRÉGÉ de *Paterculus* publié l'an de Rome 783, dans la 16 année du regne

(*a*) *Vinicio oppidanum genus : Calibus ortus, patre atque avo consularibus, cetera equestri familiâ erat, mitis ingenio & comptæ facundiæ. Huic Juliam neptem suam Germanico genitam Tiberius Cæsar copulavit.* Hist. liv. V.

(*b*) *Beatus Rhenanus* en trouva le dernier manuscrit dans l'ancienne Abbaye de Murbach en Alsace, & les fit imprimer à Bâle en 1520, sous ce titre : *P. Vellei Paterculi Historiæ Romanæ duo Volumina ad M. Vinicium cos. Progenetum Tiberii Cæsaris, per Beatum Rhenanum Selestadiensem ab interitu utcumque vindicata.* Le texte comprend 69 pag, petit in-fol. Cette premiere édition, qui m'est tombée sous la main dans la Bibliothéque des Jésuites d'Avignon, est extrêmement défectueuse. Mais l'Editeur n'en est pas moins louable d'avoir conservé à la littérature un trésor qu'elle avoit pensé perdre. *Lazius* attribue encore à *Velleius* un fragment d'une prétendue Histoire des Gaules; mais tous les critiques conviennent que ce fragment est supposé.

de *Tibere*, n'eſt pas, ce ſemble, aussi connu qu'il mérite de l'être. Prévention de Traducteur à part, c'eſt un morceau très-eſtimable, & digne d'être rangé dans la classe des meilleurs monumens hiſtoriques que les Anciens nous ont laissés. Il renferme une infinité de choses dont la connoîssance eſt également utile & agréable. On y voit la sage attention de l'Auteur à fixer l'époque des grands événemens, à indiquer les révolutions des Monarchies, des Empires & des Républiques, à retracer la naissance & les accroissemens de Rome, ses vices & ses vertus, à rapporter l'origine des Villes grecques & romaines, & à peindre les grands Hommes que chaque siecle a produits, Guerriers, Politiques, Artiſtes, Savans & Littérateurs. Il se permet même des digressions quelquefois très-intéressantes (*a*), celle, par exemple, où il recherche les causes de la décadence des esprits. Parmi toutes les beautés & les graces de son ſtile, qui eſt encore celui des bons Auteurs du siécle d'*Auguſte* ; on diſtingue sur-tout sa maniere de peindre, sa touche à la foi fine, gracieuse, ferme & saillante; & j'ose dire que la plupart de ses portraits feroient honneur au pinceau de *Tacite* & de *Salluſte*.

Plusieurs Écrivains l'ont apprécié ; *Beatus Rhenanus* (*a*) vante la douceur, la netteté & les agrémens de sa diction, & ne lui préfere aucun des Hiſtoriens latins , *nulli secundus eſt Velleius inter latinos*. *Vossius* (*a*) dit

(*a*) Liv. I. chap. 16.
(*b*) *In prolegom. ad Vell.*
(*c*) *De Hiſt. Latin.*

que son ton respire l'urbanité romaine, *dictio ejus planè romana. Bodin* (*a*) ne connoît rien de plus pur ni de plus doux que sa latinité, *quo nihil purius ac suavius fluere potest*, & il exalte sur-tout la maniere courte & lumineuse dont il expose les Antiquités Romaines, *Antiquitates Romanorum tantâ brevitate ac perspicuitate comprehendit. La Mothe le Vayer* (*b*) remarque qu'il emploie l'épiphoneme avec tant de grace, que jamais peut-être il n'a été égalé par personne à cet égard. *Alde Manuce*, (*c*) & le *P. Possevin* (*d*) s'accordent à dire qu'il est à la fois concis, clair, & coulant, *pressus, dilucidus, fluens.* Le savant & judicieux *P. Rouillé* (*e*) loue l'élégance & la précision de son stile, la finesse de ses caracteres, le laconisme ingénieux de ses pensées, & la justesse de ses réflexions. Un jeune Orateur (*f*) décoré de plusieurs couronnes académiques, dit élégamment, qu'il aggrandit sa pensée à mesure qu'il resserre son stile. Le *Philante du P. Bouhours* (*g*) lui donne quelque chose de plus piquant qu'à *Tite-Live. M. M. de Tillemont*, *Rollin*, le Chevalier *Temple*, & quelques autres critiques, dont il seroit trop long de rapporter les jugemens, penserent à-peu-près ainsi. Ces divers suffrages ne doivent cependant être adoptés qu'avec les restrictions convenables.

(*a*) *Méthod. Hist.*
(*b*) *Jugement des des Histor. Lat.*
(*c*) *In scholiis Grut. Edit. adjectis.*
(*d*) *Bibliothec. Select.*
(*e*) *Notes de l'Hist. Romaine du P. Catrou.*
(*f*) Cérutti, *Apologie des Jésuites.*
(*g*) *Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit.*

Mais de tous les Ecrivains qui ont jugé *Paterculus*, aucun ne l'a fait avec plus d'étendue, & ne l'a comblé de plus d'éloges que M. le Président *Hénault*. C'est sans doute son Auteur favori, comme *Tacite* paroît l'être de M. d'*Alembert*. Il a pour lui, si j'ose m'exprimer ainsi, une admiration tendre & affectueuse.

« (*a*) Je ne suis point l'ordre des tems, dit » cet illustre Ecrivain, pour mettre quelque » variété dans cette espèce de catalogue d'Au- » teurs, & je viens, en remontant, au *mo-* » *dèle inimitable des Abrégés*, pour lequel je » m'étois réservé. C'est *Velleius Paterculus*, » cet Ecrivain trop peu vanté par des raisons » étrangères á son talent; cet Ecrivain que » je ne me lasse point de lire; que par pres- » sentiment j'ai admiré toute ma vie; qui » réunit tous les genres; qui est Historien » quoiqu'Abréviateur; qui dans le plus petit » espace nous a conservé un grand nombre » d'anecdotes qu'on ne trouve point ailleurs, » *quædam habet*, dit *Vossius*, *quæ haud alibi* » *invenias;* qui défend son lecteur de l'ennui » d'un Abrégé, par des *réflexions* courtes, qui » sont comme le corollaire de chaque événe- » ment, dont les *portraits* nécessaires pour » l'intelligence des faits sont tous en orne- » ment; enfin l'Ecrivain le plus agréable que » l'on puisse lire, & pour tout dire, le grand » admirateur d'*Homere*, mais sur-tout de *Cicé-* » *ron*, quoique *Cicéron* fût républicain, & que » *Velleius* fût *passionné pour le parti monar-* » *chique....* Il en dit assez pour instruire; sa

(*a*) *Mém. cité plus haut.*

» précision ne vient pas d'impuissance. Il n'eſt » pas un simple annaliſte, & il ne manque à » son ouvrage que le titre d'Hiſtoire.... Enfin » l'ouvrage de *Velleius* suffit à l'apologie des » Abrégés chronologiques ».

Tel eſt le magnifique portrait que trace de *Paterculus* M. le Président *Hénault*. Je n'ai garde sans doute de n'en pas reconnoître la vérité quant au fond ; cet Auteur mérite en général ces pompeux éloges. Mais malgré le juſte reſpect dont je suis pénétré pour l'illuſtre Ecrivain qui les lui prodigue, qu'il me soit permis d'indiquer quelques ombres que j'ai cru appercevoir dans son tableau. Les beautés réelles de *Paterculus* ne m'ont point aveuglé sur ses défauts, & je ne suis point de ces Traducteurs ridiculement enthousiaſtes qui voient tout en beau dans leur original.

On reproche avec raison à *Paterculus* l'adulation & l'infidélité. Il eſt véridique dans l'Histoire des temps antérieurs aux regnes d'*Auguſte* & de *Tibere ;* mais il cesse de l'être lorsqu'il parle de ce qui peut intéresser de près ou de loin ces deux princes. Il eſt moins *passionné pour le parti monarchique*, qu'il n'eſt vendu à la maison des Césars ; il n'avoit probablement de passion dominante que son intérêt (*a*). Flatteur jusqu'à la bassesse, louant sans mesure *Auguſte*, qui avoit encore plus de grands vices que de grandes qualités, & *Tibere*, ce tyran sans juſtice, sans mœurs, sans

(*a*) S'il en avoit quelqu'une de subordonnée à celle-là, il paroît que c'eût été plutôt celle de la République, à en juger par les éloges non suspects, dont il comble plusieurs des plus zélés Républicains & des plus illuſtres défenseurs de la liberté.

humanité (*a*); il tait ou déguise ces traits horribles & infâmes qui ont obscurci la gloire de l'un, & flétri à jamais la mémoire de l'autre. Il ne rougit pas de peindre des mêmes couleurs (*b*) le divin *Caton*, & cette *Livie* à qui l'Histoire a justement reproché l'ambition, l'artifice & le mépris des bienséances de son sexe, sans parler des noirceurs dont elle a été soupçonnée (*c*). Il affecte de glisser sur les actions éclatantes de *Germanicus* (*d*), le héros de son siécle & de *Tacite*, & de répandre

(*a*) Ce monstre avoit souvent à la bouche ce vers grec : ἐμοῦ θανόντος γαῖα μιχθήτω πυρί, *qu'après ma mort, la terre se mêle avec le feu !* Ce qui revient à ce mot passé en proverbe, *après moi le déluge.* Dès son enfance il avoit donné tant de preuves de sa férocité, que son Maître de Rhétorique l'appelloit *une masse de boue détrempée avec du sang.*

(*b*) *Per omnia ingenio diis quam hominibus propior* (Cato). *Per omnia ingenio diis quam hominibus propior* (Livia).

(*c*) Quelques Historiens la chargent d'avoir empoisonné *Auguste*, & fait périr les petits-fils de ce Prince pour fraïer le chemin du Trône à *Tibere.*

(*d*) Le seul endroit où il appuie un peu sur l'éloge de ce jeune Prince, c'est au sujet de la sédition militaire qu'il appaisa en Germanie. *Processum etiam in arma, ferrumque strictum est.... Sed hæc omnia veteris Imperatoris maturitas, multa inhibentis, aliqua cum gravitate pollicentis..... brevi sopiit ac sustulit. Quo quidem tempore, ut pleraque gnavè Germanicus, ita Drusus,* &c. liv. II. *sur la fin.* Il est bon, au reste, d'observer que le *P. Rapin* & *Rollin* lisent *ignavè* au lieu de *gnavè*, qui est la leçon de *Bæcler* & du plus grand nombre des critiques. Le *veteris Imperatoris maturitas* a pu donner le change, & faire rapporter cet éloge à *Tibere* qui avoit en effet vieilli dans le commandement des armées. Mais *Germanicus* n'avoit-il pas aussi commandé long-temps, & n'étoit-il pas aussi un Capitaine consommé ? D'ailleurs, comment *Tibere* qui se trouvoit alors à Rome, eût-il pu faire des promesses aux soldats avec un air d'autorité et d'empire, *aliqua cum gravitate pollicentis ?* Ne falloit-il pas pour cela être sur

des nuages sur la vertu de la chaste *Agrippine.* S'il n'a pu refuser son admiration à *Cicéron*, à *Caton*, & à tant d'autres grands hommes de la République, il n'en est que plus coupable d'avoir lâchement prostitué un encens mercenaire à *Tibere* & à *Séjan*, monstres dont il eût dû éterniser les horreurs & les infamies, comme le fit depuis *Tacite* avec tant d'énergie & de vérité (*a*). « C'est sans doute pour cette » raison, remarque M. le Président *Hénault* (*b*), » que *Quintilien* dans le fameux chapitre des » *Institutions Oratoires* (*c*), où il parle de tous » les Ecrivains célebres, ne daigne pas nom- » mer *Velleius*, dont la place se trouveroit » naturellement entre *Tite-Live* qu'il nomme » & *Tacite* qu'il se contente de désigner (*d*) ».

Quelque coupables que soient son adulation & sa mauvaise foi, elles ne doivent pas

les lieux & payer de sa personne? Indépendamment de cette inconvenance, quelque déterminé que fût *Paterculus* à flatter *Tibere*, eût-il osé lui attribuer une action dont tout l'univers savoit que le seul *Germanicus* avoit la gloire? *Tibere* lui-même, qui étoit jaloux à l'excès de sa réputation, lui eût-il su gré d'un éloge qui auroit été démenti par la voix publique? il y auroit eu là une maladresse dont *Paterculus* étoit incapable. Le *pleraque* qui suit est contradictoire avec ce qui précède. Mais qui ignore qu'un panégyrique de mauvaise foi peut aisément se contredire? Et n'est-il pas d'ailleurs possible que ce mot ait été ajouté ou altéré après coup par les copistes?

(*a*) *Voy.* la dissertation intéressante de M. l'Abbé de *Tilladet*, *au sujet de quelques endroits de Tacite & de Velleius, où ces deux Auteurs paroissent entiérement opposés sur les mêmes faits.* Mém. de l'Acad. Roy. des Inscr. & bell. lett. *Tome II. p.* 352.

(*b*) Mém. déja cité.

(*c*) Liv. X. ch. I.

(*d*) Je remarque, en passant, que selon l'abbé *Gédoyn*, *Quintilien* n'a pas même désigné *Tacite.*

étonner dans un Ecrivain courtisan qui devoit sa fortune à *Tibere*, & qui n'avoit pas assez d'intégrité & de courage pour sacrifier les droits de la reconnoissance à ceux de la vérité. Il n'est pas le seul Historien qui ait quelquefois vendu sa plume au mensonge. Combien ont préféré le reproche de l'infidélité à celui de l'ingratitude, oubliant ce beau mot de *Tacite* : (*a*) « *Vespasien*, je l'avoue, a » commencé ma fortune; *Tite* l'a augmentée; » *Domitien* y a mis le comble; mais un His» torien qui fait vœu de dire la vérité, doit » être sourd à l'amitié comme à la haine ». Combien d'autres se sont laissé entrainer, sans presque s'en appercevoir, par l'esprit de parti, par la prévention nationale, par un intérêt faux & servile! Il faudroit qu'un Historien fût comme le sage des Stoïciens, sans passions & sans préjugés.

Une autre raison de l'infidélité de *Paterculus*, c'est le caractere du Prince sous lequel il écrivoit. *Tibere* naturellement soupçonneux, sévere & cruel, las, pour ainsi dire, d'avoir feint des vertus pendant le long regne d'*Auguste*, ne fut pas plutôt sur le trône, qu'il donna l'essor à toute la perversité de son caractere. Il gouverna les Romains avec un sceptre de fer. Son exécrable politique encouragea les accusations de leze-Majesté. Une action indifférente en elle-même, un mot dit sans dessein donnoient lieux aux plus odieuses interprétations, & des meilleurs citoyens faisoient des criminels d'Etat. Ce n'étoient plus ces proscriptions éclatantes & précipitées qui

(*a*) Hist. L. I. Trad. de *M.* d'*Alembert*.

avoient signalé le regne tyrannique de *Sylla*, de *Marius* & des seconds Triumvirs; c'étoient des délations sourdes & réfléchies qui sappoient dans le silence les fondements de la paix & de la sûreté publique. L'intérêt d'un seul anéantissoit tous les intérêts, & le Prince écrasoit le citoyen. Or, dans un état où se trouvent le despotisme & la servitude, l'Histoire ose-t-elle être fidelle? Ne peut-on pas dire d'elle ce qu'on a dit si souvent de l'éloquence, qu'elle ne regne que chez un peuple libre & tranquille? *Cremutius Cordus* qui avoit écrit l'histoire des guerres civiles & du regne d'*Auguste*, (*a*) fut accusé d'avoir donné des éloges à *Brutus*, & d'avoir appellé *Cassius*, *le dernier des Romains*. Le Sénat avili par *Tibere*, & devenu par lâcheté injuste & cruel comme lui, ordonna qu'on brûleroit son Histoire. Qu'auroit-ce été, si cet Auteur eût écrit avec liberté des faits plus récens encore, & qui eussent intéressé personnellement le Prince & les hommes alors en place?

Je l'ai dit, & j'en conviens avec M. le Président *Hénault*; le talent de *Paterculus* est de peindre. Mais ses *portraits* ne sont-ils pas quelquefois trop uniformes & trop ressemblans par l'expression? Tels sont ceux de *Caton* & de *Livie* (*b*), ceux de *Sentius Saturninus* & de *Mecéne*, &c. Le portrait de *Pompée*, si bien frappé d'ailleurs, semble présenter une contradiction. Est-il, en effet, naturel que le même homme qui pousse l'ambition jusqu'à vouloir s'élever de lui-même aux honneurs d'une

(*a*) Ann. IV. 34.
(*b*) *Voy*. la note *b*) pag. 18.

république, s'en dépouille sans peine & au gré d'autrui, *& quod cupisset arbitrio suo sumere, alieno deponeret.* On peut néanmoins expliquer cela. *Pompée* desiroit ardemment les honneurs, parce qu'il étoit ambitieux, & il s'en démettoit sans regret au terme prescrit par la loi, parce qu'il étoit citoyen. Il en est aussi des *portraits* de *Paterculus* comme de ses *réflexions*, dont un grand nombre, il est vrai, sont fines, judicieuses, bien placées; mais dont quelques-unes sont redondantes, & sur-tout peu naturelles, entortillées, guindées, & ressemblent à des pointes, ainsi que l'a observé un de ses critiques (*a*), d'ailleurs trop généralement sévere à son égard. Il échappe de tems en tems, comme *Tacite*, à la pénétration de ses lecteurs, avec cette différence, je crois, que l'obscurité de l'un vient de sa profondeur, & celle de l'autre de son rafinement. *Tacite* pense, *Paterculus* affecte souvent trop de vouloir penser. On commence déja à s'appercevoir chez lui de la décadence du goût. Les Ecrivains qui vinrent après le corrompirent toujours davantage. Ils sacrifierent la noble simplicité à l'afféterie, les couleurs au fard, le bon sens au bel-esprit. On vit dans leurs productions un stile plus brillant que solide, plus joli que beau, souvent des étincelles, rarement des flammes; & notre Auteur, quelque rafiné qu'il soit quelquefois, est cependant auprès d'eux un modele de goût & de naturel (*b*).

(*a*) Le P. *Rapin*, *Réflex. sur l'Histoire.*

(*b*) *Séneque* & *Pline le jeune* sont de grands exemples de ce que j'avance. Mais disons à la gloire de *Pline l'ancien* & de *Tacite* qu'ils surent résister à ce débordement

Si le bon ne dominoit pas dans son ouvrage, je n'aurois certainement pas pris la peine de le traduire. Il s'en faut donc bien qu'en n'adoptant pas dans toute leur généralité les éloges dont l'a comblé son respectable admirateur, je souscrive aux jugemens hazardés qu'en ont porté quelques Ecrivains d'un mérite d'ailleurs bien différent. Est-il vrai, comme le décide l'érudit *Sigonius* (*a*), que son stile soit foible & n'ait rien d'élevé, *tenuis alioqui verbis?* J'en appelle au parallele de *Scipion* & de *Mummius*, à la plupart de ses portraits, à sa digression sur les lettres, au début de son second livre, à son invective contre *Antoine*; morceau digne de *Cicéron* même foudroyant *Antoine* ou *Verrès*, & aux tableaux des regnes d'*Auguste* & de *Tibere*. Le défaut d'exactitude que lui reproche encore *Sigonius*, *nequè satis accuratus*, n'est assurément pas mieux fondé. Nul autre critique n'a attaqué sa chronologie, & plusieurs l'ont singulierement louée. Un pareil reproche méritoit bien d'ailleurs quelques preuves. Mais que de juges prétendus se dispensent d'en donner? La simple critique est aisée, la discussion difficile.

Juste-Lipse, dans un de ses ouvrages (*b*) vante le jugement & la méthode *de Paterculus*, *compendium Vell. judicio & ordine scriptum*; & ailleurs (*c*) il regarde le silence de *Quintilien* sur cet Auteur, comme une preuve du peu de cas qu'en faisoit ce fameux critique, & il

du mauvais goût, & qu'ils peuvent soutenir la comparaison avec les meilleurs Écrivains du siècle d'*Auguste*.

(*a*) *De Hist. Romanâ.*

(*b*) *Cent. III. Miscell. Epist.* 61.

(*c*) *Lib.* 3. *Epistolic. quæst. Ep.* 8.

approuve ce silence, *melius Quintilianus qui in historiæ Romanæ catalogo hunc* (*Velleium*) *ne nominat quidem.* Tant il est vrai que les plus grands hommes manquent quelquefois de mémoire ou de logique.

Le foible continuateur de *Rollin*, aussi peu connu par cet ouvrage que par sa prétendue réfutation de l'*Esprit des loix*, a dit avec son élégance ordinaire, que *Paterculus ne seroit pas à mépriser, s'il n'étoit infecté par la flatterie.* La seule réponse qu'on doive lui faire, c'est qu'il étoit lui-même plus intéressé qu'il ne pensoit à ne pas traiter d'Auteur médiocre un Ecrivain tel que *Paterculus.* Si on peut qualifier ainsi le modèle des Rédacteurs, de quel œil regardera-t-on un Historien sans stile, sans chaleur, sans intérêt, & dont tout l'art consiste à coudre & à défigurer des morceaux mendiés chez les Historiens grecs & latins.

M. *Gaillard*, célebre par son excellente Histoire de *François I.* & par les lauriers académiques qu'il a cueillis, prétend (*a*) *que le temps a dévoré les éloges fleuris de l'élégant Paterculus.* Mais il me permettra d'observer que la plupart des fleurs dont il a orné son ouvrage, ne sont point encore flétries, qu'elles conserveront toujours leur molle fraîcheur et leur vif éclat, & que d'ailleurs elles ne sont point les seules richesses du stile de cet Auteur inimitable dans son genre.

(*a*) *Préf. de l'hist. de Franç. I.* p. xxj.



III.

Traductions & Editions de Velleius Paterculus.

III. IL est surprenant qu'un Historien aussi estimable à tant d'égards, n'ait eu encore que des traducteurs indignes de lui. *Jean Baudoin* le donna en notre langue en 1616. Les Auteurs d'un nouveau Dictionnaire Historique disent que *tous ses ouvrages furent dictés par la faim, & sont par conséquent très-peu estimables.* J'avoue que jamais Auteur famélique ne fit rien de bon, témoin le pauvre *du Ryer*, que sa femme tenoit, dit-on, renfermé quatorze heures sous la clé. Mais à l'égard de *Jean Baudoin*, eût-il été dans une situation plus heureuse, le temps où il écrivoit seroit lui seul un obstacle à ce que sa traduction fût encore estimée de nos jours. On ne peut faire de traduction digne de la postérité, d'un Ecrivain dont le mérite ne consiste pas uniquement dans la naïveté, que dans une langue déja fixée. Aussi de tous nos anciens Traducteurs françois, n'y a-t-il que le seul *Amiot* qui ait encore de la réputation.

La seconde traduction de *Paterculus* & à ce que je crois, la derniere, est celle de M. *Doujat* publiée en 1672. M. le Président *Hénault* (a) la qualifie d'*excellente*, & il ajoute qu'en la lisant il abandonna le dessein qu'il avoit formé d'en donner une lui-même. Je regrette bien sincerement qu'il nous ait privés d'une production qui auroit été digne sans doute de la réputation brillante dont il jouit depuis long-temps à si juste titre. Si un Ecrivain tel

(a) Mém. déja cité.

que lui nous avoit donné *Paterculus*, content de lire & d'admirer sa traduction, je n'aurois pas eu la témérité d'en essayer une autre. Mais je ne peux assez m'étonner que celle de M. *Doujat* lui ait fait tomber la plume des mains. Quelle modestie ou quelle indulgence dans M. le Président *Hénault!* M. *Doujat*, d'ailleurs excellent Jurisconsulte, qui possédoit presque toutes les langues, & qui parloit très-bien, dit-on, toutes celles de l'Europe (*a*, écrivoit assez mal dans la sienne, du moins quand il traduisoit. En général sa traduction est fidèle. Mais qu'est-ce que la fidélité dans une traduction, quand elle est dépourvue des autres qualités nécessaires ? Traduire, c'est rendre un Auteur. Or, pour le rendre, il faut saisir son ton, son caractère, sa manière, se revêtir de son génie, être, pour ainsi dire, lui-même. Soyez donc nerveux, rapide & profond avec *Tacite*, concis & serré avec *Salluste*, grave & majestueux avec *Tite-Live*, pur & châtié avec *César*, brillant & varié avec *Quinte-Curce*; & si vous traduisez *Paterculus*, rendez sa précision, son élégance, sa finesse. Je n'ose me flatter, à beaucoup près, de l'avoir fait. Mais s'il m'est permis de le dire, M. *Doujat* y a moins réussi encore. Qu'on en juge par deux ou trois lambeaux de sa traduction pris au hazard.

Portrait de Cicéron.

Per hæc tempora, M. Cicero, qui omnia incrementa sua sibi debuit, vir novitatis nobilissimæ, & ut vitâ clarus, ita ingenio maximus; qui

(*a*) Histoire de l'Acad. Franç. art. *Doujat.*

effecit, ne quorum arma viceramus, eorum ingenio vinceremur, Consul, &c. « Ce fut encore en » ce temps que *M. Cicéron*, qui ne fut obligé » qu'à soi-même de tout son avancement; » homme nouveau, mais d'une nouveauté » qu'il rendit très-noble; aussi grand par son » esprit, qu'illustre par sa bonne vie; & qui » a fait si bien que nous ne sommes plus vain» cus par l'esprit & par l'éloquence de ceux » que nous avions vaincus par les armes; ce » grand homme, dis-je, étant Consul, &c. »

Portrait de Mécene.

C. Mæcenas equestri sed splendido genere natus, vir, ubi res vigiliam exigeret, sanè exsomnis, providens, atque agendi sciens, simul verò aliquid ex negotio remitti posset, otio ac mollitiis penè ultrà fœminam fluens; non minùs Agrippâ Cæsari carus, sed minùs honoratus, &c. « *C. Mécene* » étoit né d'une race illustre entre les Che» valiers. C'étoit un homme qui ne dormoit » pas, lorsque les affaires requéroient que l'on » veillât; prévoyant, & qui savoit comme il » falloit se conduire dans les grandes actions, » quoique d'autre part il aimât l'oisiveté, & » que nageant dans les délices, il se relâchât » à toute sorte de mollesse presque au-delà » d'une femme, aussitôt que les affaires per» mettoient de prendre quelque repos. Il » n'étoit pas moins agréable ni moins cher à » *César* qu'*Agrippa*, encore qu'il en reçut » moins d'honneur, &c.

Hirtus atque horridus (*Marius*) « Son poil » étoit aussi rude que son air étoit affreux ».

En voilà, je pense, suffisamment pour

donner une idée du stile de la traduction d M. *Doujat.*

Je ne dirai rien de la mienne, si ce n'ef que je n'ai épargné ni le tems ni la pein pour la rendre digne du public & du nom illustre dont je voulois la décorer. Je ne l'ai entreprise, qu'après avoir fait une étude longue & réfléchie du caractère distinctif de mon Auteur. Persuadé de plus de l'utilité des conseils dans un ouvrage de cette nature, j'ai soumis une grande partie de mon travail à l'examen & à la critique de quelques membres d'une compagnie long-temps célèbre par sa gloire & par ses revers, où j'ai puisé le peu que je puis avoir de goût & de littérature. C'est un aveu que je dois à la reconnoissance, & je le fais avec plaisir.

Comme j'avois fort à cœur d'épurer, autant qu'il est possible, mon texte souvent corrompu par le temps ou par les copistes, j'ai travaillé sur l'édition *ad usum, du P. Riguez* qui a profité des laborieuses recherches des commentateurs, & répandu toutes les *variantes* dans ses notes. Je ne me suis décidé sur le choix des leçons qu'après l'examen le plus scrupuleux; & ce n'est que sur de fortes raisons, ou qui du moins m'ont paru telles, que je me suis écarté dans quelques endroits du texte de M. *Philippe.* Je rends volontiers à ce célèbre Editeur le tribut d'estime que lui ont mérité du public son goût, son érudition & son zèle pour l'honneur de l'ancienne littérature, qui a tant contribué à rendre les presses des *Barbou* & des *Coutelier* rivales de celles des *Elzevirs.* Mais il me permettra de ne pa

lire, par exemple, *favorabilem* pour *formidabilem* dans un endroit où cette dernière leçon eſt évidemment la seule véritable. Voici le passage : il s'y agit du retour de *Pompée* après ses nombreuses victoires en Asie (*a*). *Cujus reditum favorabilem opinio fecerat ; quippe plerique, non sine exercitu venturum in urbem affirmabant, & libertati publicæ ſtatuturum arbitrio suo modum.* Or, si la plupart des citoyens craignoient que *Pompée* ne revînt à Rome avec une armée, & n'y donnât des bornes arbitraires à la liberté, il eſt clair que le texte doit porter *formidabilem*, & non pas *favorabilem*. La suite du passage confirme cette leçon, puisque *Paterculus* ajoute, « mais plus on avoit » craint que *Pompée* ne fît cet abus de sa puis» sance, plus on fut charmé du retour popu» laire de ce grand Capitaine », *quò magis hoc homines timuerant ; eò gratior civilis tanti imperatoris reditus fuit.*

Paterculus, en déplorant les horreurs du second Triumvirat, dit que l'événement le plus indigne de ces temps atroces fut la proscription de *Cicéron*, *nihil tam indignum illo tempore fuit quàm quòd aut Cæsar aliquem proscribere coactus eſt, aut ab illo Cicero proscriptus eſt.* Le texte de M. *Philippe* porte *ab ullo* au lieu d'*ab illo*, qui eſt la leçon la plus suivie. Il n'eſt point, en effet, problématique qu'*Auguſte* ait sacrifié *Cicéron* à la haine d'*Antoine*. Quand l'hiſtoire ne l'atteſteroit pas, le besoin qu'*Auguſte* avoit alors de ce Triumvir, & sa lâcheté naturelle, rendroient ce fait très-

(*a*) Edit. de M. *Philippe*. Liv. II. XL.
(*b*) *Id.* liv. II. LXVI.

vraisemblable. J'avoue néanmoins que la leçon *ab ullo* est plus conforme au caractère flatteur de *Paterculus*, qui n'auroit pas voulu que la proscription d'un homme tel que *Cicéron* fut directement & uniquement imputée à *Auguste*.

La trop fameuse *Julie* fut reléguée, dit *Paterculus*, dans une île où *Scribonie* sa mère la suivit volontairement, (a) *Julia relegata in insulam..... quam tamen comitata mater Scribonia* voluntaria *exilii permansit comes*. M. *Philippe* lit *voluntarii*, faisant rapporter ce mot à l'exil de *Julie*. Or, je demande au lecteur si un exil forcé, tel que celui de cette Princesse, *relegata* peut s'appeller un exil *volontaire*. Il me paroît que ceci ne présente aucune difficulté.

Je ne cite plus qu'un endroit où j'ai cru devoir lire différemment de M. *Philippe*. Son texte porte que *Marius* étoit issu d'une famille de Chevaliers, (b) *natus equestri loco*. Cette leçon est démentie par l'histoire, & par *Velleius* lui-même, qui dit ailleurs (c) qu'on ne connoissoit point son origine, *C. Marium ignotæ originis*. Aussi n'ai-je pas balancé à lire, *agresti loco*, avec tous les commentateurs.

Il m'a paru que la division par Chapitres ajouteroit un nouvel agrément à l'ouvrage de mon Auteur; cette forme ignorée des Anciens, & heureusement inventée par l'esprit de méthode, qui regne chez les Ecrivains modernes, & sur-tout chez les François, présente en raccourci une suite de choses dont chaque trait fait tableau. Quant aux notes, j'ai pris la substance de quelques-unes chez les PP. *Riguez* &

(a) *Id*. liv. II. C.
(b) *Id*. liv. II. XI.
(c) *Id*. liv. II. CXXVIII.

Buffier. Si dans le nombre il s'en trouve qui n'offrent rien qui ne soit sû du lecteur le moins instruit, c'est que m'étant proposé en partie de rendre *Paterculus* plus classique qu'il ne l'a été jusqu'aujourd'hui, j'ai eu quelquefois en vue l'utilité des enfans.

Je me suis efforcé, je le répete, de rendre ma traduction moins indigne de voir le jour que celles qui ont paru jusqu'à présent. Que de difficultés n'ai-je pas eu à vaincre, n'eussé-je rencontré que celles que présente l'art de traduire. Qui ne sait qu'on ne parvient que très-difficilement à faire passer dans notre langue les différentes beautés d'une langue morte & étrangère. (a) « Si on mesuroit uniquement » le mérite à la difficulté vaincue, dit l'illustre » traducteur des morceaux choisis de *Tacite*, » souvent il y en auroit moins à créer qu'à » traduire. » Mais quelque peine que je me sois donnée, je n'ai garde de me flatter que mon travail ne fournisse pas à la critique. Nul ouvrage, nulle traduction sur-tout ne sont exempts de défauts. Je sollicite donc l'indulgence des lecteurs éclairés. Quant à ceux qui n'ont que des prétentions sans titre à l'esprit, au goût & à la science, espece de juges ordinairement la plus sévère, mais aussi la plus incompétente, je récuse d'avance leurs décisions.

Je n'entre point ici dans le détail des éditions de mon Auteur. On en trouvera la liste à la fin du volume.

(a) *Observations* sur l'art de traduire.

Delineantur quæ desunt Vell. Paterculo.
Anno Urbis conditæ 1.

IV. R*APTUS virginum Sabinarum plurimas Italiæ gentes in arma accendit; quas Romulus, pace incertum an bello melior, cùm repetitâ clade affecisset, opima referens, simulque arma Acronis quem manu suâ occiderat, in urbem regreditur. Unde repetere licet triumphi originem, Romanos posteà duces ad speciosissima quæque incitaturi facinora. Tum Romulus, opis divinæ memor, templum feretrio Jovi inchoat. Cùm deinde Sabini arma iterùm corripuissent, raptæ virgines inter utramque convolantes aciem, mirum pietatis exemplum! suadent iniri fœdus. Pari moderantur imperio Romanos ac Sabinos Romulus Tatiusque, nec malè cedit divisa per quinquennium dominatio. At Tatio Lavinii mox interempto, tota penes Romulum vis regia; qui Fidenatium & Veientium domitor, virium surgentis urbis ac quietis novis legibus assertor, cùm sensim rem gereret publicam arbitratu tantùm suo, in Senatu, quod vero simile, confoditur. Deinde, interjecto anno, Numa Pompilius, obnisus frustrà, vir mitioris atque humanioris ingenii, electus in regem; acres ferosque P. R. mollit animos, neque ullo turbatur bello imperium. Coli suadet cùm sacra & in Deos pietas studiumque pacis, tum dari operam*

Esquisse de supplément de Velleius Paterculus.

An de R. 1.

IV. L'ENLEVEMENT des Sabines arme contre les Romains plusieurs peuples d'Italie. *Romulus*, aussi grand Capitaine qu'il étoit profond Politique; remporte successivement plusieurs victoires; il rentre dans Rome avec de riches dépouilles & les armes d'*Acron* qu'il avoit tué de sa main. C'est là peut-être l'origine du triomphe, récompense glorieuse, dont l'espérance fit faire depuis aux Généraux Romains tant d'actions éclatantes. Il jette les fondemens du temple de Jupiter, en reconnoissance de la protection de ce Dieu. Les Sabins se mettent encore en campagne : leurs filles enlevées se jettent entre les deux armées & font conclure la paix ; merveilleux exemple de leur amour pour leurs parens & pour leurs époux. *Romulus* gouverne heureusement pendant cinq ans avec *Tatius* les deux nations réunies. Ce dernier, tué à Lavinium, lui laisse bien tôt la plénitude de la puissance royale. Il bat les Fidénates & les Véiens, & cimente par de nouvelles loix la force & la tranquillité de sa ville naissante. Mais commençant à gouverner d'une manière arbitraire & despotique, il est vraisemblablement assassiné dans le Sénat. Après un an d'interregne, on élit *Numa Pompilius* malgré ses modestes refus. Le caractère doux & humain de ce nouveau Roi, adoucit l'humeur belliqueuse & farouche des Romains, & son regne pacifique n'est troublé par aucune

B v

agrorum cultui, quo, Hercules, stare Respublicæ solent. Annum ad meliorem redigit modum, vimque paternam à Romulo assertam latius, attemperat. Creat Pontifices, virgines Vestæ custodes ignium, & cùm Fecialibus Salios, vitamque finit princeps dignissimus; quem ut amicum & patrem, non ut principem, cum luctu elatum universa prosequatur Civitas. Proximus ab illo Tullus Hostilius, ambitiosus, inquietus, audax, ad bella natus. Hic post domitos Fidenates, Sabinos, & Albam dirutam, initumque Horatiis ac Curiatiis, tergemino utrinque æmulo, singulare certamen, & unum Horatiorum miro astu superiorem (qui, occisâ sorore, quòd unum ex Curiatiis occisum, lugeret, procum, absolutus à populo est) vel ictu fulminis, vel, ut autumaverim, ferro conjuratorum perit. Ut fuerat pacifici lenissimique animi Numa Pompilius, ita & Ancus Martius. Quippe favet humanioribus disciplinis, favet paci, Deorumque honori immortalium, sacraque & ceremonias in priscam dignationem vindicat. Quem Latini, cùm bello auderent aggredi, (Conceperant enim esse principem, qui ignarè timidèque ageret) quàm suam beare gentem, tam hostes opprimere posse suo edocentur excidio. Fracti Veientes, Fidenates, Volsci, populi quietis impatientissimi. Ornari urbem curat, publicosque in eâ carceres, atque Ostiam cum portu constitui. Jam Tarquinius Priscus Corinthô,

guerre. Il inspire à son peuple l'amour de la Religion & de la paix, & l'applique à l'agriculture, le plus ferme appui des États. Il réforme le Calendrier, modère le pouvoir paternel trop étendu par *Romulus*, crée les Pontifes, les Vestales, les Féciales & les Saliens, & meurt justement regretté de tout son peuple, qui l'accompagne au tombeau fondant en larmes, moins comme son Roi, que comme un ami & un père. *Tullus Hostilius* son successeur, Prince ambitieux, entreprenant & hardi, ne respire que la guerre. Il défait les Fidénates & les Sabins, & détruit Albe. Les *Horaces* & les *Curiaces* se battent trois contre trois; un des Horaces resté seul contre trois adversaires, se sert d'un stratagéme, & les terrasse l'un après l'autre. Il tue sa sœur à qui la mort d'un des *Curiaces*, son amant, arrachoit des pleurs, & il est absous par le peuple. *Tullus Hostilius* périt d'un coup de tonnerre, ou ce qui est plus probable, par une conspiration tramée contre sa personne. Le caractère doux & pacifique de *Numa* reparoît dans *Ancus Martius*. Ami des Arts, de la Religion & de la paix, il rétablit la splendeur du culte & les anciennes cérémonies. Les Latins enhardis par le caractère d'un Prince qu'ils croient indolent & timide, osent lui faire la guerre. Ils éprouvent à leurs dépens qu'il n'est pas moins capable d'humilier ses ennemis, que de rendre son peuple heureux. Il dompte les Veiens, les Fidénates, les Volsques, nations toujours inquiétes & remuantes. Il embellit Rome, construit des prisons publiques & fonde le port d'Ostie. *Tarquin* l'Ancien,

nobili loco, oriundus, infantiâ liberorum Anci in occasionem regni utitur. Cujus inter præfulgentia facta recensuerim, plebeios homines conscriptos Senatoribus, multarum Italiæ gentium discussum fœdus, illustratam magnificentissimis urbem ædificiis, jactâque fundamenta Capitolii. At Servius Tullius, obscuro genere, regnum consecutus, repressis hostibus, civilibus latis legibus, ampliatâ urbe, censu instituto, inductâque in morem servorum manumissione, ac electis privato dicendo juri magistratibus, signatâque tum primum pecuniâ, cùm substituendam juri regio rempublicam in animo moliretur, conflatâ morte præreptus deficitur proposito. Quo nomine videtur regnum, quod invaserat, meruisse, & scelus pensavisse virtutibus. Tandem Tarquinius alter, ferociâ intolerabilis, ultrà barbarum immanis, consiliis pessimus, luxuriâ mersus, plebem nullâ legum verecundiâ pessundare, senatumque illum sapientissimè collectum, & jam indeclinabile publicæ libertatis præsidium exscindere instituit ausu Tyrannico. Sabinorum ac Volscorum victor, ultimam Capitolio imponit manum, emitque sacratissima oracula Sybillarum. Cùm autem cresceret in dies ejus impotentia, invidiaque omnium, simulque Sextus, filiorum natu major, violasset Lucretiam, L. Junio Bruto vociferante ulciscendum scelus, protruditur solio, quod omnibus morum maculaverat vitiis, & urbe ejicitur. Tum anno a Româ conditâ circiter

d'une famille illustre de Corinthe, profite de la jeunesse des enfans d'*Ancus* pour se faire élire Roi. Les Plébeiens introduits dans le Sénat, les vains efforts de plusieurs peuples d'Italie ligués contre lui, Rome décorée de superbes édifices, & le Capitole commencé, sont les principaux événemens de son regne. *Servius Tullius* parvient au trône, dont il étoit éloigné par l'obscurité de sa naissance. Il réprime les ennemis de Rome, fait des loix populaires, aggrandit la Ville, établit le Cens, l'affranchissement des Esclaves, & un corps de Magistrats pour juger les causes des particuliers. C'est le premier Roi de Rome qui ait fait marquer la monnoie. Il projette de substituer le gouvernement républicain au monarchique; mais une mort violente prévient les généreux desseins de ce Prince, qui sembloit avoir mérité le trône qu'il avoit usurpé, & effacé ce crime par ses vertus. *Tarquin*, tyran, d'un orgueil féroce & insupportable, & d'une cruauté plus que barbare, ne formant que des projets funestes, plongé dans l'abîme du luxe & de la débauche, sans égard aux loix établies, opprime le peuple & tâche de détruire le Sénat, ce Corps si sagement institué, & qui déja commençoit à être l'inébranlable rempart de la liberté. Il triomphe des Sabins & des Volsques, met la dernière main au Capitole, & achete les sacrés oracles des Sybilles. Les excès de son despotisme fortifient contre lui la haine publique. *Sextus*, son fils aîné, déshonore *Lucrèce*; l'éloquence de *Brutus* anime à la vengeance : le tyran est renversé du trône souillé par ses crimes, il est chassé de Rome;

CCXLIV, sublata regia poteſtas, exorsa respublica eſt.

U. C. 244.] *Pulsis exinde regibus succedit Consulare imperium; id primus obtinet cum L. Tarquinio Collatio L. Junius Brutus. Qui, auctores conjurationis ad reſtituendum regno Tarquinium liberos mori jubet severissimus Consul, triſti quidem, at lubricis temporibus utilissima conſtantiâ. Occisum posteà ex provocatione suam inter & Tarquinii aciem, suffectus L. Tarq. Collatino (cui ob invidiam nominis abrogatus consulatus fuerat, viro alioqui rectissimæ voluntatis, quoque adjutore exacti reges fuerant) P. Valerius cognomine* Publicola, *funebrem cultum indutus laudat publicè. Qui usus poſteà invaluit celeberrimos viros extollendi. Etenim iniquum foret eos non dilaudari mortuos, quos immortales opportuerat; & qui imitanda reliquêre, oblivio conteri. Consulari imperio minùs, quàm plebi, auctore Valerio, cavetur novis legibus, ac inſtituitur cum quæſtoribus ærarium. Dedicatus per M. Horatium Pulvillum Jupiter; quo primùm tempore iniêre fœdus Roma & Carthago, ferocissimæ illæ validissimæque Respublicæ, quæ poſtmodùm de obtinendo orbis terrarum imperio plura per sæcula rivalibus odiis dimicaverunt. Obsidente deinde urbem, Clusiorum rege, Porsennâ, Tarquinii partium adjutore, moxque incæpto desiſtente, non taceantur, Cocles universas hoſtium vires, dum ponti jamjam*

la Monarchie finit, la République commence (*a*.

A. de R. 244.] A la puissance des Rois, succede l'autorité des Consuls; les premiers Magistrats de ce nom sont *L. Junius Brutus*, & *L. Tarquinius Collatinus*. Les enfans mêmes de *Brutus* trament une conspiration en faveur de *Tarquin*; l'inflexible Consul les fait mourir; triste, mais nécessaire fermeté dans ces dangereuses circonstances. Il est tué dans un combat singulier entre son armée & celle de *Tarquin*. Son collègue *Valérius*, surnommé *Publicola*, substitué dans le Consulat à *L. Tarquinius Collatinus*, excellent citoyen, qui avoit aidé à chasser les Rois, mais dont le nom étoit odieux, fait, en habit de deuil, son éloge funèbre, usage consacré depuis pour honorer la mémoire des grands hommes. Il seroit injuste, en effet, que dignes d'être immortels, ils fussent privés de nos hommages quand ils ne sont plus, & que laissant des exemples à imiter, ils restassent dans l'oubli. *Valerius* porte de nouvelles loix qui favorisent le peuple, & restreignent l'autorité consulaire; il établit un trésor public & des *Questeurs*. *M. Horatius Pulvillus* fait la dédicace du Capitole, époque du premier traité entre Rome & Carthage, ces deux Républiques altières & puissantes, qui se disputèrent depuis pendant plusieurs siècles l'empire de l'Univers. *Porsenna*, Roi de Clusium, protecteur de *Tarquin*, vient assiéger Rome. L'intrépidité d'*Horatius Coclès* qui soutient seul sur un pont prêt à fondre sous ses pieds,

(*a*) Cette révolution arriva environ la 224e année de la fondation de Rome.

collapsuro subsistit intrepidus, sustinens; Virgo, ætatis flore, Clelia inter jacta undique tela flumen transnatans; Mutiusque ille Scævola, qui cùm cessisset irritus in Porsennam ausus, dextram eo præsente, foculo cremandam injicit. Tum plebis amor Valerius vitâ functus, immani cum luctu civitatis publicâ honoratur sepulturâ. Verùm Tarquinius, cùm recipere solium tentaret, oppidis Latii XXX. *in ejus auxilium arma corripientibus, & plebs quam immanissimum urgebat fœnus, nomen se negaret daturam militiæ, delata Dictatori summa rerum est, attributaque major legibus auctoritas; quâ primus munitur Titus Lartius.*

U. C. 257.] *At Caius Marcius* (*cui deinde* Coriolano, *nobilissimum cognomen inditum*) *Rhegilli lacum facit monumentum virtutis suæ. Qui, cùm posteà à tribunis pulsus in exilium, Volscorum gentem, quò secesserat, armasset, duxissetque in patriam, ultionem minitans, malè primùm acceptis qui à senatu missi erant, maternis verò uxoriisque precibus, atque liberorum lacrymis exoratus, (quippe odio valentior natura) ex urbe regressus, apud Volscos cruentissimâ morte mactatur. Cujus viri ut defletum ab omnibus fatum, ita nomen omni mandatum memoriæ.*

l'impétuosité d'une armée entière; le courage de la jeune *Clélie*, qui traverse le Tibre à la nage, malgré une nuée de traits lancés sur elle, & la hardiesse de *Mutius Scævola*, qui ose pénétrer dans le camp ennemi pour tuer le Roi, & qui ayant manqué son coup, se brûle la main en sa présence : tels sont les événemens mémorables de siége, que *Porsenna* ne tarda pas à lever. La mort de *Valerius Publicola* l'idole du peuple, remplit la ville de larmes : ses funérailles sont faites aux dépens du public. *Tarquin* tente de nouveau de remonter sur son trône; trente Villes du Latium se liguent contre les Romains. Le Peuple opprimé par la barbare avarice des créanciers, refuse de s'enrôler; on a recours à l'autorité d'un *Dictateur* qui exerce une puissance souveraine & supérieure aux loix mêmes. *Titus Lartius* est le premier revêtu de cette suprême magistrature.

A. de R. 257.] *C. Marcius*, si connu depuis sous le nom de *Coriolan*, fait des prodiges de valeur à la bataille de Rhégilles. Banni ensuite par les Tribuns, il se retire chez les Volsques, leur fait prendre les armes contre les Romains, se met à leur tête & vient assiéger sa patrie. Animé par la vengeance, il renvoie durement les députés du Sénat. Mais il ne peut résister aux prières de sa mère & de son épouse, & aux larmes de ses enfans, & la nature triomphe de la haine. Il lève le siége; les Volsques le font cruellement périr; sa mort excite un deuil universel, & sa mémoire est immortelle. Avant ces événemens le peuple se soulève & se retire sur le *mont sacré*; c'est la première

Hæc ante, quàm contigerant, accensa in urbe multitudo secessit; (ea prima fuit, & utinam ultima utriusque discordia ordinis.) Tum Menenius Agrippa, (cùm adversarium severioris sententiæ habuisset Servilium Consulem, vir inexorabili adversùs plebem animo, Appius Claudius; qui deinde apud ipsam plebem reus, mortem voluntariam judicio prætulit) recitatâ tempestivè fabellâ, sedat animos. Creati inde Tribuni contrà Senatum optimatesque tuendæ plebi, posteà verò partibus ac terrore suî distracturi Rempublicam.

U. C. 260.] *Refertur, res perpetui motûs, lex Agraria auctore Spurio Cassio, qui, cùm eo modo rerum potiri aggrederetur, fatali nefario cuique loco, rupe Tarpeiâ dejicitur. Fabios quis non miretur, viros belli acerrimos, cum Veientibus ausos congredi cognatâ tantummodò manu, &, (quæ caritas patriæ!) internecatos omnes; uno duntaxat superstite puero, quem juxta Livium, maximus ille Fabius, restitutor reipublicæ, generis habuit principem. Herdonius Sabinus ab arce, quam servili tumultu occupaverat, duce Valerio Consule, pellitur; Quintiusque Cincinnatus ab agro in urbem, ab aratro ad arma, ab operis campestribus ad castrenses labores Consul Agricola accitus bono publico, tribunitias discordias comprimit, Dictatorque externos hostes. Quibus, præter alia, peractis, rus amicum remigrat, nullo ambitu, egens honoribus, prædives virtutibus, & bene de*

dissention des deux ordres, & que n'a-t-elle été la dernière! le Consul *Servilius* s'oppose aux avis sévères d'*Appius*, implacable ennemi du peuple, qui cité depuis à son tribunal, aima mieux se donner la mort que d'y comparoître. Le fameux Apologue de *Menenius Agrippa* calma les esprits échauffés. On crée des Tribuns, Magistrats alors nécessaires pour défendre le peuple contre le Sénat & les Grands, mais qui devenus ensuite factieux & redoutables, déchirèrent souvent la République.

A. de R. 260.] *Spurius Cassius* aspirant à la tyrannie, propose la loi Agraire, source intarissable de discordes; il est précipité du roc Tarpeien, genre de supplice destiné à punir les traîtres. Les *Fabius*, cette famille de Héros, osent seuls livrer bataille aux Veiens; ils sont tous taillés en pièces, victimes généreuses de leur amour pour la patrie; un seul enfant échappe, & c'est de lui, selon *Tite-Live*, que descend le grand *Fabius*, ce conservateur de la République. Le Sabin *Herdonius* s'empare du Capitole & soulève les esclaves; le Consul *Valerius* l'en chasse. *Quintius Cincinnatus* tiré de sa charrue pour le bien public, passe des champs à la ville, des travaux rustiques à ceux de la guerre, réprime dans son Consulat les factions des Tribuns, & rend sa dictature funeste aux ennemis du dehors. Après d'autres actions aussi glorienses, il retourne à sa chere champagne, également dépouillé d'ambition & d'honneurs, mais riche de ses vertus, & assez content d'avoir servi la patrie; ame véritablement grande, & digne de ces

patriâ meruisse satis habens, vir dignissimus sæculo suo, cùm, raro hominum more, honesto plurimùm tribueretur, & bonis artibus constaret Respublica. Creati deinde Decemviri, qui collectas Graiorum, maximèque Atheniensium leges, quarum auctor sapientissimus Solon fuit, aptarent reipublicæ. At cùm legibus ordine digestis, summo jure abuterentur, & Decemviratum continuarent arbitrio suo, adversus Equos Sabinosque rem malè gessissent, Siccium Dentatum plebeium natu, sed animo patricium virum, quòd in tyrannos bellique rudes invectus erat, occidissent, prætereaque Appius vim inferre moliretur Virginiæ, à patre mox mactatæ, tandem Senatu atque exercitu indignantibus, funditùs evertuntur. Qua Regibus, eamdem Decemviris exitii causa, libido, ut in promptu sit P. R. adversorum alioqui patientissimum, pati turpia minimè posse. Quò mirabilius est non constitisse eum generosæ indoli, usque eò, ut controversa Ardeatibus & Arcinis aliquot jugera intercipere, repugnante Senatu, haud puduerit. Adeò, interdum proxima turpitudini ambitio est; excelsique animi homines utilitati abjectè suæ serviunt.

U. C. 309.] *Allecti Consulibus Tribuni militares, annosque alternant* LXXVIII. *quo temporum spatio, arrepta sæpe turbarum civilium ab hostibus occasio factaque irruptio ultrà P. R. limites. Occidit in medio foro Spurium Melium Servilius Ahala, occupandæ compertum*

temps heureux & rares où la vertu conduisoit à l'élévation, & servoit de rempart à la République. On recueille les loix de la Grèce, & principalement celles d'Athenes, monumens de la sagesse de *Solon :* les Décemvirs, à qui on en commet l'examen, adoptent les plus convenables. Après leur rédaction, ils se prorogent arbitrairement dans le Décemvirat, & gouvernent avec une autorité despotique. Leurs mauvais succès contre les Eques & les Sabins, le meurtre de *Siccius Dentatus*, citoyen obscur mais valeureux, qui s'étoit élevé contre leur tyrannie & leur incapacité à la tête des armées, l'indignation réciproque de l'armée & du Sénat, & sur-tout la tragique aventure de *Virginie*, qu'*Appius* vouloit déshonorer, & à qui son pere perça le sein, portent le dernier coup à leur puissance. L'incontinence avoit été fatale aux Rois, elle le fut aux Décemvirs. C'est que le peuple Romain, capable de supporter le malheur, ne peut dévorer l'infamie. Aussi est-on étonné de le voir ensuite démentir la noblesse de ses sentimens, au point de s'attribuer, contre l'avis du Sénat, quelques arpens de terre que se disputoient Ardée & Aricie. Tant il est vrai, que l'ambition conduit quelquefois à la bassese, & que les ames les plus généreuses ne sont pas toujours à l'épreuve d'un vil intérêt.

A. de R. 309.] Le Consulat & le Tribunat militaire se succèdent alternativement pendant 78 ans, intervalle où les ennemis de Rome profitent souvent de ses divisions, pour faire des incursions sur ses terres. *Servilius Ahala* tue au milieu de la place publique *Spurius Melius*

reipublicæ. In servos, quod urbis incendium minati erant, sævitum. Publico, cùm antehac proprio, ſtipendio merent milites. Neque, Hercules, absurdè factum; dignissimus enim ille eſt, cui det facultatem vivendi patria, qui patriam capitali tutatur periculo, ac vita mercede saltem repensanda. Expugnata tandem anno, quam obsideri cœpta erat X. altera Troja, Veientium civitas (quæ victoria Romanorum, descripta carmine, Græcorum victoriæ par haberetur; sed illis, major quidem virtus, tunc verò ingenium minus, minorve oſtentatio fuerat) Duce Camillo, qui tribunis perpetuus circa legem Agrariam adversarius, judicioque infamatus, atque ultrò exulans, cum clade patriæ (quippe à Gallis apud Alliam flumen victoribus intrata, direpta, étiam incensa fuerat) revocatus esset, superat dictator Gallorum exercitum, urbemque excitam cineribus suis ac renatam servat. E qua emigrent Romani, tribunis suadentibus, Veiosque transferant rempublicam, nisi Camillus, seu potiùs fata obſtent, urbem æternam asserentia. Saxo Tarpeio dejici jubet, eadem quæ Cassius Meliusque molientem, M. Manlium. Vincit iterum Gallos apud Anienem; multisque aliis egregiè patratis, cum magnâ civium multitudine præripitur peſtilentiâ, vir servator Romæ potiusve dicendus alter conditor. Actæ Deos placandi causâ abnormes rudesque fabulæ; tunc enim ut prædiximus, Romanis

convaincu d'affecter la tyrannie. On châtie les Esclaves qui avoient projetté de brûler Rome. Les soldats, qui avoient servi jusqu'alors à leurs dépens, sont soudoyés des deniers publics. Eh! n'est-il pas juste en effet, que la patrie nourrisse ceux qui la défendent au péril même de leur vie, & qu'elle paye au moins leur sang? Veïes après un siége de dix ans, est enfin emportée par *Camille*; & cette prise seroit aussi célèbre que celle de Troie, si dans ces premiers tems nous avions eu des Poëtes pour la chanter. Mais les Romains, plus guerriers que les Grecs, avoient alors moins d'esprit ou moins de vanité. *Camille* toujours opposé aux Tribuns sur l'article de la loi Agraire, subit une accusation infamante & se bannit lui-même. Les Gaulois entrent dans Rome, la pillent & la brûlent : il est rappellé par les malheurs de sa patrie. Elu Dictateur, il taille en pièces les Gaulois, & sauve Rome, qui renaît bientôt de ses cendres. Le peuple entraîné par ses Tribuns, est sur le point d'abandonner ses foyers, & de transférer la République à Veies; mais *Camille*, ou plutôt les destins qui veillent à la conservation de la Ville éternelle, s'y opposent. *Camille* fait précipiter du roc Tarpeien *M. Manlius*; qui renouvelloit l'attentat des *Cassius* & des *Melius*. Il défait encore les Gaulois sur les bords de l'Anio (*le Téveron*). Une peste violente enleve un grand nombre de citoyens, & ce grand homme lui-même, le libérateur, ou plutôt le second fondateur de Rome. On tâche d'appaiser les Dieux par des représentations théâtrales, spectacles alors in-

frequentior corporum, quàm animorum exercitatio, virtusque ingenio pluris erat. Manebat nempe fulgentissima Augusti Tiberiique tempore laus utraque. Sunt qui per idem ferè ævum, gurgitem quò sese dejecerat Curtius, occlusum statim, memoriæ absurdè mandaverint. Cum Samnitibus longævum atroxque bellum exoritur gente nimirum bellicosissimâ, neque ad hoc tempus superabili. In præsidiarios milites (hos Romanos quis existimet?) qui Capuanis, cœlo illecti mollissimo, pessimam trucidationem instituerant, acerbissimè sævitum à senatu. Victorem filium, eò quod injussu dimicasset suo, morte mulctat, vir asperioris disciplinæ Manlius. Vestalis nomine Minutia, violatæ pudicitiæ manifesta, viva juxtà legem defoditur; Pœnasque meritas luunt suppliciis matronæ numero CLXX, rem infandam ac penè incredibilem, neque alias scriptam! veneficæ. Urgente iterùm fœneratore, secedit in Janiculum, foris metuenda plebs, domi miserrima.

U. C. 473.] *Eodem circiter ævi spatio, accersitur in Italiam Tarentino bello Pyrrhus, princeps inquieti, rerumque novarum justo appetentioris ingenii, aliena quam sua, externa quàm domestica agitans, ac belli, non regni sciens. Hic novâ elephan-*

formes

formes & grossiers; car les premiers Romains, comme je l'ai dit, préféroient les exercices du corps à la culture des lettres, & prisoient plus la valeur que le génie. Il étoit reservé aux beaux siécles d'*Auguste.* & de *Tibere* d'allier l'une & l'autre gloire. *Curtius* se précipite dans un gouffre, & si l'on s'en rapporte à l'excessive crédulité de quelques historiens, l'abîme se referme aussi-tôt. On commence contre les Samnites, nation belliqueuse, fiere & jusqu'alors indomptable, une guerre très longue & très-sanglante. Le Sénat punit avec une extrême sévérité la lâche trahison de quelques troupes romaines, qui charmées de la douceur du climat de Capoue, où elles étoient en garnison, avoient projetté d'en massacrer les habitans pour s'y établir elles-mêmes. Etoient-ce des Romains, qui avoient formé cet indigne complot! le trop sévere *Manlius* fait mourir son fils pour avoir vaincu sans ses ordres. La Vestale *Minutia*, convaincue d'avoir violé son vœu de virginité, est enterrée vivante suivant la loi. On punit rigoureusement 170 Dames Romaines accusées de préparer des poisons; crime atroce, si on peut y ajouter foi, & qui n'a point d'autre exemplee dans l'histoire. Le peuple redoutable au dehors, esclave dans ses murs, poussé à bout par les créanciers, se retire sur le Janicule.

A. de R. 473.] A peu-près dans le même tems, la guerre de Tarente appelle en Italie le fameux *Pyrrhus*, Prince d'un caractere inquiet & remuant, formant sans cesse de nouveaux projets, plus occupé des affaires étrangeres que des siennes, sachant combattre & non regner.

torum specie percitos Romanos clade afficit. Quorum verò indomitum, adversisque superiorem deprehenderet animum, sollicitato fœdere per Cyneam oratorem, quàm subdolè tam vanè in Senatu (quem concilium Regum ipse vocitabat) agentem, ac frustrà oppugnato viro incorruptæ virtutis Fabricio, postquàm trajecisset, obsessæ à Pœnis subventurus Siciliæ, iterumque revertisset, Romanam constantiam, fortitudinem, magnanimitatem reveritus, decedit aliquando ex Italiâ, quam petere alienum sibi judicare debuerat. Quo, hæc acta sunt, tempore, innotescere cœpit, interminatæ destinatum famæ, Romanum nomen. Nam accepti à senatu legati ab Ægyptiorum Rege Ptolomæo Philadelpho, sagaci illo disciplinarum ac artium patrono, nec detrectatum fœdus. Tum Romæ usus signatæ pecuniæ; unde, luxu immodico, virtutibus pernicies. Oppugnantibus deinde Messanam Pœnis, & cum Rege Syracusarum Hierone (qui ad Romanos brevi descivit, nec mutavit fidem) consociatis, primum Punicum bellum erupit, tot tantorumque origo discriminum. Edoctus rem maritimam P. R. partim famæ studio, partim necessitudine, navalibusque formidatur certaminibus. Testis est victoriarum, appetita maximè Sicilia; testis classium tremens Africa. Sed huc usque prosperæ res. Nam à Xantippo Lacone (qui deinde à Pœnis ingratissimè habitus est) acceptâ clade, captus est, ut animi magni,

l bat d'abord les Romains en leur opposant e spectacle nouveau de ses éléphans. Mais connoissant le génie indomptable de ce peuple oujours supérieur à l'adversité, il fait sollici-er son alliance par l'orateur *Cyneas*, dont 'éloquence artificieuse ne put rien contre le Sénat, qu'il appeloit lui-même «*une assemblée le Rois*. Il tente en vain par l'offre de ses presens 'incorruptible vertu de *Fabricius*. Il passe en Sicile au secours de cette île contre les Cartha-ginois, & après être revenu en Italie, où ses ntérêts ne le demandoient pas, il l'abandonne entiérement, pénétré de vénération pour la fermeté, le courage & la grandeur d'ame des Romains. En ce même tems, Rome dont la gloire devoit un jour remplir l'univers, commence à fixer sur elle l'attention des étrangers : elle reçoit les Ambassadeurs, & accepte l'alliance de *Ptolomée Philadelphe*, Roi d'Egypte, ce protecteur éclairé des sciences & des arts. Elle commence à connoître l'argent monnoyé, source funeste de ce luxe prodigieux qui détruisit depuis ses vertus. Le siége de Messine par les Carthaginois, & leur union avec *Hieron*, Roi de Syracuse, allument la premiere guerre Punique, origine de tant de sanglans combats. *Hieron*, bientôt allié des Romains, leur reste toujours fidele. L'amour de la gloire & le besoin rendent ceux-ci navigateurs & redoutables sur la mer. La Sicile, l'objet de leur ambition, est témoin de leurs victoires navales; l'Afrique même tremble à la vue de leurs flottes. Mais c'est-là le terme de leurs succès. Le Lacédémonien *Xantippe*, que Carthage immo-la depuis à sa lâche ingratitude, défait le grand

ita miseræ fortunæ Regulus. Qui cùm legati Carthaginensium, geminâ jam classe P. R. vi tempestatis excisâ, pacem nihilominus rogent, pacto legatus ipse intercedit, Carthagineque fidei suæ tenacissimus suppliciis audito atrocioribus afficitur, ut nesciam, utrum mirer magis quod ille magnanimitatis, an quod feritatis Pœni modum excesserint. Primum Punicum, superato Amilcare sepultum. Tum Roma primùm floret comediâ; quippe dantur à Livio Andronico, quique eum æmulabatur, Nævio, nondum perfecta quidem, sed anteactis longè præcellentes fabulæ.

U. C. 524.] *Percussi acie geminâ Galli, finesque dilatati versùs eos Reipublicæ Flaminius Censor æternum dat nomen suum circo Viæque. His ferè temporibus, obsessâ captâque P. R. sociâ, Sagunto urbe, colluctantur iterum Roma & Carthago, alterumque discrimen Punicum. Tum Annibal ille celeberrimus Hispaniâ, & per omnia dux, nequeexpiabile exerens à puero in Romanos odium, cum exercitu progressus in Italiam, Rhodanum transjicit, hiemales Alpes superat; Scipionem apud Ticinum profligat, Trebiam Trasimenumque lacum atque Cannas insignit victoriâ: urbe jam ipsâ trepidatur. Quam, nisi Capuæ, ubi imprudens (quis credat de tanto duce?) Hiemat, irretiretur voluptatibus, fortè obsessam expugnasset, ac terrorem Romanum, ipsumque adeò nomen Urbis*

& infortuné *Regulus* : ce héros est fait prisonnier. Deux flottes Romaines périssent par les tempêtes. Carthage cependant demande la paix. *Regulus* lui-même, l'un de ses envoyés, s'oppose au traité, & victime de sa foi, il va mourir à Carthage d'une mort horrible. On ne sait ce qui doit surprendre davantage, l'excès de la grandeur d'ame de *Regulus*, ou celui de la cruauté dans les Carthaginois. *Amilcar* est battu; sa défaite termine la premiere guerre Punique. La comédie commence à fleurir à Rome. *Livius Andronicus*, & *Nævius*, son imitateur, donnent des pieces, qui quoiqu'encore éloignées de la perfection, sont de beaucoup supérieures à celles qu'on avoit vues jusqu'alors.

A. de R. 524.] Les Gaulois défaits dans deux batailles rangées, voient s'étendre vers leur païs les frontieres de la République. Le Censeur *Flaminius* construit le cirque & la voie qui portent son nom, & qui l'immortalisent. Le siége & la prise de Sagonte, ville alliée des Romains, met encore aux prises Rome & Carthage, & donne naissance à la seconde guerre Punique. *Annibal*, déja fameux par ses brillans succès en Espagne, distingué par l'assemblage de toutes les vertus guerrieres, & nourri dans la haine du nom romain, s'avance du côté de l'Italie à la tête d'une armée, traverse le Rhône, franchit les Alpes au cœur de l'hiver, défait *Scipion* sur les bords du Tésin, est vainqueur à Trébie, à Trasimene & à Cannes, & répand la consternation & l'effroi dans Rome même. Les délices de Capoue, où il a l'imprudence d'hiverner, sauvent cette capitale, qu'il eût emportée peut-être, s'il en eût alors

ruinis obruisset. At respirant Romani, atque recollectis viribus audent nova. Hispaniam Siciliamque exaggeratis percellunt victoriis; Philippum Macedonem Pœnorum socium bello provocant; captæ Syracusæ; captum Agrigentum; capta Capua; fusus Asdrubal, subactæ penitùs Hispaniæ; duce juniori Scipione, paternam prudentiam ac fortitudinem retinente. Is transgressus in Africam comite fortunâ, & in patriam reductus Annibal, cùm frustrà coivissent, nihil quod excogitare aut adhibere possunt eminentissimi duces, cruentissimo apud Zamam certamine infectum reliquêre. Pacis conditiones, victore Scipione, à Senatu Romano latæ, acceptæ à Pœno sunt. Interim excultis ad mores Romanis studiaque liberalia Græcorum consuetudine, accedit rei scenicæ decorum & emendatio per Ennium Liciniumque Tegulam & Cæcilium, quorum fabulis tenetur, jam tum ludorum avidissima civitas. Nec defuêre exinde Plautus ac Terentius, qui ut sæculo, ita ingenio dispares; alter quippe salibus, jocisque ac dicteriis Aristophanem, alter sermone candidissimus, sententiis gravissimus, vitæque colore

formé le siége : peut-être en étoit-ce fait de la formidable puissance des Romains, & leur nom même eût-il été enséveli sous les ruines de leur Ville. Apres cette faute inconcevable dans un si grand Capitaine, les Romains respirent, ils reprennent leurs forces & se montrent plus terribles que jamais. Leurs victoires multipliées étonnent l'Espagne & la Sicile ; ils déclarent la guerre à *Philippe*, allié de Carthage ; prennent Syracuse, Agrigente & Capoue ; battent *Asdrubal*, & soumettent entiérement l'Espagne sous la conduite du jeune *Scipion*, héritier de la sagesse & de la valeur de son pere. Ce général passe en Afrique, il y est suivi de sa fortune ; ses succès font rappeler *Annibal*. L'entrevue de ces deux grands Généraux n'empêche point la sanglante bataille de *Zama*, où ils déploient à l'envi toutes les ressources de l'art de la guerre. *Scipion* la gagne, & le Sénat romain dicte les conditions de la paix à celui de Carthage, Le commerce des Grecs polit les mœurs des Romains, & les confirme dans le goût des lettres. *Ennius*, *Licinius*, *Tégula* & *Cécilius* donnent une forme plus décente & plus réguliere à l'art dramatique, & la représentation de leurs pieces enchante leurs concitoyens, déja passionnés pour le spectacle. On vit ensuite paroître en divers tems *Plaute* & *Térence*, poëtes d'un génie différent. L'un égaya les spectateurs, comme *Aristophane*, par le sel de ses bons mots, la vivacité de ses pointes & l'âcreté de ses saillies ; l'autre les charma, comme *Ménandre*, par la pureté de son style, la gravité de ses sentences & le naturel de ses

sincerissimus Menandrum retulit. Tum repressi de novo Galli, & quos jugi tædebat, Etrusci servi. Factæ juris sui, quæ sese P. R. Philippi metu dediderant, urbes Græciæ; isque mulctatus qui adversùs rempublicam debellatis tantummodo hostibus solitam ignoscere, favisset Annibali. Quo superbientis copiarum suarum duce, Antiochi magni, cùm quemque finitimum facere suum intenderet, contusa ferocia est. Scipio cui Africano cognomen, cùm sibi à Tribunis, ad oppugnationem optimi summique cujuslibet viri (quod inter perniciosissima reipublicæ reputaverim) jure suo ad impotentiam utentibus, dictus dies esset, appellat suas, proque responso sunt, victorias, cumque causa minimè refrigesceret, procul ab ingratissimâ patriâ vitâ functurus secedit exul voluntarius.

Secutum deinde bellum, rege Perseo, Macedonicum ....

peintures. (a) Les Gaulois & les Esclaves d'Etrurie, jaloux de s'affranchir de la servitude, sont également réprimés. On rend la liberté aux Villes de la Grece qui s'étoient données aux Romains, pour se prémunir contre les entreprises ambitieuses de *Philippe*. Ce prince est puni d'avoir osé se déclarer pour *Annibal*, contre une République, qui avoit pour maxime fondamentale de vaincre ses ennemis, avant de leur pardonner. On humilie l'orgueil d'*Antiochus le Grand*, qui, fier d'avoir le malheureux *Annibal* à son service, prétendoit asservir tous ses voisins. Les Tribuns, qui, par un abus funeste, se servoient insolemment de leur puissance pour opprimer tout ce qu'il y avoit de plus grands & de meilleurs citoyens dans la République, osent citer *Scipion l'Africain* à leur tribunal. Ce Héros ne répond à leurs accusations que par le récit de ses victoires; & comme ils persistoient à le poursuivre, il s'exile volontairement, & va finir ses jours loin des murs de son ingrate patrie.

On fait ensuite la guerre à *Persée*, Roi de Macédoine......

(a) M. de *Marmontel* a tracé admirablement bien le caractere de ces deux comiques dans l'encyclopédie (art. *comédie*). Je le place ici à titre d'ornement. « *Plaute* est » plus vif, plus gai, plus fort, plus varié; *Térence* plus » fin, plus vrai, plus pur, plus élégant: l'un a l'avantage » que donne l'imagination qui n'est captivée ni par les » regles de l'art, ni par celles des mœurs, sur le talent » assujetti à toutes ces regles; l'autre à le mérite d'avoir » concilié l'agrément & la décence, la politesse & la plaisanterie, l'exactitude & la facilité : *Plaute* toujours varié n'a pas toujours l'art de plaire; *Térence*, trop semblable à lui-même, a le don de paroître toujours nouveau : » on souhatteroit à *Plaute* l'ame de *Térence*, à *Térence* » l'esprit de *Plaute*.

Les amateurs de l'Histoire ne peuvent que regretter infiniment d'être privés d'un morceau aussi considérable & aussi intéressant, écrit par *Velleius Paterculus.* Quelle perte sur-tout que celle du récit des guerres Puniques! La découverte d'*Herculanum* avoit fait briller une lueur d'espérance à tous les Savans. Ils se flattoient què de laborieuses & d'exactes recherches nous rendroient quelqu'un de ces précieux livres de l'Antiquité que le tems nous à ravis. Quel nouveau trésor, par exemple, n'auroit-çe pas été pour la littérature, que les *livres de la République de Cicéron*, sa traduction d'*Aratus* & des deux plus belles harangues de *Démosthene*, & son poëme de *Marius* dont il nous reste un si beau fragment, supérieurement rendu par le pinceau brillant de l'auteur de la Henriade (*a*); le Poëme de *Varius* qu'*Horace* (*b*) appelle *l'Aigle de l'Epopée*, & son *Thyeste* que *Quintilien* (*c*) compare aux chefs-d'œuvre du Théâtre grec; les grands morceaux qui manquent aux Histoires de *Tite-Live* & de *Tacite*, & celles que *Paterculus* promet si souvent dans son Abrégé, &c. Il est bien triste sans doute què tant de mauvais ouvrages aient résisté au tems & aux fréquentes irruptions des Barbares sous le bas-empire, tandis que ces deux causes nous en ont fait perdre une foule d'excellens en tout genre.

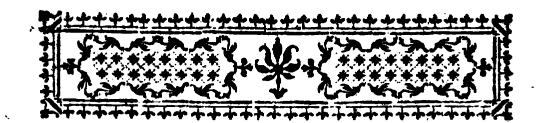
Quoiqu'il soit absolument impossible à un moderne de suppléer entiérement un ancien Auteur, sur-tout dans une langue morte, on

(*a*) Préf. de *Rome sauvée.*
(*b*) Od. lib. I. Od. VI.
(*c*) Institut. orat. liv.

auroit néanmoins une obligation essentielle à la main habile qui entreprendoit un supplément en forme de *Paterculus*, comme l'ont fait *Freinshemius* pour *Tite-Live* & *Quinte-Curce*, & le fameux P. *Brotier* pour *Tacite*. Celui que M. *Doujat* nous en a donné en françois, ne vaut guere mieux que sa traduction ; on y chercheroit en vain la maniere & le génie de son Auteur ; il ne paroît pas même qu'il ait eu dessein de l'imiter. Dans ce que j'ai hazardé moi-même, je n'ai assurément prétendu donner qu'une foible esquisse de supplément, qui pût seulement servir à lier *Paterculus*, & à former une chaîne continue d'événemens, depuis l'enlévement des Sabines jusqu'à la guerre de *Persée*. Je n'oserois me déterminer à tracer le tableau en grand, sans avoir auparavant pressenti le public. Si j'en recevois quelque encouragement, peut-être l'oserois-je un jour.

Fin du Discours préliminaire.





VELLEII PATERCULI HISTORIÆ

LIBER PRIMUS.

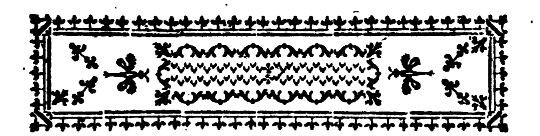
CAPUT PRIMUM.

Græcorum Ducum ex eversâ Trojâ navigatio. Agamemnonis Pyrrhique exitus. Tyrrheni emigrantes in Italiâ considunt. Orestis interitus ac successores.

. . . .

(a) *Epeus tempestate distractus à Duce suo Nestore, Metapontum condidit. Teucer non receptus à patre Telamone, ob segnitiam non vindicatæ fratris injuriæ, Cyprum appulsus, cognominem patriæ suæ Salamina constituit. Pyrrhus, Achillis filius, Epirum occupavit; Phidippus Ephyram in Thesprotia. At Rex Regum Agamemnon tempestate*

(a) Cette premiere lacune ne me paroît pas considérable. C'est prendre les choses d'assez haut que de remonter jusqu'au siége de Troye, comme je présume que l'a fait *Velleius*, n'ayant pu trouver au-delà que les faits merveilleux & romanesques des temps héroïques... Les Historiens ne sont point d'accord sur le nom du fondateur de Métaponte; je me suis décidé pour l'opinion de *Lipse*, qui d'après *Justin*, le nommé *Epeus*.



ABRÉGÉ
DE
VELLEIUS PATERCULUS.
LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Retour des Rois Grecs après la ruine de Troye. Sort d'Agamemnon & de Pyrrhus. Emigration des Thyrrhéniens, & leur établissement en Italie. Mort d'Oreste : ses successeurs.

. . . .

EPEUS, que la tempête sépara de *Nestor*, son Chef, bâtit Métaponte. *Teucer*, à qui son pere *Télamon* ferma l'entrée de ses états, pour avoir laissé sans vengeance (a) l'outrage fait à son frere *Ajax*, aborde à l'Isle de Chypre, où il fonde une nouvelle Salamine. *Pyrrhus*, fils d'*Achille*, s'établit en Epire; *Phidippe* à Ephyre dans la Thesprotie. Pour *Agamemnon*, Chef de tous ces Rois, il bâtit dans l'Isle de Crete, où la

(a) On sait qu'*Ulysse* lui enleva les armes d'*Achille*.

in Cretam insulam rejectus, tres ibi urbes statuit; duas à patriæ nomine, unam à victoriæ memoriâ, Mycenas, Tegeam, Pergamum. Idem mox scelere patruelis fratris Ægisthi, hereditarium exercentis in eum odium, & facinore uxoris oppressus, occiditur. Regni potitur Ægisthus per annos VII. Hunc Orestes, matremque, sociâ consiliorum omnium sorore Electrâ, virilis animi fœminâ, obtruncat. Factum ejus à Diis comprobatum, spatio vitæ & felicitate Imperii apparuit. Quippe vixit annis XC. regnavit LXX. Qui se etiam à Pyrrho, Achillis filio, virtute vindicavit. Nam quod pactæ ejus, Menelai atque Helenæ filiæ Hermiones nuptias occupaverat, Delphis eum interfecit.

Per hæc tempora, Lydus & Tyrrhenus fratres, cùm regnarent in Lydiâ, sterilitate frugum compulsi, sortiti sunt, uter cum parte multitudinis patriâ decederet. Sors Tyrrhenum contigit. Pervectus in Italiam, & loco, & incolis, & mari nobile ac perpetuum à se nomen dedit.

Post Orestis interitum, filii ejus, Penthilus & Tisamenus, regnavére triennio.



tempête le jetta, Mycenes & Tégée, du nom de deux Villes du Péloponnese, sa patrie, & Pergame, en mémoire de la destruction de Troye. Peu de tems après il est assassiné par son incestueuse Epouse (*a*) & par *Egisthe*, son cousin germain, héritier de la haine de *Thyeste* contre les Atrides. L'un & l'autre, après sept ans de regne, sont immolés à leur tour par *Oreste*, aidé de sa sœur *Electre*, femme qu'un courage au-dessus de son sexe, rendoit capable d'entrer dans tous ses desseins. Le Ciel parut approuver (*b*) cette action, en lui accordant une longue vie, & un regne heureux. Il vécut 90 ans, & en régna 70. Son courage se venge encore de *Pyrrhus*, fils d'*Achille*. Il le tue à Delphes pour avoir épousé *Hermione*, fille d'*Hélene* & de *Ménélas*, qui lui avoit été promise.

En ce même tems les deux freres, *Lydus* & *Tyrrhene*, qui gouvernoient ensemble la Lydie, contraints par la disette des vivres de tirer au sort celui qui sortiroit du pays avec une partie du peuple, *Tyrrhene* part, & porté en Italie, il illustre à jamais cette contrée, ses habitans & sa mer, en leur donnant son nom.

A *Oreste* succedent *Penthile* & *Tisamène*, ses fils, dont le regne fut de 3 ans.

(*a*) Clitemnestre.

(*b* Les Poëtes ont feint cependant qu'il fut poursuivit par les Furies



CAPUT II.

Pelopidæ ab Heraclidis expulsi. Solutæ imperio Regum Athenæ. Codrus morte celeberrimus. Creantur Archontes. Conditur Megara. Navales Tyriorum opes Coloniæque. Orestis liberorum exactio ac fortuna.

TUM, ferè anno LXXX post Trojam captam, CXX quam Hercules ad Deos excesserat, Pelopis progenies, quæ omni hoc tempore, pulsis Heraclidis, Peloponnesi imperium obtinuerat, ab Herculis progenie expellitur. Duces recuperandi imperii fuêre, Temenus, Cresphontes, Aristodemus, quorum abavus fuerat.

Eodem ferè tempore, Athenæ sub Regibus esse desierunt. Quarum ultimus Rex fuit Codrus, Melanthi filius, vir non prætereundus. Quippe, cùm Lacedæmonii gravi bello Atticos premerent, respondissetque Pythius, quorum dux ab Hoste esset occisus, eos futuros superiores; *depositâ veste regiâ, pastoralem cultum induit; immistusque castris hostium, de industriâ rixam ciens, imprudenter interemptus est. Codrum cum morte æterna gloria, Athenienses secuta victoria est. Quis eum non miretur, qui iis artibus mortem quæsierit, quibus ab ignavis vita quæri*

(a) Il y avoit neuf Archontes : l'*Archonte* proprement dit; le *Roi*, espece de successeur des Monarques précé-

CHAPITRE II.

Les Pélopides chassés du trône par les Héraclides. Extinction de la Monarchie dans Athenes. Belle mort de Codrus. Création des Archontes. Fondation de Mégare. Puissance maritime de Tyr, & ses Colonies. Expulsion & sort des Enfans d'Oreste.

ENVIRON 80 ans après la ruine de Troye, & 120 depuis l'apothéose d'*Hercule*, les descendans de *Pelops*, qui, après l'expulsion des Héraclides, s'étoient maintenus durant tout ce tems dans la possession du Péloponese, en sont chassés à leur tour par *Temene*, *Cresphonte* & *Aristodeme*, arriere petit-fils d'*Hercule*.

On peut fixer à ce tems-là l'extinction du gouvernement monarchique dans Athenes. *Codrus*, fils de *Mélanthe*, & son dernier Roi, est digne d'une mémoire éternelle. Les Athéniens prêts à succomber sous les forces des Spartiates, avoient eu réponse de l'oracle, que *la victoire se déclareroit pour ceux dont le Chef seroit tué par le parti contraire*. *Codrus*, déguisant sa dignité sous un habit de berger, se mêle dans le camp des ennemis, y excite à dessein une querelle, & se fait tuer sans être connu; fin qui lui valut l'immortalité, & la victoire aux Athéniens. Peut-on ne le pas admirer d'avoir cherché la mort par les mêmes moyens dont le lâche se sert pour l'éviter? *Médon*, son fils, est le premier *a* Archonte d'A-

dens; le *Polémarque* ou Général des Armées, & six *Thesmotètes* ou Législateurs.

solet? Hujus filius Medon primus Archon Athenis fuit. Ab hoc posteri apud Atticos dicti Medontidæ. Sed ii, insequentesque Archontes usque ad Charopem, dum viverent, eum honorem usurpabant.

Peloponnesii digredientes finibus Atticis, Megaram, mediam Corintho Athenisque urbem, condidêre. Eâ tempestate & Tyria classis, plurimùm pollens mari, in ultimo Hispaniæ tractu, in extremo nostri (a) orbis termino, insulam circumfusam Oceano, perexiguo à continenti divisam freto, Gades condidit. Ab iisdem post paucos annos in Africâ Utica condita est.

Exclusi ab Heraclidis Orestis liberi, jactatique cùm variis casibus, tum sævitiâ maris, quintodecimo anno sedem cepêre circa Lesbum insulam.

CAPUT III.

Emigrant aliò, ac novas sedes occupant Græcæ quædam Nationes. Unde nomen Thessaliæ.

Tum Græcia maximis concussa est motibus. Achæi ex Laconiâ pulsi, eas occupavêre sedes quas nunc obtinent. Pelasgi Athenas commigravêre; acerque belli juvenis, nomine Thessalus, natione Thesprotius, cum magnâ

(a) *Continentis.*

thenes. Ses successeurs, qui de son nom furent appelés *Médontides*, jouirent de cet honneur toute leur vie jusqu'à *Charops*, exclusivement.

Les Péloponnésiens sortant de l'Attique, bâtissent Mégare, à une égale distance de Corinthe & d'Athenes. C'est alors que les Tyriens, peuple puissant par ses flottes, pénétrent jusqu'aux extrémités de l'Espagne & de notre continent, & fondent Cadix, sur une île de l'Océan, séparée de la terre ferme par un petit détroit. Quelques années après, ils bâtissent Utique en Afrique.

Les enfans d'*Oreste*, chassés par les Héraclides, après quinze ans de traverses, & une navigation difficile, se fixent aux environs de Lesbos.

CHAPITRE III.

Transmigration & nouveaux etablissemens de quelques Nations Grecques. Eclaircissement sur le nom de Thessalie.

BIENTOT après il se fait de grands mouvemens dans la Grèce. Les Achéens, forcés d'abandonner la Laconie, s'emparent *a*) des lieux qu'ils occupent encore de nos jours. Les Pélasgiens vont se fixer à Athenes. *Thessalus*, jeune Thesprotien, d'un caractere bouillant &

(*a*) Le Péloponnese.

civium manu eam regionem armis occupavit; quæ nunc ab ejus nomine Theſſalia *appellatur, antea Myrmidonum vocitata civitas. Quo nomine, mirari convenit eos qui Iliaca componentes tempora, de eâ regione ut Theſſaliâ commemorant. Quod cùm alii faciant, Tragici frequentiſſimè faciunt; quibus minimè id concedendum eſt; nihil enim ex perſonâ Poëtæ, ſed omnia ſub eorum, qui illo tempore vixerunt, dixerunt. Quod ſi quis à Theſſalo, Herculis filio, eos appellatos Theſſalos dicet, reddenda erit ei ratio, cur numquam ante hunc inſequentem Theſſalum ea gens id nominis uſurpaverit.*

Paulò ante Aletes, ſextus ab Hercule, Hippotis filius, Corinthum, quæ antea fuerat Ephyre, clauſtra Peloponneſi continentem, in Iſthmo condidit. Neque eſt quod miremur ab Homero nominari Corinthum. *Nam ex perſonâ Poëtæ & hanc urbem, & quaſdam Ionum Colonias iis nominibus appellat, quibus vocabantur ætate ejus, multò poſt Ilium captum conditæ.*

CAPUT IV.

Conduntur urbes plurimæ, inter quas maximè Cumæ, Neapolis, Smyrna, &c.

ATHENIENSES in Eubœâ Chalcida & Erethriam Colonis occupavêre; Lacedæmonii in Aſiâ Magneſiam. Nec multò poſt Chalci-

guerrier, à la tête d'un grand nombre de ses concitoyens, envahit l'ancien pays des Myrmidons, qui depuis seulement a été nommé *Thessalie*. Il est surprenant que les Auteurs en parlent sous ce nom, dans le récit de la guerre de Troye. Ce défaut d'exactitude est sur-tout fréquent chez les Poëtes tragiques, & un tel anachronisme ne doit point leur être pardonné, puisque ce n'est pas en Poëtes qu'ils s'expriment, mais en interpretes des Héros de ce tems-là. Si l'on rapporte l'origine de cette dénomination à *Thessalus*, fils d'*Hercule*, pourquoi donc la Thessalie n'a-t-elle été ainsi nommée qu'après l'invasion du second *Thessalus*?

Un peu auparavant, *Aletes*, fils d'*Hippotes*, & le sixieme des Héraclides, bâtit dans l'Isthme Corinthe, qui s'appelloit autrefois Ephyre, barriere du Péloponese. Il est naturel qu'*Homere* désigne cette Ville par son dernier nom. C'est comme Poëte qu'il appelle encore quelques Colonies Ioniénes, du nom qu'elles portoient de son tems, n'ayant été fondées que long-tems après la prise de Troye.

CHAPITRE IV.

Fondation d'un grand nombre de Villes, & en particulier de Cumes, de Naples, de Smyrne, &c.

Les Athéniens envoient des Colonies à Chalcis, & à Eréthri dans l'île d'Eubée, & les Lacédémoniens à Magnésie dans l'Asie mi-

denses, orti, ut prædiximus, Atticis, Hippocle & Megasthene ducibus, Cumas in Italiâ condiderunt. Hujus classis cursum esse directum, alii Columbæ antecedentis volatu ferunt, alii nocturno æris sono, qualis Cerealibus sacris cieri solet. Pars horum civium magno post intervallo Neapolim condidit. Utriusque urbis eximia semper in Romanos fides facit eas nobilitate, atque amœnitate suâ dignissimas. Sed aliis diligentior ritûs patrii mansit custodia: Cumanos Osca mutavit vicinia. Vires autem veteres earum urbium, hodieque magnitudo ostentat mœnium.

Subsequenti tempore, magna vis Græcæ juventutis, abundantiâ virium sedes quæritans, in Asiam se effudit. Nam & Iones, duce Ione, profecti Athenis, nobilissimam partem regionis maritimæ occupavêre, quæ hodieque appellatur Ionia; *urbesque constituêre, Ephesum, Miletum, Colophona, Prienen, Lebedum, Myuntem, Erythram, Clazomenas, Phocæam; multasque in Ægeo, atque Icario occupavêre insulas, Samum, Chium, Andrum, Tenum, Pharum, Delum, aliasque ignobiles. Et mox Æolii eâdem profecti Græciâ, longissimisque acti erroribus, non minùs illustres obtinuerunt locos; clarasque urbes condiderunt, Smyrnum,*

neure. A quelques tems de-là, les peuples de Chalcis, sortis de l'Attique, sous la conduite d'*Hippocle* & de *Mégasthene*, bâtissent Cumes en Italie. Le vol d'une Colombe, suivant quelques-uns, ou selon d'autres, le son d'un instrument d'airain, pareil à celui qu'on entend aux fêtes de Cérès, servit de guide à leur flotte pendant la nuit. Long-tems après, une portion de cette Colonie bâtit la ville de Naples. Ces deux Villes, par leur fidélité inviolable envers les Romains, méritent la haute réputation dont elles jouissent, & leur agréable situation. Mais Naples a plus religieusement conservé les mœurs & les usages de ses fondateurs; au lieu que le voisinage des (*a*) Osques a été funeste à Cumes & l'en a fait dégénérer. Au reste, à en juger par la hauteur actuelle de leurs murailles, ces Villes étoient autrefois très-fortes.

Une jeunesse guerriere & nombreuse, dont la Grece étoit surchargée, se cherche ensuite de nouvelles habitations, & inonde l'Asie. Les Ioniens, partis d'Athenes sous la conduite d'*Ion*, s'établissent dans cette belle partie des pays maritimes, qu'on appelle aujourd'hui l'*Ionie*, & y bâtissent Ephèse, Milet, Colophone, Priene, Lébede, Myunte, Erythre, Clazomene, & Phocée. Ils s'emparent aussi de plusieurs îles dans les mers Egée & Icarienne, comme de Samos, Chio, Andros, Ténos, Pharos, Délos, & autres moins connues. Les Æoliens suivent bientôt cet exemple; ils partent de la Grece, & après avoir long-tems erré, ils se fixent dans des terres non moins célèbres,

(*a*) Anciens peuples d'Italie, fameux par leur corruption.

Cymen, Lariſſam, Myrinam, Mitylenemque, & alias urbes quæ ſunt in Lesbo inſulâ.

CAPUT V.

Homerus.

CLARISSIMUM deinde Homeri illuxit ingenium, ſine exemplo maximum; qui magnitudine operum, & fulgore carminum ſolus appellari Poëta meruit. In quo hoc maximum eſt (a), quòd neque ante illum, quem ille imitaretur, neque poſt illum, qui eum imitari poſſet, inventus eſt. Neque quemquam alium, cujus operis primus auctor fuerit, in eo perfectiſſimum, præter Homerum & Archilochum reperiemus. Hic longiùs à temporibus belli, quod compoſuit, Troïci, quam quidam rentur, abſuit. Nam fermè antè annos DCCCCL. floruit, intrà mille (b) natus eſt. Quo nomine, non eſt mirandum quod ſæpè illud uſurpet: οἷοι νῦν βροτοί εἰσι. *Hoc enim ut hominum, ita ſæculorum notatur differentia. Quem ſi quis cæcum genitum putat, omnibus ſenſibus orbus eſt.*

(a) Il y a eu des Poëtes avant *Homere* : mais il eſt le pere de la Poësie épique.

(b) On ne connoît point la patrie d'*Homere*. Sept Villes de la Grece ſe diſputerent la gloire de l'avoir vu naître : *Smyrna, Rhodos, Colophon, Salamis, Chios, Argos, Athenæ.*



OÙ

ı ils batiſſent les belles Villes de Smyrne, :mès, Lariſſe, Myrine, Mytilene, & quelıes autres dans l'Iſle de Lesbos.

CHAPITRE V.

Homere.

Le tems qui ſuit eſt illuſtré par la gloire 'Homere, génie incomparable, ſeul digne du om de Poëte par l'étendue de ſes ouvrages, omme par l'éclat & le feu de ſa poéſie, & e qui en donne la plus haute idée, n'ayant u ni modèle, ni imitateur. *Archiloque* ſeul ıartage avec lui l'honneur d'avoir tout à la ois créé & perfectionné ſon genre. Quelıues Ecrivains ont placé ſa naiſſance trop près le la guerre de Troye, ſujet d'un de ſes Poëmes, puiſqu'il floriſſoit il y a environ)50 ans, & qu'il eſt né environ depuis mille. Auſſi ne faut-il pas s'étonner qu'il ramene ſi ſouvent cette expreſſion : *Tels que ſont les hommes d'aujourd'hui*, marquant ainſi par la différence des hommes, celle des ſiécles où ls ont vécu. Au reſte, il n'y auroit pas le ſens commun à penſer qu'il naquit aveugle.



CAPUT VI.

Imperium Asiæ ab Assyriis ad Medos necato Sardanapalo, transpositum. Lycurgus. Structa Carthago. Initia regni Macedonici.

INSEQUENTI tempore Imperium Asiaticum ab Assyriis, qui id obtinuerant annis mille DCC, translatum est ad Medos, abhinc annos fermè DCCCCIV. Quippe Sardanapalum eorum regem, mollitiis fluentem, & nimiùm felicem malo suo, tertio & trigesimo loco ab Nino & Semiramide, qui Babylona condiderant, natum ita ut semper successor regni paterni foret filius, Arbaces Medus Imperio vitâque privavit.

Eâ ætate clarissimus Graii nominis Lycurgus Lacedæmonius, vir generis Regii, fuit severissimarum justissimarumque legum auctor, & disciplinæ convenientissimæ viris; cujus quamdiu Sparta diligens fuit, excelsissimè floruit.

Hoc tractu temporum antè annos V & LX, quàm urbs Romana conderetur, ab (a) Elisâ Tyriâ, quam quidam Dido autumant, Carthago conditur. Circa quod tempus Caranus, vir generis Regii, undecimus ab Hercule, profectus Argis, regnum Macedoniæ occupavit.

(a) Sœur de *Pygmalion*, Roi de Tyr.

CHAPITRE VI.

Translation de l'Empire d'Asie des Assyriens aux Medes par la mort de Sardanapale. Lycurgue. Fondation de Carthage. Commencement du Royaume de Macédoine.

ENSUITE, c'est-à-dire, environ depuis 904 ans, l'Empire de l'Asie, dont les Assyriens avoient été en possession pendant 1700 ans, passe (*a*) aux Médes, par la mort de *Sardanapale*, Prince plongé dans les délices d'une vie molle & efféminée, & malheureux par l'excès même de son bonheur : *Arbace*, Mede de nation, le priva de la couronne & de la vie. Il étoit par succession de pere en fils, le trente-troisieme Roi issu de *Ninus* & de *Sémiramis*, fondateur de Babylone.

Lycurgue, l'honneur de la Grece, né à Sparte (*b*) du sang royal, trace pour sa patrie un Code de Loix justes & rigides, avec le plan d'une éducation vraiment propre à former les hommes. Tant que Sparte en suivit exactement l'esprit, elle se maintint au plus haut point de sa puissance & de sa gloire.

Elise de Tyr, que quelques-uns croient être la même que *Didon*, jette les fondemens de Carthage, environ 65 ans avant la fondation de Rome. *Caranus*, d'une naissance royale & l'onzieme des Héraclides, part d'Argos envahit la Macédoine, & l'érige en Royaume

(*a*) *Ninus* le transféra à Ninive. Selon la plus commune opinion, il dura 1300 ans.

(*b*) Il descendoit de *Proclès*, Roi de Sparte.

A quo Magnus Alexander cùm fuerit septimus decimus, jure materni generis Achille auctore, paterni Hercule gloriatus est.

Æmilius Sura de annis Populi Romani: » *Assyrii principes omnium gentium, rerum* » *potiti sunt; deinde Medi, posteà* (a) *Per-* » *sæ, deinde Macedones. Exinde duobus* » *Regibus* (b), *Philippo & Antiocho, qui* » *à Macedonibus oriundi erant, haud multò* » *post Carthaginem subactam, devictis, sum-* » *ma Imperii ad Populum Romanum perve-* » *nit* ». *Inter hoc tempus & initium Nini Regis Assyriorum, qui Princeps rerum potitus, intersunt anni mille DCCCCXCV.*

CAPUT VII.

Hesiodus. Capua, Nolaque conditæ.

HUJUS temporis æqualis fuit Hesiodus, circà CXX annos distinctus ab Homeri ætate, vir perelegantis ingenii, & mollissimâ dulcedine carminum memorabilis, otii quietisque cupidissimus, ut tempore tanto viro ita operis auctoritate proximus. Qui vitavit ne in id, quod Homerus, incideret, patriamque, & parentes testatus est, sed patriam, quia

(a) Sous *Cyrus.*
(b) *Philippe* fut le dernier Roi de Macédoine, & avec cet Antiochus, quinzième de ce nom, finit le Royaume de Syrie,

C'eſt par lui qu'*Alexandre le Grand*, le dix-ſeptieme de ſes deſcendans, rapportoit ſon origine à *Hercule*, comme du côté de ſa mere *Olympias*, il la rapportoit à *Achille*.

« Les Aſſyriens, dit (*a*) *Æmilius Sura* dans » ſes Annales Romaines, furent le premier » peuple dominateur. Aux Aſſyriens ſuccéde- » rent les Medes; à ceux-ci les Perſes, qui » firent place aux Macédoniens; & enfin un » peu après la deſtruction de Carthage, lorſ- » que *Philippe* & *Antiochus*, iſſus des Rois » de Macédoine, furent vaincus & ſoumis, » Rome reſta ſeule en poſſeſſion de la mo- » narchie univerſelle ». Entre cette derniere époque & les commencemens du regne de *Ninus*, il s'écoula 1995 ans.

CHAPITRE VII.

Héſiode. Fondation de Capoue & de Nole.

CET âge poſtérieur d'environ 120 ans à celui d'*Homere*, vit fleurir *Héſiode*, Poëte né avec toutes les graces de l'eſprit & avec le talent d'une verſification douce & facile : le plus approchant d'*Homere* par la célébrité de ſes ouvrages, comme par le tems où il a vécu. Pour éviter le ſort de ce Poëte, il n'a laiſſé ignorer à la poſtérité ni ſes parens ni ſa patrie, à laquelle il prodigue les injures, pour ſe venger des mauvais traitemens qu'il en avoit

(*a*) On ne connoît ni cet Auteur ni ſon Ouvrage. Quelques critiques prétendent que ce fragment avoit été ajouté au texte par d'anciens copiſtes, & que les Editeurs de *Velleius* l'y ont laiſſé; mais ce n'eſt-là qu'une conjecture.

multatus ab eâ erat (a), contumeliosissimè.

Dum in externis moror, incidi in rem domesticam, maximique erroris, & multùm discrepantem Auctorum opinionibus. Nam quidam, hujus temporis tractu, aiunt à Tuscis Capuam, Nolamque conditam, ante annos ferè DCCCXXX*: quibus equidem assenserim. Sed Marcus Cato quantùm differt? Qui dicat, Capuam ab eisdem Tuscis conditam, ac subinde Nolam; stetisse autem Capuam antequam à Romanis caperetur, annis circiter* CCLX. *Quod si ita est, cùm sint à Capuâ captâ anni* CCLX; *ut condita est, anni sunt ferè D. Ego (pace diligentiæ Catonis dixerim) vix crediderim tam maturè tantam urbem crevisse, floruisse, concidisse, resurrexisse.*

CAPUT VIII.

Renovata Olympia. Immutata Athenarum administratio.

C*LARISSIMUM deinde omnium ludicrum certamen; & ad exercitendam corporis ani-*

(a) Voici comment il s'exprime sur sa patrie, au liv. II. des *Œuvres* & des *Jours* :

Νάσσατο δ' ἄγχ' Ἑλικῶνος, ὀϊζυρῇ ἐνὶ κώμῃ
Ἄσκρῃ, χεῖμα κακῇ, θέρει ἀργαλέῃ, οὐδέποτ' ἐσθλῇ.

C'est-à dire *il vint* (son pere) *demeurer près de l'Hélicon, à Ascrée, misérable Village, où le froid de l'hiver, & des chaleurs de l'été sont également insupportables & où il est impossible de se trouver jamais bien.*

reçus. (a) C'étoit, au reste, un homme indolent, & aimant passionnément son repos.

Mais tandis que je m'occupe d'objets étrangers, j'oubliois un fait qui a rapport à notre histoire, & sur lequel il y a eu bien des opinions différentes & de grandes erreurs. Les uns fixent à ce tems-là, éloigné de celui-ci à-peu-près de 830 ans, la fondation de Capoue & de Nole par les Toscans; & je me rangerois volontiers à ce sentiment. Mais (b) *Caton*, par une opinion toute contraire, en convenant que les Toscans ont fondé Capoue & ensuite Nole, prétend que la premiere n'avoit que 260 ans d'ancienneté, quand elle fut prise par les Romains. En ce cas sa fondation ne remonteroit pas au-delà de 500 ans, puisqu'on n'en compte que 240 depuis sa prise. Mais de quelque poids que doive être l'autorité d'un Auteur aussi exact que *Caton*, il ne me paroît pas naturel de renfermer dans un espace de tems si limité, l'accroissement, l'élévation, la chûte & le rétablissement d'une ville aussi considérable.

CHAPITRE VIII.

Rétablissement des Jeux Oympiques. Changemens dans la Constitution politique d'Athenes.

HUIT cens quatre ans avant votre Consulat, illustre Vinicius, *Iphitus*, Roi d'Elide,

(a) J'ai cru devoir transporter ce dernier trait du caractere d'*Hésiode*, parce qu'il m'a paru mal placé dans le latin, où il dépare le portrait de ce Poëte.

(b) *Caton* le censeur. Il avoit écrit avec beaucoup d'é-

mique virtutem efficacissimum, Olympiorum initium habuit, & auctorem Iphitum Elium. Is eos ludos (a) mercatumque restituit, antè annos, quàm tu M. Vinici, consulatum inires, DCCCIV. Hoc sacrum eodem loco instituisse fertur, abhinc annos fermè mille CCL, Atreus, cùm Pelopi patri funebres ludos faceret. Quo quidem in ludicro omnis generis certaminum Hercules victor extitit.

Tum Athenis perpetui Archontes esse desierunt, cùm fuisset ultimus Alcmæon, cæperuntque in denos annos creari. Quæ consuetudo in annos LXX mansit; ac deinde annuis commissa est Magistratibus Respublica. Ex iis qui denis annis præfuerunt, primus fuit Charops, ultimus Eryxias; ex annuis, primus Creon.

CAPUT XI.

Roma Condita.

SEXTA *Olympiade, post duos & viginti annos, quam prima constituta fuerat, Romulus, Martis filius, ultus injurias avi, Romam Urbem Palilibus in Palatio condidit. A quo tempore ad vos, Consules, anni sunt DCCLXXII. Id actum post Trojam captam annis CDXXXII. id gessit Romulus adjutus*

(a) *Mercatus*, qui veut dire comunément *Foire, Marché*, signifie ici l'*Assemblée* des Grecs à Olympie.

rétablit les assemblées & les jeux (*a*) d'Olympie, jeux si fameux, & si propres à élever le courage, & à nourrir la force du corps. On en attribue l'institution à *Atrée*, qui célébra, il y a environ 1250 ans, dans le même lieu, des jeux funebres en l'honneur de *Pélops*, son pere, où *Hercule* remporta tous les prix des différens combats.

(*b*) Alors les Athéniens bornerent à dix ans l'autorité des Archontes, qui jusqu'à *Alcmæon* avoit été perpétuelle. Cet usage, qui commença dans la personne de *Charops*, & qui finit à *Eryxias*, dura l'espace de 70 ans; après quoi l'administration de la République fût confiée à des magistrats annuels, dont le premier fut *Créon*.

CHAPITRE XI.

Fondation de Rome.

VINGT-deux ans après le rétablissement des jeux olympiques, & dans la sixieme Olympiade; 772 avant votre Consulat actuel, illustres Vinicius & Longinus; 432 ans après la prise de Troye; au tems consacré aux fêtes de Palés; *Romulus*, fils de Mars, après avoir vengé

rudition sur l'origine des Villes du Latium. C'est ce qu'on appelle les origines de *Caton*. Le tems nous a envié cet ouvrage.

(*a*) Cette premiere Olympiade d'*Iphitus* est une époque fameuse pour la Chronologie de l'Histoire Ancienne, qui ne commence qu'alors à avoir de la certitude.

(*b*) Quelques années après. Car ce ne fut qu'à la fin de la cinquieme Olympiade que les Archontes cesserent d'être perpétuels.

legionibus Latini, avi sui; libenter enim iis, qui ita prodiderunt, accesserim, cùm aliter firmare Urbem novam, tam vicinis Veientibus, aliisque Etruscis, ac Sabinis, cum imbelli & Pastorali manu vix potuerit: quamquam jam asylo facto inter duos lucos, auxit. Hic centum homines electos appellatosque Patres, *instar habuit Consilii publici. Hanc originem nomen Patriciorum habet. Raptus Sabinarum,* (*a*) . . . .

. . . .

. . . .

CAPUT X.

Profligatus Persei exercitus. Triumphant Paulus Æmilius, Octavius & Anicius.

PERSEUS Populo Romano gravior, quàm timuerat, hostis extitit. Nam biennio adeò variâ fortunâ cum consulibus conflixerat, ut plerumque superior foret, & partem Græciæ in societatem suam perduceret. Quin Rhodii quoque, fidelissimi antea Romanis, tum

(*a*) Nous avons perdu de l'Abrégé de *Velleius* tout ce qui regardoit les Rois, les premiers Consuls, les Tribuns militaires, &c. jusqu'à l'an de Rome 582. M. Doujat a rempli cette lacune; mais ses *supplémens*, aussi défectueux que sa traduction, ne nous consolent point de la perte de ce grand morceau. Ce genre de travail qu'il s'est imposé, présente des difficultés peut-être insurmontables. Je n'ai eu garde de l'entreprendre; & je me suis contenté de faire un précis de ce qui manque dans *Velleius*, quant à l'histoire Romaine. Voy. le *Discours prélim.*

(*a*) *Numitor*, son ayeul, bâtit la Ville de Rome sur le mont Palatin. Je crois aisément avec quelques Historiens, que les soldats de *Numitor* favoriserent l'entreprise. Car il n'est pas vraisemblable qu'avec une poignée de bergers timides, quoique multipliés ensuite par le moyen d'une asyle, qu'il établit entre deux bois sacrés, il eût pu élever & fortifier une ville nouvelle sur les frontieres des Sabins, des Veïens & des autres nations Etrusques. Romulus ayant fait choix de cent hommes qu'il appella *Pères*, en forma le Conseil public. Telle est l'origine du nom de *Patriciens* & du Sénat. L'enlévement des Sabines, ...
. . . .

CHAPITRE X.

Défaite de Persée. Triomphes de Paul-Emile, d'Octavius & d'Anicius.

ROME trouva dans (*b*) *Persée* un ennemi plus redoutable qu'elle n'avoit cru. Les deux premieres années de la guerre furent favorables à ce Prince. Malgré quelques désavantages, il conserva une supériorité marquée sur les Consuls (*c*), & attira dans son alliance une partie de la Grece. Les Rhodiens même, dont la fidélité s'étoit toujours soutenue, attentifs aux évènemens, furent ébranlés par les succès de ce Monarque, & parurent pancher de

(*a*) Il tua *Amulius* qui avoit ôté la couronne à *Numitor*, & rétablit celui-ci sur le trône.

(*b*) Dernier Roi de Macédoine.

(*c*) *Licinius Crassus*, & *Appius Claudius*.

dubiâ fide, speculati fortunam, proniores Regis partibus fuisse visi sunt. Et Rex Eumenes in eo bello medius fuit animo, neque fratris initiis, neque suæ respondit consuetudini.

Tum Senatus Populusque Romanus Lucium Æmilium Paulum, qui & Prætor, & Consul triumphaverat, virum in tantum laudandum, in quantum intelligi virtus potest, Consulem creavit, filium ejus Pauli, qui ad Cannas quàm tergiversanter perniciosam Reipublicæ pugnam inierat, tam fortiter in eâ mortem obierat. Is Perseum ingenti prælio apud Urbem nomine Pydnam in Macedoniâ, fusum fugatumque castris exuit; deletisque ejus copiis, destitutum omni spe coëgit è Macedoniâ profugere: quam ille linquens, in Insulam Samothraciam profugit, Templique se religioni supplicem credidit. Ad eum Cnæus Octavius Prætor, qui classi præerat, pervenit; & ratione magis, quàm vi persuasit, ut se Romanorum fidei committeret. Ita Paulus maximum nobilissimumque Regem in triumpho duxit.

Quo anno & Octavii Prætoris, navalis; & Anicii, Regem Illyriorum Gentium antè currum agentis triumphi fuêre celebres. Quàm sit assidua eminentis fortunæ comes invidia, altissimisque adhæreat, etiam hoc colligi potest, quod, cùm Anicii, Octaviique triumphum nemo interpellaret, fuêre qui Pauli impedire obniterentur. Cujus tantùm priores

son côté ; le Roi *Eumenes*, démentant les premieres démarches de son frere *Attale*, & (a) l'ancienne amitié qui le lioit lui-même aux Romains, ne prit aucun parti.

Le Sénat & le peuple créerent alors Consul *Lucius Æmilius Paulus*, homme digne de tous les éloges qui sont dûs à la vertu la plus consommée, & dont la Préture & le premier Consulat avoient été illustrés par deux triomphes. Il étoit fils de ce *Paulus* qui mourut en héros à la malheureuse journée de Cannes, où l'action s'étoit engagée malgré lui. Une grande bataille donnée près de Pydna, décida du sort de *Persée*. Il fut vaincu, mis en déroute, obligé d'abandonner son camp & forcé de sortir de la Macédoine sans armée & sans espérance, il se sauva dans la Samothrace, & se réfugia dans le Temple de cette isle comme dans un asyle inviolable. Le Préteur *Octavius*, Commandant de la flotte, se rendit auprès de lui, & l'ayant plutôt persuadé que forcé de s'abandonner à la foi du Peuple Romain, *Paul-Emile* triompha du plus grand & du plus illustre Roi qui fût alors.

Cette année fut encore célebre par le triomphe naval du Préteur *Octavius*, & par celui d'*Anicius*, qui fit marcher devant son char *Gentius*, Roi d'Illyrie. *Anicius* & *Octavius* triompherent sans opposition ; mais comme l'envie est la compagne ordinaire du mérite supérieur & de la grande élévation, les honneurs de *Paul-Emile* (b) furent traversés,

(a) Il avoit fourni aux Romains des troupes auxiliaires.
(b) *Æmilius* & *Galba* l'accuserent d'orgueil & d'avarice.

excessit, vel magnitudine Regis Persei, vel specie simulacrorum, vel modo pecuniæ, ut bis millies centies sestertiûm ærario contulerit, & omnium anteactorum comparationem amplitudine vicerit.

CAPUT XI.

Antiochus Epiphanes jussus à Romanis Alexandriam obsidione liberare. Quàm infelix P. Æmilius. Fulvius Flaccus ac Posthumius Albinus censores asperrimi.

PER idem tempus, cùm (a) *Antiochus Epiphanes, qui Athenis Olympicum inchoavit, tum Rex Syriæ, Ptolæmeum puerum Alexandriæ obsideret, missus est ad eum Legatus Marcus Popilius Lænas, qui juberet incepto desistere, mandataque exposuit; & Regem* deliberaturum se *dicentem circumscripsit virgulâ, jussitque* priùs responsum reddere, quàm egrederetur finito arenæ circulo. *Sic cogitationem Regiam Romana disjecit constantia, obeditumque imperio.*

Lucio autem Paulo magnæ victoriæ compoti quatuor filii fuêre. Ex iis duos natu majores, unum Publio Scipioni, Publii Africani filio, nihil ex paternâ majestate præter

(a) Ce Prince avoit détrôné *Ptolémée Philometor*. Il se préparoit à la conquête de l'Egypte, lorsque les Egyptiens choisirent pour leur Roi *Ptolémée Evergetes*, frere de *Philometor*. Il forma le siége d'Alexandrie, où ce nouveau Roi s'étoit renfermé.

quoiqu'en vain. Son triomphe effaça tous les précédens, par le grand nom de *Persée*, par les images qui représentoient ses victoires, & par les deux cent dix millions de sesterces, six millions d'or, & trois cent mille écus qu'il mit dans le trésor public.

CHAPITRE XI.

Antiochus Epiphanès leve le siege d'Alexandrie par ordre des Romains. Malheurs de Paul-Emile. Censure rigide de Fulvius Flaccus, & de Posthumius Albinus.

EN ce même tems *Antiochus Epiphanès*, Roi de Syrie, qui jetta les fondemens du Temple du Jupiter Olympien à Athenes, assiégeoit dans Alexandrie le jeune *Ptolémée*. Rome lui fit défense par *Marcus Popilius Læna*, son Ambassadeur, de persister dans son entreprise; à quoi ce Prince ayant répondu qu'*il y penseroit*, (*a*) *Popilius*, qui tenoit une baguette à la main, l'enferme dans un cercle tracé sur le sable, & lui ordonne de *se décider avant que d'en sortir*. La fermeté Romaine subjugua l'impérieux Monarque, & Rome fut obéie.

Paul-Emile, après sa victoire, se trouvoit quatre enfans; il avoit fait adopter *a* les deux aînés, l'un par *Fabius-Maximus*, l'autre par Scipion, fils de l'Africain, qui n'avoit hérité de la grandeur de son pere, que l'éclat

(*a*) Quelle preuve de cet ascendant que la politique Romaine avoit su prendre sur les Souverains?

(*b*) Un Citoyen adopté prenoit le nom & les droits de la famille dans laquelle il entroit par cette voie.

speciem nominis, vigoremque eloquentiæ retinenti, in adoptionem dederat; alterum Fabio Maximo: Duos minores natu; prætextatos, quo tempore victoriam adeptus est, habuit. Is cùm in concione extra Urbem, more Majorum, ante triumphi diem, ordinem actorum suorum commemoraret, deos immortales precatus est: Ut si quis eorum invideret operibus, ac fortunæ suæ, in ipsum potiùs sævirent, quàm in Rempublicam; *quæ vox veluti oraculo emissa, magnâ parte eum spoliavit sanguinis sui. Nam alterum ex iis, quos in familiâ retinuerat, liberis, ante paucos triumphi, alterum post pauciores amisit dies.*

Aspera circa hæc tempora Censura Fulvii Flacci, & Posthumi Albini fuit. Quippe Fulvii censoris frater & quidem consors, Cnæus Fulvius Senatu motus est ab iis Censoribus.

CAPUT XII.

De Quinto Metello Pseudo-Philippi & Achæorum domitore.

POST victum captumque Perseum, qui quadriennio post in liberâ custodiâ Albæ decessit, Pseudo-Philippus, à mendacio simulatæ originis appellatus, qui se Philippum, regiæque stirpis ferebat, cùm esset ultimæ, armis oc-

de fon nom & fa mâle éloquence. Les deux autres n'avoient pas encore dix-fept ans au tems de fa victoire fur *Perfée.* Dans le difcours qu'il fit au peuple affemblée hors de la Ville, avant le jour de fon triomphe, pour lui rendre compte, felon, l'ufage, de tout ce qu'il avoit fait pendant la guerre : *Si quelqu'un des immortels*, dit il, *voit d'un œil ennemi mes actions & ma fortune, qu'il épargne la République, & ne féviffe que contre moi.* Cette parole fut comme un oracle qui priva ce malheureux pere de la moitié de fon fang, ayant perdu fes deux jeunes fils, l'un un peu avant, l'autre un peu après fon triomphe.

Ce fut environ alors que *Fulvius Flaccus*, & *Pofthumius Albinus* exercerent une cenfure mémorable par fa rigidité, puifqu'ils la porterent jufqu'à chaffer du Sénat *Cnæus Fulvius* frere du premier, & qui vivoit fous le même toit avec lui.

CHAPITRE XII.

Détails fur Quintus Metellus, vainqueur du Faux-Philippe & des Achéens.

Après la défaite & la prife de *Perfée*, mort quatre ans après à Albe, où on lui laiffoit une honnête liberté, parut le (a) *Faux-Philippe.* Cet aventurier fans naiffance, fe donne

(a) Ce *Faux Philippe*, ou *Andrifcus* avoit mis dans fes intérêts les Macedoniens, & quelques peuples de la Thrace. Il avoit vaincu *Juventius*, Préteur de Macédoine. Il fut enfin mis à mort, après avoir été mené en triomphe par *Q. Metellus.*

cupatâ Macedoniâ, assumptis regni insignibus, brevi temeritatis pœnas dedit. Quippe Quintus Metellus Prætor, cui ex virtute Macedonici *nomen inditum, præclarâ victoriâ ipsum gentemque superavit, & immani etiam Achæos rebellare incipientes fudit acie.*

Hic est Metellus Macedonicus, qui Porticus quæ fuêre circumdatæ duabus ædibus sine inscriptione positis, quæ nunc Octaviæ Porticibus ambiuntur, fecerat; quique hanc turmam Statuarum equestrium, quæ frontem ædium spectant, hodieque maximum ornamentum ejus loci ex Macedoniâ detulit. Cujus turmæ hanc causam referunt: Magnum Alexandrum impetrasse à Lysippo, singulari talium auctore operum, ut eorum Equitum qui ex ipsius turmâ apud Granicum flumen ceciderant, expressâ similitudine figurârum, faceret Statuas, & ipsius quoque iis interponeret. Hic idem primus omnium Romæ ædem ex marmore in iis ipsis monumentis molitus, vel magnificentiæ, vel luxuriæ Princeps fuit. Vix ullius gentis, ætatis, ordinis hominem inveneris, cujus felicitatem fortunæ Metelli compares. Nam præter excellentes triumphos, honoresque amplissimos, & principale in Republicâ fastigium, extentumque vitæ spatium, & acres innocentesque pro Republicâ cum inimicis contentiones,

pour être issu du sang royal, prend le nom de *Philippe*, entre à main armée dans la Macédoine, & s'y revêt des marques de la royauté. Sa témérité ne resta pas long-tems impunie. Le Préteur *Quintus Metellus*, à qui la valeur mérita le surnom de *Macédonique*, remporta sur lui & sur la Province une victoire signalée. Cette expédition fut suivie de la défaite entiere des Achéens dont il réprima la rebellion naissante.

C'est ce *Metellus* qui fit construire des Portiques autour de *a*) ces deux Temples, sans inscription, qui sont présentement renfermés dans l'enceinte des Portiques (*b* d'*Octavie*. C'est lui aussi qui transporta de Macédoine ces Statues équestres, qui sont rangées en forme d'escadron vis-à-vis la façade de ces Temples, & qui en font le principal ornement. Ces Statues sont l'ouvrage de *c* *Lysippe*, le plus habile des Sculpteurs : *Alexandre* l'engagea, dit on à représenter de la sorte ceux de ses Cavaliers qui furent tués au passage du Granique, & à le placer lui-même parmi eux. *Metellus* donna encore à Rome l'exemple de la magnificence ou du luxe, en élevant un Temple de marbre dans ce lieu déja célebre par ces monumens. Jamais peut-être aucun peuple, aucun siècle, aucune condition n'a produit un homme aussi heureux que ce Romain. Décoré des honneurs du triomphe, revétu des plus hautes dignités, assis à la premiere place de la République, parvenu à une

(*a*) Les Temples de Jupiter & de Junon.
(*b*) Sœur d'*Auguste* : elle eut le malheur d'épouser *Antoine*.
(*c*) Il fut d'abord Forgeron, puis Peintre & enfin Sculpteur.

quatuor filios sustulit, omnes adultæ ætatis vidit, omnes reliquit superstites & honoratissimos. Mortui ejus lectum pro Rostris sustulerunt quatuor filii, unus Consularis & Censorius, alter Consularis, tertius Consul, quartus candidatus Consulatûs, quem honorem adeptus est. Hoc est nimirùm magis, feliciter de vitâ migrare, quàm mori.

CAPUT XIII.

Rebellant denuo Achæi. Carthaginem evertit Scipio. Viri hujus indoles.

UNIVERSA deinde, ut prædiximus, instincta in bellum Achaïa, cujus pars magna ejusdem Metelli Macedonici virtute armisque fracta erat, maximè Corinthiis in arma, cùm gravibus etiam in Romanos contumeliis, instigantibus; destinatus ei bello gerendo Consul Mummius.

Et sub idem tempus, magis quia volebant Romani quidquid de Carthaginiensibus diceretur, credere, quàm quia credenda afferebantur, (a) *statuit Senatus Carthaginem excidere. Ita eodem tempore Publius Scipio Æmilianus, vir avitis Publii Africani, pa-*

(a) La cause de la troisieme guerre Punique, fut que les Carthaginois avoient repoussé *Massinissa*, allié du Peuple Romain, qui étoit entré en armes dans leur pays.

extrême vieilleſſe, & ayant ſignalé ſon attachement à l'Etat par d'éclatans démêlés avec ſes ennemis, le comble de ſon bonheur fut d'avoir quatre fils, qu'il vit tous hommes faits, & qu'il laiſſa dans le ſein des honneurs. En effet, lorſqu'après ſa mort ils porterent eux-mêmes ſon cercueil dans la place aux Harangues, l'un étoit Conſulaire & Ex-Cenſeur, l'autre Conſulaire, le troiſieme Conſul, & le dernier qui demandoit à l'être, le fut en effet. Avoüons qu'une fin pareille eſt moins une mort qu'un heureux départ de la vie.

CHAPITRE XIII.

Nouvelle révolte des Achéens. Deſtruction de Carthage par Scipion. Portrait de ce grand homme.

TOUTE l'Achaïe, quoique beaucoup affoiblie par la valeur & les armes de *Metellus le Macédonique*, remua de nouveau, à la ſollicitation de Corinthe, qui avoit reçu les Ambaſſadeurs de Rome d'une maniere outrageante. On envoya pour la châtier le Conſul *Mummius*.

(a) Vers le même tems, la diſpoſition des Romains à croire tout ce qu'on diſoit de Carthage, plutôt que la vraiſemblance des rapports, fit prendre au Sénat la réſolution de la détruire. On créa donc Conſul, quoiqu'il ne briguât que l'Edilité, *Publius Scipion Æmilien*, né de *Paul-Emile*, adopté par le fils de l'*Africain*, héritier des vertus de ſon ayeul &

(a) Environ 140 ans avant J. C.

ternisque Lucii Pauli virtutibus simillimus, omnibus belli ac togæ dotibus, ingeniique ac studiorum eminentissimus sæculi sui, qui nihil in vitâ nisi laudandum aut fecit, aut dixit ac sensit: quem Paulo genitum, adoptatum à Scipione, Africani filio, diximus, Ædilitatem petens Consul creatus est. Bellum Carthagini jam ante biennium à prioribus Consulibus illatum majori vi intulit; cùm ante in Hispania murali corona, in Africa obsidionali donatus esset; in Hispaniâ verò etiam ex provocatione, ipse modicus virium, immanis magnitudinis hostem interemisset. Eamque urbem, magis invidiâ imperii, quàm ullis ejus temporis noxis, invisam Romano nomini, funditùs sustulit, fecitque suæ virtutis monumentum, quod fuerat avi ejus clementiæ. Carthago diruta est, cùm stetisset annis DCLXVII *; abhinc annos* CLXXVII, *Cnæo Cornelio Lentulo, Lucio Mummio Coss. Hunc finem habuit Romani imperii Carthago Æmula; Cum quâ bellare majores nostri cœpêre Claudio & Fulvio Coss. ante annos* CCXCVI, *quàm tu, Marce Vinici, Consulatum inires. Ita per annos* CXV, *aut bellum inter eos populos, aut belli præparatio, aut infida pax fuit. Neque se Roma jam terrarum orbe superato, securam speravit fore, si nomen usquam stantis maneret Carthaginis. Adeò odium certaminibus ortum ultrà metum*

de son pere, le premier homme de son siècle par l'heureux accord des vertus civiles & militaires, comme par son esprit & ses connoissances, & n'offrant dans sa vie qu'une suite d'actions, de discours & de sentimens toujours louables. Sa valeur lui avoit déja mérité en Afrique la couronne murale (10) & l'obsidionale en Espagne, où malgré la délicatesse de sa complexion, il avoit tué dans un combat singulier un ennemi d'une taille gigantesque. Il attaqua Carthage avec plus de vigueur que les précédens Consuls, qui depuis deux ans avoient marché contre elle; & cette Ville, qui par sa puissance passée plus que par ses fautes actuelles s'étoit attiré la jalousie & la haine des Romains, devint par sa ruine entiere le monument de la valeur de *Scipion-Æmilien*, après l'avoir été de la clémence de son ayeul. *a* Elle fut détruite sous le Consulat de *Cnæus Cornelius Lentulus*, & de *Lucius Mummius*, la 667[e] année depuis sa fondation, il y a 177 ans. Tel fut le sort de cette rivale de Rome. Les guerres Puniques avoient commencé sous le Consulat de *Claudius* & de *Fulvius*, 296 ans avant le vôtre, illustre Vinicius; en sorte que l'espace de 115 ans n'avoit été rempli que par des hostilités ouvertes, des préparatifs de guerre, ou des traités perfides. Rome, toute maîtresse du monde qu'elle étoit, crut ne pouvoir établir son repos que sur la destruction entière de Carthage. Tant il est vrai que la haine qui s'éleve entre deux nations rivales survit à la crainte, & subsiste

(*a*) Elle fut consumée par le feu, & *Florus*, liv. II. ch. 15. dit que l'incendie dura 17 jours.

durat, & ne in victos quidem deponitur, neque ante invisum esse desinit, quàm esse desiit.

CAPUT XIV.

Catonis obitus. Corinthus diruitur. Scipio Mummiusque collati.

ANTE triennium quàm Carthago deleretur, Marcus Cato, perpetuus (a) diruendæ ejus auctor, Lucio Censorino, Marco Manlio Coss. mortem obiit.

Eodem anno quo Carthago concidit, Lucius Mummius Corinthum, post annos DCCCLII, quam ab Alete, Hippotis filio, erat condita, funditùs eruit. Uterque Imperator devictæ à se gentis nomine honoratus, alter Africanus, *alter appellatus est* Achaïcus; *nec quisquam ex (b) novis hominibus prior Mummio cognomen virtute partum vindicavit.*

Diversi Imperatoribus mores, diversa fuêre studia. Quippè Scipio tam elegans liberalium studiorum, omnisque doctrinæ & Auctor & admirator fuit, ut Polybium, Panætiumque, præcellentes ingenio viros, domi militiæque secum habuerit. Neque enim quisquam hoc Scipione elegantiùs intervalla negotiorum otio dispunxit; semperque aut belli, aut pa-

(a) Toutes les fois qu'il opinoit sur quelque affaire que ce fût, sa conclusion étoit, *voilà mon avis, & de plus, j'opine à la destruction de Carthage.* Il auroit dû plutôt s'y opposer.

(b) On appeloit *hommes nouveaux*, ceux qui étoient les premiers de leur famille élévés aux charges publiques.

même

ême après la victoire. Pour que l'une cesse être odieuse à l'autre, il faut qu'elle cesse d'être.

CHAPITRE XIV.

Mort de Caton. Ruine de Corinthe. Parallele de Scipion & de Mummius.

MARCUS *Caton* qui avoit toujours opiné à la destruction de Carthage, mourut trois ans auparavant, sous le Consulat de *Lucius Censorinus*, & de *Marcus Manlius.*

La même année de la ruine de Carthage, arriva celle de Corinthe, que *Mummius* renversa 852 ans après sa fondation par *Aletes*, fils d'*Hippotes*. On honora les deux vainqueurs du nom de la nation vaincue: *Scipion* fut appellé l'*Africain*, *Mummius* l'*Achaïque*. Ce fut le premier homme nouveau dont un surnom glorieux récompensa la valeur.

Au reste, ces deux Généraux différoient entiérement de goût & de caractere. *Scipion*, amateur éclairé, & même (*a* Ecrivain délicat, passionné pour les lettres & toutes les belles connoissances, avoit toujours auprès de lui, dans les armées comme à Rome, deux génies supérieurs, (*b*) *Polybe* & (*c*) *Panétius*. Jamais personne ne remplit plus agréablement le vuide des affaires. Tour à tour guerrier &

(*a*) On lui attribuoit, selon *Quintilien*, les pieces de Térence.

(*b*. Excellent Historien grec. Il avoit écrit l'histoire des guerres Puniques en 40 livres, dont il n'en reste plus que 4.

(*b*) Philosophe Stoïcien, né à Rhodes.

E

cis serviit artibus, semper inter arma ac studia versatus, aut corpus periculis, aut animum disciplinis exercuit. Mummius tam rudis fuit ut captâ Corintho, cùm maximorum artificûm perfectas manibus tabulas ac Statuas in Italiam portandas locaret, juberet prædici conducentibus, si eas perdidissent, novas eos reddituros. Non tamen puto dubites, Vinici, quin magis pro Republicâ fuerit manere adhuc rudem Corinthiorum intellectum, quàm in tantùm ea intelligi, & quin hâc prudentiâ illa imprudentia decori publico fuerit convenientior.

CAPUT XV.

Recensentur Coloniæ Romanæ, & Municipia quæ post captam à Gallis Romam extitêre.

CUM facilius cujusque rei in unum contracta species, quàm divisa temporibus, oculis animisque inhæreat; statui priorem hujus voluminis, posterioremque partem non inutili rerum notitiâ in arctum contractâ distinguere, atque huic loco inserere quæ quoque tempore, post Romam à Gallis captam, deducta sit Colonia jussu Senatûs. Nam militarium & causæ, & auctores, & ipsarum præfulgent nomina. Huic rei per idem tempus civitates

littérateur, il ſavoit ſe partager entre les exercices de la guerre, & les occupations de la paix, entre l'étude & les combats. *Mummius* au contraire étoit ſi groſſier & ſi ignorant, que voulant, après la priſe de Corinthe, faire tranſporter à Rome les chefs-d'œuvres des plus célebres Peintres & Sculpteurs de la Grece, il fit déclarer à ceux qu'il en chargeoit, qu'en cas de naufrage, ils ſeroient obligés de les remplacer par d'autres qu'ils feroient faire à leurs dépens. Vous en conviendrez pourtant, Vinicius; une telle ignorance eût été plus utile à la République que notre raffinement; & la vertu s'accommode moins de notre goût que de la ſimplicité de nos peres.

CHAPITRE XV.

Liſte des Colonies Romaines, depuis la priſe de Rome par les Gaulois, & des Villes devenues Municipales,

LES objets qu'on rapproche, & qu'on met ſous un même point de vue, frappent plus les yeux, & ſe gravent plus profondément dans l'eſprit, que ceux qu'on préſente iſolés & de loin en loin. Il ne ſera donc pas inutile de tracer à la fin de ce premier Livre, un tableau raccourci des Colonies formées par l'ordre du Sénat, depuis la priſe de Rome (*a*) par les Gaulois, en indiquant l'époque de leur établiſſement. Je ne dirai rien des Colonies militaires : on connoît aſſez leur nom, celui de

(*a*) Elle fut priſe par les Gaulois l'an 363 de ſa fondation.

propagatas, auctumque Romanum nomen communione juris, haud intempestivè subtexturi videmur.

Post VII. annos, quàm Galli Urbem ceperunt, Sutrium deducta Colonia est, & post annum Setia, novemque interjectis annis Nepe; deinde interpositis XXXII, Aricini in civitatem recepti. Abhinc annos autem CCCL, Spurio Posthumio, Veturio Calvino Coss. Campanis data est civitas, partique Samnitium sine suffragio; & eodem anno Cales deducta Colonia. Interjecto deinde triennio Fundani & Formiani in civitatem recepti, eo ipso anno, quo Alexandria condita est. Insequentibusque Consulibus à Spurio Posthumio, Philone Publilio Censoribus, Acerranis data civitas; & post triennium Tarracinam deducta Colonia. Interpositoque quadriennio, Luceria; ac deinde, interjecto triennio, Suessa Aurunca, & Saticula, Interamnaque post biennium. X deinde hoc munere anni vacaverunt. Tunc Sora, atque Alba deductæ Coloniæ, & Carseoli post biennium. At Quinto Fabio quintùm, Decio Mure

leurs fondateurs, & les causes de leur origine. Il sera aussi à propos de parler des Villes qui, en participant à nos privileges, furent comme les rejetons de Rome, & semblerent la multiplier.

Sept ans après la prise de Rome par les Gaulois, Colonie envoyée à Sutrium.

Un an apres, Col. env. à Sétia.

Neuf ans après, Col. env. à Népé.

Trente-deux ans après, le droit de bourgeoisie accordé a ceux d'Aricie.

Depuis 350 ans, sous le Consulat de *Spurius Posthumius*, & de *Veturius Calvinus*, le droit de B. accordé aux peuples de la Campanie, & à une partie des Samnites, mais sans (a) droit de suffrage.

La même année, Col. env. à Cales.

Trois ans après, & l'année de la fondation d'Alexandrie, le droit de B. accordé à ceux de Fondi & de Formies.

L'année suivante, le droit de B. accordé à ceux d'Acerra, par les Censeurs *Spurius Posthumius*, & *Philo Publilius*.

Trois ans après, Col. env. à Terracine.

Quatre ans après, Col. env. à Lucérie.

Trois ans après, Col. env. à Suesse, chez les Aurunques.

Deux ans aprés, Col. env. à Saticule, & à Interamne.

Les dix années suivantes, nulle Colonie.

Au bout de ces dix ans, Col. env. à Sore & à Albe.

(a) En sorte qu'on pouvoit être Citoyen Romain, sans pouvoir cependant être Magistrat, ni donner sa voix pour les élections.

quartùm Coss. quo anno Pyrrhus regnare cœpit, Sinuessam, Minturnasque missi Coloni; post quadriennium Venusiam; interjectoque biennio, Manio Curio, & Rufino Cornelio Coss. Sabinis sine suffragio data civitas. Id actum ante annos fermè CCCXX. *At Cosam, & Pæstum abhinc annos fermè* CCC, *Fabio Dorsone, & Claudio Canina Coss. Interjecto quinquennio, Sempronio Sopho & Appio Cæci filio Coss. Ariminum, Beneventum Coloni missi; & suffragii ferendi jus Sabinis datum. At initio primi belli Punici Firmum, & Castrum Colonis occupata; & post annum Æsernia, postque* XXII *annos Asculum, & Alsium, Fregellæque post biennium; proximoque anno, Torquato, Semproniοque Coss. Brundisium, & post triennium Spoletium, quo anno Floralium ludorum factum est initium. Postque biennium deducta Valentia, & sub adventum in Italiam Annibalis; Cremona, atque Placentia.*

Deinde, neque dum Annibal in Italiâ moratur, neque proximis post excessum ejus annis, vacavit Romanis Colonias condere;

Deux ans après, Col. env. à Carséoles.

Sous le cinquieme Consulat de *Quintus Fabius*, & le quatrieme de *Decius Mus*, lorsque *Pyrrhus* monta sur le trône d'Epire, Col. env. à Sinuesse & à Minturnes.

Quatre ans après, Col. env. à Venuse.

Deux ans après, sous le Consulat de *Manius Curius*, & de *Rufinus Cornelius*, le droit de B. accordé aux Sabins, mais sans droit de suffrage. Il y a environ 320 ans.

Depuis environ 300 ans, sous le Consulat de *Fabius Dorso*, & de *Claudius Canina*, Col. env. à Cosa & à Pæstum.

Cinq ans après, sous le Consulat de *Sempronius Sophus*, & d'*Appius*, fils d'*Appius* l'*Aveugle*, Col. env. à Ariminum & à Bénevent.

La même année, le droit de suffrage accordé aux Sabins.

Au commencement de la premiere (a) guerre Punique, Col. env. à Firmum & à Castrum.

Un an après, Col. env. à Æsernia.

Vingt-deux ans après, Col. env. à Asculum, à Alsium, & deux ans après à Frégelles.

L'année suivante, sous le Consulat de *Torquatus* & de *Sempronius*, Col. env. à Brindes; & trois ans après à Spolette, la même année que les jeux Floraux furent institués.

Deux ans après, Col. env. à Valence.

Lors de l'arrivée d'*Annibal* en Italie, Col. env. à Crémone & à Placentia.

Rome ne put former aucune Colonie, ni pendant le séjour d'*Annibal* en Italie, ni dans les premieres années qui suivirent sa retraite,

(a) L'an 489. de la fondation de Rome.

cùm esset in bello conquirendus potius miles, quàm dimittendus; & post bellum vires refovendæ magis, quàm spargendæ.

Cnæo autem Manlio Volsone, & Marco Fulvio Nobiliore Coss. Bononia deducta Colonia, abhinc annos fermè CCXVII. Et post quadriennium, Pisaurum, ac Potentia; interjectoque triennio, Aquileïa, & Gravisca; & post quadriennium Luca. Eodem temporum tractu (quamquam apud quosdam ambigitur) Puteolos, Salernumque, & Buxentum missi Coloni: Auximum autem in Picenum, abhinc annos fermè CLXXXVII, ante triennium, quàm Cassius Censor à Lupercali in Palatium versus theatrum facere instituit, cui in moliendo eximia Civitatis severitas, & Consul Cæpio restitêre: quod ego inter clarissima publicæ voluntatis argumenta numeraverim. Cassio autem Longino, & Sextio Calvino (qui Salies apud aquas, quæ ab eo Sextiæ *appellantur, devicit) Consulibus, Fabrateria deducta est, abhinc annos fermè CLVII; & post annum Scylacium, Minervium, Tarentum, Neptunia, Carthagoque in Africâ prima, ut prædiximus, extra Italiam, Colonia condita est. De Dertona ambigitur. Narbo autem Martius in Galliâ, Marco Porcio, Quinto Marcio Coss. abhinc annos circiter CLIII, deducta Colonia est.*

Tant que la guerre dura, la République dut plutôt penser à faire des levées extraordinaires, qu'à congédier ses troupes; & quand elle fut en paix, elle dut songer à rétablir ses forces, au lieu de les affoiblir en les dispersant.

Sous le Consulat de *Cnæus Manlius Volso*, & de *Marcus Fulvius Nobilior*, dont il y a environ 217 ans, Col. env. à Boulogne.

Quatre ans après, Col. env. à Pisaure & à Potentia.

Trois ans après, Col. env. à Aquilée & à Gravisca; & quatre ans après, à Luca.

Dans le même temps, quoique quelques Historiens en doutent, Col. env. à Putéoles, à Salerne & à Buxentum.

Depuis 187 ans, Col. env. à Auxime dans le Picenum. Ce fut trois ans avant que le Censeur *Cassius* entreprit de construire entre le Lupercal & le mont Palatin, un théâtre de pierre, que le Peuple & le Consul *Cæpion* empêcherent d'achever : preuve bien évidente de l'attachement que les Romains, encore simples & rigides, conservoient alors pour les mœurs anciennes.

Sous le Consulat de *Longinus*, & de *Sextius Calvinus*, qui vainquit les Saliens *a* auprès des eaux qui de son nom furent appelées *Sextiennes*, Col. env. à Fabrateria, il y a environ 157 ans.

Un an après, Col. env. à Scylacium, à Minervium, à Tarente, à Neptunia & à Carthage, premiere Colonie en Afrique.

On ignore en quel tems on envoya une Colonie à Dertonne. Depuis 153 ans, sous le

(*a*) Aix en Provence.

Post XXIII annos in Vagiennis Eporædia, Mario Sexies Valerioque Flacco Coss. Neque facilè memoriæ mandaverim, quæ, nisi militaris, post hoc tempus deducta sit.

CAPUT XVI.

Digressio ad Litteras pertinens.

CUM hæc particula operis velut formam propositi excesserit; quamquam intelligo mihi in hâc tam præcipiti festinatione, quæ me (a) rotæ pronive gurgitis, ac vorticis modo, nusquam patitur consistere, pene magis necessaria prætereunda, quàm supervacua amplectenda; nequeo tamen temperare mihi, quin rem sæpe agitatam animo meo, neque ad liquidum ratione perductam, signem stylo.

Quis enim abundè mirari potest, quod eminentissima cujusque professionis ingenia, in eamdem formam & in idem arctati temporis congruerint spatium? & (b) quemadmodum clausa capso aliove septo diversi generis animalia, nihilominùs, separata alienis, in unum quæque corpus congregantur; ita cu-

(a) On voit assez pourquoi j'ai rendu par des équivalens ces comparaisons tirées de *roue*, de *gouffre* & de *tournant-d'eau*.

(b) Jamais comparaison plus basse dans un sujet plus noble.

Consulat de *Marcus Porcius*, & de *Quintus Marcius*, Col. env. à Narbonne, dite *Marcienne*, dans la Gaule.

Vingt-trois ans après, sous le Consulat (a) de *Marius*, & sous celui de *Valerius Flaccus*, Col. env. à Eporædia, chez les Vagiennes.

Je crois qu'on n'établit plus depuis ce temslà que des Colonies militaires.

CHAPITRE XVI.

Digression Littéraire.

Ce long détail de Colonies m'a, ce me semble, écarté de mon plan. Je sais que la marche de cet Abrégé, où je suis entraîné comme un torrent par la rapidité des événemens qui se succedent sous ma plume, me faisant une loi de ne m'arrêter nulle part, il seroit mieux en quelque sorte d'omettre quelquefois le nécessaire, que de donner place au superflu. Cependant je ne saurois m'empêcher d'insister un peu en cet endroit sur une chose que j'ai souvent roulée dans mon esprit, & dont toutes mes réflexions n'ont jamais pu me fournir une explication satisfaisante.

N'est-on pas frappé d'étonnement, lorsqu'on considere que les grands génies en tout genre se rencontrent toujours dans la courte durée d'un même âge, & qu'ils se séparent en quelque sorte du reste de leurs contemporains, pour marcher à l'envi & d'un pas égal à la perfection de leur art? Ainsi voit-on des animaux différens renfermés dans une même enceinte, s'écarter de ceux qui

(a) pendant son sixieme.

jusque clari operis capacia ingenia in similitudinem & temporum & profectuum semetipsa ab aliis separaverint? Una, neque multorum annorum spatio divisa, ætas, per divini spiritûs viros Æschylum, Sophoclem, Euripidem, illustravit Tragœdias. Una priscam illam & veterem sub Cratino, Aristophane, & Eupolide Comœdiam; ac novam comicam Menandrus, æqualesque ejus ætatis magis, quàm operis, Philemon ac Diphilus, & invenêre intrà paucissimos annos, neque imitanda reliquêre. Philosophorum quoque ingenia Socratico ore defluentia, quantò post Platonis, Aristotelisque mortem floruêre spatio? Quid antè Isocratem, quid post ejus auditores, eorumque discipulos, clarum in Oratoribus fuit? Adeò quidem arctatum angustiis temporum, ut nemo memoriâ dignus alter ab altero videri nequiverint.

Neque hoc in Græcis, quàm in Romanis evenit magis. Nam, nisi aspera ac rudia repetas, & inventi laudanda nomine, in Accio, circaque eum Romana Tragædia est; dulcesque latini leporis facetiæ per Cæcilium, Terentiumque & Afranium suppari ætate nituerunt. Historicos, (ut & Livium quoque priorum ætati adstruas) præter Catonem, & quosdam veteres & obscuros, minùs LXXX *annis circumdatum ævum tulit. Ut nec Poëtarum in antiquius citeriusve processit ubertas. At Oratio ac vis forensis, perfectumque prosæ eloquentiæ decus, ut idem separetur Cato,*

ſont d'une autre eſpece, pour ſe réunir à leurs ſemblables. En peu d'années, *Æſchile*, *Sophocle* & *Euripide*, trois Poëtes d'un eſprit divin donnerent le plus grand luſtre à la tragédie. En auſſi peu de tems, *Cratinus*, *Ariſtophane*, & *Eupolis* perfectionnerent la vieille Comédie. Après eux, *Ménandre*, avec *Philémon* & *Diphile* ſes contemporains, mais non ſes égaux, créa la nouvelle, & s'y rendit inimitable. Les grands Philoſophes ſortis de l'école de *Socrate*, furent-ils long-tems à paroître après *Platon* & *Ariſtote*? Avant *Iſocrate*, après ſes Diſciples & les Eleves qu'ils formerent, y eut-il quelque Orateur diſtingué? Et le ſiécle qui produiſit ces maîtres de l'éloquence ne fut-il pas ſi court, que les plus fameux d'entr'eux ont pu ſe voir & converſer enſemble? Voilà pour les Grecs.

Il en eſt de même des Romains. Sans remonter à des ſiécles incultes & groſſiers qui n'ont que le mérite de l'invention, on doit fixer l'époque de la vraie Tragédie parmi nous, aux piéces d'*Accius* & de ſes contemporains. *Cécilius*, *Térence* & *Afranius* ont dans le même tems développé ſur notre ſcene comique le ſel, la fineſſe & l'urbanité de la muſe latine. Quant aux Hiſtoriens, plaça-t-on *Tite-Live* parmi les anciens, ils ont tous écrit dans l'eſpace de 80 ans, à l'exception de *Caton* & de quelques autres Annaliſtes plus éloignés & ſans nom. Le tems de nos grands Poëtes (a) ne remonte gueres plus haut, & ne deſcend gueres plus bas. Pour ce qui eſt des Orateurs, exceptons encore *Caton*, & diſons hardiment, ſans prétendre offenſer ni *Publius Craſſus*, ni

(a) Tels que *Lucrece*, *Virgile*, *Horace*, *Ovide*, &c.

(*pace Publii Craſſi, Scipioniſque, & Lælii, & Gracchorum, & Fanni, & Sergii Galbæ dixerim*) *ita univerſa ſub principe operis ſui erupit Tullio, ut delectari antè eum pauciſſimis, mirari verò neminem poſſis, niſi aut ab illo viſum, aut qui illum viderit. Hoc idem eveniſſe Grammaticis, Plaſtis, Pictoribus, Sculptoribus, quiſquis temporum inſtiterit notis, reperiet, & eminentia cujuſque operis arctiſſimis temporum clauſtris circumdata.*

Hujus ergo præcedentiſque ſæculi ingeniorum ſimilitudines congregantis & in ſtudium par, & in emolumentum, (*a*) *cauſas cùm ſemper requiro, numquam reperio, quas eſſe veras confidam, ſed fortaſſe veriſimiles, inter quas has maximè :*

Alit æmulatio ingenia, & nunc invidia, nunc admiratio incitationem accendit; maturéque quod ſummo ſtudio petitum eſt, aſ-

(*a*) L'éclairciſſement de cet endroit embarraſſé dépend de la conſtrúction ſúivante : *Cùm requiro cauſas cur hoc Tiberii præcedenteſque Auguſti ſæculum, quoad litterarum decus, tantopere diſcrepent, licet utrumque congregaverit ingenia ſimilia, pari accenſa ſtudio, pari excitata laborum emolumento ; cùm, inquam, requiro cauſas, tantæ diſcrepantiæ, &c.* C'eſt-à-dire : lorſque je recherche les raiſons pourquoi les ſiécles d'*Auguſte* & de *Tibere* ſont ſi différens, quant aux progrès des Lettres, quoique l'un & l'autre aient également raſſemblé de beaux génies, remplis de la même émulation, & excités par les mêmes avantages ; quand, dis-je, je recherche les raiſons d'une différence ſi marquée, &c. Le ſens de cette phraſe ainſi rendu, jette la plus grande clarté dans le raiſonnement de l'Auteur.

Scipion, ni *Lélius* ni les *Gracques*, ni *Fannius*, ni *Sergius Galba*, que *Cicéron* le maître de ſon art, a porté ſi loin l'éloquence du Barreau, & la perfection du ſtile oratoire, que nous ne goûtons qu'un très-petit nombre de ſes dévanciers, & que tous ceux qui peuvent prétendre à notre admiration, ont été ſes contemporains. La même choſe eſt arrivée à l'égard des Grammairiens, des Sculpteurs, des Peintres & des Graveurs; enſorte qu'en faiſant attention aux tems, on verra que les chefs-d'œuvres dans chaque genre ont été le fruit de peu d'années.

Le ſiécle d'*Auguſte* & le nôtre ont été également fertiles en beaux génies, remplis de la même émulation & excités par les mêmes avantages. Pourquoi donc une telle différence entre ces deux ſiécles? Parmi bien des raiſons qui ne me paroiſſent pas déciſives, peut être en ai-je trouvé de vraiſemblables; celles-ci ſur-tout:

L'émulation eſt l'aliment des eſprits; jaloux, ou admirateurs, ils s'échauffent, ils ſe paſſionnent, ils veulent à leur tour ſe diſtinguer, & les grands ſuccès couronnent bientôt les grands efforts. Mais eſt-on arrivé à la perfection? il eſt difficile de s'y arrêter; & comme on ne ſauroit aller au delà, il eſt naturel qu'on retourne en arriere. D'abord on s'attache aux excellens modeles, & on s'efforce ou de les ſurpaſſer ou de les égaler; mais bientot l'ardeur s'éteint par le déſeſpoir d'y réuſſir. On ne ſuit plus des guides qu'on ne peut atteindre. On abandonne une maniere déja perfectionnée, & par laquelle on déſeſpere d'exceller; pour eſſayer ſes forces d'une autre façon,

cendit in summum : difficilisque in perfecto mora est, naturaliterque quod procedere non potest, recedit, & ut primò ad consequendos, quos priores ducimus, accendimur, ita, ubi aut præteriri aut æquari eos posse desperavimus, studium cum spe senescit, & quod assequi non potest, sequi desinit, & velut occupatam relinquens materiam, quærit novam; præteritoque eo, in quo eminere non possumus, aliquid in quo nitamur, conquirimus; sequiturque ut frequens ac mobilis transitus maximum perfecti operis impedimentum sit.

Transit admiratio à conditione temporum & ad urbium. Una urbs Attica pluribus annis eloquentiâ, quàm universa Græcia, operibus floruit; (a) adeò ut corpora gentis illius separata sint in alias civitates, ingenia verò solis Atheniensium muris clausa existimes. Neque ego hoc magis miratus sim, quàm neminem Argivum, Thebanum, Lacedæmonium Oratorem, aut dum vixit, auctoritate, aut post mortem memoriâ dignum existimatum. Quæ urbes, & multæ aliæ, talium studiorum fuere steriles, nisi Thebas unum os Pindari illuminaret. Nam Alcmana Lacones falsò sibi vindicant.

(a) Le texte porte : *On croiroit que les corps de cette nation sont dispersés dans les autres Villes, & que les esprits en sont renfermés dans les seules murailles d'Athenes.* Je ne crois pas qu'on puisse rendre littéralement en françois cette antithèse : l'expression ne pourroit que défigurer la pensée.

Libri primi finis.

Or, rien ne contribue plus à éloigner de la perfection, que cette variation perpétuelle dans le choix des routes qu'on prend pour y arriver (*a*).

De la considération des tems, passons à celle dés lieux & des climats. Athenes seule a produit plus de chefs-d'œuvres d'éloquence que toute la Grece ensemble. Les Grecs répandus en tant d'autres Villes, ne pensoient, ce semble, que dans celle-là. Qu'on ne soit pas surpris de la hardiesse de cette expression, puisqu'en effet on ne trouve à Thebes, à Sparte, ni à Argos aucun Orateur qui ait brillé pendant sa vie ou merité de vivre après sa mort. C'est que les lettres n'étoient point cultivées dans ces Villes, comme dans bien d'autres. Exceptons seulement Thebes, Ville à jamais illustré par le génie de *Pindare* : car c'est à tort que Sparte se glorifie d'avoir vu naître *Alcman*.

(*a*) Je ne crois pas que *Velleius* ait assigné les véritables causes de la décadence des esprits. M *l'Abbé du Bos*, (Réfl. critiques sur la Poësie & sur la peinture, tom. II. p. 174.) & M. *Racine le fils* (Réfl. sur la Poësie, tom. IV. p. 153) ont traité cette question avec quelque étendue; mais le peu qu'en a dit M. *de Voltaire* est le plus satisfaisant. Le goût, dit ce grand Ecrivain, peut se gâter chez une nation : ce malheur arrive d'ordinaire après les siécles de perfection. Les Artistes craignant d'être imitateurs, cherchent des routes écartées : Ils s'éloignent de la belle nature que leurs prédécesseurs ont saisie : il y a du mérite dans leurs efforts ; ce mérite couvre leurs défauts ; le public amoureux des nouveautés court après eux. Il s'en dégoûte bientôt, & il en paroît d'autres qui font de nouveaux efforts pour plaire ; ils s'éloignent de la nature encore plus que les premiers : le goût se perd, on est entouré de nouveautés qui sont rapidement effacées les unes par les autres : le public ne sait plus où il en est, & il regrette en vain le siécle du bon goût, qui ne peut plus revenir : c'est un dépôt que quelques bons esprits conservent alors loin de la foule. *Encyclopédie*, art. *Goût*.

Fin du Premier Livre.



LIBER SECUNDUS.

CAPUT PRIMUM.

Quorſum evaſerit luxus Romanorum. Viriathus, Numantinique bello petiti.

POTENTIÆ Romanorum prior Scipio viam aperuerat, luxuriæ poſterior aperuit. Quippe remoto Carthaginis metu, ſublatâque imperii æmulâ, non gradu, ſed præcipiti curſu à virtute deſcitum, ad vitia tranſcurſum; vetus diſciplina deſerta, nova inducta; in ſomnum à vigiliis, ab armis ad voluptates, à negotiis in otium converſa civitas.

Tum Scipio Naſica in Capitolio Porticus, tum, quas prædiximus, Metellus, tum in Circo Cnæus Octavius multò amœniſſimum moliti ſunt; publicamque magnificentiam ſecuta privata luxuria eſt.

Triſte deinde & contumelioſum bellum in Hiſpaniâ, duce latronum (a) Viriatho, ſecutum eſt; quod ita variâ fortunâ geſtum eſt, ut ſæpiùs Romanorum gereretur adverſâ. Sed interempto Viriatho fraude magis, quàm virtute Servilii Cœpionis, Numantinum gra-

(a) Cet homme qui fut d'abord chaſſeur, & enſuite chef de brigands & tyran de la Luſitanie, ravagea l'Eſpagne pendant 40 ans, battit deux Préteurs Romains, *Vetilius* & *Cn. Plancius*, & périt enfin, trahi par ſes Lieutenans, qui le livrerent au Conſul *Servilius Cæpion.*



LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Luxe des Romains & ses suites. Guerre contre Viriathus, & contre Numance.

Le premier *Scipion* avoit frayé la route à la puissance des Romains, le second l'ouvrit au luxe & à la mollesse. Rome fut a peine hors de crainte par la ruine de Carthage, qui lui disputoit l'empire, qu'elle passa rapidement & tout-à-coup des vertus aux vices : de nouvelles mœurs succéderent aux anciennes, & renonçant aux veilles, aux armes & au travail, elle devint indolente, oisive & voluptueuse.

Les portiques du Capitole qu'avoit élevés *Scipion Nasica*, ceux de *Metellus*, dont nous avons déja parlé, & enfin celui du Cirque, plus somptueux encore, bâti par *Cnæus Octavius*, en signalant la magnificence de l'Etat, introduisirent le luxe des particuliers.

Rome porta ensuite les armes en Espagne contre *Viriathus*, qui s'étoit mis à la tête d'une troupe de brigands. Peu de victoires, plusieurs défaites y firent son malheur & sa honte. Cependant *Viriathus* y périt, plutôt trahi que vaincu par *Servilius Cæpion.*

Bientôt après, la guerre de Numance s'alluma avec plus de furie encore. Soit férocité de courage de la part de ses habitans, soit incapacité de nos chefs, soit faveur de la

viùs exarsit. Hæc urbs nunquàm plura quam decem millia propriæ juventutis armavit. Sed vel ferociâ ingenii, vel inscitiâ nostrorum Ducum, vel fortunæ indulgentiâ, cùm alios duces, tum Pompeium, magni nominis virum, ad turpissima deduxit fœdera, (hic primus è Pompeiis Consul fuit) nec minus turpia ac detestabilia Mancinum Hostilium Consulem. Sed Pompeium gratia impunitum habuit, Mancinum verecundia; quippe non recusando perduxit huc, ut per Feciales nudus ac post tergum religatis manibus, dederetur hostibus; quem illi recipere se negaverunt, sicut quondam caudini fecerunt, dicentes, publicam violationem fidei, non debere unius lui sanguine.

CAPUT II.

Quæ Tib. Gracchi natura, quæ consilia, quis fuerit exitus. Præclarum Scipionis Nasica factum.

IMMANEM deditio Mancini Civitatis movit dissensionem. Quippe Tiberius Gracchus, Tib. Gracchi, clarissimi atque eminentissimi viri, filius, Publii Africani ex filiâ nepos, quo Quæstore & auctore id fœdus ictum erat, nunc graviter ferens aliquid à se factum infirmari, nunc similis vel judicii, vel pœnæ metuens discrimen, Tribunus plebis creatus, vir alioqui vitâ innocentissimus, ingenio florentissimus,

fortune, cette Ville, dont les forces ne monterent jamais à plus de dix mille combattans, força entr'autes Généraux *Pompée*, homme illustre & le premier Consul de ce nom, & le Consul *Mancinus Hostilius*, à faire avec elle les traités les plus odieux & les plus infâmes. (a *Pompée* eut assez de crédit pour se soustraire à une juste punition; (b *Mancinus* s'en garantit par son repentir, & par l'humiliation à laquelle il se soumit de lui-même. Les Féciales l'offrirent aux ennemis, nud & les mains liées derriere le dos; mais ceux-ci, à l'exemple des Samnites, refuserent de s'en saisir, disant que *le supplice d'un seul ne suffisoit pas pour expier la violation de la foi publique.*

CHAPITRE II.

Portrait de Tiberius Gracchus : ses desseins : sa mort. Belle action de Scipion Nasica.

LE traitement fait à *Mancinus* fut à Rome l'occasion des plus grands troubles. *Tiberius Gracchus*, fils de *Tib. Sempronius Gracchus*, Citoyen illustre, élevé aux premieres dignités, & petit-fils de *Scipion* l'*Africain*, avoit eu pendant sa Questure la plus grande part au traité de Numance. Il souffroit donc impatiemment qu'on y donnât atteinte, ou peut-

(a) *Pompée* fut même créé Censeur.

(b) *Mancinus* fut exclus du Sénat, & livré aux ennemis; mais ceux-ci l'ayant renvoyé, on l'admit de nouveau parmi les Sénateurs.

proposito sanctissimus, tantis denique adornatus virtutibus, quantas perfecta & naturâ & industriâ mortalis conditio recipit, Publio Mucio Scævolâ, Lucio Calpurnio Coss. abhinc annos CLXII., descivit à bonis; pollicitusque toti Italiæ Civitatem, simul etiam promulgatis Agrariis legibus, omnibus statum concupiscentibus, summa imis miscuit, & in præruptum atque anceps periculum adduxit Rempublicam, Octavioque Collegâ pro bono publico stanti, imperium abrogavit; Triumviros Agris dividendis, Colonisque deducendis creavit se, socerumque suum Consularem Appium, & Gracchum fratrem admodum juvenem.

Tum Publius Scipio Nasica, ejus qui optimus vir *à Senatu judicatus erat, nepos; ejus, qui Censor Porticus in Capitolio fecerat, filius; pronepos autem Cnæi Scipionis, celeberrimi viri, Publii Africani patruus, privatusque & (a) togatus, cùm esset consobrinus Tiberii Gracchi, patriam cognationi præferens, & quidquid publicè salutare non esset, privatim alienum existimans, circum datâ lævo brachio togæ laciniâ, ex superiore*

(a) *Togatus.* La toge, qui avoit été d'abord un habit d'honneur, devient commune au peuple.

être il craignoit d'être exposé à la même accusation & aux mêmes peines que *Mancinus*, lorsqu'il fut créé Tribun. Cet homme, d'ailleurs recommandable par l'innocence de ses mœurs, la grandeur de son génie, & la droiture même de ses intentions, possédant toutes les belles qualités dont l'homme peut être orné, quand au plus heureux naturel il a joint l'exercice & la pratique constante de la vertu, se pervertit alors, sous le Consulat de *Publius Mucius Scævola*, & de *Lucius Calpurnius*, il y a 162 ans. Il promit le droit de bourgeoisie à tous les Italiens, promulgua *a* les lois Agraires en faveur d'une foule de citoyens qui soupiroient après un nouvel état, & par toutes ces innovations il jetta la République dans une confusion qui pensa la perdre. Il déposa *Octavius* son Collegue, homme déclaré pour le bien public, & commit à la distribution des terres, & à l'établissement des Colons le Consulaire *Appius*, son beau-pere, & son jeune frere *Gracchus*, à la tête desquels ils se mit lui-même.

Scipion Nasica, neveu de ce *Scipion*, à la piété duquel le Sénat rendit un éclatant témoignage, fils du Censeur qui fit construire les Portiques du Capitole, arriere petit-fils du fameux *Cnæus Scipion*, oncle paternel de l'*Africain*, & cousin germain de *Tiberius Gracchus*, préféra en cette occasion les intérêts de la patrie à ceux du sang, regardant comme étranger à sa personne tout ce qui n'alloit pas

(*a*) *Spurius Cassius Viscellinus* voulant s'attirer la faveur du peuple, fut le premier auteur de la loi *Agraire*, l'an de Rome 268.

parte Capitolii ſummis gradibus inſiſtens, *hortatus eſt*, qui ſalvam vellent Rempublicam, ſe ſequerentur. *Tum Optimates*, *Senatus*, *atque Equeſtris ordinis pars melior & major*, *& intacta pernicioſis conſiliis plebs*, *irruere in Gracchum ſtantem in areâ cum catervis ſuis*, *& concientem penè totius Italiæ frequentiam. Is fugiens*, *decurrenſque clivo Capitolino*, *fragmine ſubſellii ictus vitam*, *quam glorioſiſſimè degere potuerat*, *immaturâ morte finivit.*

Hoc initium in urbe Româ civilis ſanguinis, *gladiorumque impunitatis fuit. Inde jus vi obrutum*, *potentiorque habitus prior*; *diſcordiæque civium antea conditionibus ſanari ſolitæ*, *ferro dijudicatæ*, *bellaque non cauſis inita*, *ſed prout eorum merces fuit. Quod haud mirum eſt. Non enim ibi conſiſtunt exempla*, *unde cœperunt*; *ſed quamlibet in tenuem recepta tramitem*, *latiſſimè evagandi ſibi viam faciunt*; *& ubi ſemel recto deerratum eſt*, *in præceps pervenitur*; *nec quiſquam ſibi putat turpe*, *quod alii fuit fructuoſum.*



au bien public. Quoique simple particulier, s'étant placé sur le plus haut dégré du Capitole, le pan de sa robe retroussé sous son bras gauche, il appella à lui tous ceux *qui avoient à cœur le salut de la République*. A sa voix, les Grands, les Sénateurs, la plus saine & la plus grande partie des Chevaliers, & ceux des Plébeiens qui n'étoient point entrés dans les pernicieux desseins du Tribun, se jetterent avec fureur sur *Gracchus*. Il étoit sur la place du Capitole, avec ses troupes séditieuses, d'où il sembloit vouloir soulever toute l'Italie. Comme il descendoit de la montagne à pas précipités, il fut frappé de l'éclat d'un banc, & finit par cette mort prématurée une vie qu'il eût pu rendre infiniment glorieuse.

Alors pour la premiere fois Rome vit couler le sang d'un citoyen, & courir impunément aux armes. De-là la justice succombant sous la violence, la force tenant lieu de loi, le glaive, & non plus les conventions, terminant les dissensions civiles, & l'intérêt non la raison, faisant entreprendre les guerres. L'exemple, en effet, ne s'arrête point à sa source, & quelqu'étroit que soit le sentier par où il se glisse, il trouve toujours à s'étendre, & à répandre au loin sa contagion. S'écarte-t-on de la bonne voie? on aboutit à un précipice; on croit pouvoir faire honnêtement ce qu'on voit faire avec avantage.



CAPUT III.

Ariſtonicus, occupato Attali regno, victus, necatuſque. A Publ. Scipione deleta Numantia. Quid ille de cæſo Tib. Graccho quærentibus reſponderit, quamque mortem obierit.

INTERIM, dum hæc in Italiâ geruntur, Ariſtonicus, mortuo Rege Attalo, à quo Aſia Populo Romano hereditate relicta erat, ſicut relicta poſtea eſt à Nicomede Bithynia, mentitus regiæ ſtirpis originem, armis eam occupat. Is victus à Marco Perpennâ, ductuſque in triumpho, ſed Manio Aquilio, capite pœnas dedit, cùm, initio belli Craſſum Mucianum, virum juris ſcientiſſimum, decedentem ex Aſiâ Proconſulem interemiſſet.

Publius Scipio Africanus Æmilianus, qui Carthaginem deleverat, pòſt tot acceptas circa Numantiam clades, creatus iterum Conſul, miſſuſque in Hiſpaniam fortunæ, virtutique expertæ in Africâ reſpondit in Hiſpaniâ, & intra annum ac tres menſes, quàm eò venerat, circumdatam operibus Numantiam, exciſamque æquavit ſolo. Nec quiſquam ullius gentis hominum ante eum clariore urbium excidio nomen ſuum perpetuæ commendavit memoriæ. Quippe exciſâ Carthagine, ac Numantiâ, ab alterius nos metu, alterius vindicavit contumeliis.

CHAPITRE III.

Défaite & mort d'Aristonicus, usurpateur des Etats d'Attale. Publius Scipion détruit Numance. Sa réponse sur le meurtre de Tiberius Gracchus, & sa mort.

TANDIS que ces choses se passoient en Italie, *Aristonicus*, se disant faussement du sang royal d'*Attale*, s'empara de l'Asie, après la mort de ce Prince, qui l'avoit léguée au Peuple Romain, ainsi que fit *Nicomede* pour la Bithynie. Il fut vaincu par *Marcus Perpenna*, conduit en triomphe par *Manius Aquilius*, & enfin (*a* puni de mort, pour avoir tué au commencement de la guerre, le savant Jurisconsulte *Crassus Mucianus*, à son retour du (*b*) Proconsulat d'Asie.

Publius Scipion Æmilien, surnommé l'*Africain*, parce qu'il avoit renversé Carthage, fut de nouveau créé Consul, & envoyé contre Numance, où nos armes avoient été si souvent malheureuses. Sa fortune & sa valeur ordinaires l'y suivirent, & il fut tel en Espagne qu'il avoit été en Afrique. Dans l'espace de quinze mois, il assiégea & rasa Numance. Jamais Capitaine ne rendit son nom immortel par de plus glorieuses destructions de villes: la ruine de Carthage mit fin à nos craintes; celle de Numance à nos affronts.

(*a*) Il fut étranglé en prison par ordre du Sénat.

(*b*) *Florus* lui donne le nom de *Préteur*, c'est que selon *Vossius*, on disoit indifféremment *Préteur* & *Proconsul*.

Hic, eum interrogante Tribuno Carbone, quid de Tiberii Gracchi cæde sentiret, *respondit*: Si is occupandæ Reipublicæ animum habuisset, jure cæsum. *Et cùm omnis concio acclamasset:* Hostium, *inquit*, armatorum toties clamore non territus, quî possum vestro moveri, quorum noverca est Italia? *Reversus in urbem, intra breve tempus, Marco Aquilio, C. Sempronio Coss. abhinc annos CL, post duos Consulatus, duosque triumphos, & bis excisos terrores Reipublicæ, manè in lectulo repertus est mortuus, ita ut quædam elisarum faucium in cervice reperirentur notæ. De tanti viri morte nulla habita est quæstio; ejusque corpus velato capite elatum est, cujus operâ super totum terrarum orbem Roma extulerat caput. Seu fatalem, ut plures, seu conflatam insidiis, ut aliqui prodidêre memoriæ, mortem obiit, vitam certè dignissimam egit, quæ nullius ad id temporis, præterquam avito, fulgore vinceretur. Decessit anno fermè LVI: de quo si quis ambiget, recurrat ad priorem Consulatum ejus, in quem creatus est anno XXXVI ita dubitare desinet.*



Le Tribun (*a*) *Carbon* lui ayant demandé ce qu'il penſoit du meurtre de *Tiberius Gracchus* : *S'il aſpiroit à la tyrannie*, repondit-il, *on a dû le faire périr.* Sur quoi toute l'aſſemblée s'étant récriée : *J'ai bravé ſi ſouvent*, dit-il, *les cris & les armes des ennemis; enfans dénaturés de la patrie, ſerai-je épouvanté de vos clameurs?* Peu après ſon retour à Rome, ce *Scipion* qui avoit joui deux fois des honneurs du Conſulat & du triomphe, & détruit Carthage & Numance, ces deux terreurs du nom Romain, fut un matin trouvé mort dans ſon lit, ſous le Conſulat de *M. Aquilius*, & de *C. Sempronius*, il y a 150 ans. On ne fit aucune recherche ſur cette mort, & en tranſportant ſon corps, on voila la tête à ce grand homme, par qui Rome avoit élevé la ſienne au-deſſus de toutes les villes de l'univers. Quelques marques empreintes ſur ſon col firent ſoupçonner qu'il avoit été étranglé. Mais que ſa mort ait été naturelle, comme le diſent pluſieurs Hiſtoriens, ou avancée par la méchanceté de ſes ennemis, ainſi que l'ont écrit quelques autres, il égala par la gloire de ſa vie tous les héros des ſiécles paſſés, à l'exception de ſon ayeul. Il mourut âgé d'environ 56 ans, date qu'on ne ſuſpectera point, ſi l'on remonte au tems de ſon premier Conſulat, où il étoit à ſa 36ᵉ année.

(*a*) *C. Papirius Carbon*, qui pendant ſon troiſieme Conſulat, fut tué en Sicile par ordre de *Pompée*, parce qu'il étoit du parti de *Marius*.



CAPUT IV.

A. Brutus, Quintus Macedonicus, Fabiusque Æmilianus in Hispaniâ factis egregiis nobilitati.

ANTE tempus excisæ Numantiæ, præclara in Hispaniâ militia Auli Bruti fuit: qui, penetratis omnibus Hispaniæ gentibus, ingenti vi hominum, urbiumque potitus numero, aditis quæ vix audita erant, Gallæci *cognomen meruit.*

Et ante eum paucis annis tam severum illius Quinti Macedonici in his gentibus imperium fuit, ut, cùm urbem, Contrebiam nomine, in Hispaniâ oppugnaret, pulsas præcipiti loco quinque cohortes legionarias eòdem protinùs subire juberet; facientibusque omnibus in (a) *procinctu testamenta, velut ad certam mortem eundum foret, non deterritus proposito, perseverantia ducis, quem moriturum miserat, militem victorem recepit. Tantum effecit mixtus timori pudor, spesque desperatione quæsita! Hic virtute, ac severitate facti; at Fabius Æmilianus, Pauli exemplo disciplinæ in Hispaniâ fuit clarissimus.*

(a) C'étoit l'usage des soldats Romains de faire leur testament de vive voix dans des occasions périlleuses, en déclarant leur derniere volonté en présence de leurs camarades. Ces testamens étoient valides.



CHAPITRE IV.

Aulus Brutus, Quintus le Macédonique, & Fabius Æmilien se distinguent en Espagne.

AVANT la destruction de Numance, *Aulus Brutus* s'étoit signalé dans la guerre d'Espagne. Il avoit pénétré dans toutes les parties de ce Royaume, même les plus inconnues, fait prisonniers une multitude d'ennemis, soumis un grand nombre de villes, & mérité le surnom de *Galicien.*

Peu d'années avant lui, *Quintus* le *Macédonique* y avoit commandé les armées avec toute la rigueur de la discipline militaire. Au siége de Contrebia, cinq cohortes de légionnaires ayant été repoussées d'un lieu très-escarpé, il leur commanda d'y remonter. Chaque soldat se croyant exposé à une mort inévitable, faisoit son testament, sur le point de marcher encore. *Quintus* persista dans ses ordres, & sa fermeté valut la victoire à des gens qui ne s'attendoient qu'à périr. Effet merveilleux d'une honte mêlée de crainte, & de l'espérance née du désespoir!

Fabius Æmilien s'acquit en Espagne autant de réputation en disciplinant ses troupes à la maniere de *Paul-Emile*, que *Quintus* s'en étoit fait par son courage & sa sévérité.



CAPUT V.

Cœpta Caii Gracchi, ejuſdemque interitus.

DECEM deinde interpoſitis annis, qui Tiberium Gracchum, idem Caïum, fratrem ejus, occupavit furor, tam virtutibus ejus omnibus, quàm huic errori ſimilem, ingenio etiam, eloquentiâque longè præſtantiorem. Qui, cùm ſummâ quiete animi civitatis Princeps eſſe poſſet, vel vindicandæ fraternæ mortis gratiâ, vel præmuniendæ regalis potentiæ, ejuſdem exempli Tribunatum ingreſſus, longè majora & acrior repetens, dabat civitatem omnibus Italicis, extendebat eam penè uſque Alpes; dividebat agros; vetabat quemquam civem plus quingentis jugeribus habere (quod aliquando lege Liciniâ cautum erat); nova conſtituebat portoria; novis Coloniis replebat Provincias; judicia à Senatu transferebat ad Equites; frumentum plebi dare inſtituerat; nihil immotum, nihil tranquillum, nihil quietum denique in eodem ſtatu relinquebat. Quin alterum etiam continuavit Tribunatum.

Hunc Lucius Opimius Conſul, qui Prætor Fregellas exciderat, perſecutus armis, unàque Fulvium Flaccum, Conſularem, ac triumphalem virum, æquè prava cupientem, quem Caïus Gracchus in locum Tiberii fratris Triumvirum nominaverat, eumque ſocium

CHAPITRE V.

Entreprises & mort de Caius Gracchus.

DIX ans après, *Caius Gracchus* se porta aux mêmes excès que son frere. Avec beaucoup plus d'esprit & d'éloquence, il retraça toutes ses vertus, mais il imita sa conduite, & s'égara sur ses traces. S'il eût su donner un frein à son inquiétude, il eût pu devenir l'homme le plus considérable de la République. Mais soit désir de venger la mort de son frere, soit dessein de se frayer un chemin à la royauté, il usa comme lui de la puissance tribunicienne. Il forma de plus grands desseins encore, & les poussa avec plus d'ardeur. Il étendit le droit de bourgeoisie à toute l'Italie, & presque jusqu'aux Alpes; partagea les terres; borna les possessions de chaque citoyen à 500 arpens, suivant l'ancienne loi *Licinia*; établit de nouveaux péages; remplit les Provinces de nouvelles Colonies; transféra les jugemens des Sénateurs aux Chevaliers; voulut faire au peuple des distributions de bled, & jetta par-là le trouble & la confusion dans toutes les parties de l'Etat. Il se prorogea même dans sa charge de Tribun.

Le Consul *Lucius Opimius*, qui, étant Préteur, avoit détruit Frégelles, le poursuivit les armes à la main, lui & le Consulaire *Fulvius Flaccus*. Celui-ci avoit été honoré du triomphe. Il étoit possédé de l'ambition funeste du Tribun qui l'avoit nommé Triumvir à la place de *Tiberius* son frere, & choisi pour

regalis assumpserat potentiæ, morte afficit. Id unum nefariè ab Opimio proditum, quod capitis, non dicam Gracchi, sed Civis Romani, pretium se daturum, idque auro repensurum proposuit. Flaccus in Aventino armatos ad pugnam ciens, cum filio majore jugulatus est. Gracchus profugiens, cùm jam comprehenderetur ab iis, quos Opimius miserat, cervicem Euporo servo præbuit, qui non segniùs se ipse interemit, quàm Domino succurrerat. Quo die singularis Pomponii, Equitis Romani, in Gracchum fides fuit, qui, more Coclitis, sustentatis in ponte hostibus, ejus gladio se transfixit. Ut Tiberii Gracchi antea corpus, ita Caii, mirâ crudelitate victorum, in Tiberim dejectum est.

CAPUT VI.

Quid Gracchorum necem subsecutum sit. Vinum Opimianum.

HUNC Tiberii Gracchi liberi, Publii Scipionis Africani nepotes, vivâ adhuc matre Corneliâ, Africani filiâ, viri optimis ingeniis malè usi, vitæ mortisque habuêre exitum.

partager avec lui la puissance royale. Le seul crime d'*Opimius* fut d'avoir mis à prix la tête, je ne dis pas de *Gracchus*, mais d'un (*a* Citoyen Romain, & d'avoir promis de la payer au poids de l'or. *Flaccus* animoit les siens au combat sur le mont Aventin, lorsqu'il y fut égorgé avec son fils aîné. *Gracchus* prit la fuite ; mais se voyant sur le point d'être atteint par les gens d'*Opimius*, il tendit la gorge à son esclave *Eupore*, qui se tua ensuite avec le même courage qu'il avoit obéi à son maître. *Pomponius*, Chevalier Romain, donna aussi ce jour-là la plus belle preuve de son attachement à *Gracchus*. Ce nouveau *Coclès* résista seul sur un pont à la foule des ennemis du Tribun, & se perça après de l'épée de son ami. Le corps de *Caïus*, fut, comme celui de son frere, jetté dans le Tibre. Etrange & lâche cruauté dans ses vainqueurs !

CHAPITRE VI.

Suites de la mort des Gracques. Vin Opimien.

TELLES furent la vie & la fin des deux *Gracques*, fils de *Tib. Sempronius Gracchus*, & petit-fils de *Scipion l'Africain* par *b*) *Cornelie*,

(*a* C'étoit, dans les idées des Romains, une action également indigne & cruelle, que de mettre à prix la tête d'un Citoyen.

(*b*) *Séneque* nous à conservé un bel exemple de la constance & de la grandeur d'ame de *Cornelie*. On vouloit la consoler d'avoir vu périr ses deux fils sous ses yeux, & on partageoit son infortune : j'ai enfanté les Gracques, repondit-elle, & vous me trouvez malheureuse ! *De la consolation, à Marcia.*

F vj

Qui si Civilem dignitatis concupîssent modum, quidquid tumultuando adipisci gestierunt, quietis obtulisset Respublica.

Huic atrocitati adjectum scelus unicum. Quippe juvenis specie excellens, necdum duodevigesimum transgressus annum, immunisque delictorum paternorum, Fulvii Flacci filius, quem pater legatum de conditionibus miserat, ab Opimio interemptus est. Quem cùm Aruspex Tuscus, amicus, flentem in vincula duci vidisset : quin tu hoc potiùs, *inquit,* facis? *protinusque illiso capite in pontem lapideum januæ carceris, effusoque cerebro expiravit. Crudelesque mox quæstiones in amicos clientesque Gracchorum habitæ sunt. sed Opimium, virum alioqui sanctum & gravem, damnatum posteà judicio, memoriâ ipsius sævitiæ, nulla civilis persecuta est misericordia. Eadem Rutilium, Popiliumque, qui Consules asperrimè in Tiberii Gracchi amicos sævierant, posteà judiciorum publicorum meritò oppressit invidia.*

Rei tantæ parùm ad notitiam pertinens interponetur. Hic est Opimius, à quo Consule celeberrimum (a) opimiani vini *nomen, quod*

(*a*) *Pline* le Naturaliste, fait mention de ce vin, liv. XIV. ch. 4. & 14. L. *Opimio Consule*, dit-il, *ea tali fulsit temperies, quam cocturam vocant, & quâ optima vina nata sunt, habentia nomen Consulis.* Cet Auteur ajoute que de son tems il y avoit encore de ce vin; mais comme *Velleius*, beaucoup plus ancien que lui, assure qu'il n'existoit déja plus lorsqu'il écrivoit, il est probable que les contemporains de *Pline* se vantoient faussement d'en boire encore.

sa fille, qui les vit périr tous les deux. Si moins factieux & moins turbulens, ils n'eussent aspiré qu'à l'élevation à laquelle un Citoyen peut prétendre, la République les eût élevés d'elle-même aux premiers emplois; mais l'étrange abus qu'ils firent de leurs rares qualités, causa leur perte.

A la cruauté qu'on exerça contre eux, on joignit une action atroce. *Fulvius Flaccus* avoit envoyé son fils pour parler d'accommodement. Ce jeune homme, âgé seulement de 18 ans, d'une rare beauté, & innocent des crimes de son pere, fut mis à mort par ordre d'*Opimius*. Un Aruspice Toscan, son ami, le voyant pleurer, tandis qu'on le traînoit en prison: *hé! que ne m'imites-tu*, lui-dit-il? & aussi-tôt, s'étant précipité contre un pont de pierre, à l'entrée de la prison, il se fracassa la tête, & expira sous le coup *a*). Bientôt les amis & les créatures des *Gracques* furent en butte aux plus cruelles poursuites. *Opimius* eut son tour. Vertueux d'ailleurs, & jusqu'alors irréprochable, il subit une condamnation publique, & le souvenir de sa cruauté ferma tous les cœurs à la pitié. On blâmoit sa conduite à l'égard des *Gracques*. On croyoit qu'il étoit personnellement ulcéré contre *Caïus*, & qu'en le faisant périr, il avoit moins cherché à venger la patrie, qu'à satisfaire son ressentiment particulier. *Rutilius* & *Popilius* furent ensuite immolés à la vengeance publique, pour avoir cruellement sévi dans leur Consulat contre les amis des *Gracques*.

Mêlons à ces objets importans, une remar-

(*b*) *Effuso cerebro*, la cervelle s'étant répandue, ayant réjailli.

jam nullum esse, spatio annorum colligi potest, cùm ab eo sint ad te, Marce Vinici, Consulem, anni CLI.

Factum Opimii, quod inimicitiarum quæsita erat ultio, minor secuta auctoritas; & visa ultio, privato odio magis, quàm publicæ vindictæ data.

CAPUT VII.

Colonia Narbone collocata. Acerbitas judiciorum. Cimbrorum Teutonumque è finibus suis irruptio. Duo Metelli ac Minucius triumphum agentes.

SUBINDE, *Porcio, Marcioque, Coss. deducta Colonia, Narbo* Martius.

Mandetur deinde memoriæ severitas judiciorum. Quippe Caïus Cato Consularis, Marci Catonis nepos, Africani sororis filius, repetundarum ex Macedoniâ damnatus est, cùm lis ejus IV millibus æstimaretur. Adeò illi viri magis voluntatem peccandi intuebantur, quàm modum, factaque ad consilium dirigebant, & quid, non in quantum admissum foret, æstimabant.

Circa eadem tempora, Marcus & Caïus Metelli fratres uno die triumphaverunt. Non minus clarum exemplum, & adhuc unicum Fulvii Flacci, ejus qui Capuam ceperat, filiorum,

que d'ailleurs assez peu intéressante. C'est du Consulat d'*Opimius* qu'a tiré son nom le fameux vin opimien. Ce vin n'existe plus, y ayant 151 ans d'*Opimius* à vous, illustre Vinicius.

CHAPITRE VII.

Colonie établie à Narbonne. Sévérité des Jugemens. Excursions des Cimbres & des Teutons. Triomphes des deux Metellus, & de Minucius.

IMMÉDIATEMENT après, sous le Consulat de *Porcius* & de *Marcius*, on envoya une Colonie à Narbonne, qu'on appella *Martienne*.

Plaçons ici un exemple de la sévérité des jugemens. Le Consulaire *Caïus Caton*, petit-fils de *Marcus Caton*, & par sa mere, de *Scipion l'Africain*, fut condamné à une amende de (a) 4000 sesterces, somme équivalente à ce qu'il avoit pillé dans son gouvernement de Macédoine. C'est que ces premiers Romains insistoient plus sur la volonté de faillir, que sur la mesure de la faute; ils régloient l'action sur l'intention, & regardoient plutôt en quoi, que jusqu'à quel point on avoit manqué.

C'est vers le même temps que les deux freres *Marcus* & *Caïus Metellus* obtinrent, le même jour, les honneurs du triomphe. La distinction accordée aux fils de *Fulvius Flac-*

(a) 4000 sesterces, selon *Budée*, faisoient à peine alors 200 livres de notre monnoie.

sed alterius in adoptionem dati, in collegio Consulum fuit. Adoptivus in Acidini Manlii familiam datus. Nam Censura Metellorum, patruelium, non germanorum fratrum fuit; quod solis contigerat Scipionibus.

Tum Cimbri & Teutoni transcendêre Rhenum, multis mox nostris, suisque cladibus nobiles.

Per eadem tempora, clarus ejus Minucii, qui Porticus, quæ hodieque celebres sunt, molitus est, ex Scordiscis triumphus fuit.

CAPUT VIII.
Scriptores clarissimi.

EODEM tractu temporum nituerunt Oratores Scipio Æmilianus, Læliusque, Sergius Galba, duo Gracchi, Caïus Fannius, Carbo Papirius. Nec prætereundus Metellus Numidicus, *& Scaurus, & ante omnes Lucius Crassus, & Marcus Antonius. Quorum ætati ingeniisque successêre Caïus Cæsar Strabo, Publius Sulpicius. Nam Quintus Mucius Juris scientiâ, quàm Eloquentiæ nomine, celebrior fuit.*

Clara etiam per idem ævi spatium fuêre ingenia, in (a) Togatis Afranii, in Tragædiis

(a) On appelloit *Togatæ* les Comédies latines, à cause de la *toge* que portoient les Romains comme on appelloit *Palliatæ* les Comédies grecques, du *pallium* que portoient les Grecs.

cus, celui qui avoit pris Capoue, étoit aussi extraordinaire, & jusqu'alors unique, puisqu'ils furent Consuls ensemble. A la vérité, l'un deux avoit passé par l'adoption dans la famille d'*Acidinus Manlius*. Les deux *Metellus*, qui furent Censeurs en même tems, étoient cousins germains, & non pas freres. Cet honneur n'avoit été encore accordé qu'aux deux *Scipions* (a)

Les Cimbres & les Teutons passent le Rhin, & se font bientôt connoître par le grand nombre de leurs défaites & de leurs victoires.

Minucius, qui bâtit les Portiques que nous admirons encore de nos jours, triomphe glorieusement des Scordisques.

CHAPITRE VIII.

Ecrivains célebres.

Ce siécle donna naissance à de grands Orateurs. Tels furent *Scipion Æmilien*, *Lælius*, *Sergius Galba*, les deux *Gracques*, *Caïus Fannius* & *Carbon Papirius*. N'omettons pas *Metellus* le *Numidique*, *Scaurus*, & sur tout *Lucius Crassus* & *Marc Antoine*, qui tiennent le premier rang. Ils furent dignement remplacés par *Caïus Cæsar Strabon*, & par *Publius Sulpicius*. Quant à *Quintus Mucius*, il étoit plus Jurisconsulte qu'Orateur.

A ces beaux génies s'en joignirent d'autres. *Afranius* excella en ce genre de Comédie dont le sujet est pris dans nos mœurs; *Pacu-*

(a) *Lucius* & *Publius* qui furent Ediles ensemble.

Pacuvii, atque Accii, usque in Græcorum ingeniorum comparationem evecti, magnumque inter hos ipsos facientis operi suo locum: adeò quidem ut in illis limæ, in hoc penè plus videatur fuisse sanguinis. Celebre & Lucilii nomen fuit, qui sub Publio Africano, Numantino bello, Eques militaverat; quo quidem tempore juvenis adhuc Jugurtha, ac Marius, sub eodem Africano militantes, in iisdem castris didicêre, quæ posteà in contrariis facerent.

Historiarum auctor jam tum (a) *Sisenna erat juvenis, sed opus* belli civilis Syllani *post aliquot annos ab eo seniore editum est. Vetustior Sisennâ fuit Cælius, æqualis Sisennæ Rutilius, Claudiusque Quadrigarius, & Valerius Antias.*

Sanè non ignoremus eâdem ætate fuisse Pomponium sensibus celebrem, verbis rudem, & novitate inventi à se operis commendabilem.

CAPUT IX.

Severissimi Censores. Domitii, Fabiique victoriæ. Quàm insignis honoribus Domitiorum domus.

PERSEQUAMUR notam severitatem Censorum, Cassii Longini, Cæpionisque, qui abhinc annos CLV, Lepidum Æmilium Augurem, quod VI millibus ædes conduxisset,

(a) Orateur poli & éloquent : il avoit écrit l'histoire des guerres de *Marius* & de *Sylla*. Cet Ouvrage est perdu.

ve & *Accius* dans la Tragédie. *Accius* pouvoit être comparé aux Grecs, & soutenir le parallele : s'ils ont sur lui l'avantage de la politesse, il y a, je crois, sur eux celui de la force. *Lucile* se fit de même un grand nom. Pendant la guerre de Numance, il avoit servi dans la cavalerie de *Publius Scipion* l'*Africain*, sous lequel *Marius*, & *Jugurtha* jeune encore, cultivoient ensemble ces talens militaires qu'ils tournerent depuis l'un contre l'autre.

Sisenna employoit déja sa jeunesse à écrire l'histoire de ces tems; mais il différa jusqu'à ses vieux jours la publication *des guerres civiles de Sylla*. Il ne vint qu'après *Cælius*, puisqu'il étoit contemporain de *Rutilius*, de *Claudius Quadrigarius*, & de *Valerius Antias*.

C'est encore alors que vivoit *Pomponius*, Ecrivain peu agréable, mais judicieux & plein de sens, à qui nous devons l'invention d'une nouvelle espece (*a* de Comédie.

CHAPITRE IX.

Censure rigide. Victoires de Domitius & de Fabius. Illustration de la famille du premier.

CITONS un second exemple de la sévérité des Censeurs *Cassius Longinus*, & *Cæpion*. Il y a 155 ans qu'ils firent comparoître à leur tribunal l'Augure *Lépidus Æmilius*, pour avoir

(*a* Ce sont les *Atellanes*, *Fabulæ Attellanæ*, ainsi nommées d'*Atella*, ville de Campanie. Ces piéces étoient tout à la fois décentes & très comiques.

adesse jusserunt. At nunc si quis tanti habitet, vix ut Senator agnoscitur. Adeò maturè à rectis in vitia, à vitiis in prava, pravis in præcipitia pervenitur.

Eodem tractu temporum, & Domitii ex Arvernis, & Fabii ex Allobrogibus victoria fuit nobilis. Fabio, Pauli nepoti, ex victoriâ cognomen Allobrogico *inditum. Notetur Domitiæ familiæ peculiaris quædam, &, ut clarissima, ita arctata numero felicitas. Quatuor ante hunc, nobilissimæ simplicitatis juvenem, Cnæum Domitium, fuêre singuli omnino parentibus geniti, sed omnes ad Consulatum, Sacerdotiaque, ad triumphi autem penè omnes pervenerunt insignia.*

CAPUT X.

Bellum Jugurthinum. Indoles, ambitioque Marii. Quàm nobilitata Metellorum familia.

BELLUM deinde Jugurthinum gestum est per Quintum Metellum, nulli secundum sæculi sui. Hujus Legatus fuit Caïus Marius, quem prædiximus, natus agresti loco, hirtus atque horridus, vitâque sanctus, quantùm bello optimus, tantùm pace pessimus, immodicus gloriæ, insatiabilis, impotens, semperque inquietus. Hic per Publicanos,

loué une maiſon 6000 Seſterces. Si aujourd'hui un Sénateur ſe logeoit à un prix ſi modique, à peine ſeroit-il reconnu pour tel. Tant la pente eſt facile du bien au mal, du mal à la dépravation, & de celle-ci à une corruption entiere.

En ces tems-là, *Domitius* remporta une victoire ſignalée ſur les peuples d'Auvergne, & *Fabius*, petit-fils de *Paul-Emile*, ſur les Allobroges, d'où il acquit le ſurnom d'*Allobrogique.* Remarquons ici le bonheur attaché à la maiſon *Domitia.* Il fut extraordinaire, mais borné à un petit nombre de perſonnes. *Cnæus Domitius*, jeune homme recommandable par la noble ſimplicité de ſes mœurs, eut quatre de ſes ancêtres, qui, étant fils uniques, parvinrent tous aux honneurs du Conſulat & du Sacerdoce, & preſque tous à ceux du triomphe.

CHAPITRE X.

Guerre Jugurthine. Portrait & brigues de Marius. Illuſtration de la famille des Metellus.

QUINTUS *Metellus*, l'un des premiers Généraux de ſon ſiécle, fit enſuite la guerre contre *a*) *Jugurtha.* Il avoit pour Lieutenant ce *Caïus Marius*, dont j'ai déja parlé, homme ſans naiſſance, d'une figure hideuſe & farouche, irréprochable dans ſes mœurs, mais auſſi mauvais Citoyen pendant la paix, que grand

(*a*) *Jugurtha*, fils de *Manaſtabale*, avoit fait mourir *Hiempſal* & *Adherbal*, fils de *Micipſa* Roi de Numidie, Voy. *Sallufte*, Jug.

aliosque in Africâ negotiantes, criminatus Metelli lentitudinem, trahentis jam in tertium annum bellum, & naturalem nobilitatis superbiam, morandique in imperiis cupiditatem, *effecit, ut, cùm, commeatu petito, Romam venisset, Consul crearetur, bellique penè patrati à Metello, qui bis Jugurtham acie fuderat, summa committeretur sibi.*

Metelli tamen & triumphus fuit clarissimus, & meritum; virtutique cognomen Numidici *inditum. Ut paulò antè Domitiæ familiæ, ita Cæciliæ notanda claritudo est. Quippe intrà XII fermè annos hujus temporis Consules fuêre Metelli, aut Censores, aut triumphârunt ampliùs XII, ut appareat, quemadmodum Urbium, Imperiorumque, ita Gentium nunc florere fortunam, nunc senescere, nunc interire.*



capitaine à la tête des armées, avide de gloire, d'une ambition démesurée, violent & jamais tranquille. Aussi fut-il l'accusateur de son Général. Il se servit du ministere des Publicains, & des autres Romains qui commerçoient en Afrique, pour répandre des bruits injurieux à sa conduite : l'accusation de *traîner par sa paresse la guerre en longueur depuis trois ans, & de vouloir par un orgueil naturel aux nobles, se perpétuer dans le commandement.* A la faveur de ces insinuations, il disposa si bien les choses, qu'ayant obtenu la permission de venir à Rome, on lui déféra le Consulat, & la conduite de la guerre, quoique *Metellus* l'eût presque entiérement terminée, par les deux victoires qu'il avoit remportées sur *Jugurtha.*

Ce Général fut cependant recompensé de son mérite & de sa valeur, par le triomphe le plus éclatant, & par le surnom de *Numidique.* Observons ici l'illustration des *Metellus*, comme nous avons remarqué plus haut celle des *Domitius.* A compter seulement depuis douze ans jusqu'à nos jours, il ont rassemblé plus de douze fois sur leurs têtes les honneurs du Consulat, de la Censure & du triomphe. Ce qui prouve que les familles ont les mêmes périodes de grandeur que les Villes & les Empires : leur élévation, leur abaissement & leur décadence.



CAPUT XI.

Marius ex Jugurthâ triumphat; victorias exaggerat; Tribunos plebis refrænat. Lex Domitia de creandis flaminibus.

At Caïus Marius Lucium Syllam, jam tunc ut præcaventibus fatis, copulatum sibi Quæstorem habuit; & per eum missum ad Regem Bocchum, Jugurthâ Rege, abhinc annos fermè CXXXVIII, potitus est. Designatusque iterùm Consul, in urbem reversus, secundi Consulatûs initio, Kalendis Januariis, eum in triumpho duxit.

Effusa, ut prædiximus, immanis vis Germanarum gentium, quibus nomen Cimbris ac Teutonis erat, cùm Cæpionem, Manliumque Consulem & ante Carbonem, Silanumque fudissent, fugassentque in Galliis, & exuissent exercitu, Scaurumque Aurelium Consularem, & alios celeberrimi nominis viros trucidassent; Populus Romanus non alium repellendis tantis hostibus magis idoneum Imperatorem, quàm Marium, est ratus. Tum multiplicati Consulatus ejus.

Tertius in apparatu belli consumptus. Quo anno Cnæus Domitius, Tribunus plebis, le-

CHAPITRE

CHAPITRE XI.

Marius triomphe de Jugurtha : ses victoires. Il réprime les Tribuns du peuple. Loi du Tribun Cnæus Domitius pour la création des Prêtres.

MARIUS choisit *Lucius Sylla* pour son Questeur, comme si les destins, en formant cette liaison entre eux, avoient voulu prévenir leur fatale discorde. Il l'envoya vers *a*) *Bocchus*, qui lui livra *Jugurtha*, il y a environ 138 ans. Désigné Consul pour la seconde fois, il revint à Rome, où il triompha du Roi Numide, au commencement de son second Consulat, & aux Calendes de Janvier.

J'ai déjà parlé de l'irruption des Cimbres & des Teutons, nations Germaniques. Ces barbares s'étant répandus comme un torrent de la Germanie dans les Gaules, avoient mis en fuite, & taillé en pièces les armées de *Cæpion* & du Consul *Manlius*, de *Carbon* & *Silanus*, & massacré le Consulaire *Scaurus Aurelius*, & plusieurs autres Romains illustres. En sorte que le peuple ne voyant que dans *Marius*, un Général capable de repousser des ennemis si formidables, accumula les Consulats sur sa tête.

Il employa le troisieme aux préparatifs de la guerre. C'est alors que le Tribun *Cnæus Domitius* porta une loi, par laquelle il accordoit au peuple le droit de nommer au Sacer-

(*a*) Roi de Mauritanie, beau-pere & allié de *Jugurtha*.

gem tulit, ut Sacerdotes, *quos anteà Collegæ sufficiebant*, populus crearet.

Quarto, trans Alpes circa Aquas Sextias cum Teutonis conflixit, ampliùs CL *millibus hostium, priore ac postero die ab eo trucidatis, gensque excisa Teutonum.*

Quinto, citra Alpes in campis, quibus nomen erat Raudiis, ipse Consul, & Proconsul Quintus Lutatius Catulus fortunatissimo decertavêre prælio. Cæsa aut capta ampliùs C *millia hominum. Hâc victoriâ videtur meruisse Marius, ne ejus nati Rempublicam pœniteret, ac mala bonis repensâsse.*

Sextus Consulatus veluti præmium ei meritorum datus. Non tamen hujus Consulatûs fraudetur gloriâ; quo Servilii Glauciæ, Saturninique Apulei furorem, continuatis honoribus Rempublicam lacerantium, & gladiis quoque & cæde Comitia discutientium, Consul armis compescuit, hominesque exitiabiles in Hostiliâ curiâ morte mulctavit.



doce, droit jusqu'alors réservé au seul College des Prêtres.

Marius, dans son quatrieme Consulat, livra aux Teutons, au delà des Alpes, près d'Aix en Provence, une bataille qui dura deux jours; & leur ayant tué plus de (*a*) 150 mille hommes, il extermina entiérement cette nation.

Pendant son cinquieme, ses armes & celles du Proconsul *Quintus Lutatius Catulus* furent également heureuses dans la plaine de Verceil, en-deçà des Alpes. Il y eut plus de 100 mille hommes tués ou pris. *Marius* par cette victoire parut mériter que la République se consolât de sa naissance, & compenser par ce seul bienfait, tous les maux qu'il lui fit depuis,

Son sixieme Consulat fut comme le prix de ses services; il ne fut pas cependant sans gloire. Il réprima & punit de mort dans la four *Hostilia*, *Servilius Glaucia* (*a*) & *Saturninus Apuleius*, Tribuns forcenés, qui déchiroient la République, en se maintenant dans le Tribunat par la force & la violence; ces furieux portoient leur excès jusqu'à ensanglanter & disperser les Comices.

(*a*) *Florus* dit 60 mille, & *Eutrope* 140 mille.
(*b*) Ce Tribun voulant faire Consul l'Ex-Préteur *Glaucia*, tua à coups de bâton dans les Comices *Memmius* son Compétiteur. Cet attentat dissipa l'assemblée. Il en fut ensuite puni, ayant été massacré par le peuple, avec *Glaucia* & *Labienus*.



CAPUT XII.

Marci Livii Drusi commendatio, molitiones, insigneque dictum.

DEINDE interjectis paucis annis, Tribunatum iniit Marcus Livius Drusus, vir nobilissimus, eloquentissimus (a), sanctissimus; meliore in omnia ingenio, animoque, quàm fortunâ usus. Qui cùm Senatui priscum restituere cuperet decus, & judicia ab Equitibus ad eum transferre ordinem (quippe eam potestatem nacti Equites Gracchanis legibus, cùm in multos clarissimos, atque innocentissimos viros sævissent, tum Publium Rutilium, virum non sæculi sui, sed omnis ævi optimum, interrogatum lege repetundarum, maximo cum gemitu Civitatis damnaverant) in iis ipsis, quæ pro Senatu moliebatur, Senatum habuit adversarium, non intelligentem, si quo de plebis commodis ab eo agerentur, veluti inescandæ illiciendæque multitudinis causâ fieri, ut minoribus perceptis, majora permitteret. Denique ea fortuna Drusi fuit, ut malefacta Collegarum, quàm ejus optimè ab ipso cogitata, Senatus probaret magis; & honorem, qui ab eo deferebatur, sperneret; injurias, quæ ab aliis intendeban-

(a) *Aurelius Victor* l'accuse d'orgueil & d'ambition; mais je ne vois point par les Historiens que ce reproche soit fondé. Ce Tribun, animé d'un autre esprit que ses Collegues, n'envisageoit dans ses entreprises que le bien public.

CHAPITRE XII.

Eloge & desseins de Marcus Livius Drusus. Paroles remarquables de ce Tribun.

Peu d'années après, le Tribun *Marcus Livius Drusus* entra en charge. Cet homme, très-distingué par sa naissance, son éloquence & ses vertus, d'une fermeté éclairée, & à qui il ne manqua que d'être heureux, entreprit de rétablir le Sénat dans son ancienne majesté, & de lui rendre les jugemens. Les Chevaliers s'étoient servi de ce pouvoir, qu'ils tenoient de la loi de *Caïus Gracchus*, pour traiter avec la derniere inhumanité un grand nombre de Citoyens illustres & innocens. Ils avoient même condamné, malgré les pleurs & les regrets de toute la ville, en l'accusant de concussion, *Publius Rutilius*, le plus honnête homme, non-seulement de son siécle, mais qui ait jamais été. Cependant le Sénat s'opposa à l'exécution des desseins de *Drusus*, ne démêlant pas les vues de ce Tribun, qui ne lui faisoit certaines propositions en faveur du peuple, que pour engager la multitude amorcée par l'acquisition d'un petit avantage, à en accorder de plus grands à la noblesse. Tel fut enfin son sort, que les Sénateurs approuverent plutôt la conduite coupable de ses Collegues, qu'ils ne rendirent justice à la droiture de ses intentions; ils dédaignerent l'honneur qu'il leur offroit, & supporterent patiemment les outrages des autres; il furent enfin jaloux

tur, æquo animo reciperet; & hujus summæ gloriæ invideret, illorum modicam ferret.

Tum conversus Drusi animus, quando bene cæpta malè cedebant, ad dandam civitatem Italiæ. Quod cùm moliens, revertisset è foro, immensâ illâ, & incognitâ, quæ eum semper comitabatur, cinctus multitudine, in atrio domûs suæ cultello percussus, qui affixus lateri ejus relictus est, intrà paucas horas decessit. Sed, cùm ultimum redderet spiritum, intuens circumstantium, mærentiumque frequentiam, effudit vocem convenientissimam conscientiæ suæ : Ecquando, *inquit*, propinqui amicique, similem meî Civem habebit Respublica? *Hunc finem clarissimus juvenis vitæ habuit.*

Cujus morum minimè omittatur argumentum, cùm ædificaret domum in Palatio, in eo loco, ubi est quæ quondam Ciceronis, mox Censorini fuit, nunc Statilii Sisennæ est, promitteretque ei Architectus; ita se eam ædificaturum, uti libera à conspectu, immunis ab omnibus arbitris esset, neque quisquam in eam despicere posset : Tu verò, *inquit*, si quid in te artis est, ita compone domum meam, ut, quidquid agam, ab omnibus perspici possit.

d'un grand homme, & en souffrirent des médiocres.

Drusus, voyant ses bons desseins avortés, forma celui de donner le droit de bourgeoisie aux peuples d'Italie. Il en méditoit l'exécution, lorsque revenant de la place publique, environné d'une foule de gens inconnus qui le suivoient par-tout, il fut assassiné à l'entrée de sa maison. Le poignard resta dans la plaie, qu'on lui avoit faite au côté, & il expira en peu d'heures. Prêt à rendre le dernier soupir, il tourna les yeux sur les assistans éplorés, & proféra ces paroles si conformes à la juste opinion qu'il avoit de sa vertu : *O mes parens & mes amis! la République aura-t elle jamais un Citoyen qui me ressemble?* Ainsi mourut, à la fleur de son âge, ce vertueux Romain.

Citons ici un trait qui peint au naturel la noble candeur de son ame. L'architecte qui lui bâtissoit une maison sur le mont Palatin, là même où l'on voit encore celle, qui de *Cicéron* & de *Censorinus*, a passé à *Statilius*, *Sisenna*, lui ayant offert de la *disposer de façon, qu'il ne pût y être vu de personne : si vous êtes habile dans votre art*, lui dit-il, *faites au contraire que chacun puisse y voir toutes mes actions.*



CAPUT XIII.

Lex Caii Gracchi exitiabilis. Bellum sociale. Minatius Magius Velleii atavus. Sylla oriens.

In legibus Gracchi inter perniciosissima numeraverim, quod extra Italiam Colonias posuit. Id majores, cùm viderent tantò potentiorem Tyro Carthaginem, Massiliam Phocæâ, Syracusas Corintho, Cyzicum ac Byzantium Mileto, genitali solo, diligenter vitaverant, ut cives Romanos ad censendum *ex Provinciis in Italiam revocaverint.*

Prima autem extra Italiam Colonia Carthago condita est.

Mors Drusi, jam pridem tumescens bellum excitavit Italicum. *Quippe Lucio Cæsare, Publio Rutilio Coss. abhinc annos CXX, universa Italia, cùm id malum ab Asculanis esset (quippe Servium Prætorem, Fonteiumque Legatum occiderant) ac deinde à Marsis exceptum, in omnes penetrâsset regiones, arma adversùs Romanos cepit. Quorum ut fortuna ita causa fuit justissima. Petebant enim eam Civitatem, cujus imperium armis tuebantur;* per omnes annos, atque omnia bella, duplici numero se militum equitumque fungi, neque in ejus Civitatis jus recipi,

CHAPITRE XIII.

Loi pernicieuse de Caïus Gracchus. Guerre sociale. Minatius Magius, ancêtre de Velleius. Commencemens de Sylla.

UNE des loix les plus pernicieuses de *Caïus Gracchus* est, selon moi, celle qui autorise l'établissement des Colonies hors de l'Italie. La politique de nos peres étoit bien différente. Pour rappeler en Italie les Romains épars dans les Provinces, ils les citoient au *a*) *cens*. C'est qu'ils voyoient la supériorité des Colonies sur les Villes originaires; que Carthage étoit devenue plus puissante que Tyr, Marseille que Phocée, Syracuse que Corinthe, Cyzique & Byzance que Milet.

Carthage est la premiere Ville étrangere qui ait reçu une Colonie Romaine.

La mort de *Drusus* fit naître la guerre *sociale*, qui depuis long tems étoit prête à éclater. Les habitans d'Asculum en avoient donné le signal par le massacre du Prêteur *Servius*, & du Lieutenant *Fonteius*; les Marses y étoient entrés, toutes les Provinces avoient pris parti; & sous le Consulat de *Lucius César*, & de *Rutilius*, il y a 120 ans, Rome se vit exposée à une ligue générale de l'Italie. Les alliés ne furent pas cependant aussi heureux que leur cause étoit juste. Ils demandoient à être Citoyens d'une Ville, dont ils soutenoient la domination en lui fournissant annuellement & à chaque

(*a*) Le *cens* ou *récensement* du peuple & des biens de chaque famille fut établi par *Servius Tullius*.

quæ per eos in id ipsum pervenisset fastigium, per quod homines ejusdem & gentis & sanguinis, ut externos alienosque fastidire posset. *Id bellum amplius CCC millia juventutis Italicæ abstulit.*

Clarissimi autem Imperatores fuerunt Romani eo bello, Cnæus Pompeius, Cnæi Pompeii Magni pater, Caïus Marius, de quo prædiximus, Lucius Sylla, anno ante Prætura functus, Quintus Metellus, Numidici *filius, qui meritum cognomen* Pii *consecutus erat. Quippe expulsum civitate à Lucio Saturnino Tribuno plebis, quod solus in leges ejus jurare noluerat, pietate suá, auctoritate Senatûs; consensu Reipublicæ restituit patrem. Nec triumphis honoribusque, quàm aut causâ exilii, aut exilio, aut reditu clarior fuit Numidicus.*

Italicorum autem fuerunt celeberrimi Duces; Silo Popedius; Hirnus Asinius, T. Vettius Cato, Caïus Pontidius, Telesinus Pontius, Marius Egnatius, Papius Mutilus.

Neque ego, verecundiâ, domestici sanguinis gloriæ quidquam, dum verum refero, subtraham. Quippe multùm Minatii Magii, avi mei, Asculanensis, tribuendum est memoriæ; qui nepos Decii Magii, Campanorum principis, celeberrimi & fidelissimi viri, tantam hoc bello Romanis fidem præstitit, ut cum legione, quam ipse in Hirpinis conscrip-

guerre le double d'infanterie & de Cavalerie, & qui par leurs ſecours étoit parvenue à un ſi haut point de grandeur, qu'elle ſe croyoit en état de pouvoir dédaigner & traiter en étrangers, des peuples qui lui étoient unis par les liens du ſang, & d'une commune origine. Cette guerre coûta à l'Italie plus de 300 mille hommes, la fleur de ſa jeuneſſe.

Les plus grands Généraux des Romains en ce tems-là, furent *Cnæus Pompeius*, pere du grand *Pompée*, *Caïus Marius*, dont j'ai déja fait mention, *Lucius Sylla* qui ſortoit de la Préture, & *Quintus Metellus*, fils de *Metellus* le *Numidique*. C'eſt celui qni mérita le ſurnom de *Pius* pour avoir ménagé par ſa tendreſſe, par l'autorité du Sénat, & par le conſentement unanime de la République, le retour de ſon pere, exilé par le Tribun *Lucius Saturninus*, auquel il avoit ſeul refuſé de jurer l'obſervation d'une loi injuſte qu'il avoit portée. La cauſe de ſon exil, ſon exil même & ſon rappel ne lui firent pas moins d'honneur, que les triomphes & les dignités dont il avoit été décoré.

Les principaux Chefs des alliés étoient *Silo Popédius*, *Hirnus Aſinius*, *T. Vettius Cato*, *Caïus Pontidius*, *Téleſinus Pontius*, *Marius Egnatius & Papius Mutilus*.

Minatius Magius, mon biſayeul, mérite qu'on faſſe de lui une mention honorable. Hé pourquoi déroberois-je quelque choſe à la gloire de mon ſang, & ſacrifierois-je la vérité à une modeſtie déplacée? Ce *Magius*, petit-fils de *Décius Magius*, un des premiers Citoyens de Capoue, & très-attaché aux Romains, ſignala ſa fidélité envers eux. Il leva à ſes dépens

ferat, Herculaneum ſimul cum Tito Didio caperet, Pompeiios cum Lucio Sylla oppugnaret, Coſamque occuparet. Cujus de virtutibus cùm alii, tum maximè, dilucidèque Quintus Hortenſius in Annalibus ſuis retulit, cujus pietati plenam Populus Romanus gratiam retulit, ipſum viritim civitate donando, ac duos filios ejus creando Prætores, cùm ſeni adhuc crearentur.

Tam varia atque atrox fortuna Italici belli fuit, ut per biennium continuum Romani Conſules, Rutilius, ac deinde Cato Porcius, ab hoſtibus occiderentur, exercitus Pop. Romani multis in locis funderentur, utque ad (*a*) *ſaga iretur, diuque in eo habitu maneretur. Caput imperii ſui Corfinium legerant, quod appellârunt* Italicum. *Paulatim deinde recipiendo in civitatem qui arma, aut non ceperant, aut depoſuerant maturiùs, vires refectæ ſunt, Pompeio, Syllâque & Mario fluentem, procumbentemque Rempublicam reſtituentibus.*

Finito ex maximâ parte, niſi quà Nolani belli manebant reliquiæ, Italico bello, (quo quidem Romani victis afflictiſque, ipſi exarmati, quàm integris univerſis civitatem dare maluerunt) Conſulatum inierunt Quintus

(*a*) Habit militaire, que les ſoldats Romains mettoient par deſſus la cuiraſſe.

une légion dans le païs des Hirpins; prit Herculanum avec *Titus Didius*, fit le siége de Pompeii avec *Lucius Sylla*, & se rendit maître de Cose. Son nom vit dans plusieurs de nos histoires, mais sur-tout dans les Annales de *Quintus Hortensius*, où l'éloge de ses vertus occupe une grande place. Son zele fut magnifiquement récompensé. Les Romains lui accorderent à lui seul le droit de bourgeoisie, & créerent Préteurs ses deux fils lorsque ces Magistrats n'étoient encore qu'au nombre (*a*) de six.

Deux Consuls, *Rutilius* & *Caton Porcius*, tués par les ennemis, les armées Romaines battues en plusieurs rencontres, l'habit militaire pris & gardé long tems par les Citoyens, furent pendant deux ans consécutifs les divers & tristes évènemens de la guerre *sociale*. Les alliés avoient choisi pour la capitale de leur empire la ville de Corfinium, qu'ils appellerent *Italique*. Mais Rome reprit peu-à peu ses forces, en recevant au nombre des Citoyens ceux qui n'avoient point pris les armes, ou qui les avoient le plutôt quittés ; & *Pompée*, *Sylla* & *Marius* la soutinrent sur le penchant de sa ruine.

La seule ville de Nole étoit encore en armes, & la guerre étoit presque finie par le parti qu'avoient pris les Romains, dans l'é-

(*a*) Le nombre des Préteurs varia beaucoup. Il n'y en eut d'abord qu'un, nommé *Prætor Urbanus :* sa fonction principale étoit de rendre la justice dans la ville. On en créa ensuite un autre qu'on appella, *Prætor Peregrinus ;* il étoit chargé des affaires des étrangers. Après la ruine de Carthage, on en fit encore quatre, & peu après, leur nombre fut augmenté.

Pompeius, & Lucius Cornelius Sylla, vir qui neque ad finem victoriæ satis laudari, neque post victoriam abundè vituperari potest. Hic natus familiâ nobili sextus à Cornelio Rufino, qui bello Pyrrhi inter celeberrimos fuerat Duces, cùm familiæ ejus claritudo (a) *intermissa esset, diu ita se gessit, ut nullam petendi Consulatum cogitationem habere videretur. Deinde post Præturam illustratus bello Italico, & ante in Galliâ Legatione sub Mario, quâ eminentissimos Duces hostium fuderat, ex successu animum sumpsit; petensque Consulatum, penè omnium civium suffragiis nactus est. Sed eum honorem undequinquagesimo ætatis suæ anno assecutus est.*

CAPUT XIV.

Mithridates. Sylla Tribunum Publ. Sulpicium sibi infestum ulciscitur. Fortuna Marii.

PER ea tempora, Mithridates, Ponticus Rex, vir neque silendus, neque dicendus sine curâ, bello acerrimus, virtute eximius aliquando fortunâ, semper animo maximus,

(a) Ses premiers ancêtres avoient été Consuls & Dictateurs; mais son pere, son ayeul & son bisayeul n'avoient été élevés à aucune magistrature.

puisement où ils se voyoient réduits, d'accorder le droit de Citoyens, plutôt à des peuples défaits & abattus, que réunis & puissants. On créa alors Consuls *Quintus Pompée*, & *Lucius Sylla*, homme dont on ne peut assez louer les exploits militaires, ni assez détester l'abus qu'il fit depuis de la victoire. Il étoit le sixieme descendant de *Cornelius Rufinus*, l'un des grands Généraux que Rome avoit opposés à *Pyrrhus*, & par conséquent d'une famille illustre, mais qui avoit dégénéré de son ancienne splendeur. Il fit croire long tems par sa conduite (*a*), qu'il ne portoit point ses vues jusqu'au Consulat; mais enhardi par ses succès, & par le grand nom qu'il s'étoit fait dans la guerre *sociale*, après sa Préture, & dans les Gaules, où en qualité de Lieutenant de *Marius*, il avait battu les plus fameux Capitaines, il brigua cette charge, & l'obtint à l'âge de 49 ans, par le concours presque unanime des suffrages.

CHAPITRE XIV.

Mithridate. Faction du Tribun Publius Sulpicius contre Sylla. Vengeance de ce dernier. Sort de Marius.

Ce siécle vit paroitre *Mithridate*, Roi de Pont, Prince que l'histoire doit non seulement ne pas passer sous silence, mais peindre avec le plus grand soin; (*b*) guerrier d'une valeur

(*a*) Sa jeunesse avoit été très-corrompue.

(*b*) Les Romains qui n'avoient employé que 4 ans à vaincre *Pyrrhus*, & 17 contre *Annibal*, ne vinrent à bout de *Mithridate* qu'après 40 ans d'une guerre très-opiniâtre. *Florus*, liv. III. ch. 5.

consiliis Dux, miles manu, odio in Romanos Annibal; occupatâ Asiâ, necatisque in eâ omnibus civibus Romanis, quos quidem eâdem die atque horâ, redditis civitatibus litteris, ingenti cum pollicitatione præmiorum interimi jusserat. Quo tempore neque fortitudine adversùs Mithridatem, neque fide in Romanos quisquam Rhodiis par fuit. Horum fidem Mitylenæorum perfidia illuminavit, qui Manium Aquilium, aliosque Mithridati vinctos tradiderunt, quibus libertas, in unius (*a*) *Theophanis gratiam posteà à Pompeio restituta est.*

Cùm terribilis Italiæ quoque videretur imminere; sorte obvenit Syllæ Asia provincia. Is egressus urbe, circa Nolam morabatur; (quippe ea urbs pertinacissimè arma retinebat, exercituque Romano obsidebatur, velut pœniteret ejus fidei, quam omnium sanctissimam bello præstiterat Punico). Publius Sulpicius Tribunus plebis, disertus, acer, opibus, gratiâ, amicitiis, vigore ingenii atque animi celeberrimus, cùm anteà, rectissimâ voluntate, apud populum maximam quæsisset dignitatem, quasi pigeret eum virtutum suarum, & bene consulta ei malè cederent, subitò pravus & præceps, Caio Mario post LXX an-

(*a*) *Théophane* étoit l'Historiographe & l'ami de *Pompée*.

héroïque, quelquefois grand par ſa fortune, & toujours grand par ſon courage; ſage capitaine, brave ſoldat, & nouvel *Annibal* par la haine implacable du nom Romain. Après avoir envahi l'Aſie, il avoit engagé par ſes lettres, & par des magnifiques promeſſes, les différentes villes, à égorger (*a*) tous les Romains qui s'y trouvoient; ce qui fut executé le même jour & à la même heure. Rhodes en cette occaſion fut la ville qui réſiſta le plus à ce Monarque, & qui ſe montra la plus fidelle aux Romains. Son zele brilla davantage par le contraſte de la perfide *Mitylene*, qui livra à *Mithridate Manius Aquilius*, & pluſieurs autres Romains chargés de chaînes, *Pompée* ne rendit depuis la liberté à cette ville, qu'en conſidération de *Théophane*.

Mithridate ſemant par tout la terreur de ſon nom, ſembloit menacer l'Italie même, lorſque le gouvernement de l'Aſie échut à *Sylla*, qui ſe trouvoit alors auprès de Nole. Car cette ville, ſe repentant en quelque ſorte de l'inviolable fidélité qu'elle avoit gardée aux Romains pendant les guerres Puniques, s'opiniâtroit, quoiqu'aſſiégée, à ne pas quitter les armes. *Sylla* fut traverſé par le tribun *Publius Sulpicius*, homme diſert, ardent, & riche, ayant beaucoup de crédit, un grand nombre d'amis. de l'eſprit & du courage. Ce Tribun qui avoit joui autrefois de la réputation d'un Magiſtrat integre, s'étoit dégoûté, pour ainſi dire, de ſa vertu; & comme ſi ſa

(*a*) Suivant *Memnon* & *Valere Maxime*, le nombre des Citoyens Romains maſſacrés monte à 80 mille. *Plutarque* & *Appien* le font monter 150 mille.

num; omnia imperia & omnes provincias concupiscenti addixit, legemque ad populum tulit, quâ Syllæ imperium abrogaretur, Caio Mario bellum decerneretur Mithridaticum; aliasque leges perniciosas & exitiabiles, neque tolerandas liberæ Civitati tulit. Quin etiam Quinti Pompeii Consulis filium eumdemque Syllæ generum per emissarios factionis suæ interfecit.

Tum Sylla, contracto exercitu, ad urbem rediit, eamque armis occupavit; XII auctores novarum pessimarumque rerum, inter quos Marium, cum filio, & Publio Sulpicio, urbe exturbavit, ac lege latâ exules fecit. Sulpicium assecuti equites in Laurentinis paludibus jugulavêre, caputque ejus erectum, & ostentatum pro Rostris, velut omen imminentis proscriptionis fuit. Marius post sextum Consulatum, annoque LXX, nudus, ac limo obrutus, oculis tantummodò ac naribus eminentibus, extractus arundineto, circà paludem Maricæ, in quam se, fugiens consectantes Syllæ equites, abdiderat, injecto in collum loro, in carcerem Minturnensium jussu Duumviri perductus est. Ad quem interficiendum missus cum gladio servus publicus, natione Germanus, qui fortè ab imperatore eo, bello

droiture & sa prudence eussent été pour lui des qualités inutiles, il devint tout-à-coup méchant & emporté, Il se déclara pour *Marius*, qui à l'âge de plus de soixante & dix ans, affectoit encore toutes les charges & tous les gouvernemens ; & par une loi qu'il publia dans une assemblée du peuple, il lui commit, au préjudice de *Sylla*, la conduite de la guerre qu'on préparoit contre *Mithridate*. Il porta encore d'autres loix pernicieuses, & intolérables à des Républicains, & fit même tuer par les émissaires de son parti le fils du Consul *Quintus Pompée*, qui étoit aussi *a*) gendre de *Sylla*.

Sylla, rassemble alors une armée, retourne à Rome, s'en rend maître, proscrit & condamne à l'exil par une loi les douze principaux auteurs des nouveautés & de troubles, parmi lesquels étoient les deux *Marius* & le Tribun *Sulpicius*. Ce dernier tombant entre les mains des cavaliers de *Sylla*, est égorgé dans les marais de Laurente, & sa tête exposée au haut des Rostres, est le signal de la proscription dont on étoit menacé. *Marius* après six Consulats, & à l'âge de 70 ans, forcé de se plonger tout nud, jusqu'au-dessus du menton, dans la bourbe du marais de Marica, pour échapper à la poursuite de ses ennemis, en est arraché, & conduit à Minturnes. où le (*b*) Duumvir le fait emprisonner, la corde au col. On envoie pour le tuer un

(*a*) Il avoit épousé sa fille *Cornelie*.

(*b*) Les *Duumvirs* gouvernoient les Villes dépendantes de Rome. On ne les créoit que pour un tems Il est souvent fait mention de ces Magistrats sur les médailles des Colonies.

Cimbrico, captus erat, ut agnovit Marium, magno ejulatu expromenti indignationem casûs tanti viri, abjecto gladio profugit è carcere. Tum cives, ab hoste misereri paulò ante principis viri, docti, instructum cum viatico, collatâque veste, in navem imposuerunt. At ille assecutus circà Ænariam filium, cursum in Africam direxit, inopemque vitam in tugurio ruinarum Carthaginiensium toleravit: (a) cùm Marius aspiciens Carthaginem, illa intuens Marium, alter alteri possent esse solatio.

CAPUT XV.

Pompeii Strabonis exitus. Incœpta Cinnæ Plurimorum Civium nobilium trucidatio.

HOC primùm anno, sanguine Consulis Romani, militis imbutæ manus sunt. Quippe Pompeius, Collega Syllæ, ab exercitu Cnæi Pompei Proconsulis, seditione, sed quam Dux creaverat, interfectus est.

Non erat Mario, Sulpicioque Cinna temperatior. Itaque cùm ita civitas Italiæ data

(a) Cette pensée extrêmement raffinée dans une histoire, revient à-peu-près à celle de *Lucain* :

Solatia fati
Carthago, Mariusque tulit, pariterque jacentes
Ignovêre Deis.

Carthage & Marius se consolerent l'un l'autre de leur malheureuse destinée, & pardonnerent aux Dieux. J'aime mieux le tour de *Plutarque.* Comme le Gouverneur de la Lybie faisoit faire défense à *Marius* d'entrer dans sa province, celui ci répondit à son député : *Rapporte à ton maître que tu as vu Marius assis sur les ruines de Carthage.* Ce mot est sublime.

esclave public, Germain de nation, qui s'étoit trouvé au nombre de ses prisonniers dans la guerre des Cimbres; mais il reconnoît à peine *Marius*, qu'il pousse un cri d'indignation contre le sort d'un si grand homme, jette son épée, & s'enfuit. Les Minturnois, apprenant d'un ennemi même à avoir de la compassion pour un homme qui étoit naguere à la tête de la République, lui fournissent de l'argent, des habits, & un vaisseau. *Marius* rejoint son fils près d'Ænaria, fait voile vers l'Afrique, & va traîner une vie pauvre & misérable dans une chaumiere, sur les ruines de Carthage. Carthage regardant *Marius*, *Marius* regardant Carthage pouvoient se consoler mutuellement de leur infortune.

CHAPITRE XV.

Mort de Pompée Strabon. Entreprises de Cinna. Massacre de plusieurs Romains illustres.

CETTE année *Pompée Strabon*, Collegue de *Sylla*, fut tué dans un tumulte militaire, excité par le Proconsul *Cnæus Pompeius*. C'est le premier Consul Romain massacré par des soldats.

En accordant le droit de bourgeoisie à tous les peuples d'Italie, on les avoit relégués dans les huit dernieres tribus, de peur que la multitude & la force de ces nouveaux citoyens

esset, ut in octo tribus contribuerentur novi cives, ne potentia eorum & multitudo veterum civium dignitatem frangeret, plusque possent recepti in beneficium, quàm auctores beneficii; Cinna in omnibus tribubus eos se distributurum pollicitus est. Quo nomine ingentem totius Italiæ frequentiam in urbem acciverat. E quâ pulsus Collegæ Optimatiumque viribus, cùm in Campaniam tenderet, ex auctoritate Senatûs, Consulatus ei abrogatus est, suffectusque in ejus locum Lucius Cornelius Merula, flamen Dialis. Hæc injuria homine, quàm exemplo dignior fuit. Tum Cinna, corruptis primò Centurionibus, ac Tribunis, mox etiam, spe largitionis, militibus, ab eo exercitu qui circà Nolam erat, receptus est. Is cùm universus in verba ejus jurâsset, retinens insignia Consulatûs patriæ bellum intulit, fretus ingenti numero novorum civium, è quorum delectu CCC amplius cohortes conscripserat, ac XXX legionum instar impleverat. Opus erat partibus, auctoritate, gratiâ; cujus augendæ, Caïum Marium cum filio de exilio revocavit, quique cum iis pulsi erant.

Dum bellum autem infert patriæ Cinna, Cnæus Pompeius, Magni pater (cujus præclarâ operâ, bello Marsico, præcipuè circà Picenum Agrum, ut præscripsimus, usa erat Respublica, quique Asculum ceperat, circà quam urbem, cùm in multis aliis regionibus xercitus dispersi forent, LXXV Civium Ro-

n'avilît la dignité des anciens, & que des gens favorisés ne devinssent plus puissants que les auteurs mêmes de la faveur. *Cinna*, Consul aussi emporté que *Marius* & que le Tribun *Sulpicius*, leur ayant promis de les incorporer dans toutes les tribus, en attira à Rome un très-grand nombre. Chassé par son (a Collegue & par les Grands, & prenant le chemin de la Campanie, il fut déposé par le Sénat, qui lui substitua *Lucius Cornelius Merula*, Prêtre de Jupiter. Cet affront étoit pour *Cinna* une punition méritée, mais d'un exemple dangereux. Il se rendit à Nole, y corrompit d'abord les Centurions, & les Tribuns, & ensuite les soldats eux-mêmes par l'espérance de ses largesses, reçut le serment de toute l'armée, retint les ornemens consulaires, & porta la guerre contre sa patrie. Il fondoit son espoir sur la multitude des nouveaux citoyens, dont il avoit levé plus de 300 cohortes, & formé à peu-près 30 légions. Pour donner plus de crédit & d'autorité au parti qu'il avoit besoin de former, il rappella les deux *Marius*, & les autres exilés.

Tandis que *Cinna* marchoit contre sa patrie, *Cnæus Pompeius*, pere du *Grand Pompée*, perdant l'espérance d'un second Consulat, tenoit à l'égard des deux partis une conduite équivoque & indécise, ne réglant ses mouvemens que sur son intérêt & épiant des circonstances, prêt à se ranger avec son armée du côté

(a) *Cn. Octavius*, surnommé *Nepos*.

manorum, ampliùs LX millia Italicorum unâ die conflixerant) frustratus spe continuandi Consulatûs, ita se dubium mediumque partibus præstitit, ut omnia ex proprio usu ageret, temporibusque insidiari videretur, & huc atque illuc, unde spes major affulsisset potentiæ, se exercitumque deflecteret; sed, ad ultimum, magno atrocique prœlio cum Cinnâ conflixit. Cujus commissi patratique sub ipsis mœnibus, oculisque urbis Romanæ, pugnantibus spectantibusque quàm fuerit eventus exitiabilis, vix verbis exprimi potest.

Post hoc, cùm utrumque exercitum, velut parum bello exhaustum, laceraret pestilentia, Cnæus Pompeius decessit. Cujus interitûs voluptas, amissorum aut gladio aut morbo civium penè damno repensata est; Populusque Romanus quam vivo iracundiam debuerat, in corpus mortui contulit. Seu duæ, seu tres Pompeiorum fuêre familiæ, primus ejus nominis ante annos CLXVIII, Quintus Pompeius cum Cnæo Servilio Consul fuit.

Cinna & Marius haud incruentis utrimque certaminibus editis, Urbem occupaverunt. Sed prior ingressus Cinna de recipiendo Mario legem tulit. Mox Caïus Marius, pestifero civibus suis reditu, intravit mœnia. Nihil illâ victoriâ fuisset crudelius, nisi mox Syllana esset secuta. Neque licentiâ in mediocres sævitum, sed excelsissimi quique eminentissimæ Civitatis viri variis suppliciorum generibus affecti. In iis Consul Octavius, vir

où

où il espéroit plus de puissance. Il finit cependant par en venir aux mains avec *Cinna*, sous les murailles mêmes de Rome. La bataille fut sanglante, & il seroit difficile de dire à qui elle fut plus funeste, des combattans ou des spectateurs.

La peste ajoutant ses ravages à ceux du fer, achevoit de ruiner les deux armées, lorsque *Cnæus Pompeius* mourut. Pendant la guerre des Alliés, il avoit rendu de grands services à la République, par sa conduite dans le Picenum, & par la prise de la ville d'Asculum, aux environs de laquelle, la dispersion des armées n'avoit pas empêché qu'il ne se livrât dans un seul jour une bataille entre plus de 75 mille Romains, & plus de 60 mille Italiens. La joie que causa sa mort fut presque étouffée par la perte des citoyens que les maladies ou la guerre avoient enlevés. Le Peuple Romain après sa mort, assouvit sur son cadavre la juste haine qu'il lui portoit durant sa vie. Au reste, qu'il y ait eu ou non, deux ou trois familles de *Pompées*, il n'est pas moins certain que *Quintus*, Collégue de *Cnæus Servilius*, a été le premier Consul de ce nom, il y a 168 ans.

Cinna & *Marius*, après des batailles sanglantes, se rendirent maîtres de la ville. *Cinna* y entra le premier, & ordonna par une loi la réception de *Marius*, dont le retour fut si funeste à ses concitoyens. Jamais victoire n'eût été plus cruelle, si celle de *Sylla* ne l'eût bientôt suivie. Ce ne fut pas sur des têtes vulgaires, mais sur les premiers citoyens de la Capitale du monde, que ces barbares vainqueurs déployerent leur férocité. Le Consul

lenissimi animi, jussu Cinnæ interfectus est. Merula autem qui se sub adventum Cinnæ Consulatu abdicaverat, incisis venis, superfusoque altaribus sanguine, quos sæpè pro salute Reipublicæ flamen Dialis precatus erat Deos, eos in execrationem Cinnæ partiumque ejus tum precatus, optimè de Republica meritum spiritum reddidit. (a) Marcus Antonius, princeps civitatis atque eloquentiæ, gladiis militum quos ipsos facundiâ suâ moratus erat, jussu Marii Cinnæque confossus est. Quintus Catulus, & aliorum virtutum, & belli Cimbrici gloriâ, quæ illi cum Mario communis fuerat, celeberrimus, cùm ad mortem conquireretur, conclusit se loco nuper calce arenâque perpolito, illatoque igni, qui vim odoris excitaret, simul exitiali hausto spiritu, simul incluso suo, mortem magis voto, quàm arbitrio inimicorum, obiit.

CAPUT XVI.

Roma perturbata. Obitus Marii. Bellica Syllæ facinora.

OMNIA erant præcipitia in Republica; nec tamen adhuc quisquam inveniebatur, qui bona civis Romani aut donare auderet, aut

(a) *Marc Antoine*, ayeul du Triumvir. Cicéron exalte souvent son éloquence.

Octavius, homme d'un caractere doux & humain, fut mis à mort par l'ordre de *Cinna*. Mérula, qui avoit prévenu son arrivée par l'abdication du Consulat, se fit ouvrir les veines, arrosa l'autel de son sang, & termina une vie consacrée au bien public, en invoquant contre *Cinna* & ses partisans la malédiction de ces mêmes Dieux, que ses prieres avoient si souvent intéressés au salut de la patrie. *Marc Antoine*, le premier des citoyens & des Orateurs de son tems, fut, au commandement de *Cinna* & de *Marius*, massacré par des soldats que la force de son éloquence avoit désarmés. *Quintus Catulus*, qui outre l'éclat de ses autres vertus, partageoit avec *Marius* la gloire d'avoir vaincu les Cimbres, sentant qu'on en vouloit à sa vie, s'enferma dans un appartement fraîchement blanchi avec de la chaux & du sable, & y ayant allumé du feu pour en renforcer l'odeur, il y mourut, soit en respirant cet air infecté, soit faute d'une libre respiration. Sa mort, en contentant ses ennemis, les priva cependant du plaisir d'en déterminer l'espece.

CHAPITRE XVI.

Désordres de Rome. Mort de Marius. Exploits de Sylla.

MALGRÉ l'état déplorable où Rome se voyoit alors réduite, personne n'osoit encore ni livrer, ni demander les biens d'un citoyen. C'est cependant ce qui arriva dans la suite. La

petere sustineret. Postea id quoque accessit; ut sævitiæ causam avaritia præberet, & modus culpæ ex pecuniæ modo constitueretur, & qui fuisset locuples, fieret nocens, sui quisque periculi merces foret; nec quidquam videretur turpe, quod esset quæstuosum.

Secundum deinde Consulatum Cinna, & septimum Marius, in priorum dedecus, iniit. Cujus initio, morbo oppressus, decessit: vir in bello hostibus, in otio civibus infestissimus, quietisque impatientissimus. In hujus locum suffectus Valerius Flaccus, turpissimæ legis auctor, quâ creditoribus quadrantem solvi jusserat; *cujus facti merita eum pœna intra biennium consecuta est.*

Dominante in Italia Cinna, major pars Nobilitatis ad Syllam in Achaïam, ac deinde post in Asiam perfugit. Sylla interim cum Mithridatis Præfectis circa Athenas, Bœotiamque & Macedoniam ita dimicavit, ut & Athenas reciperet, & plurimo circa multiplices Pirei portûs munitiones labore expleto, amplius ducenta millia hostium interficeret, nec minus multa caperet. Si quis hoc rebellandi tempus, quo Athenæ oppugnatæ à Sylla sunt, imputat Atheniensibus, nimirum veri, vetustatisque ignarus est. Adeò enim certa Atheniensium in Romanos (a) *fides fuit, ut semper & in omni re, quidquid* sincerâ fide *gereretur, id Romani* At-

(a) *Tacite* au contraire appelle les Athéniens les *alliés de Mithridate* contre *Sylla.*

cupidité devint cruelle & barbare; la mesure des biens fit celle des crimes; tout riche fut coupable; chacun étoit lui-même le prix de son danger; & aux yeux de l'avidité, l'utile passa pour honnête.

Marius, toujours inquiet & agité, & aussi redoutable à ses concitoyens pendant la paix, qu'aux ennemis durant la guerre, mourut de maladie au commencement du second Consulat de *Cinna*, & de son septième, qui déshonora les précédens. On nomma pour son successeur ce *Valerius Flaccus*, qui par la loi la plus indigne, déclara les debiteurs quittes de leurs dettes, en en payant seulement le quart. Avant deux ans révolus, (a) il en porta justement la peine.

La puissance absolue de *Cinna* en Italie, engagea la plupart des Grands à se réfugier vers Sylla, d'abord en Achaïe, & puis en Asie. *Sylla*, par les victoires qu'il avoit remportées sur les Généraux de *Mithridate* aux environs de l'Attique, de la Béotie, & de la Macédoine, avoit repris Athenes, ruiné à force de travail (b) les grandes fortifications du Pirée, tué ou pris plus de 400 mille hommes. Ce seroit, au reste, ignorer l'histoire de ce temps-là, que d'imputer à une révolte d'Athènes le siége qu'il en fit, puisque l'attachement inviolable de cette ville au parti des Romains, avoit fait passer en proverbe chez eux, *qu'agir de bonne foi, c'étoit agir à l'Attique*. Sa situa-

(a) Il fut tué par *Fimbria*, un des plus furieux partisans de *Cinna*.

(b) Ce port d'Athenes avoit été fortifié par *Archelaüs*, un des Généraux de *Mithridate*.

ticâ *fieri prædicarent. Cæterùm tum oppressi Mithridatis armis, homines miserrimæ conditionis, cùm ab inimicis tenerentur, oppugnabantur ab amicis; & animos extra mœnia, corpora necessitati servientes, intra muros habebant.*

Transgressus deinde in Asiam Sylla, parentem in omnia, supplicemque Mithridatem invenit; quem mulctatum pecuniâ, ac parte navium, Asiâ, omnibusque aliis Provinciis quas armis occupaverat, decedere coëgit; captivos recepit; in perfugas, noxiosque animadvertit; paternis, id est, Ponticis finibus contentum esse jussit.

CAPUT XVII.

Interitus Caii Flavii Fimbriæ. Publ. Lænas Trib. pl. in Collegas suos severissimus. Sylla repetit Italiam. Cinna peremptus.

CAIUS Flavius Fimbria, qui Præfectus equitum, ante adventum Syllæ, Valerium Flaccum, Consularem virum, interfecerat; exercituque occupato, Imperator *appellatus, fortè Mithridatem pepulerat prælio, sub adventum Syllæ se ipse interemit: adolescens, quæ pessimè ausus erat, fortiter executus.*

Eodem anno, Publius Lænas, Tribunus plebis Sextum Lucinum, qui priore anno

tion en effet étoit déplorable : elle se voyoit occupée par les ttoupes de *Mithridate*, & assiégée par ses amis ; en sorte que ses habitans étoient retenus dans ses murs par nécessité, tandis que leur cœur étoit au-dehors.

Sylla, passant ensuite en Asie, trouva *Mithridate* soumis & implorant la paix. Il le contraignit à lui livrer une partie de ses trésors & de ses vaisseaux, à se désaisir de l'Asie, & de ses autres conquêtes, & à se renfermer dans le royaume du Pont, l'héritage de ses ancêtres, Il se fit encore rendre les prisonniers, & châtia les transfuges & les criminels.

CHAPITRE XVII.

Mort de Caïus Flavius Fimbria. Sévérité du Tribun Publius Lænas à l'égard de ses Collegues. Retour de Sylla en Italie. Mort de Cinna.

TANDIS que *Sylla* approchoit de l'Asie, *Caïus Flavius Fimbria* se tua de sa propre main. Ce jeune homme y commandoit alors la cavalerie. Après avoir assassiné le Consulaire *Valerius Flaccus*, il avoit obtenu le commandement de l'armée, & le nom d'*Imperator*, pour avoir obligé par hazard *Mithridate* à prendre la fuite. Il exécuta en homme de cœur les actions d'un lâche & d'un scélérat.

Cette même année, *Publius Lænas*, Tribun du peuple, fit précipiter du Roc Tarpeïen

Tribunus plebis fuerat, saxo Tarpeïo dejecit; & cùm Collegæ ejus, quibus diem dixerat, metu ad Syllam profugissent, aquâ ignique iis interdixit.

Tum Sylla, compositis transmarinis rebus, cùm ad eum, primum omnium Romanorum, Legati Parthorum venissent, & in iis quidam Magi ex notis corporis respondissent, cœlestem ejus vitam & memoriam futuram, *revectus in Italiam, haud plura quàm XXX armatorum millia adversum CC millia amplius hostium, exposuit Brundisii. Vix quidquam in Sylla operibus clariùs duxerim, quàm quod, cùm per triennium Cinnæ, Marianæque partes Italiam obsiderent, neque illaturum se bellum iis dissimulavit, nec quod erat in manibus omisit, existimavitque ante frangendum hostem, quàm ulciscendum civem, repulsoque externo metu, ubi quod alienum esset, vicisset, superaret quod erat domesticum.*

Ante adventum Lucii Syllæ, Cinna, seditione ortâ, ab exercitu interemptus est; vir dignior qui arbitrio victorum moreretur, quàm iracundiâ militum. De quo verè dici potest, ausum eum quæ nemo auderet bonus; perfecisse quæ à nullo, nisi fortissimo, perfici possent; & fuisse eum in consultando temerarium, in exsequendo virum. Carbo, nullo suffecto Collegâ, solus toto anno Consul fuit.

Sextus Lucius ſon prédéceſſeur, & bannit ſes Collegues que la crainte de l'ajournement avoit fait paſſer chez *Sylla.*

Ce Général avoit mis ordre aux affaires des Provinces d'au delà les mers. Par un honneur juſqu'alors inoui, il avoit reçu une ambaſſade du Roi des Parthes. Des Mages qui étoient du nombre des envoyés, & grands phyſionomiſtes, lui avoient prédit que la gloire de ſon nom ſeroit immortelle. En retournant en Italie, il ne débarqua à Brindes qu'environ 30 mille hommes, quoiqu'il dût en avoir en tête plus de 200 mille. Ce qui me paroît le plus beau trait de ſa vie, c'eſt de n'avoir, pendant les trois ans que l'Italie fut en proie aux partis de *Cinna* & de *Marius*, ni caché le deſſein de les combattre, ni ſuſpendu ſes affaires préſentes, jugeant plus à propos de ne tirer vengeance de ſes concitoyens, qu'après l'entiere défaite des ennemis, & de ne diſſiper les factions domeſtiques, qu'après avoir mis l'étranger hors d'état de ſe faire craindre.

Avant ſon arrivée, *Cinna* avoit été tué dans une ſédition militaire. Il eût dû périr par l'ordre de ſes vainqueurs, plutôt que par la fureur de ſes ſoldats. On peut dire de lui qu'il exécuta en héros des projets indignes d'un citoyen, & que ſon courage égalá ſa témérité. *Carbon* reſta ſeul Conſul juſqu'à la fin de l'année.

CAPUT XVIII.

Sylla prælio superior. Marius junior. Turbæ civiles. Herois morte Calpurnia.

PUTARES Syllam venisse in Italiam, non belli vindicem, sed pacis auctorem, tantâ cum quiete exercitum per Calabriam, Apuliamque, cum singulari cura frugum, agrorum, hominum, urbium, perduxit in Campaniam; tentavit justis legibus, & æquis conditionibus bellum componere; sed iis, quibus & pessima & immodica cupiditas erat, non poterat pax placere. Crescebat interim in dies Syllæ exercitus, confluentibus ad eum optimo quoque & sanissimo. Felici deinde circa Capuam eventu Scipionem Norbanumque Consules superat; quorum Norbanus acie victus, Scipio ab exercitu suo desertus ac proditus, inviolatus à Sylla dimissus est. Adeo enim Sylla dissimilis fuit bellator, ac victor, ut dum vincit, mitissimo ac justissimo lenior, post victoriam audito fuerit crudelior. Nam & Consulem, ut prædiximus, exarmatum, atque Sertorium (proh, quanti mox belli (a)

(a) *Sertorius* excita une guerre horrible en Espagne, comme on le verra plus bas.

CHAPITRE XVIII.

Avantages remportés par Sylla. Le jeune Marius. Désordres de Rome. Mort héroïque de Calpurnie.

A EN juger par la marche paisible de *Sylla* au travers de la Calabre, & de l'Apulie jusques dans la Campanie, & par son attention à ne porter aucun dommage ni aux villes ni aux campagnes, on l'auroit plutôt regardé comme le pacificateur, que comme le vengeur des troubles. Il travailla à terminer la guerre, en proposant les plus justes conditions. Mais l'excessive & funeste ambition de quelques-uns étoit un obstacle insurmontable à la paix. Cependant son armée grossissoit de jour en jour, par le concours de ce qu'il y avoit de meilleurs, & de plus sages citoyens. Il battit auprès de Capoue les Consuls *Scipion* & *a*) *Norbanus*. Celui-ci fut défait en bataille rangée; l'autre, livré au pouvoir de son ennemi par la désertion & la trahison de ses soldats, en fut renvoyé sain & sauf. Tant il y avoit de différence entre *Sylla* combattant, & *Sylla* victorieux! Dans l'action, c'étoit l'homme du monde le plus doux & le plus modéré; & après la victoire, le plus inhumain. Outre le Consul *Scipion*, il relâcha, après l'avoir seulement désarmé, ce *Sertorius* qui fut bientôt

(*a*) C'étoit un vil Plébéïen, élevé jusqu'au Consulat par la faction de *Marius*.

facem!) & multos alios, potitus eorum, dimisit incolumes: credo, ut in eodem homine duplicis ac diversissimi animi conspiceretur exemplum. Post victoriam quâ descendens montem Tifata cum Caio Norbano concurrerat Sylla; grates Dianæ, cujus numini regio illa sacrata est, solvit; aquas salubritate, medendisque corporibus nobiles, agrosque omnes addixit Deæ. Hujus gratæ religionis memoriam & inscriptio Templi affixa posti hodieque, & tabula testatur ærea intra ædem.

Inde Consules Carbo tertiùm, & Caïus Marius, septies Consulis filius, annos natus XXVI, vir animi magis, quàm ævi paterni, multa fortiterque molitus, neque usquam inferior nomine Consulis, apud Sacriportum pulsus à Sylla acie, Præneste, quod ante naturâ munitum præsidiis firmaverat, se exercitumque contulit.

Ne quid unquam malis publicis deesset in qua Civitate semper virtutibus certatum erat, certabatur sceleribus, optimusque sibi videbatur, qui fuerat pessimus. Quippe dum ad Sacriportum dimicatur. Damasippus, Prætor Domitium, Scævolam etiam Pontificem maximum, & divini, humanique juris Auctorem celeberrimum, & Caïum Carbonem Præ-

après le flambeau d'une guerre sanglante, & avec lui quantité d'autres, dont le sort étoit entre ses mains. Par où il voulut peut-être montrer en sa personne, combien un même homme peut être différent de lui même. Après la victoire qu'il remporta sur *Norbanus*, à la descente du mont *Tifate*, voulant en remercier Diane, Déesse tutélaire de ces lieux, il lui en consacra tous les environs, où se trouvoient des bains fort renommés pour leur salubrité. Le souvenir de cette pieuse reconnoissance s'est conservé jusqu'à nos jours par une inscription gravée à la porte du Temple, & par une table d'airain placée dans le Temple même.

Le Consulat fut ensuite rempli par *Carbon* pour la troisieme fois, & par le fils du grand *Marius*. Ce jeune homme âgé de 26 ans, hérita du courage de son pere, mais il ne parvint pas à sa vieillesse. Il soutint sa dignité de Consul par le nombre & l'éclat de ses entreprises. Mis en fuite par *Sylla* à Sacriport, il se retira avec son armée à Préneste, ville forte par son assiette, & où il avoit placé une garnison.

Les malheurs publics étoient à leur comble. Rome, après avoir été le théâtre des vertus, devint celui des crimes. Le plus mauvais citoyen s'estimoit le meilleur. Tandis qu'on se battoit à Sacriport, le Préteur a) *Damasippe* fit massacrer dans la cour *Hostilia*, *Domitius*, le grand Pontife *Scævola*, célebre par son *Traité des loix divines & humaines*; l'Ex-Préteur *Caïus*

(a) Homme sans nom, qu'on créa Préteur pour faire périr les partisans de *Sylla*.

torium, Consulis fratrem, & Antistium Æditium, velut faventes Syllæ partibus, in curia Hostilia trucidavit.

Non perdat nobilissimi facti gloriam Calpurnia, Bestiæ filia, uxor Antistii, quæ, jugulato, ut prædiximus, viro, gladio seipsam transfixit. Quantùm hujus gloriæ famæque accessit! Nunc virtute eminet, patriâ (a) latet.

CAPUT XIX.

Pontius Telesinus. Mors junioris Marii. Sylla ludos Circenses instituit.

AT Pontius Telesinus, Dux Samnitium, vir domi, bellique fortissimus, penitusque Romano nomini infestissimus, contractis circiter XL millibus fortissimæ pertinacissimæque in retinendis armis juventutis, Carbone ac Mario Coss. abhinc annos CXI, Kalendis Novembribus, ita ad portam Collinam cum Sylla dimicavit, ut ad summum discrimen & eum & Rempublicam perduceret. Quæ non majus periculum adiit, Annibalis intra tertium milliarium castra conspicata, quàm eo die, quo circumvolans ordines exercitûs sui Telesinus, dictansque adesse Romanis ultimum

(a) J'ai suivi le sens de *Juste Lipse*, qui m'a paru le plus exact & le plus beau. *Nunc*, dit le P. Riguez, qui l'explique, *eminet quidem virtute suâ, & quoties mentio fit illius, sed quasi latet inter tot alia egregia facta, quæ Romæ in ejus patria edita, & historiæ prodita sunt.*

Carbon, frere du Consul, & *Antistius* qui avoit été Edile, sous prétexte qu'ils étoient partisans de *Sylla*.

Disons à la gloire de *Calpurnie*, fille de *Bestia* & femme d'*Antistius*, que pour ne pas survivre à son époux, elle se perça d'une épée. Quel nom ne s'est-elle pas fait par cette action, qui paroîtroit encore plus héroïque, si Rome en avoit fourni moins d'exemples!

CHAPITRE XIX.

Pontius Télésinus. Mort du jeune Marius. Etablissement des jeux du Cirque par Sylla.

Sous le Consulat de *Carbon* & du jeune *Marius*, il y a 111 ans, *Pontius Telésinus*, Chef des Samnites, aussi grand politique dans la paix, que capitaine intrépide dans la guerre, & implacable ennemi du nom Romain, rassembla, aux Calendes de Novembre, une armée de 40 mille hommes, choisis parmi la jeunesse la plus aguerrie, & la plus déterminée à ne pas quitter les armes. Il se battit contre *Sylla* vers la porte Colline; & peu s'en fallût que cette journée ne fut également fatale au Général Romain & à la République. Le jour où Rome vit *Annibal* campé à trois milles de ses murailles, elle ne courut pas un si grand danger, que lorsque *Télésinus courant de rang en rang, & annonçant sa ruine totale, excitoit à*

diem, vociferabatur eruendam delendamque urbem; adjiciens, nunquam defuturos raptores Italicæ libertatis lupos, nisi sylva, in quam refugere solerent, esset excisa. *Post primam demum horam noctis, & Romana acies, & hostium cessit. Telesinus posterâ die semianimis repertus est, victoris magis, quàm morientis, vultum præferens. Cujus abscissum caput ferri, gestarique circa Præneste Sylla jussit.*

Tum demum desperatis rebus suis, Caïus Marius adolescens per cuniculos, qui miro opere fabricati in diversas agrorum partes ferunt, conatus erumpere, cùm foramine è terra emersisset, à dispositis in idipsum interemptus est. Sunt, qui suâ manu; sunt, qui concurrentem mutuis ictibus cum minore fratre Telesino, unà obsesso & erumpente, occubuisse prodiderint. Utcumque cecidit, hodieque tantâ patris imagine non obscuratur ejus memoria. De quo juvene quid existimaverit Sylla, in promptu est. Occiso enim demum eo, Felicis *nomen assumpsit; quod quidem usurpâsset justissimè, si eundem & vincendi, & vivendi finem habuisset.*

Oppugnationi autem Prænestis ac Marii præfuerat Ofella Lucretius; qui cùm ante Marianarum fuisset partium, proditor ad Syllam transfugerat.

Felicitatem diei, quo Samnitium, Telesinique pulsus est exercitus, Sylla perpetuâ ludorum Circensium honoravit memoriâ, qui sine nomine Sillanæ victoriæ celebrantur.

grands cris son armée à la renverser de fond en comble; disant *que les Romains ne respecteroient la liberté de l'Italie, que quand on auroit abattu la forêt, où se retiroient ces loups ravissans.* Les deux armées se séparerent à la premiere heure de la nuit. *Téléfinus* fut trouvé le lendemain presque sans vie, ayant plus l'air d'un vainqueur que d'un mourant. *Sylla* fit porter sa tête aux environs de Prénefte.

Le jeune *Marius*, alors privé de toute espérance, essaya de se sauver par des conduits souterrains pratiqués avec art, dont les diverses issues répondoient à différentes parties de la campagne; mais il en sortoit à peine, qu'il fut massacré par des gens apostés. Selon quelques Auteurs, il se tua de sa propre main, selon d'autres, lui & le jeune *Téléfinus*, compagnon de sa fortune & de sa fuite, se donnerent mutuellement la mort. Quoi qu'il en soit, son nom n'a point été éclipsé par la gloire de son pere; & ce qui prouve l'estime qu'en faisoit *Sylla*, c'est que celui-ci ne prit le nom *a* d'*Heureux* qu'après sa mort: nom qu'il eût mérité davantage, si le jour de sa victoire eût été le dernier de sa vie.

Le siége de Prénefte avoit été confié à *Ofella Lucrétius*, qui, infidele au parti de *Marius*, s'étoit jetté dans celui de *Sylla*.

Ce dernier voulut éterniser le souvenir de la défaite de *Téléfinus*, par l'établissement des jeux du Cirque, qu'on célebre encore aujourd'hui, sans parler pourtant de sa victoire.

(*a*) Sur plusieurs médailles de *Sylla*, ce Romain n'est appelé que *Felix*, & son fils, *Faustus*.

CAPUT XX.

Quid invexerit Syllana proscriptio.

PAULO ante quàm Sylla ad Sacriportum dimicaret, magnificis præliis partium ejus viri hostium exercitum fuderant: duo Servilii apud Clusium, Metellus Pius apud Faventiam, Marcus Lucullus circa Fidentiam.

Videbantur finita belli civilis mala, cùm Syllæ crudelitate aucta sunt. Quippe Dictator creatus (cujus honoris usurpatio per annos CXX intermissa; nam proximus post annum quàm Annibal Italiâ excesserat; ut appareat populum Romanum usum Dictatoris non tam desiderâsse, quàm timuisse) potestate imperii, quo priores ad vindicandam maximis periculis Rempublicam usi fuerant, immodicæ crudelitatis licentiâ abusus est. Primus ille, (& utinam (a) ultimus) exemplum proscriptionis invenit, ut in qua civitate petulantis convicii judicium histrioni exoleto redditur, in ea jugulati civis Romani publicè constitueretur auctoramentum, plurimumque haberet qui plurimos interemisset, neque occisi hostis, quàm civis, uberiùs foret præmium, fieretque quisque (b) merces

(a) Ce fatal exemple ne fut que trop renouvellé par les Triumvirs.

(b) C'est-à-dire, *bona cujusque fierent, merces sicariorum :* les biens de chaque citoyen assassiné étoient le salaire des meurtriers.

CHAPITRE XX.

Suite des proſcriptions de Sylla.

Un peu avant la bataille que *Sylla* donna vers Sacriport, ſon parti avoit prévalu ailleurs, par les avantages multipliés qu'avoient remportés ſur les ennemis les deux *Servilius* à Cluſium, *Metellus Pius* à Faventia, & *Marcus Lucullus* aux environs de Fidentia.

Les malheurs de la guerre civile ſembloient toucher à leur terme, lorſqu'ils furent accrus par la barbarie de *Sylla*, & par l'horrible abus qu'il fit de la (*a* Dictature, à laquelle il fut élevé. Cette ſuprême magiſtrature, dont l'exercice n'avoit anciennement lieu que dans les beſoins extrêmes de la République, n'avoit point été renouvellée depuis 120 ans, le dernier Dictateur étant de l'année qui ſuivit la retraite d'*Annibal ;* ce qui montre que Rome en deſiroit moins l'uſage qu'elle n'en redoutoit l'abus ; *Sylla* fut le premier (eh ! que n'a-t-il été le dernier !) qui donna l'exemple de la proſcription : en ſorte que dans une ville, où l'on devoit faire juſtice au plus vil hiſtrion outragé, on attacha publiquement une récompenſe au meurtre d'un citoyen, dont la tête étoit autant payé que celle d'un ennemi. Le

(*a*) L'autorité de dictateur étoit illimitée, & *le Sénat*, dit Mr. de Monteſquieu, *avoit le pouvoir d'ôter, pour ainſi dire, la République des mains du peuple, par la création de ce Magiſtrat, devant lequel le Souverain baiſſoit la tête, & les loix les plus populaires reſtoient dans le ſilence.* Eſpr. des Loix, liv. XI, ch. 16.

mortis suæ. Nec tamen in eos, qui contra arma tulerant, sed in multos insontes sævitum. Adjectum etiam, ut bona proscriptorum vænirent; exclusique paternis opibus liberi, etiam petendorum honorum jure prohiberentur; simulque, quod indignissimum est, Senatorum filii & onera ordinis sustinerent, & jura perderent.

CAPUT XXI.

Qualis primùm prodierit Pompeius Magnus.

SUB adventum in Italiam Lucii Syllæ, Cnæus Pompeius, ejus Pompeii filius, quem magnificentissimas res in Consulatu gessisse, bello Marsico, prædiximus, XXIII annos natus, abhinc, annos CXIII, privatis ut opibus, ita consiliis magna ausus, magnificeque conata executus, ad vindicandam restituendamque dignitatem patriæ, firmum ex agro Piceno, qui totus paternis ejus clientelis refertus erat, contraxit exercitum. Cujus viri magnitudo multorum voluminum instar exigit; sed operis modus paucis eum narrari jubet.

Fuit hic genitus matre Luciliâ, stirpis Senatoriæ: formâ excellens, non eâ, quâ flos commendatur ætatis, sed ex dignitate cons-

nombre des assassinats faisoit la mesure du gain; & chacun étoit soi-même le salaire de sa mort. Cependant la persécution ne tomba pas sur ceux qui avoient pris les armes, mais sur quantité de citoyens innocens. On mit à l'encan les biens des proscrits. Les enfans dépouillés de leur héritage, l'étoient aussi du droit de briguer les dignités; & pour comble d'injustice, les fils des Sénateurs furent obligés de soutenir les charges du Sénat, sans en partager les privileges.

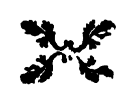
CHAPITRE XXI.

Commencemens & Portrait du Grand Pompée.

AUX approches de *Sylla* en Italie, *Cnæus Pompée*, dont le pere avoit tant illustré son Consulat dans la guerre des Marses, âgé seulement de 23 ans, sans autres ressources que ses propres richesses, & sans autre conseil que lui-même, osa & exécuta de grandes choses pour venger sa patrie, & lui rendre sa premiere gloire. Il leva, il y a 113 ans, une forte armée dans le Picenum, qui n'étoit presque habité que par les cliens de son pere. Un abrégé ne me permet pas de m'étendre beaucoup sur ce grand homme, dont l'éloge demanderoit plusieurs volumes.

Il sortoit, par sa mere *Lucilia*, d'une famille de Sénateurs. Il étoit fort beau; non de cette beauté frêle & délicate, qui fait l'orne-

tanti, quæ in illam conveniens amplitudinem, fortunam quoque ejus ad ultimum vitæ comitata est diem. Innocentiâ eximius, sanctitate præcipuus, eloquentiâ medius. Potentiæ quæ honoris causâ ad eum deferretur, non ut ab eo occuparetur, cupidissimus. Dux bello peritissimus, civis in toga (nisi ubi vereretur ne quem haberet parem) modestissimus; amicitiarum tenax, in offensis exorabilis, in reconciliata gratia fidelissimus, in accipienda satisfactione facillimus; potentiâ suâ nunquam aut rarò ad impotentiam usus; penè omnium vitiorum expers, nisi numeraretur inter maxima, in civitate libera, dominâque gentium, indignari, cùm omnes cives jure haberet pares, quemquam æqualem dignitate conspicere Hic à toga virili assuetus commilitio prudentissimi ducis parentis sui, bonum & capax recta discendi ingenium, singulari rerum militarium prudentiâ excoluit; ut à Sertorio Metellus laudaretur magis, Pompeius timeretur validiùs.



ment de la premiere jeunesse, mais d'une beauté mâle, noble, digne de sa grandeur future, & de la brillante fortune qui l'accompagna jusqu'au tombeau. Ses mœurs étoient sans tache, sa probité à toute épreuve, son éloquence médiocre. Avide d'honneur, mais n'en voulant que de mérités & de légitimes. Habile capitaine dans la guerre, citoyen modeste dans la paix, tant qu'il ne craignoit point d'avoir un égal. Ami constant, pardonnant facilement les injures, recevant aisément satisfaction, & d'une fidélité inviolable après la réconciliation. Rarement, si cela lui arriva jamais, fit-il servir son pouvoir à la tyrannie. Enfin, il eût été presque sans vices, si ce n'en étoit pas un très-grand que de s'indigner de l'égalité dans une ville libre & maîtresse de l'univers, où la loi le confondoit avec le reste des citoyens. Capable des plus grands progrès dans toute science honnête, il acquit dans l'armée de son pere, sage capitaine, sous lequel il avoit fait ses premieres armes dès l'âge de 16 ans, une profonde connoissance de l'art militaire. Et si *Sertorius* le louoit moins que *Metellus*, il le craignoit davantage.



CAPUT XXII.

Occiditur Sertorius. Servi rebellant. Pompeius in Piratas mittitur, &c. Egregium Q. Catuli factum. Præscriptum Cottæ. Lex Roscii.

Tum Marcus Perpenna, Prætorius, è proscriptis, gentis clarioris quàm animi, Sertorium inter cœnam Oscæ interemit; Romanisque certam victoriam, partibus suis excidium, sibi turpissimam mortem pessimo auctoravit facinore.

Metellus & Pompeius ex Hispaniis triumphârunt. Sed Pompeius, hoc quoque triumpho, adhuc Eques Romanus, ante diem quàm Consulatum iniret, curru urbem invectus est. Quem virum, quis non miretur, per tot extraordinario imperia in summum fastigium vectum, iniquo tulisse animo, Caii Cæsaris, in altero Consulatu petendo, Senatum Populumque Romanum rationem habere? Adeò familiare est hominibus omnia sibi ignoscere, nihil aliis remittere; & invidiam rerum non ad causam, sed ad voluntatem personasque dirigere. Hoc Consulatu Pompeius tribuniciam potestatem restituit, cujus Sylla imaginem sine jure reliquerat.

(a) Les Tribuns furent crées l'an de Rome 260, pour être les protecteurs de la liberté du peuple, contre les

CHAPITRE

CHAPITRE XXII.

Mort de Sertorius Révolte des esclaves. Pompée envoyé contre les Pirates, &c. Beau trait de Quintus Catulus. Réglement de Cotta. Loi de Roscius.

C'EST alors que *Sertorius* fut assassiné à Osca dans un festin, par l'Ex-Préteur *Marcus Perpenna*, l'un des proscrits, homme d'une ame aussi basse que son sang étoit illustre ; & qui par cette honteuse & lâche perfidie, assura la victoire aux Romains, causa la ruine de son parti, & s'attira à lui même une mort infâme.

Metellus & *Pompée* triompherent de l'Espagne. Ce dernier, quoique encore simple Chevalier, entra dans Rome sur un char de triomphe, quelques jours avant qu'il fût Consul. Il est étonnant qu'un tel homme, qui, en passant par tant de charges extraordinaires, étoit monté au faite des honneurs, vit avec chagrin que *César* fut reçu par le Sénat & le peuple Romain à poursuivre un second Consulat. Tant nous sommes portés à une extrême indulgence pour nous-mêmes, & à une excessive sévérité pour les autres, & à régler notre jalousie, non sur de justes motifs, mais sur notre aversion pour eux. *Pompée*, durant son Consulat, rétablit *a* la puissance tribunicienne, dont *Sylla* n'avoit laissé que l'ombre.

entreprises des Grands & du Sénat. Les premiers furent *Licinius*, *Brutus*, les deux freres *Licinius* & *C. Icilius*.

Dum Sertorianum bellum in Hispania geritur, LXIV fugitivi è ludo Gladiatorio Capuâ profugientes, duce Spartaco, raptis ex ea urbe gladiis, primo Vesuvium montem petiêre; mox crescente in dies multitudine, gravibus variisque casibus affecêre Italiam. Quorum numerus in tantum adolevit, ut quâ ultimò dimicavêre acie, XL millia hominum se Romano exercitui opposuerint. Hujus patrati gloria penes Marcum Crassum fuit mox Romanorum opibus principem.

Converterat Cnæi Pompeii persona totum in se terrarum orbem, & per omnia major evehebatur. Qui cùm Consul perquam laudabiliter jurâsset, se in nullam provinciam ex eo magistratu iturum, *idque servâsset, post biennium Aulus Gabinius Tribunus legem tulit, ut, cùm belli more, non latrociniorum, orbem classibus jam, non furtivis expeditionibus, Piratæ terrerent, quasdam etiam Italiæ urbes diripuissent, Cnæus Pompeius ad eos opprimendos mitteretur; essetque ei imperium æquum in omnibus provinciis cum Proconsulibus, usque ad quinquagesimum milliarium à mari. Quo senatusconsulto pene totius terrarum orbis imperium uni viro deferebatur; sed tamen idem hoc ante bien-*

Tandis qu'en Eſpagne on faiſoit la guerre à *Sertorius*, ſoixante-quatre eſclaves de Capoue, ayant enlevé les armes de la ville, & s'étant enfui de la ſalle où l'on exerce les Gladiateurs, ſe raſſemblerent ſur le Véſuve, ayant *a*) *Spartacus* à leur tête. Bientôt l'Italie ſe vit en proie aux hoſtilités & aux dévaſtations de cette multitude, dont le nombre croiſſant de jour en jour, s'augmenta au point qu'à la derniere bataille, les Romains eurent affaire à 40 mille de ces eſclaves. *Craſſus*, qui devint enſuite le plus riche des Romains, eut la gloire de terminer cette guerre.

Pompée, dont la grandeur alloit toujours en croiſſant, attiroit ſur lui les yeux de toute la terre. Il tint la glorieuſe promeſſe qu'il avoit faite pendant ſon Conſulat, de n'accepter, en ſortant de charge, aucun gouvernement de province. Mais deux ans après, les Pirates infeſtant toutes les mers, non plus comme de ſimples brigands, & par des incurſions furtives, mais avec tout l'appareil d'une guerre ouverte, & enrichis même des dépouilles de quelques villes d'Italie; le Tribun *Aulus Gabinius* porta une loi, par laquelle il lui décernoit la commiſſion de les détruire; le revêtiſſant du pouvoir Proconſulaire dans toutes les provinces, juſqu'à 50 milles de la mer. Par ce décret, un ſeul homme commandoit preſque à tout l'Univers. *b* *Marcus Antonius* pendant

(*a*) *Florus* fait en deux mots l'hiſtoire de ce fameux brigand : *ille de ſtipendiario Thrace miles, de milite deſertor, inde latro, deinde in honore virium gladiator*. Liv. III. ch. 20.

(*b*) Ce *Marcus Antonius*, ſurnommé le *Critique*, étoit fils de l'Orateur & pere du Triumvir.

nium in Marci Antonii Prætura decretum erat. Sed interdum persona, ut exempla docent, aut invidiam auget, aut levat. In Antonio homines æquo animo passi erant. Rarò enim invidetur eorum honoribus, quorum vis non timetur. Contra, in iis homines extraordinaria reformidant, qui ea suo arbitrio aut deposituri, aut retenturi videntur, & modum in voluntate habent. Dissuadebant Optimates; sed consilia impetu victa sunt. Digna est memoriâ Quinti Catuli cùm auctoritas, tum verecundia; qui cùm, dissuadens legem, in concione dixisset, esse quidem præclarum virum Cnæum Pompeium, sed nimium jam liberæ Reipublicæ, neque omnia in uno reponenda, *adjecissetque*, si quid huic acciderit, quem in ejus locum substituetis? *succlamavit universa concio:* Te, Quinte Catule. *Tum, ille victus consensu omnium, & tam honorifico civitatis testimonio, è concione discessit. Hîc hominis verecundiam, populi justitiam mirari libet: hujus, quòd non ultra contendit; plebis, quòd dissuadentem, & adversarium voluntatis suæ vero testimonio fraudare noluit.*

Per idem tempus, Cotta judicandi munus, quod Caïus Gracchus, ereptum senatui, ad Equites, Sylla ab illis ad Senatum transtulerant, æqualiter inter utrumque ordinem partitus est. Et Otho Roscius lege suâ Equitibus in theatro loca restituit.

At Cnæus Pompeius, multis & præcla-

a Préture, & deux ans auparavant, avoit été revêtu du même pouvoir. Mais l'expérience prouve que l'on irrite l'envie, tandis que l'autre la désarme. On n'avoit point réclamé contre le pouvoir d'*Antonius*, parce que la puissance d'un homme qu'on ne craint pas est rarement odieuse; au lieu qu'on voit avec crainte dans des charges extraordinaires, des hommes qui pouvant n'être modérés qu'autant qu'ils voudront bien l'être, semblent pouvoir les abdiquer, ou s'y maintenir à leur gré. Les Grands cependant eurent beau réclamer, il fallut céder au torrent. Ne passons pas sous silence la fermeté & la modestie tout ensemble de *Quintus Catulus*, l'un des opposans. *Pompée*, dit-il, dans l'assemblée, *est véritablement un grand homme; mais il est déja trop puissant dans une République où doit régner la liberté. Doit-on tout confier à un seul? & d'ailleurs*, ajouta-t-il, *s'il venoit à périr, qui mettriez-vous à sa place? Vous-même, Catulus*, répondit le peuple. A cette réponse il se retira, vaincu par une détermination si unanime, & par un témoignage si général & si honorable. Quelle modestie dans *Catulus!* quelle équité dans le peuple! L'un n'insiste point sur sa réclamation; l'autre rend justice à la vertu d'un homme qui s'opposoit à ses volontés.

En ce même tems, *Cotta* partagea les jugemens entre les Chevaliers & les Sénateurs. *Caïus Gracchus* les avoit transférés de ces derniers aux premiers, & *Sylla* de ceux-ci aux autres. *Roscius* porte une loi, qui assigne aux Chevaliers une place distinguée au théâtre.

Cependant *Pompée* part avec une nom-

ris viris in id bellum assumptis, descriptoque in omnes recessus maris præsidio navium, (a) brevi, inexsuperabili manu, terrarum orbem liberavit, prædonesque per multa prælia multis locis victos circa Ciliciam classe aggressus, fudit ac fugavit. Et quò maturius bellum tam latè diffusum conficeret, reliquias eorum contractas in urbibus, remotoque à mari loco, in certa sede constituit. Sunt qui hunc carpant. Sed quanquam in auctore satis rationis est, tamen ratio quemlibet magnum auctorem faceret. Datâ enim facultate sine rapto vivendi, rapinis arcuit.

CAPUT XXIII.

Pompeius, Lucullusque sua sibi vitia certatim exprobant. Cretam insulam Q. Metellus Romanam provinciam facit.

CUM esset in fine bellum Piraticum, & Lucius Lucullus (qui, ante septem annos ex Consulatu sortitus Asiam; Mithridati oppositus erat, magnasque ac memorabiles res ibi gesserat, Mithridatem sæpe multis locis fuderat, egregiâ Cyzicum liberârat victoriâ, Tigranem, Regum maximum, in Armenia

(a) Il fit, dit Cicéron (pro lege Manil.) les préparatifs de cette guerre sur la fin de l'hiver; il la commença au retour du printems; il la termina au milieu de l'été.

breuse (a) élite des plus illustres Romains; distribue des vaisseaux sur toutes les côtes qui ont besoin de défense; attaque avec sa troupe invincible ces brigands vers la Cilicie; gagne sur eux une infinité de batailles navales, les disperse, les met en fuite, & en délivre le monde entier. Et pour terminer au plutôt une guerre qui étendoit presque par-tout ses ravages, il rassemble les restes de ces Pirates, & les confine dans des villes & des lieux fort éloignés des bords de la mer. Cette politique a trouvé des censeurs; mais outre que le grand nom de *Pompée* la justifie assez, elle est très-sage par elle-même. En assurant la subsistance à ces Pirates, il les empêcha de pirater encore.

CHAPITRE XXIII.

Entrevue de Pompée & de Luculle : ils en viennent à des invectives, & se reprochent mutuellement leurs vices. Conquête de la Crête par Quintus Metellus.

SUR la fin de la guerre des Pirates, le Tribun *Manilius*, ame toujours vénale, & vil instrument du pouvoir d'autrui, porta une loi qui déféroit à *Pompée* la conduite de la guerre contre *Mithridate*. *Luculle*, qui après son Con-

(a) *Appien* lui donne 25 Lieutenans de l'ordre des Sénateurs, & *Plutarque* 24. *Florus* en nomme 13: *Gellius*, *Plotius*, *Gratilius*, *Torquatus*, *Tiberius Nero*, *Lentulus*, *Marcellinus*, les deux jeunes *Pompées*, (Cnæus & Sextus) *Terentius Varron*, *Metellus*, *Cæpion* & *Porcius Caton*. Liv. III. ch. 6.

vicerat, ultimamque bello manum pene magis noluerat imponere quàm non potuerat; qui, alioqui per omnia laudabilis, & bello pene invictus, pecuniæ debellabatur cupidine) idem bellum adhuc administraret; Manilius, Tribunus plebis semper venalis, & alienæ minister potentiæ, legem tulit, ut bellum Mithridaticum per Cnæum Pompeium administraretur. *Accepta ea, magnisque certatum inter Imperatores jurgiis, cùm Pompeius Lucullo infamem pecuniæ, Lucullus Pompeio interminatam cupiditatem objiceret imperii, neuterque mentitus argui posset. Nam neque Pompeius, ut primùm ad Rempublicam aggressus est, quemquam animo parem tulit, & in quibus rebus primus esse debebat, solus esse cupiebat. Neque eo viro quisquam aut alia omnia minus, aut gloriam magis concupiit. In appetendis honoribus immodicus, in gerendis verecundissimus; ut qui eos, ut libentissimè iniret, ita finiret æquo animo, & quod cupisset arbitrio sumere, alieno deponeret. Et Lucullus, summus alioqui vir, profusæ hujus in ædificiis, convictibusque & apparatibus luxuriæ primus auctor fuit. Quem ob objectas moles mari, & receptum suffossis mon-*

fulat, & sept ans auparavant, en avoit été chargé, s'y étoit signalé par de grands exploits. Il avoit souvent mis en fuite *Mithridate*, fait glorieusement lever le siége de Cyzyque, (a) & battu *Tigrane*, Prince compté parmi les Héros de son siécle. Enfin il n'eût tenu qu'à lui de terminer entiérement cette guerre. Mais, quoiqu'irréprochable à tout autre égard, & presque invincible dans les combats, il étoit honteusement vaincu par son avarice. La réception de la loi *Manilia*, mit aux prises ces deux Généraux, qui en vinrent jusqu'à de dures personalités. *Pompée* reprochoit à *Luculle* sa soif infâme de l'or; *Luculle* reprochoit à *Pompée* son excessive ambition; & ces reproches étoient assez bien fondés de part & d'autre. En effet, *Pompée* ne fut pas plutôt entré dans les affaires publiques, qu'il ne put souffrir d'égal, voulant être seul, là où il n'auroit dû être que le premier. On n'allia jamais plus de passion pour la gloire, à plus d'indifférence pour tout le reste. Extrêmement modéré dans l'exercice du pouvoir, il en porta le desir jusqu'a l'excès; en prenant possession avec transport, le voyant finir sans peine, & quittant au gré d'autrui des charges où il eût voulu s'élever de lui même. Quant à *Luculle*, grand homme d'ailleurs, il donna le premier l'exemple de ce luxe outré, qui regne aujourd'hui dans les festins, les meubles & les édifices. Il força la mer même par des digues, & perça jusqu'à des montagnes, pour lui donner accès

(a) Il avoit pris *Tigranocerta*, capitale des Etats de ce Prince.

tibus in terras mare, haud infacetè Magnus Pompeius Xerxem Togatum *vocare assueverat.*

Per id tempus à Quinto Metello Creta insula in populi Romani potestatem redacta est; quæ, ducibus Panare & Lasthene, XXIV millibus juvenum coactis, velocitate pernicibus, armorum, laborumque patientissimis, sagittarum usu celeberrimis, per triennium Romanos exercitus fatigaverat. Ne ab hujus quidem usura gloriæ temperavit animum Cnæus Pompeius, quin victoriæ partem conaretur vindicare. Sed & Luculli & Metelli triumphum cùm ipsorum singularis virtus, tum etiam invidia Pompeii apud optimum quemque fecit favorabilem.

CAPUT XXIV.

Cicero Consul, qualisque. Cato. Exitus Catilinæ. Ortus Augusti. Scriptores conspicui.

PER hæc tempora, Marcus Cicero, qui omnia incrementa sua sibi debuit, vir novitatis nobilissimæ, &, ut vitâ clarus, ita ingenio maximus, qui effecit, ne quorum arma viceramus, eorum ingenio vinceremur; Consul, Sergii Catilinæ, Lentulique, & Cethegi, & aliorum utriusque ordinis virorum conju-

dans les terres. Aussi *Pompée* l'appelloit-il agréablement, *a* le *Xerxès Romain.*

Les Crétois furent alors assujettis par *Quintus Metellus*, après avoir lassé pendant trois ans les armées Romaines, sous la conduite de *Panare* & de *Lasthene*, qui avoient rassemblé 24 mille hommes, endurcis aux fatigues militaires, légers à la course, & habiles à tirer de l'arc. C'est en vain que *Pompée* essaya de partager la gloire d'une si belle conquête, en s'appropriant une partie de la victoire. Sa jalousie, & les hautes vertus de *Metellus* & de *Luculle* intéresserent tous les gens de bien à leur triomphe.

CHAPITRE XXIV.

Portrait de Cicéron; son Consulat. Caton. Mort de Catilina. Naissance d'Auguste. Ecrivains célebres.

C'EST ici le tems du Consulat de *Cicéron* (*b*), homme nouveau, mais qui illustra sa naissance, & ne dut toute son élévation qu'à lui-même,

(*a*) *Plutarque* attribue ce mot à *Tubéron*, Philosophe Stoïcien

(*b*) *Cicéron*, qui n'étoit rien par ses ancêtres, comme il le dit souvent lui-même, s'éleva aux plus hautes dignités de la République. Il fut Edile, Questeur, Préteur, Consul, Proconsul : il obtint le titre d'*Imperator*; il fut pendant long tems l'ame du Sénat, le défenseur de la liberté, & mérita le glorieux nom de *Pere de la Patrie*. Les triumvirs le firent périr à l'âge de 63 ans passés.

rationem singulari virtute, constantiâ, vigiliâ, curâque eruit. Catilina metu Consularis imperii, urbe pulsus est. Lentulus Consularis & Prætor iterum, Cethegusque & alii clari nominis viri, auctore Senatu, jussu Consulis, in carcere necati sunt.

Ille Senatûs dies quo hæc acta sunt, virtutem (a) *Marci Catonis jam multis in rebus conspicuam atque prænitentem, altissimè illuminavit. Hic genitus proavo Marco Catone, Principe illo familiæ* Porciæ, *homo virtuti simillimus, & per omnia ingenio diis, quàm hominibus propior, qui nunquam rectè fecit, ut facere videretur, sed quia aliter facere non poterat, cuique id solum visum est rationem habere, quod haberet justitiam, omnibus humanis vitiis immunis, semper fortunam in sua potestate habuit. Hic, Tribunus plebis designatus; adhuc admodum adolescens, cùm alii suaderent,* ut per municipia Lentulus, conjuratique custodirentur, *pene inter ultimos interrogatus sententiam tantâ vi*

(a) *Caton* d'Utique, qui se tua pour ne pas tomber entre les mains de *César*. Dans sa plus tendre enfance, il eut horreur des cruautés de *Sylla*; il forma même la résolution de le tuer.

aussi distingué par la gloire de ses actions, que par la grandeur de son génie, qui empêcha les nations vaincues d'avoir par l'esprit sur les Romains, la même supériorité que les Romains s'étoient acquise sur elles par les armes. Sa fermeté, ses soins & sa vigilance découvrirent la conjuration de *Catilina*, où étoient entrés *Lentulus*, *Céthégus*, & un grand nombre d'autres Romains, tant Chevaliers que Sénateurs. *Catilina* fut chassé de la ville par la crainte seule de l'autorité consulaire. *Lentulus*, qui avoit été honoré du Consulat & de deux Prétures; *Céthégus*, & plusieurs autres Citoyens distingués, furent exécutés en prison, de l'avis du Sénat, & par les ordres du Consul.

Le jour où le Sénat prit cette détermination, la sagesse éminente de *Caton*, déjà tant de fois éprouvée, brilla dans tout son éclat. Ce grand homme, dont le bisayeul étoit *Marcus Caton*, tige de la maison *Porcia*, étoit la vrai image de la vertu; plus semblable en tout aux Dieux qu'aux hommes; vertueux, non pour le paroître, mais par l'impossibilité de ne l'être pas; ne trouvant de la raison que dans la justice; n'ayant aucun des vices de l'humanité, & toujours supérieur à la fortune. Etant au Sénat en qualité de Tribun désigné, malgré sa jeunesse, & voyant que quelques-uns étoient d'avis de réléguer sous bonne garde dans les villes municipales *Lentulus* & les autres conjurés, interrogé presque des derniers, il s'éleva avec tant de force & d'éloquence contre la conjuration, que la véhémence de son discours rendit suspects de complicité ceux dont les avis étoient modérés; il

animi atque ingenii invectus est in conjurationem, ut ardore oris orationem omnium lenitatem suadentium, societate consilii suspectam fecerit; sic impendentia ex ruinis incendiisque urbis, & commutatione statûs publici pericula exposuit, ita consulis virtutem amplificavit, ut universus Senatus in ejus sententiam transiret, animadvertendumque in eos, quos prædiximus, censeret; majorque pars ordinis ejus Catonem prosequerentur domum. At Catilina non segnius vota obiit, quàm sceleris conandi consilia inierat. Quippe fortissimè dimicans, quem spiritum supplicio debuerat, prælio reddidit.

Consulatui Ciceronis non mediocre adjecit decus, natus eo anno divus Augustus, abhinc annos LXXXII, *omnibus omnium gentium viris magnitudine suâ inducturus caliginem.*

Jam pene supervacaneum videri potest, eminentium ingeniorum notare tempora. Quis enim ignorat diremptos gradibus ætatis floruisse hoc tempore Ciceronem, Hortensium, unàque Crassum, Catonem, Sulpicium, moxque Brutum, Calidium, Cælium, Calvum, & proximum Ciceroni Cæsarem; eorumque velut alumnos Corvinum ac Pollionem Asinium, æmulumque Thucydidis Sallustium; Auctoresque carminum Varrenum, ac Lucretium, neque ullo in suscepti operis sui carmine minorem Catullum. Pene stulta est inhærentium oculis ingeniorum enumeratio. In-

peignit avec des couleurs si vives les suites funestes de l'embrâsement, de la destruction de la ville & de la subversion du gouvernement ; il fit un si bel éloge des vertus du Consul, que tous les Sénateurs, revenant à son opinion, statuerent la punition des coupables, & que la plupart d'entr'eux l'accompagnerent par honneur jusqu'à sa maison. Cependant *Catilina*, aussi hardi à poursuivre sa criminelle entreprise, qu'il l'avoit été à la former, se battit avec le plus grand courage, & finit sur un champ de bataille, une vie qu'il eût dû perdre dans les supplices.

Le Consulat de *Cicéron* ne reçut pas un médiocre éclat, il y a 82 ans, de la naissance (*a*) d'*Auguste*, dont la grandeur devoit effacer un jour celle de tous les Héros,

Il est presque superflu de marquer ici les tems où vécurent nos grands Ecrivains. On sait que c'est alors, à quelques intervalles près, que brillerent *Cicéron* & *Hortensius*, *Crassus*, *Caton* & *Sulpicius*, qui furent bientôt suivis de *Brutus*, de *Calidius*, de *Cœlius*, de *Calvus* & de *César*, dont l'éloquence a le plus approché de celle de *Cicéron*. Après ceux-là vinrent *Corvinus*, & *Asinius Pollion*, qui furent comme leurs éleves; *Salluste*, rival de *Thucydide*, *Varron*, *Lucrèce*, & *Catulle*, qui ne le cède à personne par les graces du style. En vain entrepren-

(*a* Ce Prince naquit l'an de Rome 693, 66 ans avant Jésus-Christ.

ter quæ maximè nostri ævi eminent, Princeps carminum Virgilius, Rabiriusque, & consecutus Sallustium Livius; Tibullusque, & Naso, perfectissimi in forma operis sui. Nam vivorum, ut magna admiratio, ita censura difficilis est.

CAPUT XXV.

Tigranes se Pompeio dedit.

Dum hæc in urbe Italiâque geruntur, Cnæus Pompeius memorabile adversùs Mithridatem, qui post Luculli profectionem, magnas novi exercitûs vires reparaverat, bellum gessit. At Rex fusus fugatusque, & omnibus exutus copiis, Armeniam Tigranemque generum petit, Regem ejus temporis, nisi quia Luculli armis erat infractus, potentissimum. Simul itaque duos persecutus Pompeius, intravit Armeniam. Prior filius Tigranis, sed discors patri, pervenit ad Pompeium; mox ipse supplex, & præsens se regnumque ditioni ejus permisit; præfatus neminem alium, neque Romanum, neque ullius gentis virum, futurum fuisse, cujus se fidei commissurus foret, quàm Cnæum Pompeium; proinde omnem sibi vel adversam, vel secundam, cujus auctor ille esset, fortunam tolerabilem futuram, non

drois-je de compter tous les grands génies, que nous avons presque encore sous nos yeux; & qui font l'ornement de notre siecle : *Virgile*, le Prince de la Poésie latine, *Rabirius*, *Tite-Live*, qui suivit *Salluste* de près, *Tibulle* & *Ovide*, qui excellerent dans leur genre. Quant aux Auteurs vivans, l'admiration dont on est prévenu pour eux, en rend le jugement difficile.

CHAPITRE XXV.

Tigrane se rend à Pompée.

TELLE étoit la situation des affaires de Rome & de l'Italie, lorsque *Mithridate* leva encore une puissante armée, après le départ de *Luculle*. Mais il ne fit qu'ajouter un nouveau lustre à la gloire de *Pompée*. Vaincu, mis en fuite & dépouillé de toutes ses forces, il se réfugia en Arménie, vers *Tigrane*, son gendre, qui eût été le plus puissant Roi de son tems, si les victoires de *Luculle* ne l'eussent déja affoibli. *Pompée* les y poursuivit tous deux. Il reçut d'abord (*a*) le fils de *Tigrane*, qui étoit mal avec son pere, & bientôt après, *Tigrane* lui-même. Ce Prince descendant aux plus humbles prieres, remit en son pouvoir sa personne & ses Etats; lui disant, que *parmi les Romains & les autres nations, il n'y avoit que le seul Pompée, à la bonne foi duquel il voulût se livrer; que malheureux ou fortuné, il suppor-*

(*a*) Il s'étoit révolté contre lui. Il perdit une bataille & se réfugia chez les Parthes. *Phraates* lui conseilla de se rendre au camp de Pompée.

esse turpe ab eo vinci, quem vincere esset nefas; neque ei inhonestè aliquem submitti, quem fortuna super omnes extulisset. *Servatus regi honos imperii, sed mulctato ingenti pecuniâ, quæ omnis, sicuti Pompeio moris erat, redacta in Quæstoris potestatem, ac publicis descripta litteris. Syria, aliæque, quas occupaverat, provinciæ ereptæ; & aliæ restitutæ populo Romano; aliæ tum primum in ejus potestatem redactæ, ut Syria, quæ tum primùm facta est stipendiaria. Finis imperii Regis terminatus Armeniâ.*

CAPUT XXVI.

Provinciarum à Romanis subactarum series.

HAUD absurdum videtur propositi operis regulæ, paucis percurrere, quæ cujusque ductu gens ac natio redacta in formulam Provinciæ; stipendiaria facta sit. Id notabimus, faciliùs ut, quàm partibus, simul universa conspici possint.

Primus in Siciliam transjecit exercitum Consul Claudius, & provinciam eam, post annos ferme LII, captis, Syracusis, fecit (a) *Marcellus Claudius.*

Primus Africam Regulus, nono ferme anno primi Punici belli; sed post CCIV annos,

(a) *Marcellus* prit Syracuse; mais ce fut *Valerius Lævinus* qui soumit toute la Sicile.

teroit son fort, pourvu qu'il fût son ouvrage; qu'*il n'étoit point honteux d'être vaincu par un Héros invincible, & de se soumettre à celui que la fortune avoit élevé au dessus de tous les hommes. Pompée* lui laissa les honneurs de la royauté; mais il lui enleva une grande partie de ses trésors, qu'il mit, suivant son usage, entre les mains du Questeur, & qu'il fit enregistrer. Il borna ses Etats à la seule Arménie; lui ôta la Syrie, & les autres provinces dont il s'étoit emparé. Les unes furent restitués au peuple Romain, & les autres conquises pour la premiere fois, comme la Syrie, qui ne commença qu'alors à être province tributaire.

CHAPITRE XXVI.

Tableau des conquêtes des Romains.

JE ne crois pas m'écarter de mon plan, en faisant passer rapidement sous les yeux du Lecteur, les noms des différens Généraux, par qui tant de divers pays ont été réduits en provinces Romaines & tributaires. La mémoire saisira plus aisément ces objets réunis que séparés.

Le Consul *Claudius* conduisit le premier une armée en Sicile; & environ, 52 ans après *Marcellus Claudius* en fit une province Romaine, par la prise de Syracuse.

Regulus passa le premier en Afrique, environ la neuvieme année de la premiere guerre Punique. Et 204 ans après, dont il y en a

P. Scipio Æmilianus, erutâ Carthagine; abhinc annos CLXXVII, Africam in formulam redegit provinciæ.

Sardinia inter primum & secundum bellum Punicum, ductu Titi Manlii Consulis, certum recepit imperii jugum. Immane bellicæ civitatis argumentum, quod semel sub Regibus, iterum hoc Tito Manlio Consule, tertiò Augusto Principe, certæ pacis argumentum Janus geminus clausus dedit.

In Hispaniam primi omnium duxêre exercitus Cnæus & Publius Scipiones, initio secundi belli Punici, abhinc annos CCL: inde variè possessa, & sæpe amissa partibus, universa, ductu Augusti, facta stipendiaria est.

Macedoniam Paulus, Mummius Achaïam, Fulvius nobilior subegit Ætoliam. Asiam Lucius Scipio, Africani frater, eripuit Antiocho, sed beneficio Senatûs populique Romani, mox ab Attalicis possessam Regibus, Marcus Perpenna, capto Aristonico, fecit tributariam.

Cypri devictæ nulli assignanda gloria est. Quippe Senatûsconsulto, ministerio Catonis, Regis morte, quàm ille conscientiâ acciverat, facta provincia est.

177, *P. Scipion Emilien* la réduisit en province, par la ruine de Carthage.

La Sardaigne fut enfin subjuguée pour toujours par le Consul *Titus Manlius*, entre la premiere & la seconde guerre Punique. Une preuve bien forte de l'humeur belliqueuse des Romains, c'est que (*a*) le temple de Janus, qu'on fermoit en tems de paix; ne l'a été que trois fois : la premiere, sous les Rois; la seconde, sous le Consulat de ce *Manlius*; & la troisieme sous l'empire d'*Auguste*.

Les deux *Scipions*, *Cnæus* & *Publius*, pénétrerent les premiers dans les Espagnes, à la tête d'une armée, au commencement de la seconde guerre Punique, il y a 250 ans. Nous en avons depuis possédé & perdu en divers temps différentes parties, jusqu'à ce qu'*Auguste* les rendit enfin toutes tributaires.

La Macédoine est la conquête de *Paul-Emile*, l'Achaïe de *Mummius*, l'Etolie de *Fulvius Nobilior*. L'Asie, dont *Lucius Scipion*, frere de l'*Africain*, dépouilla *Antiochus*, passa au Roi de Pergame, par la faveur du Sénat & du peuple Romain, & fut mise ensuite au nombre des provinces par *Marcus Perpenna*, qui fit prisonnier *Aristonicus*.

L'Isle de Chypre n'est la conquête de personne. Ce fut en vertu d'un Sénatusconsulte, par le ministere de *Caton*, & en conséquence de la mort de son Roi, qui se tua de désespoir, qu'elle fut soumise au tribut.

(*a*) Le temple de *Janus* bâti par *Numa*, ne se fermoit qu'en temps de paix; c'est ce qu'on lit sur une médaille de *Néron* : PACE P. R. UBIQUE PARTA JANUM CLUSIT.

Creta, Metelli ductu, longissimæ libertatis fine mulctata. At Syria, Pontusque Cnæi Pompeii virtutis monumenta sunt.

Gallias primùm Domitio & Fabio nepoti Pauli, qui Allobrogicus *vocatus est, intratas cum exercitu, magnâ mox clade nostrâ sæpè & affectavimus, & amisimus. Sed fulgentissimum Caii Cæsaris opus in iis conspicitur. Quippe ejus ductu auspiciisque infractæ, pene idem, quod totus terrarum orbis, ignavum conferunt stipendium. Ab eodem fracta Numidia.*

Ciliciam perdomuit Isauricus, & post bellum Antiochicum Volso Manlius Gallogræciam.

Bithynia, ut prædiximus, testamento Nicomedis relicta hereditaria.

Divus Augustus præter Hispanias, aliasque gentes, quarum titulis forum ejus prænitet, pene idem, factâ Ægypto stipendiariâ, quantum pater ejus Galliâ, in ærarium reditus contulit.

At Tiberius Cæsar quam certam Hispanis parendi confessionem extorserat parens, Illyriis, Dalmatisque extorsit. Rhætiam autem & Vindelicos ac Noricos, Pannoniamque, & Scordiscos novas imperio nostro subjunxit provincias. Ut has armis, ita auctoritate Cappadociam populo Romano fecit stipendiariam.

Sed revertamur ad ordinem.

Metellus priva la Crête de la liberté dont elle avoit joui peudant très-long-tems. La Syrie & le Pont font le monument de la valeur de *Pompée*.

Domitius & *Fabius* l'*Allobrogique*, petit-fils de *Paul Emile*, conduifirent les premiers les armées Romaines dans les Gaules. Bientôt après, ces provinces fouvent entamés & fouvent perdues, nous coûterent des torrens de fang, & devinrent enfin le plus beau théâtre de la gloire de *Céfar*, qui par lui-même ou par fes Lieutenans, humilia leur orgueil, jufqu'à les foumettre prefque au même tribut que payoit le refte du monde. C'eft par lui encore que la Numidie fut affujettie.

Servilius l'*Ifaurique* foumit la Cilicie, & après la guerre d'*Antiochus*, *Volfo Manlius* dompta la Gallo-grèce.

Quant à la Bithynie, j'ai déja dit que *Nicomede*, la légua au peuple Romain.

Augufte ajoutant la conquête de l'Egypte à celle des Efpagnes, & des autres pays, dont les noms & les titres font la plus belle décoration de la place qu'il a fait bâtir, en retira prefque autant de tréfors, que les Gaules en avoient fourni à *Céfar*.

Tibere arracha aux Illyriens & aux Dalmates l'aveu de leur affujettiffement, comme *Augufte* y avoit forcé les Efpagnols. Il foumit par la force des armes les Rhétes, les Vindéliciens, les Noriques, les Pannoniens, les Scordifques, & par fa feule autorité, les Cappadociens.

Je reprends le fil de mon hiftoire.

CAPUT XXVII.

Facta Pompeii, reditusque in Italiam.

SECUTA deinde Cnæi Pompeii militia, gloriæ laborisne majoris, incertum est. Penetratæ cum victoria Media, Albania, Iberia; ac deinde flexum agmen ad eas nationes, quæ dextra atque intima Ponti incolunt, Colchos, Eniochosque & Achæos. Et oppressus auspiciis Pompeii, insidiis filii Pharnacis, Mithridates, ultimus omnium juris sui Regum, præter Parthicos. Tum victor omnium quas adierat, gentium Pompeius, suoque & civium voto major, & per omnia fortunam hominis egressus, revertit in Italiam; cujus reditum formidabilem opinio fecerat. Quippe plerique non sine exercitu venturum in urbem affirmabant, & libertati publicæ staturum arbitrio suo modum. Quò magis hoc homines timuerant, eò gratior civilis tanti imperatoris reditus fuit. Omni quippe Brundisii dimisso exercitu, nihil præter nomen Imperatoris *retinens, cum privato comitatu, quem semper illi vacare moris fuit, in urbem rediit; magnificentissimumque de tot Regibus per biduum egit Triumphum; longèque* (*a*) *majorem omni ante se illatâ*

(*a*) Vingt mille talens, selon *Plutarque*, c'est-à-dire, environ 45 millions & 600 mille livres de notre monnoie.

CHAPITRE

CHAPITRE XXVII.

Exploits de Pompée : son retour en Italie.

SUIVENT les campagnes également pénibles & glorieuses de *Pompée*. Il parcourt en vainqueur la Médie, l'Albanie & l'Ibérie. Il tourne ensuite vers les pays situés à la droite & aux extrémités du Pont-Euxin, comme Colchos, Eniochos & l'Achaïe ; & il engage *Pharnace* à faire périr (*a* dans des embûches *Mithridate* son pere, le dernier des Rois indépendans, si l'on en excepte les Rois des Parthes. Après avoir soumis toutes les nations, contre lesquelles il avoit marché, il revient en Italie, parvenu à une grandeur, que ni Rome ni lui-même n'eussent osé desirer, & à une fortune plus qu'humaine. La plupart des citoyens auguroient mal de son retour, assurant qu'il ne reviendroit qu'à la tête d'une armée, & qu'il borneroit à son gré la liberté publique. Mais plus on avoit craint l'abus de sa puissance, plus on fut charmé de sa modération, tant le retour de ce grand Capitaine fut, pour ainsi dire populaire. Il licentia son armée à Brindes ; se rendit à Rome avec le seul titre d'*Imperator*, accompagné de son cortege ordinaire & de ses amis particuliers ; triompha avec la plus grande magnificence pendant deux jours, de tous les Rois qu'il avoit vaincus ; & du produit du butin, il grossit l'epargne d'un trésor plus considérable, que ne l'avoient jamais

(*a*) Voy. *Appien.* Guerre de *Mithrid.*

pecuniâ in ærarium, etiam à Paulo, ex manubiis intulit.

Absente Cnæo Pompeio, Titus Ampius, & Titus Labienus, Tribuni plebis, legem tulerunt, ut ludis Circensibus coronâ laureâ, & omni cultu triumphantium uteretur; scenicis autem prætextâ, coronâque laureâ. Id ille non plus quàm semel (& hoc sanè nimium fuit) usurpare sustinuit. Hujus viri fastigium tantis auctibus fortuna extulit, ut primùm ex Africa, iterum ex Europa, tertiò ex Asia triumpharet; & quot partes terrarum orbis sunt, totidem faceret monumenta victoriæ suæ.

Nunquam eminentia invidiâ carent. Itaque & Lucullus, memor (a) *tamen acceptæ injuriæ, & Metellus* Creticus, *non injustè querens (quippe, ornamentum triumphi ejus, captivos Duces Pompeius subduxerat) & cum iis pars Optimatium refragabatur, ne aut promissa civitatibus à Pompeio, aut bene meritis præmia, ad arbitrium ejus, persolverentur.*

(a) *Tamen* est employé ici pour *etiamnum*, *adhuc*.



fait tous les autres Généraux de la République, sans même en excepter *Paul-Emile*.

Pendant son absence, *Titus-Ampius* & *Titus Labienus*, Tribuns du peuple, publierent une loi qui l'autorisoit à assister aux jeux du Cirque avec une couronne de laurier & tous les ornemens du triomphe, & à ceux du théâtre avec cette même couronne & la prétexte. Il n'osa user qu'une fois de cette distinction, & c'en fut même trop. La fortune se plut tellement à l'élever, qu'il triompha premiérement de (*a*) l'Afrique, ensuite de l'Europe, & enfin de l'Asie, & qu'il fit des trois parties du monde, autant de monumens de ses victoires.

L'envie accompagne toujours l'élévation. Non-seulement *Luculle*, qui avoit encore sur le cœur les outrages qu'il en avoit reçus, & *Metellus* le *Crétique*, qui se plaignoit avec raison, qu'en lui enlevant les Généraux captifs, il l'avoit privé du plus bel ornement de son triomphe; mais encore une partie des Grands ne voulurent point consentir qu'on tint les promesses qu'il avoit faites aux villes soumises, ni qu'on récompensât à son gré ceux dont il avoit été bien servi.

(*a*) Il portoit à ses doigts un anneau, où étoient gravés ces trois trophées.

CAPUT XXVIII.

Cæſaris exordia, diverſique caſus. Priores Triumviri, &c.

SECUTUS deinde eſt Conſulatus Caii Cæſaris, qui ſcribenti manum injicit, & quamlibet feſtinantem, in ſe morari cogit.

Hic nobiliſſimâ (a) Juliorum *genitus familiâ, & (quod inter omnes antiquiſſimos conſtabat) ab Anchiſe ac Venere deducens genus, formâ omnium civium excellentiſſimus, vigore animi acerrimus, munificentiâ effuſiſſimus; animo ſuper humanam & naturam & fidem evectus, magnitudine cogitationum, celeritate bellandi, patientiâ periculorum, Magno illi Alexandro, ſed ſobrio, neque iracundo ſimillimus; qui denique ſemper & ſomno, & cibo in vitam, non in voluptatem uteretur, cùm fuiſſet Caio Mario ſanguine conjunctiſſimus, atque idem Cinnæ gener (cujus filiam ut repudiaret, nullo modo compelli potuit; cùm Marcus Piſo Conſularis Anniam, quæ Cinnæ uxor fuerat, in Syllæ dimiſiſſet gratiam) habuiſſetque fere XVIII annos, eo tempore quo Sylla rerum potitus eſt, magis miniſtris Syllæ, adjutoribuſque partium, quàm ipſo, conquirentibus eum ad necem, mutatâ veſte, diſ-*

(a) *Julius à magno deductum nomen Iulo*, dit *Virgile*. Pluſieurs médailles de *Jules-Céſar*, préſentent *Anchiſe* porté ſur les épaules d'*Enée*, & d'autres préſentent *Vénus*.

CHAPITRE XXVIII.

Commencemens de César. Détails sur ce grand homme. Premier Triumvirat, &c.

Ces événemens furent suivis du Consulat de *César*, qui rallentit la rapidité de ma course, & me force à m'arrêter sur lui.

César étoit du sang illustre des *Jules*, & suivant l'opinion la plus anciennement reçue, il descendoit d'*Anchise* & de *Vénus*. Il surpassoit tous les Romains en bonne mine; plein de vigueur & d'activité dans ses entreprises, libéral jusqu'à la profusion, d'un courage incroyable & au-dessus de l'humanité; semblable au grand *Alexandre*, non par les excès de l'intempérance ou de la colere, mais par l'élévation de ses idées, par la rapidité de ses exploits, & par sa fermeté dans les dangers, & cherchant, dans les nécessités de la vie, à satisfaire moins le plaisir que le besoin. Il étoit (a) proche parent de *Caïus Marius*, & gendre de *Cinna*, dont il ne voulut jamais répudier la fille, malgré l'exemple du Consulaire *Marcus Pison*, qui pour faire sa cour à *Sylla*, s'étoit séparé d'*Annia* son épouse, auparavant femme de *Cinna*. Il n'avoit guere que 18 ans, lorsque *Sylla* s'empara de l'autorité. Pour dérober sa vie, moins à la poursuite du Dictateur lui-même, qu'à celle de ses principaux partisans & de ses satellites, il se sauva de

(a) *Marius* avoit épousé *Julie*, tante de *César*.

similemque fortunæ suæ indutus habitum, nocte urbe elapsus est.

Idem postea admodum juvenis, cùm à Piratis captus esset, ita se per omne spatium, quo ab iis retentus est, apud eos gessit, ut pariter iis terrori venerationique esset; neque unquam aut nocte aut die (cur enim quod vel maximum est, si narrari verbis speciosis non potest, omittatur?) aut excalcearetur, aut discingeretur; in hoc scilicet, ne, si quando aliquid ex solito variaret, suspectus iis, qui oculis tantummodo eum custodiebant, foret.

Longum est narrare quid, & quoties ausus sit; quanto opere conata ejus, qui obtinebat Asiam Magistratus populi Romani, metu suo destituerit. Illud referatur, documentum tanti mox evasuri viri. Quæ nox eam diem secuta est, quâ publicâ civitatum pecuniâ redemptus est (ita tamen ut cogeret ante obsides à Piratis civitatibus dari) contractâ classe, & privatus, & tumultuariâ, invectus in eum locum, in quo ipsi prædones erant, partem classis fugavit, partem mersit, aliquot naves, multosque mortales cepit; lætusque nocturnæ expeditionis triumpho, ad suos reversus est; mandatisque custodiæ, quos ceperat, in Bithyniam perrexit ad Proconsulem Junium, (is enim tum Asiam obtinebat) petens, ut Auctor fieret sumendi de captivis supplicii. Quod cùm ille se facturum negâsset, venditurumque cap-

Rome pendant la nuit, sous un habit qui déguisoit sa condition.

Ayant été pris ensuite par les Pirates dans sa premiere jeunesse, sa conduite durant tout le tems de sa détention, leur imprima la crainte & le respect. Comme on ne doit point omettre une circonstance importante par la difficulté de l'exprimer noblement, je ne crains pas de remarquer qu'il ne lui arriva jamais de se déchausser, ni d'ôter sa ceinture, de peur sans doute que la moindre variation dans sa façon d'être ne le rendit suspect à des gens qui se contentoient de le garder à vue.

Il seroit trop long d'exposer ici le nombre & la hardiesse de ses entreprises, auxquelles le Magistrat que Rome avoit en Asie, craignit toujours de donner les mains. Voici seulement un trait qui présagea dès-lors sa prochaine grandeur. Dès la nuit du jour où, après avoir forcé lui-même les Pirates à donner des ôtages, les villes d'Asie eurent payé sa rançon, il fit voile de leur côté avec quelques vaisseaux rassemblés à la hâte & de son autorité privée, & ayant attaqué leur flotte, il en coula à fond une partie, & mit en fuite l'autre. Il leur prit quelques vaisseaux, & un grand nombre d'hommes. Il retourna vers les siens comme en triomphe, ravi de son expédition nocturne; & après avoir mis ses prisonniers en lieu de sûreté, il alla en Bithynie solliciter auprès de *Junius*, alors Proconsul d'Asie, l'ordre de les faire mourir. Mais sur le refus de cet homme lâche & jaloux, qui

tivos dixisset (quippe sequebatur invidia inertiam) incredibili celeritate revectus ad mare, priùs quàm de ea re ulli Proconsulis redderentur epistolæ, omnes quos ceperat, suffixit cruci.

Idem mox ad Sacerdotium ineundum (quippe absens Pontifex factus erat in Cottæ Consularis locum, cùm pene puer à Mario Cinnaque (a) flamen Dialis creatus, victoriâ Syllæ, qui omnia ab iis acta fecerat irrita, amisisset id Sacerdotium) festinans in Italiam, ne conspiceretur à prædonibus omnia tum obtinentibus maria, & meritò jam infestis sibi, quatuor scalmorum navem una cum duobus amicis, decemque servis, ingressus effusissimum Adriatici maris transjecit sinum. Qua quidem in cursu conspectis, ut putabat, piratarum navibus, cùm exuisset vestem, alligâssetque pugionem ad femur, alterutri se fortunæ parans, mox intellexit frustratum esse visum suum, arborumque ex longinquo ordinem antennarum præbuisse imaginem.

Reliqua ejus acta in urbe, nobilissimaque Dolabellæ accusatio, & major civitatis in ea favor, quàm reis præstari solet; contentionesque civiles cum Quinto Catulo, atque aliis eminentissimis viris celeberrimæ; & ante præturam victus, maximi Pontificatûs peti-

(a) Le Prêtre étoit digne de la divinité.

prétendoit les vendre, il prévint ses lettres par un prompt retour, & les fit mettre en croix.

A peine sorti de l'enfance, il avoit été créé Prêtre de Jupiter par *Marius* & *Cinna*. *Sylla* qui, devenu le maître, annulla tout ce qu'ils avoient fait, le depouilla de cette dignité. Ayant depuis été nommé, pendant son absence, successeur du Consulaire *Cotta* dans celle de grand Pontife, il se hâta d'en venir exercer les fonctions. Les Pirates irrités contre lui, tenoient alors toutes les mers. Il traversa pour les éviter la vaste étendue du golfe Adriatique, sur une simple barque à quatre rames, accompagné seulement de deux de ses amis & de dix esclaves. Comme il crut appercevoir sur la route les vaisseaux de ces brigands, il quitta ses habits, & s'attacha un poignard au côté, se tenant prêt à tout événement. Mais il reconnut bientôt sa méprise : ce qu'il avoit pris de loin pour des antennes, n'étoit autre chose qu'une rangée d'arbres plantés sur le rivage.

Tout ce qu'il fit depuis à Rome est trop connu, pour avoir besoin d'être détaillé, On sait la fameuse accusation (*a*) qu'il forma contre *Dolabella*, où le peuple cependant se montra plus favorable à l'accusé qu'il n'a coutume de l'être; ses célebres démêlés avec *Quintus Ca-*

(*a*) A l'âge de 21 ans, il accusa de concussion *Dolabella*, homme Consulaire, & qui avoit joui des honneurs du triomphe. La faveur de *Pompée* empêcha la condamnation de l'accusé.

tione Quintus Catulus, omnium confessione Senatûs Princeps; & restituta in Ædilitate, adversante quidem nobilitate, monumenta Caii Marii; simulque revocati ad jus dignitatis proscriptorum liberi; & Præturâ Quæsturâque mirabili virtute atque industriâ obitâ in Hispania, cùm esset Quæstor sub Vetere Antistio, avo hujus Veteris, Consularis atque Pontificis, duorum Consularium & Sacerdotum Patris; viri in tantum boni, in quantum humana simplicitas intelligi potest; quò notiora sunt, minus egent stylo.

Hoc igitur Consule designato, inter eum, & Cnæum Pompeium, & Marcum Crassum inita potentiæ societas, quæ urbi orbique terrarum, nec minus diverso cuique tempore, ipsis exitiabilis fuit. Hoc consilium sequendi Pompeius causam habuerat, ut tandem acta in transmarinis provinciis, quibus, ut prædiximus, multi obtrectabant, per Cæsarem confirmarentur Consulem; Cæsar autem, quod animadvertebat se, cedendo Pompeii gloriæ, aucturum suam, & invidiâ communis potentiæ in illum relegatâ, confirmaturum vires suas; Crassus, ut, quem principatum solus assequi non poterat, auctoritate Pompeii, viribus tene-

tulus & d'autres Romains illuſtres, par rapport aux affaires publiques, la préférence qu'on lui donna ſur ce même *Catulus*, quoique univerſellement reconnu pour le premier des Sénateurs, lorſqu'avant ſa Préture, il brigua la dignité de grand Pontife. Perſonne n'ignore qu'il rétablit les trophées de *Marius* pendant ſon Edilité, malgré l'oppoſition des nobles; qu'il rendit aux enfans des proſcrits le droit de monter aux charges; la vigueur & l'habileté qu'il fit paroître dans l'exercice de la Préture & de la Queſture. Il remplit cette derniere charge ſous *Vétus Antiſtius*, ayeul de ce *Vétus* que nous voyons actuellement Conſulaire & Pontife, pere de deux Conſulaires & de deux Prêtres, & d'une extrême ſimplicité de mœurs.

Céſar étoit Conſul déſigné, lorſqu'il ſe fit entre lui, *Pompée* & *Craſſus*, pour l'affermiſſement de leur puiſſance commune, une aſſociation, dont les ſuites furent également funeſtes à la République, au monde entier, & en divers tems (a) à eux-mêmes. Le motif de *Pompée* étoit de faire ſervir l'autorité conſulaire de *Céſar* à la confirmation de tout ce qu'il avoit fait au-delà des mers. J'ai déja dit que pluſieurs s'y oppoſoient. *Céſar* prévoyoit l'accroiſſement de ſa gloire, dans le ſacrifice apparent qu'il en faiſoit à celle de *Pompée*, & qu'il cimenteroit ſa puiſſance, en rejettant ſur lui tout l'odieux de leur union politique. Et *Craſſus* ne pouvant s'élever par lui-même au premier rang, vouloit s'aider pour y parve-

(a) *Craſſus* périt dans la guerre contre les Parthes; environ 12 ans après, *Pompée* fut égorgé en Egypte, & 4 ans après, *Céſar* fut aſſaſſiné dans le Sénat.

ret Cæsaris. Affinitas, etiam inter Cæsarem, Pompeiumque contracta nuptiis. Quippe filiam Caii Cæsaris, Cnæus Magnus duxit uxorem.

In hoc Consulatu Cæsar legem tulit, ut ager campanus plebi divideretur, *suasore legis Pompeio. Ita circiter viginti millia civium eò deducta, & jus ab his restitutum post annos circiter* CLII, *quàm bello Punico ab Romanis Capua in formam Præfecturæ redacta erat.*

Bibulus, Collega Cæsaris, cùm actiones ejus magis vellet impedire, quàm posset, majore parte anni domi se tenuit (a); *quo facto, dum augere vult invidiam Collegæ, auxit potentiam.*

Tum Cæsari decretæ in quinquennium Galliæ.

CAPUT XXIX.

Ciceronem in exilium pellit Clodius, Catonemque ad detrudendum regno Ptolemæum in Cyprum insulam legatum mittit.

PER *idem tempus Publius Clodius, homo nobilis, disertus, audax, qui neque dicendi, neque faciendi ullum, nisi quem vellet, nosset modum, malorum propositorum executor acerrimus, infamis etiam sororis stupro, & actûs*

(a) Le Consulat de Bibulus faisoit si peu de sensation, qu'on disoit en plaisantant, au lieu de *César* & *Bibulus* étant Consuls, *Jules* & *César* étant Consuls.

nir, de la faveur de *Pompée*, & des forces de *César*. *Pompée* fit encore alliance avec ce dernier, en épousant sa fille (*a*).

Dans le cours de cette année, il parut une loi de *César*, appuyé par *Pompée*, qui ordonnoit de faire au peuple la distribution du territoire de Capoue. Environ 20 mille citoyens passerent dans cette ville, qui devint alors municipale, 150 ans après sa réduction en simple préfecture, du tems de la guerre Punique.

Bibulus, Collegue de *César*, ayant moins le pouvoir que la volonté de s'opposer à ses entreprises, se tint renfermé chez lui la plus grande partie de l'année, augmentant ainsi par sa retraite la puissance d'un Collegue qu'il eût voulu rendre odieux.

Le gouvernement des Gaules est déféré à *César* pour l'espace de cinq ans.

CHAPITRE XXIX.

Clodius exile Cicéron. Il envoie Caton en Chypre pour détrôner Ptolémée.

Ce même tems fut l'époque des sanglans démêlés de *Cicéron* & de *Clodius*. Ce dernier étoit d'une naissance illustre, éloquent, mais audacieux, ne réglant ses discours & ses actions que sur son caprice, joignant la fougue de l'exécution à la perversité de ses vues, diffamé par un commerce incestueux avec sa

(*a*) Julie.

incesti reus ob initum inter religiosissima populi Romani sacra adulterium; cùm graves inimicitias cum Marco Cicerone exerceret (quid enim inter tam dissimiles amicum esse poterat?). & à Patribus ad plebem transisset, legem in Tribunatu tulit : qui civem Romanum indemnatum interemisset, ei aquâ & igni interdiceretur. *Cujus verbis, etsi non nominabatur Cicero, tamen solus petebatur. Ita vir optimè meritus de Republica, conservatæ patriæ pretium calamitate* (a) *exilii tulit.*

Non caruerunt suspicione oppressi Ciceronis Cæsar & Pompeius. Hoc sibi contraxisse videbatur Cicero, quòd inter viginti viros dividendo agro Campano esse noluisset. Idem intra biennium serâ Cnæi Pompeii curâ, verùm, ut cœpit, interritâ, votisque Italiæ, ac decretis Senatûs, virtute atque actione Annii Milonis, Tribuni plebis, dignitati, patriæque, restitutus est. Neque post Numidici *exilium, aut reditum, quisquam aut expulsus invidiosiùs, aut receptus est lætiùs. Cujus domus, quàm infestè à Clodio disjecta erat, tam speciosè à Senatu restituta est.*

Idem Publius Clodius in Senatu, sub honorificentissimo ministerii titulo, Marcum Catonem à Republica relegavit. Quippe legem

(a) Son exil dura 16 mois.

sœur, & accusé d'avoir souillé par un adultere les plus saintes cérémonies de la Religion. Deux hommes d'un caractere si différent devoient naturellement se haïr. *Clodius* devenu Plébéïen de Patricien qu'il étoit, signala son Tribunat par la publication d'une loi, qui condamnoit au bannissement quiconque avoit fait mourir un citoyen sans l'entendre. *Cicéron* (a), à qui seul il en vouloit, quoiqu'il ne le nommât pas, n'eût alors d'autre récompense d'avoir sauvé sa patrie, que le malheur de s'en voir exilé.

Pompée & *César* furent soupçonnés d'avoir eu part à son oppression, parce qu'il avoit refusé d'être du nombre des vingt Commissaires qu'ils avoient chargés du partage des terres de Capoue. Mais son exil ne dura pas deux ans. Les soins de *Pompée* qui, pour avoir été tardifs, n'en furent pas moins ensuite à l'épreuve de toute opposition, les vœux de l'Italie, les décrets du Sénat, la fermeté & les instances du Tribun *Milon*, le rendirent à sa patrie & à ses dignités. Comme depuis le bannissement & le rappel de *Metellus le Numidique*, jamais exil n'avoit excité plus de murmure, jamais retour ne causa plus de joie. Sa maison fut aussi glorieusement relevée par le Sénat, qu'elle avoit été injustement abattue par *Clodius*.

Ce Tribun trouva le moyen d'éloigner *Caton* de Rome & des affaires, sous prétexte de lui confier une commission honorable. Il fit

(a) *Cicéron* étant Consul, avoit fait mourir sans les formalités ordinaires, *Lentulus* & *Céthégus*, complices de *Catilina*.

tulit, ut is, Quæstor cum jure Prætorio, adjecto etiam Quæstore, mitteretur in insulam Cyprum, ad spoliandum regno Ptolemæum, *omnibus morum vitiis eam contumeliam meritum. Sed ille sub adventum Catonis, vitæ suæ* (*a*) *vim intulit. Unde pecuniam longè speratâ majorem Cato Romam retulit. Cujus integritatem laudari nefas est, insolentia pene argui potest, quòd, unà cum Consulibus ac Senatu effusâ civitate obviam, cùm per Tiberim subiret navibus, non ante iis egressus est, quàm ad eum locum pervenit, ubi erat exponenda pecunia.*

CAPUT XXX.

Præclara Cæsaris apud Gallos facinora. Crassus à Parthis cum exercitu cæditur. Cæsar, Pompeiusque, defunctâ Juliâ, dissident. Occisus à Milone Clodius.

CUM deinde immanes res vix multis voluminibus explicandas Caïus Cæsar in Gallia ageret; nec contentus plurimis ac felicissimis victoriis, innumerabilibusque cæsis & captis hostium millibus, etiam in Britanniam transjecisset exercitum (*b*), *alterum pene*

(*a*) Il s'empoisonna.

(*b*) Les Romains regardoient la Grande Bretagne comme un autre monde: *& toto divisos orbe Britannos*, dit *Virgile.*

une loi par laquelle il l'envoyoit dans l'isle de Chypre en qualité de Questeur, revêtu de l'autorité Prêtorienne, avec un autre Questeur sous lui, pour détrôner *Ptolémée*. Ce Prince s'étoit attiré cette punition infamante par la profonde corruption de ses mœurs. Il se tua aux approches de *Caton*, qui s'étant saisi de ses tresors, remporta à Rome des sommes plus considérables qu'on ne s'y étoit attendu. Son intégrité est au-dessus de tout éloge; mais on seroit tenté de le taxer d'orgueil, pour n'avoir débarqué qu'à l'endroit où tout cet argent devoit être exposé, tandis qu'en remontant le Tibre, il avoit été honoré du concours des Consuls, des Sénateurs, & du peuple, qui étoient sortis au devant de lui.

CHAPITRE XXX.

Exploits de César dans les Gaules. Défaite de Crassus par les Parthes. Mort de Julie, fille de César & femme de Pompée : leur rupture. Milon tue Clodius.

Les exploits de *César*, dans les Gaules préparoient une vaste matiere à l'histoire. Non content de mille victoires, du carnage & de la prise d'une multitude innombrable d'ennemis, il sembloit, en passant jusques dans la grande Bretagne, marcher à la conquête d'un nouveau monde, pour l'agrandissement de notre Empire & du sien. Cependant *Pompée* &

imperio, nostro, ac suo quærens orbem; vetus par Consulum Cnæus Pompeius & Marcus Crassus alterum inière Consulatum, qui neque petitus honestè ab his, neque probabiliter gestus est. Cæsari, legem quam Pompeius ad populum tulit, prorogatæ in idem spatium temporis provinciæ. Crasso bellum Parthicum in animo molienti Syria decreta. Qui vir, cætera sanctissimus, immunisque voluptatibus, neque in pecunia, neque in gloria concupiscenda, aut modum norat, aut capiebat terminum. Hunc proficiscentem in Syriam diris cum ominibus Tribuni plebis frustra retinere conati. Quorum execrationes si in ipsum tantummodo valuissent, utile Imperatoris damnum salvo exercitu fuisset Reipublicæ. Transgressum Euphratem Crassum, petentemque Seleuciam, circumfusum immanibus copiis equitum Rex Orodes, unà cum parte majore Romani exercitûs interemit. Reliquias legionum Caïus Cassius, atrocissimi mox auctor facinoris, tum Quæstor conservavit; Syriamque adeo in populi Romani potestate retinuit, ut transgressos in eam Parthos felici rerum eventu fugaret ac funderet.

Per hæc, insequentiaque, & quæ prædiximus tempora, amplius CCCC *millia hostium à Caïo Cæsare cæsa sunt, plura capta. Pugnatum sæpe directá acie, sæpe in agminibus, sæpe eruptionibus. Bis penetrata Bri-*

Craſſus, anciens Collegues dans le Conſulat, en obtinrent un ſecond, dont l'exercice fut déſapprouvé, autant que la pourſuite en avoit été illégitime. Une loi de *Pompée*, reçue dans une aſſemblée du peuple, déféra encore pour cinq ans le gouvernement des Gaules à *Céſar*. Celui de Syrie fut donné à *Craſſus*, qui projettoit une guerre contre les Parthes; car il joignoit à des mœurs pures & ſans tache, une avidité inſatiable de l'or & de la gloire. En vain (*a*) les Tribuns du peuple eſſayerent-ils d'empêcher ſon départ, marqué par de ſiniſtres préſages. Si leurs imprécations n'étoient tombées que ſur lui, & non ſur l'armée, la mort d'un tel Général eût été un bonheur pour la République. Il marchoit vers Séleucie, après avoir paſſé l'Euphrate, lorſque enveloppé par la nombreuſe cavalerie du Roi *Orodes*, il périt avec la meilleur partie de ſes troupes. *Caſſius*, alors Queſteur, & bientôt aprés coupable (*b*) du plus énorme attentat, en ſauva les débris, & conſerva la Syrie aux Romains, en s'oppoſant avec ſuccès aux irruptions des Parthes.

Pendant ce tems, & ceux qui ſuivirent, *Céſar* tailla en pieces plus de 400 mille ennemis, & en fit priſonniers un plus grand nom-

(*a*) *Atteius* ne pouvant empêcher ſon départ, maudit ſon expédition, en invoquant les plus horribles divinités.
(*b*) Il porta le premier coup à *Céſar* dans le Sénat.

tannia. Novem denique æstatibus, vix ullâ non justissimus triumphus emeritus. Circa Alexiam verò tantæ res gestæ, quantas audere vix hominis; perficere, pene nullius nisi Dei, fuerit.

Septimo ferme anno Cæsar morabatur in Galliis, cùm medium jam ex invidia potentiæ malè cohærentis inter Cnæum Pompeium & Caïum Cæsarem concordiæ pignus, Julia, uxor Magni, decessit; atque omnia inter destinatos tanto discrimini duces dirimente fortunâ, filius quoque parvus Pompeii, Juliâ natus, intra breve spatium obiit, Tum in gladios, cædesque civium furente ambitu, cujus neque finis reperiebatur, nec modus, tertius Consulatus soli Cnæo Pompeio, etiam adversantium antea dignitati ejus judicio delatus est. Cujus ille honoris gloriâ, veluti reconciliatis sibi optimatibus, maximè à Caïo Cæsare alienatus est. Sed ejus Consulatûs omnem vim in coërcitionem ambitûs exeruit.

Quo tempore Publius Clodius à Milone candidato Consulatûs, exemplo inutili, facto salutari Reipublicæ, circa Bovillas, contractâ ex occursu rixâ jugulatus est. Milonem reum non magis invidia facti, quàm Pompeii damnavit voluntas. Quem quidem Marcus Cato palam

bre., dans une multitude de batailles, de combats & de sorties. Il pénétra deux fois dans la grande Bretagne, & chacune de ses neuf campagnes fut marquée par un triomphe. Quant aux grandes actions qu'il fit aux environs d'Alexie, *a* comme il est à peine donné à un mortel de les entreprendre, il n'y a guere qu'un Dieu qui puisse les faire.

Environ la septieme année de son séjour dans les Gaules, mourut *Julie*, femme de *Pompée*. L'un & l'autre déja jaloux de leur puissance, n'avoient plus que ce gage d'une union qui commençoit déja à se relâcher. La fortune qui les destinoit à la plus fatale discorde, acheva leur rupture par la mort du jeune fils de *Pompée* & de *Julie*. Dès-lors le délire effréné d'une ambition sans bornes, ne formant plus que des projets de sang & de carnage, *Pompée* fut élevé sans Collegue à un troisieme Consulat, par ceux mêmes qui s'étoient opposés jusqu'alors à sa grandeur. Cet honneur, qui sembla le rapprocher des Grands, l'éloigna tout-à-fait de *César*. Cependant il employa toute son autorité Consulaire à réprimer les brigues.

Ce fut alors que *Milon*, prétendant au Consulat, tua *Clodius* dans la chaleur d'une querelle qui s'éleva entre eux, à leur rencontre auprès de Bovilles. Cette action fut d'un dangereux exemple, mais elle tourna à l'avantage de la République. La mauvaise volonté de *Pompée* contribua autant que l'odieux de ce

(*a*) Il brûla cette ville, défendue, dit *Florus* (liv. III. ch. 10.) par une armée de 250 mille hommes.

latâ absolvit sententiâ. Quam si maturiùs tulisset, non defuissent qui sequerentur exemplum, probarentque eum civem occisum, quo nemo perniciosior Reipublicæ, neque bonis inimicior vixerat.

CAPUT XXXI.

Bellum civile. Curio, &c. Pugna Pharsalica. Necatur Pompeius, &c.

INTRA breve deinde spatium belli civilis exarserunt initia; cùm justissimus quisque & à Cæsare, & à Pompeio vellet dimitti exercitus. Quippe Pompeius in secundo Consulatu, Hispanias sibi decerni voluerat, easque per triennium absens ipse, ac p...sidens urbi, per Afranium & Petreium Consularem ac Prætorium, legatos administrabat; & iis, qui à Cæsare dimittendos exercitus contendebant, assentabatur; iis, qui ab ipso quoque, adversabatur. Qui si ante biennium, quàm ad arma itum est, perfectis muneribus theatri, & aliorum operum quæ ei circumdedit, gravissima tentatus valetudine decessisset in Campania (quo quidem tempo universa Italia vota pro salute ejus, prir omnium civium, suscepit) defuisset fortu destruendi ejus locus; & quam apud si ros habuerat magnitudinem, illibatam ... lisset ad inferos.

neurtre à la condamnation de *Milon*. *Caton* ne craignit pas de l'absoudre en plein Sénat s'il l'eût fait plutôt, nombre de Sénateurs eussent approuvé comme lui la mort d'un citoyen, qui fut plus qu'aucun autre, funeste à la patrie, & ennemi des gens de bien.

CHAPITRE XXXI.

Guerre civile. Curion, &c Bataille de Pharsale. Mort de Pompée, &c.

Le premier feu des guerres civiles ne tarda pas à s'allumer. Tous les bons citoyens étoient d'avis que *César* & *Pompée* quittassent l'un & l'autre le commandement des armées. Ce dernier s'étoit fait décerner, pendant son second Consulat, le gouvernement des Espagnes, que ses deux Lieutenans *Afranius* & *Petreius*, l'un Consulaire, l'autre Ex-Préteur, régissoient sous son nom, depuis trois ans, pendant son séjour à Rome, où il se trouvoit à la tête des affaires. Il étoit bien d'avis que *César* congédiât son armée, mais il ne vouloit pas licentier la sienne. Si deux ans avant qu'on en vint aux armes, & après avoir mis la derniere main à son théâtre & aux ouvrages dont il l'entoura, il fût mort en Campanie de la maladie dangereuse dont il y fut attaqué, & pendant laquelle toute l'Italie forma des vœux pour sa guérison (ce qui n'étoit encore arrivé à aucun citoyen) la fortune n'eût pas eu occasion de le perdre, & il eût emporté dans le tombeau toute la gloire de sa vie.

Bello autem civili, & tot, quæ deinde per continuos XX annos consecuta sunt, malis, non alius majorem, flagrantioremque, quàm Caïus Curio, Tribunus plebis, subjecit facem; vir nobilis, eloquens, audax, suæ, alienæque & fortunæ & pudicitiæ prodigus; homo ingeniosissimè nequam, & facundus malo publico; cujus omnino voluptatibus vel libidinibus, neque opes ullæ, neque civitates sufficere possent. Hic primò pro Pompeii partibus, id est, ut tunc habebatur, pro Republica; mox, simulatione, contra Pompeium & Cæsarem, sed animo pro Cæsare stetit. Id gratis, an accepto centies sestertiûm fecerit, ut accepimus, in medio relinquemus. Ad ultimum, saluberrimas, & coalescentis conditiones pacis, quas & Cæsar justissimo animo postulabat, & Pompeius æquo recipiebat, discussit ac rupit, unicè cavente Cicerone concordiæ publicæ. Harum præteritarumque rerum ordo, cùm justis aliorum voluminibus promitur, tum, uti spero, nostris explicabitur.

Nunc proposito operi sua forma reddatur, si priùs gratulatus ero Quinto Catulo, duobus Lucullis, Metelloque & Hortensio; qui cùm sine invidia in Republica floruissent, eminuissentque sine periculo, quietâ, aut certè

Personne

Perſonne n'attiſa avec plus de fureur que le Tribun *Curion*, le feu des diſcordes civiles, & ne contribua davantage à ce déluge de maux dont elles furent la ſource pendant 20 années conſécutives. Né d'un ſang illuſtre, éloquent, mais d'une éloquence funeſte au bien public, audacieux, d'une méchanceté ingénieuſe & raffinée, prodigue de ſon honneur & de ſes biens, autant que de ceux des autres, il ne trouvoit pas dans les plus immenſes richeſſes ni dans les dépouilles des villes les plus opulentes, de quoi ſatisfaire ſes plaiſirs & ſes paſſions effrénées. Il commença par s'attacher au parti de *Pompée*, c'eſt-à-dire, ſelon l'opinion d'alors, au parti Républicain ; & il finit par ſe ranger en effet du côté de *Céſar*, en feignant de ſe déclarer contre l'un & l'autre. Je ne décide point ſi ſon changement fut déſintéreſſé, ou, comme on l'a dit, déterminé par un don de 10 millions de ſeſterces. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il empêcha la concluſion d'une paix ſalutaire & avantageuſe, en faiſant rejetter les juſtes demandes de *Céſar*, que *Pompée* avoit l'équité de lui accorder. Cependant *Cicéron* rapportoit tous ſes ſoins à la conſervation de la tranquillité publique. D'autres Hiſtoriens ont écrit au long ces événemens, & ceux qui les précéderent. J'eſpere de les développer à mon tour avec plus d'étendue.

Félicitons ici *Quintus Catulus*, les deux *Lucullе*, *Marcellus* & *Hortenſius*, d'avoir terminé leur carriere avant le commencement des guerres civiles, par une mort naturelle & tranquille, ou du moins non avancée, après avoir joui ſans envie de la gloire qu'ils s'é-

non præcipitatâ, fatali antè initium bellorum civilium morte functi sunt.

Lentulo & Marcello Coss. post urbem conditam annis DCCIII; *& anno* LXXVIII, *quum tu, Marce Vinici, Consulatum inires, bellum civile exarsit. Alterius ducis causa melior videbatur, alterius erat firmior. Hîc omnia speciosa, illic valentia. Pompeium Senatûs auctoritas, Cæsarem militum armavit fiducia. Consules Senatusque causæ, non Pompeio summam imperii detulerunt. Nihil relictum à Cæsare, quod servandæ pacis causâ tentari posset; nihil receptum à Pompeianis; cùm alter Consul* (a) *justo esset ferocior; Lentulus verò salvâ Republicâ salvus esse non posset; Marcus autem Cato* moriendum ante, quàm ullam conditionem civis accipiendam Reipublicæ, *contenderet. Vir antiquus & gravis Pompeii partes laudaret magis, prudens sequeretur Cæsaris; & illa gloriosa, hæc terribiliora duceret.*

Ut deinde, spretis omnibus quæ Cæsar postulaverat, tantummodo contentus cum una legione titulum retinere Provinciæ, privatus in urbem veniret, & se in petitione Consulatûs suffragiis populi Romani committeret, decrevêre; ratus bellandum Cæsar, cum exer-

(a) *Marcellus. Lucain* l'appelle avec raison un vain *discoureur*, loquax.

toient acquise sans péril. Je reprends l'ordre de ma narration.

Sept cent trois ans après la fondation de Rome, 78 ans avant votre Consulat, illustre *Vinicius*, & sous celui de *Lentulus* & de *Marcellus*, la guerre civile éclata. Le parti de *Pompée* sembloit le plus juste, celui de *César* étoit le plus fort. Dans l'un tout étoit spécieux & imposant; dans l'autre tout étoit puissant. *Pompée* étoit armé par l'autorité du Sénat; *César* par le courage de ses soldats. Les Consuls & les Sénateurs avoient déféré le suprême commandement, moins à *Pompée*, qu'à la cause qu'il défendoit. *César* mit tout en œuvre pour conserver la paix. Les partisans de *Pompée* se refuserent à tout, soit par l'orgueil emporté de *Marcellus*, soit par l'impuissance où étoit *Lentulus* de trouver son salut dans celui de l'Etat, soit enfin par l'opposition de *Caton*, qui soutenoit qu'il falloit mourir, plutôt que de voir un particulier faire la loi à la République. Un ancien & grave Républicain eût loué davantage le parti de *Pompée*; un Politique eût suivi celui de *César*. L'un lui eût paru plus glorieux, l'autre plus formidable.

César, sur le refus de toutes ses propositions, & sur l'ordre qu'on lui intima de revenir à Rome en simple particulier, sans autre distinction que la conduite d'une légion, & le titre de Gouverneur d'une province, & de s'en remettre, quant au Consulat, aux suffrages du peuple, jugea qu'il devoit recourir à la voie des armes. Il fit donc passer le

citu Rubiconem transiit. Cnæus Pompeius, Consulesque, & major pars Senatûs, relictâ urbe, ac deinde Italiâ, transmisêre Dyrrachium.

At Cæsar Domitio legionibusque Corfinii, quæ unà cum eo fuerant, potitus, Duce aliisque qui voluerant abire ad Pompeium, sine dilatione dimissis, persecutus Brundisium, ita ut appareret, malle integris rebus, & conditionibus finire bellum, quàm opprimere fugientes; cùm transgressos reperisset Consules, in urbem revertit: redditâque ratione consiliorum suorum in Senatu & in concione, ac miserrimæ necessitudinis, cùm alienis armis ad arma compulsus esset, Hispanias petere decrevit.

Festinationem itineris ejus aliquandiu morata Massilia est, fide melior, quàm consilio prudentior, intempestivè principalium armorum arbitria captans; quibus ii se debent interponere, qui non parentem coërcere possunt.

Exercitus deinde qui sub Afranio Consulari, ac Petreio Prætorio fuerat, ipsius adventu, vigore ac fulgore occupatus, se Cæsari tradidit. Uterque Legatorum, & quisquis cujusque ordinis sequi eos voluerat, remissi ad Pompeium.

Proximo anno, cùm Dyrrachium, ac vicina ei urbi regio castris Pompeii teneretur,

Rubicon à ſon armée, tandis que *Pompée*, les Conſuls, & la plupart des Sénateurs ſortoient de Rome & de l'Italie, & gagnoient Dyrrachium.

S'étant rendu maître à Corfinium de *Domitius* & de ſes légions, il lui laiſſa la liberté de ſe retirer ſur le champ vers *Pompée*, avec tous ceux qui le déſiroient, & continua ſa marche du côté de Brindes, comme s'il eût mieux aimé terminer la guerre à des conditions équitables, & avant tout acte d'hoſtilité, que de pourſuivre les fuyards. A la nouvelle de la retraite des Conſuls, il retourna à Rome, où il expoſa au Sénat & au peuple aſſemblé les motifs de ſes démarches, & la triſte néceſſité où il étoit réduit de repouſſer la force par la force. Il réſolut enſuite de paſſer en Eſpagne.

Marſeille, en arrêtant quelque tems la rapidité de ſa marche, montra plus de fidélité que de prudence. Ce n'étoit point à elle à s'ériger en arbitre des diſſenſions des deux premiers hommes de la République; mais ſeulement à quiconque auroit pu forcer l'obſtination de celui des deux, qui auroit refuſé de quitter les armes.

L'armée qui étoit ſous les ordres du Conſulaire *Afranius* & de l'Ex-Préteur *Petreius*, étonnée de la célérité, & comme éblouie de la gloire de *Céſar*, ſe rendit à lui dès qu'il parut. Les deux Lieutenans, & tous ceux qui voulurent les ſuivre, furent renvoyés *à Pompée*.

L'année ſuivante ce dernier couvrit Dyrrachium & tout le pays voiſin avec une ar-

(qui, accitis ex omnibus transmarinis provinciis legionibus, equitum ac peditum auxiliis, Regumque & Tetrarcharum, simulque Dynastarum copiis, immanem exercitum confecerat, & mare præsidiis classium, ut rebatur, sepserat, quò minus Cæsar legiones posset transmittere) suâ & celeritate, & (a) fortunâ Cæsar usus, nihil in mora habuit, quominus eò, cùm vellet ipse exercitusque classibus perveniret: & primò pene castris Pompeii sua jungeret, mox etiam obsidione munimentisque eum complecteretur. Sed inopia obsidentibus, quàm obsessis erat gravior.

Tum Cornelius Balbus, excedente humanam fidem temeritate, ingressus castra hostium, sæpiusque cum Lentulo collocutus Consule, dubitante quanti se venderet, illis incrementis fecit viam, quibus non solùm in Hispania natus, sed Hispanus, in triumphum, & Pontificatum assurgeret, fieretque ex privato Consularis.

Variatum deinde præliis, sed uno longè magis Pompeianis prospero, quo graviter impulsi sunt Cæsaris milites.

Tum Cæsar cum exercitu fatalem victoriæ suæ Thessaliam petit. Pompeius, longè diversa aliis suadentibus (quorum plerique hortabantur, ut in Italiam transmitteret; *neque, Hercules, quidquam partibus illis sa-*

(a) *Paterculus* semble faire allusion au mot de *César*, *Cæsarem vehis, & Cæsaris fortunam navigationis comitem.* Tu portes *César* & sa fortune.

mée innombrable. Il l'avoit groſſie des légions & des troupes auxiliaires de cavalerie & d'infanterie de toutes les provinces d'outre-mer, & des recrues des Rois, des Tétrarques, & d'autres Princes moins conſidérables. Il crut fermer par ſes flottes le paſſage de la mer aux légions ennemies; mais *Céſar*, aidé de ſon activité naturelle & de ſa fortune, réuſſit, malgré ces obſtacles, à faire paſſer la mer à ſon armée. Il aſſit ſon camp auprès de celui de *Pompée*, & l'enferma même dans ſes retranchemens, comme pour en faire le ſiége; mais la diſette ſe fit ſentir aux aſſiégeans plus qu'aux aſſiégés.

Cornelius Balbus, par une témérité inconcevable, pénétra dans le camp de *Pompée*; & dans ſes fréquentes entrevues avec le Conſul *Lentulus*, qui ne ſavoit à quel prix ſe vendre, il jetta les fondemens de ſon élévation. Quoiqu'il fût né en Eſpagne, & qu'il n'en fût jamais ſorti, il parvint aux honneurs du triomphe & du Sacerdoce, & de ſimple particulier devint Conſulaire.

Après pluſieurs combats dont les ſuccès furent balancés, & un entr'autres où le parti de *Pompée* (*a*) repouſſa vigoureuſement le parti contraire; *Céſar* marcha vers la Theſſalie, où les deſtins avoient fixé le lieu de ſa victoire. *Pompée*, emporté par ſon impétuoſité, eut l'imprudence de l'*y* ſuivre. La plupart des ſiens

(*a*) L'armée de *Céſar* perdit alors juſqu'à 32 Enſeignes. Elle eût été entiérement défaite, ſi, comme le dit *Plutarque*, *elle eût eu ſon vainqueur* Pompée *pour Général.* *Céſar* diſoit lui même : *actum de nobis erat, ſi hoſtis ſciviſſet uti victoriâ : nous étions perdus, ſi l'ennemi eût ſu profiter de la victoire.*

lubrius fuit; alii, ut bellum traheret, *quod dignatione partium in dies ipsis magis prosperum fieret*) *usus impetu suo, hostem secutus est.*

Aciem Pharsalicam, & illum cruentissimum Romano nomini diem, tantumque utriusque exercitûs profusum sanguinis, & collisa inter se duo Reipublicæ capita, effossumque alterum Romani imperii lumen, tot talesque Pompeianarum partium cæsos viros, non recipit enarranda hîc scripturæ modus. Illud notandum est, ut primùm C. Cæsar inclinatam vidit Pompeianorum aciem, neque priùs, neque antiquiùs quidquam habuit, quam ut omnes partes, ut militari & verbo & consuetudine utar) dimitteret. *Proh, Dii immortales! quod hujus voluntatis erga Brutum suæ postea vir tam mitis pretium tulit! Nihil illâ victoriâ mirabilius, magnificentius, clarius fuit: quando neminem, nisi acie consumptum, civem patria desideravit. Sed munus misericordiæ corrupit pertinacia, cùm libentiùs vitam victor jam daret, quàm victi acciperent.*

Pompeius profugiens cum duobus Lentulis Consularibus, Sextoque filio, & Favonio Prætorio, quos comites ei fortuna aggregaverat, aliis ut Parthos, aliis ut Africam peteret, in qua fidelissimum partium suarum haberet Regem (*a*) *Jubam, suadentibus*,

(*a*) *Juba*, Roi de Mauritanie, resta toujours fidele à

lui conseilloient de repasser en Italie, conduite qui eût été sans doute la plus salutaire à sa cause; & les autres, de traîner la guerre en longueur, ce que la réputation de son parti lui eût rendu de jour en jour plus avantageux.

Les bornes de cet abrégé ne me permettent pas de décrire en détail la bataille de Pharsale, cette journée si sanglante & si fatale au nom Romain, ce carnage des deux armées, ce choc terrible des deux premieres têtes de la République, ce massacre de tant & de si illustres partisans de *Pompée*, & la fin de ce grand homme lui même, dans qui s'éteignit la seconde lumiere de l'Empire. Remarquons seulement qu'à peine *César* vit les troupes de *Pompée* en déroute, que son premier & unique soin fut, pour me servir du terme militaire, de *licentier* les deux armées. Dieux! que *Brutus* reconnut mal depuis la clémence d'un si doux vainqueur! Il ne fut jamais de victoire plus glorieuse & plus admirable. La patrie n'eût à regretter que les citoyens tués sur le champ de bataille, encore l'opiniâtreté des vaincus s'opposa-t-elle à la pitié des vainqueurs, les uns trouvant moins de plaisir à recevoir la vie, que les autres à la donner.

Pompée prit la fuite avec les deux Consulaires *Lentulus*, son fils *Sextus*, & l'Ex-Préteur *Favonius*, que la fortune avoit attachés à son sort. Les uns lui conseilloient de se ré-

Pompée. Il avoit vaincu *Curion*, que *César* avoit envoyé en Afrique avec une armée; & après la défaite de *Pompée*, il réunit les troupes de ce Général à celles de *Scipion*.

Ægyptum petere proposuit, memor beneficiorum, quæ in patrem ejus Ptolemæi, qui tum puero quàm juveni proprior regnabat Alexandriæ, contulerat. Sed quis in adversis beneficiorum servat memoriam? aut quis ullam calamitosis deberi putat gratiam? aut quando fortuna non mutat fidem? Missi itaque ab Rege, qui venientem Cnæum Pompeium (is jam à Mitylenis Corneliam uxorem receptam in navem, fugæ comitem habere cœperat) consilio Theodoti, & Achillæ exciperent, hortarenturque ut ex oneraria in eam navem, quæ obviam processerat, transcenderet. Quod cùm fecisset, Princeps Romani nominis, imperio arbitrioque Ægyptii mancipii, Caïo Cæsare, Publio Servilio Coss. jugulatus est. Hic, post tres Consulatus, & totidem triumphos, domitumque terrarum orbem, sanctissimi ac præstantissimi viri, in id evecti, super quod ascendi non potest, duodesexagesimum annum agentis, pridie natalem ipsius, vitæ fuit exitus; in tantum in illo viro à se discordante fortuna, ut cui modò ad victoriam terra defuerat, deesset ad sepulturam.

Quid aliud, quàm nimium occupatos dixerim, quos in ætate & tanti, & pene nostri sæculi viri fefellit quinquennium, cùm à Caïo Attilio, & Quinto Servilio Coss. tam

fugier chez les Parthes ; les autres en Afrique, chez le Roi *Juba*, son fidele partisan. Le souvenir *a*) des services qu'il avoit rendus au pere de ce *Ptolémée*, qui régnoit alors, quoiqu'encore enfant, à Alexandrie, le decida pour l'Egypte. Mais l'adversité n'efface-t-elle pas la mémoire des bienfaits? se croit on redevable aux malheureux? & la foi ne change-t-elle pas avec la fortune? Le Roi, par le conseil de *Théodote* & d'*Achillas*, envoya des gens à sa rencontre, pour l'engager à passer de son vaisseau de charge dans celui qu'on lui amenoit. Sa femme *Cornélie*, qu'il avoit prise à Mitylenes, étoit compagne de sa fuite. C'est alors que le plus grand des Romains fut égorgé par l'ordre & au gré d'un vil Esclave d'Egypte. Ainsi finît à l'âge de 58 ans (*b*), sous le Consulat de *Caïus César*, & de *Publius Servilius*, & la veille de son jour natal, cet homme aussi grand par ses vertus que par ses dignités, après avoir joui de trois Consulats & d'autant de triomphes, vaincu toutes les parties du monde, & atteint au dernier dégré de l'élévation. La fortune se mit tellement en contradiction avec elle même, que la terre manqua à sa sépulture, comme elle avoit manqué à ses victoires.

Je remarque, moins pour reprendre quelqu'un, que pour ne l'être pas moi-même, l'erreur de ceux qui se sont trompés de cinq ans sur l'âge d'un homme aussi illustre, & qui est presque de ce siecle. D'autres objets partageoient trop sans doute leur attention, puis-

(*a*) *Pompée* avoit rétabli *Ptolémée Aulétes* sur son trône.
(*b*) Il étoit né l'an de Rome 648.

facilis esset annorum digestio, quod adjeci, non ut arguerem, sed ne arguerer.

CAPUT XXXII.

Cæsar Egyptios castigat, ac magna patrat in Africa Hispaniaque.

NON fuit major in Cæsarem, quàm in Pompeium fuerat, Regis eorumque, quorum is auctoritate regebatur, fides. Quippe cùm venientem eum tentâssent insidiis, ac deinde bello lacessere auderent, utrique summo imperatorum, alteri superstiti meritas pœnas luêre suppliciis.

Nusquam erat Pompeius corpore, adhuc ubique nomine. Quippe ingens partium ejus favor bellum excitaverat Africum, quod ciebat Rex Juba, & Scipio, vir consularis, ante biennium, quàm extingueretur Pompeius, lectus ab eo socer; eorumque copias auxerat Marcus Cato, ingenti cum difficultate itinerum liquorumque inopiâ perductis ad eos legionibus. Qui vir, cùm summum ei a militibus deferretur imperium, honoratiori parere maluit.

Admonet promissæ brevitatis fides, quanto omnia transcursu dicenda sint. Sequens fortunam suam Cæsar, pervectus in Africam, quam occiso Curione, Julianarum duce par-

qu'il étoit si facile de supputer le tems qui s'étoit écoulé depuis le Consulat de *Caïus Attilius*, & de *Quintus Servilius*.

CHAPITRE XXXII.

César châtie les Egyptiens. Ses exploits en Afrique & en Espagne.

PTOLÉMÉE & ses tuteurs, aussi peu fideles à *César* qu'à *Pompée*, oserent d'abord lui tendre des embûches à son arrivée, & l'attaquer ensuite à force ouverte; mais leur juste supplice ordonné par le héros vivant, servit d'expiation aux mânes du héros mort.

Pompée n'étoit plus nulle part, mais son nom lui survivoit par-tout. Le grand crédit de son parti avoit allumé la guerre d'Afrique, entreprise par *Juba*, & par le Consulaire *Scipion*, dont il avoit épousé sa fille, deux ans avant sa mort. *Marcus Caton* avoit grossi leur armée d'un renfort de légions qu'il leur avoit conduites par les chemins les plus difficiles, & les pays les plus arides. Quoiqu'appelé par les soldats au commendement de l'armée, il aima mieux servir sous les ordres de *Scipion*, qui avoit été décoré de plus d'honneurs militaires.

La briéveté que je me suis imposée, me prescrit une narration rapide. *César*, précédé de sa fortune, entra dans l'Afrique, que la mort de *Curion*, chef de son parti dans cette province, avoit laissée au pouvoir de celui de *Pompée*. Le succès des premiers combats qu'il

tium, Pompeiani obtinebant exercitus, ibi primò (a) variâ fortunâ, mox pugnavit suâ, inclinatæque hostium copiæ. Nec dissimilis ibi adversùs victos, quam in priores, clementia Cæsaris fuit.

Victorem Africani belli Caïum Cæsarem gravius excepit Hispaniense (nam victus ab eo Pharnaces vix (b) quidquam gloriæ ejus adstruxit) quod Cnæus Pompeius magni filius, adolescens impetûs ad bella maximi, ingens ac terribile conflaverat, undique ad eum adhuc paterni nominis magnitudinem sequentium, ex toto orbe terrarum auxiliis confluentibus. Sua Cæsarem in Hispaniam comitata fortuna est; sed nullum unquam atrocius periculosiusque ab eo initum prælium, adeo ut plus quàm dubio marte, descenderet equo, consistensque ante recedentem suorum aciem, increpitâ prius fortunâ, quòd se in eum servâsset exitum, denunciaret militibus vestigio se non recessurum; proinde viderent, quem & quo loco imperatorem deserturi forent. *Verecundiâ magis, quàm virtute acies restituta, fortiùsque à Cæsare Duce quàm à milite. Cnæus Pompeius, gravis vulnere, inventus inter solitudines avias interemptus est. Labienum, Varumque acies abstulit.*

(a) Peu après, il battit successivement en un seul jour les trois corps d'armées de *Scipion*, d'*Afranius* & de *Juba*, & à peine perdit-il 50 hommes.

(b) *César*, dit *Suétone*, vainquit *Pharnace*, cinq jours après son arrivée, & quatre heures après qu'il eut joint

livra, fut d'abord balancé; mais bientôt son bonheur ordinaire fixa la victoire. L'armée ennemie fut mise en déroute. Il traita les vaincus d'Afrique avec la même douceur que ceux de Pharsale.

Après être sorti vainqueur de cette guerre; il lui en fallut soutenir une beaucoup plus difficile en Espagne. La défaite de *Pharnace* n'avoit presque rien ajouté à sa gloire. Mais *Cnæus Pompée*, fils du *grand Pompée*, jeune homme aussi actif qu'intrépide, avoit formé contre lui un parti puissant & redoutable, par le concours général de tout ce qu'il y avoit de gens attachés encore au grand nom de son pere. Quoiqu'accompagné de sa fortune, *César* n'avoit point encore livré de bataille plus sanglante (*a* & plus périlleuse que celle de *Munda*. Voyant pencher la victoire du côté des ennemis, il descendit de cheval, se posta devant ses lignes qui plioient, & ayant reproché à la fortune de l'avoir réservé à une fin si malheureuse, il cria à ses soldats qu'il ne reculeroit point d'un pas, & qu'il considérassent quel Général ils alloient abandonner, & dans quelle conjoncture. La honte plus que la valeur, & l'intrépidité du chef plus que celle du soldat, rallierent les troupes. *Cnæus Pompée* fut tué dans un lieu désert, où il s'étoit traîné, couvert de blessures. *Labienus* & *Varus* périrent dans la mêlée.

son armée. Il exprimoit cette victoire par ces trois mots si connus, *veni*, *vidi*, *vici* : je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.

(*a* Le succès de cette bataille parut devoir être si malheureux pour *César*, qu'au rapport de *Suétone* il fut sur le point de se percer de son épée.

CAPUT XXXIII.

Quid Cæsaris Romam reversi necem subsecutum.

CÆSAR omnium victor, regressus in urbem, quod humanam excedat fidem, omnibus qui contra se arma tulerant, ignovit; magnificentissimisque gladiatorii muneris, naumachiæ, & equitum peditumque, simul elephantorum certaminis spectaculis, epulique per multos dies dati celebratione, replevit eam. Quinque egit triumphos. Gallici *apparatus ex citro*, Pontici *ex achanto*, Alexandrini *testudine*, Africi *ebore*, Hispaniensis *argento rasili constitit. Pecunia ex manubiis lata, paulò amplius sexies millies sestertiûm.*

Neque illi tanto viro, & tam clementer omnibus victoriis suis uso, plùs quinque mensium principalis quies contigit. Quippe cùm mense Octobri in urbem revertisset, idibus Martiis, conjurationis auctoribus Bruto & Cassio (quorum alterum promittendo Consulatum non obligaverat, contra differendo Cassium offenderat; adjectis etiam consiliariis cædis familiarissimis omnium, & fortunâ partium ejus in summum evectis fastigium, Decimo Bruto, & Caïo

(*a*) On voit sur les médailles de *Brutus* un Bonnet, sym-

CHAPITRE XXXIII.

Retour de César à Rome. Sa mort, & ses suites.

César, après la défaite entiere de ses ennemis, revint à Rome; & ce qui est inconcevable, il pardonna à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui. Il donna au peuple les spectacles les plus magnifiques : des batailles navales, des combats d'éléphans, de gladiateurs, de troupes à pied & à cheval, & des festins publics continués pendant plusieurs jours. Il triompha cinq fois. Les ornemens de son triomphe des Gaules étoient en bois de citronnier; de celui de Pont, en achante; de celui d'Alexandrie, en écailles de tortue; de celui d'Afrique, en ivoire, & de celui d'Espagne en argent poli. La somme qu'il recueillit de la vente du butin, monta à un peu plus de 600 millions de sesterces.

Mais ce grand homme, ce vainqueur si modéré dans la victoire, ne jouit paisiblement de la suprême puissance, que l'espace de cinq mois, puisqu'il revint à Rome en Octobre, & qu'il fut assassiné (*a*) le 15 de Mars. *Brutus*, qu'il n'avoit pu s'attacher par la promesse du Consulat, & *Cassius*, qu'il avoit aigri en différant de l'y élever, conspirerent contre sa vie. Ils eurent pour complices ceux de ses amis les plus intimes, qui devoient leur fortune au succès de ses armes, tels que *Deci-*

bole de la liberté, placé entre deux poignards, avec ces mots : *EID. MAR.*

Trebonio, aliisque clari nominis viris) interemptus est. Cui magnam invidiam conciliârat Marcus Antonius, omnibus audendis paratissimus, Consulatûs collega, imponendo capiti ejus Lupercalibus sedentis pro rostris insigne regium, quod ab eo ita repulsum erat, ut non offensus videretur.

Laudandum experientiâ consilium est Pansæ atque Hirtii, qui semper prædixerant Cæsari, ut principatum armis quæsitum, armis teneret. *Ille, dictitans* mori se, quàm timeri malle, *dum clementiam, quam præstiterat, expectat, incautus ab ingratis occupatus est, cùm quidem (a) plurima præsagia atque indicia Dii immortales futuri obtulissent periculi. Nàm & Aruspices præmonuerant* ut diligentissimè iduum Martiarum caveret diem; *& uxor Calpurnia, territa nocturno visu, ut eâ die domi subsisteret, orabat; & libelli conjurationem nunciantes, dati, ab eo neque protinùs lecti erant. Sed profectò ineluctabilis fatorum vis, cujuscumque fortunam mutare constituit, consilia corrumpit.*

Quo anno id patravêre facinus Brutus & Caïus Cassius, Prætores erant; Decimus Brutus, Consul designatus. Hi unà cum conjurationis globo, stipati gladiatorum Decimi Bruti manu, Capitolium occupavêre, cùm Consul Antonius (quem cùm simul interi-

(a) Voy. *Suétone* & *Plutarque*. Vie de *César*.

mus Brutus, *Caïus Trebonius*, (a) & un grand nombre d'autres Romains illustres. *Antoine*, son Collegue dans le Consulat, homme d'une audace effrénée, & capable de tout oser, l'avoit rendu l'objet de la haine publique en lui mettant la couronne sur la tête, lorsqu'il assistoit aux Lupercales, assis dans la place aux harangues. *César* l'avoit rejettée, mais sans en paroître offensé.

L'événement justifia la sagesse du conseil que lui avoient toujours donné *Pansa* & *Hirtius*, de garantir par la force la domination qu'il s'étoit acquise par la force. A quoi *César* avoit toujours répondu, qu'*il aimoit mieux périr, qu'être craint*. Il s'endormit donc sur l'espoir qu'on imiteroit sa clémence, & l'ingratitude surprit sa sécurité. Il est vrai que les Dieux avoient annoncé par plusieurs présages le danger qui le menaçoit. Les Aruspices l'avoient souvent averti de se défier des Ides de Mars. Sa femme *Calpurnie*, effrayée par un songe, l'avoit conjuré de ne point sortir ce jour-là. Il avoit même reçu des billets, qui lui donnoient avis de la conspiration, & qu'il différa de lire. Mais l'inflexible destin aveugle ceux qu'il veut perdre.

Brutus & *Cassius*, qui étoient Préteurs l'année du meurtre de César, & *Decimus Brutus*, Consul désigné, s'étant fait suivre d'un gros de Gladiateurs, au service de ce dernier, se saisirent du Capitole, avec le reste des conjurés. *Cassius* avoit opiné à la mort du Consul *Antoine*, & à la cassation du testament de

(a) On compta jusqu'à 60 conjurés.

mendum censuisset Cassius, testamentumque Cæsaris abolendum, Brutus repugnaverat, dictitans, nihil amplius civibus præter Tyranni, *ita enim appellari Cæsarem facto ejus expediebat*, petendum esse sanguinem) *convocato Senatu, cùm jam Dolabella, quem substituturus sibi Cæsar designaverat Consulem, fasces atque insignia corripuisset Consularia, velut pacis auctor, liberos suos obsides in capitolium misit, fidemque descendendi tutò interfectoribus Cæsaris dedit. Et illud decreti Atheniensium celeberrimi exemplum*, (*a*) *relatum à Cicerone*, oblivionis præteritarum rerum, *decreto patrum comprobatum est.*

CAPUT XXXIV.

Unde ortus Octavius. Adoptatus à Cæsare Romam venit, habetque infensos Antonium ac Dolabellam.

CÆSARIS deinde testamentum apertum est, quo Caïum Octavium, nepotem sororis suæ Juliæ, adoptabat. De cujus origine, etiamsi prævenit, pauca dicenda sunt.

(*a*) Les Spartiates s'étant rendus maîtres d'Athenes, en conferent le gouvernement à trente Magistrats, qui devinrent ensuite autant de tyrans. Ils furent chassés par *Thrasybule*, le restaurateur de la liberté, lequel porta une loi qui ordonnoit de n'inquiéter personne sur le passé. Cette loi fut nommée *Amnistie*, & c'est ce que *Velleius* appelle un *Décret d'oubli*. *Cicéron* en fit un grand éloge. (1 Philip.), & persuada au Sénat d'en porter une semblable.

ſar. Mais *Brutus* s'y étoit oppoſé, diſant *e des citoyens ne devoient attenter qu'à la vie tyran*. Cette qualification qu'il donnoit à *ſar*, étoit néceſſaire pour juſtifier ſon action, éja *Dolabella*, que *Céſar* avoit nommé ſon cceſſeur dans le Conſulat, s'étoit emparé des iſceaux, & des autres ornemens conſulaires. *ntoine* convoqua le Sénat, & comme s'il eût oulu rétablir la paix, il envoya ſes enfans n ôtages au Capitole, pour aſſurer les contrés qu'ils pouvoient deſcendre en toute ſûté, & le Sénat confirma par un décret l'*amiſtie* propoſée par *Cicéron*, à l'exemple des théniens.

CHAPITRE XXXIV.

Origine d'Octave. Il eſt adopté par Céſar. Il vient à Rome. Antoine & Dolabella ſe déclarent contre lui.

ON ouvrit enſuite le teſtament de *Céſar*. Il avoit adopté *Caïus Octave*, petit-fils de ſa ſœur *Julie*. Diſons un mot de ſon origine, quoiqu'il (*a*) ait eu ſoin de nous en inſtruire luimême.

(*a*) *Auguſte* avoit écrit ſa vie, comme le prouve ce paſſage de *Suétone* : *Ipſe Auguſtus nihil amplius quàm Equeſtri familiâ ſe ortum eſſe dicit, ſed veteri ac locuplete & in qua primus Senator pater ſuus fuerit* : *Auguſte* ſe dit iſſu d'une famille de ſimples Chevaliers, mais riche & ancienne. Son pere fut le premier Sénateur de ſon nom. Vie d'*Aug.*

Fuit Caïus Octavius, ut non Patriciâ, ita admodum speciosâ Equestri genitus familiâ, gravis, sanctus, innocens, dives. Hic Prætor inter nobilissimos viros creatus, primo loco, cùm ei dignatio Juliâ genitam Acciam conciliásset uxorem, ex eo honore sortitus Macedoniam, appellatusque in ea Imperator, *decedens ad petitionem Consulatûs obiit, prætextato relicto filio; quem Caïus Cæsar, major ejus avunculus, educatum apud Philippum vitricum, dilexit ut suum, natumque annos XVIII. Hispaniensis militiæ assecutum se postea comitem habuit, nunquam aut alio usum hospitio, quàm suo, aut alio vectum vehiculo; Pontificatûsque sacerdotio puerum honoravit. Et pacatis bellis civilibus, ad erudiendum liberalibus disciplinis singularis indolem juvenis, Apolloniam eum in studia miserat, mox belli Getici, ac deinde Parthici habiturus commilitonem.*

Cui ut est nunciatum de cæde avunculi; cùm protinus ex vicinis legionibus Centuriones suam, suorumque militum operam ei pollicerentur, neque eam spernendam Salvidienus & Agrippa dicerent; ille festinans pervenire in urbem, omnem ordinationem & necis & testamenti Brundisii comperit. Cui

Caïus Octavius, son pere, issu non d'une famille Patricienne, mais des plus illustres Chevaliers, étoit un homme grave, droit, vertueux & riche. Comme il avoit été créé Préteur, & nommé avant plusieurs concurrens distingués, la considération dont il jouissoit l'avoit fait juger digne de l'alliance de *César*, dont il épousa la niéce. Au sortir de la Préture, il avoit eu par le sort le gouvernement de Macédoine, où il avoit acquis le titre d'*Imperator*. Il en revenoit pour demander le Consulat, lorsqu'il mourut en chemin. Il laissa son fils dans un (*a*) âge encore tendre. *Philippe*, son beau-pere, se chargea de son éducation, & *César*, son grand-oncle, l'aima comme son propre fils. Il le prit avec lui à l'âge de 18 ans, & le conduisit à la guerre d'Espagne, lui faisant toujours partager sa voiture & son logement. Il l'honora même pendant son enfance de la dignité de Pontife. Après les guerres civiles, il l'envoya à Apollonie, pour y cultiver ses rares talens par l'étude des lettres, dans le dessein de faire ensuite avec lui la guerre qu'il projettoit contre les Gétes & les Parthes.

A peine *Octave* eut-il appris l'assassinat de son oncle, que quoique *Salvidienus* & *Agrippa* lui conseillassent d'accepter l'offre que lui faisoient les Centurions des légions voisines, de leurs services & de ceux de leurs soldats, il se hâta de venir à Rome. On l'informa à Brindes de toutes les circonstances de la mort de *César*, & des dispositions de son testament. A son approche, une foule de ses amis vin-

(*a*) Au dessous de 17 ans.

adventanti Romam immanis amicorum occurrit frequentia ; & cùm intraret urbem, solis orbis super caput ejus, curvatus æqualiter, rotundatusque in colorem arcûs, velut coronam tanti mox viri capiti imponens, conspectus est.

Non placebat Acciæ matri, Philippoque vitrico, adiri nomen invidiosæ fortunæ Cæsaris. Sed asserebant salutaria Reipublicæ terrarumque orbis fata conditorem conservatoremque Romani nominis. Sprevit itaque cælestis animus humana consilia ; & cum periculo potiùs summa quàm tutò humilia proposuit sequi, maluitque avunculo, & Cæsari de se quàm vitrico credere : dictitans, nefas esse, quo nomine Cæsari dignus esset visus, sibimet ipsum videri indignum.

Hunc protinus Antonius Consul superbè excipit (neque is erat contemptus, sed metus) vixque admisso in Pompeianos hortos loquendi secum tempus dedit. Mox etiam, velut insidiis ejus petitus sceleste insimulare cœpit. In quo turpiter deprehensa ejus vanitas est. Apertè deinde Antonii ac Dolabellæ Consulum ad nefandam dominationem erupit furor. Sestertiûm septies millies, depositum à Caïo Cæsare ad ædem Opis, occupatum ab Antonio, actorum ejusdem insertis falsis, commutatisque & corruptis commentariis. Atque omnia pretio temperata, vendente Rempublicam Consule. Idem pro-

rent

:nt au-devant de lui ; & à son entrée dans la ille, on vit le globe du soleil, formant une pece d'arc-en ciel, se courber également ır sa tête *a*), comme pour couronner un omme qui touchoit déja au faîte de l'élévation.

Sa mere *Accia*, & *Philippe* son beau-pere, 'étoient pas d'avis qu'il s'exposât au péril de : déclarer l'héritier de la succession de *César*. lais l'heureux destin qui veilloit sur Rome : sur l'univers, vouloit en faire le restaura-'ur, & le conservateur du nom Romain. Cette ne divine rejettant donc les timides conseils : la prudence humaine, préféra le danger d'as-rer au grand, à une fortune assurée, mais ɔscure, & le jugement d'un oncle tel que *:sar*, à l'opinion de son beau-pere, disant *ı'il lui seroit honteux de se croire indigne d'un ım, dont il avoit paru digne à ce grand homme.*
Antoine le reçut d'abord avec fierté, plu-ır crainte que par mépris. A peine lui ac-ɔrda t-il un moment pour conférer avec lui ıns les jardins de *Pompée.* Il porta même sa ɔirceur, jusqu'à l'accuser de vouloir lui ten-'e des embûches, accusation dont, à sa honte ı découvrit l'imposture. Enfin ce Consul, & *'olabella* son Collegue, ne gardant plus de esures, donnerent l'essor à la criminelle am-tion dont ils étoient dévorés. Le premier :mpara de 700 millions de sesterces, que *:sar* avoit déposés dans le temple d'Ops, al-ra, falsifia ses papiers, & en supposa d'au-es ; & l'on vit le Consul mettre tout à d'in-

'a) Mot à mot : on vit le soleil prendre la figure & ; couleurs de l'arc-en ciel, & se courber, &c.

vinciam Decimo Bruto, designato Consuli, decretam, Galliam occupare statuit; Dolabella transmarinas decrevit sibi. Interque naturaliter dissimillimos ac diversa volentes crescebat odium; eòque Caïus Cæsar juvenis quotidianis Antonii petebatur insidiis.

CAPUT XXXV.

Victus ab Octavio fugit Antonius. Senatus Pompeianos superstites adjuvat. Dictum Ciceronis in Octavium.

TORPEBAT oppressa dominatione Antonii civitas. Indignatio & dolor omnibus; vis ad resistendum nulli aderat; cùm Caïus Cæsar XIX. annum ingressus, mira ausus, ac summa consecutus, privato consilio, majorem Senatu pro Republica animum habuit. Primumque à Calatia, mox à Casilino veteranos excivit paternos. Quòrum exemplum secuti alii, brevi in formam justi coiêre exercitûs. Mox, cùm Antonius occurrisset exercitui, quem ex transmarinis provinciis Brundisium venire jusserat, legio Martia, & Quarta, cognitâ & Senatûs voluntate, & tanti

ignes encheres, & vendre la République. résolut d'usurper le gouvernement des aules, déja commis à *Decimus Brutus*, onsul désigné ; tandis que de son côté *olabella* se décernoit à lui-même celui des ovinces d'outre-mer. De-là les progrès de ette haine entre *Antoine* & *Octave*, dont caractere & les desseins étoient si différns, & l'opiniâtreté du premier à dresser s piéges à l'autre.

CHAPITRE XXXV.

e jeune César marche contre Antoine, gagne une bataille sur lui, & l'oblige à prendre la fuite. Le Sénat favorise les restes du parti de Pompée. Mot de Cicéron au sujet d'Octave.

ROME opprimée languissoit sous la domiition d'*Antoine*. Tous les citoyens étoient rtagés entre les sentimens de la douleur & de l'indignation, mais aucun n'étoit assez iissant pour s'opposer à la tyrannie, lorsque *jeune César*, entré dans sa dix-neuvieme ane, forma & exécuta avec un courage supéeur à celui du Sénat, & sans autre conseil le lui-même, les plus glorieuses & les plus andes entreprises. Il fit d'abord venir de ılatia, & puis de Casilin les soldats véténs de son pere. Leur exemple lui en attira entôt un nombre suffisant pour former une mée. Dès qu'*Antoine* fut venu au-devant celle qu'il avoit tirée des provinces d'ou-

juvenis indole, sublatis signis, ad Cæsarem se contulerunt. Eum Senatus, honoratum equestri statuâ, quæ hodieque in rostris posita ætatem ejus scripturâ indicat (qui honor non alii, per trecentos annos, quàm Lucio Syllæ & Cnæo Pompeio, & Caio Cæsari contigerat) Proprætorem unà cum Consulibus designatis, Hirtio & Pansa, bellum cum Antonio gerere jussit. Ab eo, annum agente vigesimum, fortissimè circa Mutinam administratum est; & Decimus Brutus obsidione liberatus; Antonius turpi ac nudâ fugâ coactus deserere Italiam; Consulum autem alter in acie, alter post paucos dies ex vulnere mortem obiit.

Omnia, ante quàm fugaretur Antonius, honorificè à Senatu in Cæsarem exercitumque ejus decreta sunt, maximè auctore Cicerone. Sed ut recessit metus, erupit voluntas, protinusque Pompeianis partibus rediit animus. Bruto, Cassioque (a) *Provinciæ, quas jam ipsi, sine ullo Senatusconsulto, occupaverant, decretæ; laudati, quicumque his se exercitus tradidissent; omnia transmarina imperia eorum commissa arbitrio. Quippe*

(a) Brutus eut le gouvernement de Syrie, & Cassius celui de Macédoine.

tre-mer, & fait assembler à Brindes, la légion Martiale, & la Quatrieme, ayant appris la volonté du Sénat, & le mérite éminent du *jeune César*, leverent leurs enseignes, & passerent dans son camp. Le Sénat l'honora d'une distinction qui n'avoit été accordée depuis 300 ans qu'à *Sylla*, à *Pompée*, & à *César*, en lui érigeant dans la place publique une statue équestre qui subsiste encore, avec une inscription qui marque son âge, & il l'associa en qualité de (a) *Propréteur à Pansa* & à *Hirtius*, Consuls désignés, pour faire la guerre à *Antoine*. Quoiqu'il n'eût encore que 20 ans, il commanda près de Modene avec une valeur distinguée. *Decimus Brutus*, qui y étoit assiégé, fut délivré, & *Antoine* dépouillé de ses forces & réduit à une fuite honteuse. L'un des Consuls (b) mourut les armes à la main, & l'autre d'une blessure, peu de jours après.

Avant la fuite d'*Antoine*, le Sénat, par le conseil sur-tout de *Cicéron*, n'avoit cessé de faire des décrets honorables au *jeune César* & à son armée. Mais la crainte ayant fait place aux vrais sentimens, le parti de *Pompée* se ranima tout-à-coup. On confirma à *Brutus*, & à *Cassius* le gouvernement des provinces dont ils s'étoient emparés sans y être autorisés par un Sénatùsconsulte. On donna des louanges aux armées qui se joignirent à eux, & on soumit à leur autorité tous les Magis-

(a) Quand le Consul ou le Proconsul n'étoient point dans l'armée, le Préteur où le Propréteur en avoient le commandement. *Cicéron*, par sa cinquieme Philippique, persuada au Sénat de donner ce titre à *Octave*.

(b) *Hirtius*.

Marcus Brutus & Caïus Cassius, nunc metuentes arma Antonii, nunc, ad augendam ejus invidiam, simulantes se metuere, testati edictis, libenter se vel in perpetuo exilio victuros, dum Reipublicæ constaret concordia, nec ullam belli civilis præbituros materiam, plurimùm sibi honoris esse in conscientia facti sui; *profecti urbe atque Italiâ, intento ac pari animo, sine auctoritate publica, provincias exercitusque occupaverant; & ubicumque ipsi essent, prætexentes esse Rempublicam, pecunias etiam quæ ex transmarinis provinciis Romam ab Quæstoribus deportabantur, à volentibus acceperant. Quæ omnia Senatûs decretis comprehensa, & comprobata sunt. Et Decimo Bruto, quòd alieno beneficio viveret, decretus triumphus. Pansæ atque Hirtii corpora publicâ sepulturâ honorata.*

Cæsaris adeo nulla habita mentio, ut legati, qui ad exercitum ejus missi erant, juberentur, summoto eo, milites alloqui. Non fuit tam ingratus exercitus, quàm fuerat Senatus. Nam, cùm eam injuriam dissimulando Cæsar ferret, negavêre milites, sine Imperatore suo, ulla se audituros mandata. Hoc est illud tempus, quo Cicero, insito amore

trats en charge au-delà des mers. Ces deux hommes, qui tantôt craignoient les armes d'*Antoine*, & tantôt feignoient de les craindre pour le rendre plus odieux, ayant publié par leurs manifestes qu'ils étoient disposés à passer leur vie dans l'exil, pourvu que la République jouît d'une paix solide & durable, & à n'exciter aucun sujet de guerre civile, assez contents du glorieux témoignage de leur conscience sur ce qu'ils avoient fait, étant sortis avec précipitation & de concert de Rome & de l'Italie, avoient pris possession des provinces & des armées, de leur autorité privée; & sous prétexte que la République étoit par-tout où ils étoient, ils avoient aisément fait consentir les Questeurs à leur livrer les tributs qu'ils portoient à Rome. Tout cela fut compris & approuvé dans les ordonnances du Sénat. On décerna les honneurs du triomphe à *Decimus Brutus*, apparemment parce qu'il étoit redevable de la vie (a) à une main etrangere. Les funérailles des deux Consuls furent faites aux dépens du public.

Quant au *jeune César*, on en fit si peu mention, que ceux qu'on députa vers son armée, avoient ordre de parler aux soldats, sans s'adresser à lui. Il dissimula cette injure; mais ses soldats, plus reconnoissans que le Sénat, ne voulurent écouter ses envoyés qu'en présence de leur Général. C'est alors que *Cicéron*, naturellement & passionnément attaché au parti de *Pompée*, dit *qu'il falloit*

(a) Ironie sanglante : on a vu qu'il fut sauvé à Modene par *Octave*, lorsqu'il étoit sur le point de tomber entre les mains d'*Antoine*.

Pompeianarum partium, Cæsarem laudandum, & (*a*) tollendum *censebat: cùm aliud diceret, aliud intelligi vellet.*

CAPUT XXXVI.

Fugiens Antonius à militibus Lepidi recipitur. Perimitur Decimus Brutus. Ciceronis in Antonium orationes. Posterior Triumviratus. Fortuna Ventidii.

INTERIM Antonius fugâ transgressus Alpes, primò per colloquia repulsus à Marco Lepido, qui Pontifex maximus in Caii Cæsaris locum furto creatus, decretâ sibi Hispaniâ, adhuc in Gallia morabatur; mox sæpius in conspectum veniens militum, cùm & Lepido omnes Imperatores forent meliores, & multis Antonius, dum erat sobrius, per aversa castrorum proruto vallo militibus receptus est. Qui titulo Imperii cedebat Lepido, cùm summa virium penes eum foret.

Sub Antonii ingressum in castra, Juventius Laterensis, vir vitâ ac morte consentaneus, cùm acerrimè suasisset Lepido, ne se cum Antonio, hoste judicato, jungeret, irritus consilii, gladio se ipse transfixit.

(*a*) L'équivoque porte sur le mot *Tollere*, qui signifie également *louer* & *tuer*.

louer le jeune César, & l'élever jusqu'au ciel. Expression équivoque, par laquelle il disoit une chose, & vouloit en faire entendre une autre.

CHAPITRE XXXVI.

Fuite d'Antoine. Il est reçu dans le camp de Lepide, &c. Il fait assassiner Decimus Brutus. Philippiques de Cicéron. Second Triumvirat. Fortune de Ventidius.

CEPENDANT *Antoine* s'étant retiré au-delà des Alpes, s'adressa par députés à *Lépide*, qui avoit été créé (a) secrétement grand-Pontife à la place de *César*, & qui s'étant décerné le gouvernement de l'Espagne, se trouvoit pourtant encore dans les Gaules. Ses propositions furent d'abord rejettées ; mais comme il étoit supérieur à beaucoup de Généraux, quand il ne s'étoit point livré aux excès du vin, & que *Lépide* étoit le dernier de tous, à force de se présenter aux yeux des soldats, il fut reçu dans le camp par une voie dérobée, où on avoit abattu une partie des retranchemens pour le recevoir. *Lépide* conserva le nom de Général, mais *Antoine* en eut dès-lors toute l'autorité.

A peine eut-il été introduit, que *Juventius Laterensis*, dont les plus fortes instances n'avoient pu dissuader *Lépide* de s'unir avec un homme déclaré ennemi de la République, se perça de son épée, & finit ainsi d'une maniere digne de sa vie.

(a) Il fut élevé à cette dignité par les artifices & l'autorité d'*Antoine*. Dion.

Plancus deinde, dubiá, id est, suâ fide, diu quarum esset partium, secum luctatus, ac sibi difficile consentiens, & nunc adjutor Decimi Bruti, designati Consulis, Collegæ sui, Senatuique se litteris venditans, mox ejusdem proditor; (a) Asinius autem Pollio, firmus proposito, & Julianis partibus fidus, Pompeianis adversus, uterque exercitus tradidêre Antonio.

Decimus Brutus desertus primò à Planco, post etiam insidiis ejusdem petitus, paulatim relinquente eum exercitu, fugiens, in hospitis cujusdam ignobilis viri, nomine Cameli, domo, ab iis quos miserat Antonius, jugulatus est; justissimasque optimè de se merito viro Caïo Cæsari pœnas dedit: cujus cùm primus omnium amicorum fuisset, interfector fuit; & fortunæ, ex qua fructum tulerat, invidiam in auctorem relegabat, censebatque æquum, quæ acceperat à Cæsare retinere; Cæsarem, qui illa dederat, perisse.

Hæc sunt tempora, quibus M. Tullius continuis actionibus æternas Antonii memoriæ inussit notas; sed hic fulgentissimo & cœlesti ore; at Tribunus Canutius continuâ rabie lacerabat Antonium. Utrique vindicta libertatis morte stetit: Sed Tribuni sanguine

(a) Orateur célebre. *Auguste*, qui l'aimoit beaucoup, l'éleva à la dignité de Consul. *Virgile* dans sa quatrieme Eglogue, l'appelle l'*ornement de son siécle; Decus ævi sui.*

Plancus & *Asinius Pollion* remirent leur armée au pouvoir d'*Antoine*; le premier toujours d'une foi douteuse & incertaine, ne sachant de quel parti il étoit, & ne pouvant s'accorder avec lui-même, quelquefois appuyant *Decimus Brutus*, son Collégue désigné dans le Consulat, vantant dans ses lettres son attachement au Sénat, & le trahissant ensuite; le second au contraire ferme dans sa résolution d'être fidele au parti de *César*, & opposé à celui de *Pompée*.

Decimus Brutus, d'abord abandonné de *Plancus*, puis exposé à ses embûches, voyant qu'insensiblement ses soldats le désertoient, se réfugia dans la maison d'un homme du commun, appellé *Camelus*. Il y fut égorgé, & subit ainsi la peine de son ingratitude envers *César*, qui l'avoit comblé de bienfaits. De son ami le plus intime, il étoit devenu son assassin, l'accusant de la haine qu'il s'étoit attiré par sa fortune, dont lui-même avoit recueilli les fruits, & jugeant que son bienfaiteur méritoit la mort, tandis qu'il se croyoit en droit de retenir ses largesses.

Ce fut alors que *Cicéron* imprima un éternel opprobre à la mémoire d'*Antoine* par ses divines (*a*) *Philippiques*; pendant que le Tribun *Canutius*, acharné contre lui, le déchiroit comme une bête féroce. L'un & l'autre furent les victimes de leur zele pour la défense de la liberté. Le sang du Tribun commença la proscription; celui de *Cicéron* assou-

(*a*) Il en prononça 14 dans l'espace de quelques mois.

commissa proscriptio; Ciceronis, velut satiato Antonio, pœnâ finita.

Lepidus deinde à Senatu hostis judicatus est, ut ante fuerat Antonius. Tum inter eum, Cæsaremque & Antonium commercia epistolarum, & conditionum jacta mentio; cùm Antonius & subinde Cæsarem admoneret; quàm inimicæ ipsi Pompeianæ partes forent, & in quod jam emersissent fastigium; & quanto Ciceronis studio Brutus Cassiusque attollerentur; denunciaretque, se cum Bruto Cassioque, qui jam decem & septem legionum potentes erant, juncturum vires suas, si Cæsar ejus aspernaretur concordiam, *diceretque*, plus Cæsarem patris, quàm se amici ultioni debere. *Tum inita potentiæ societas, & hortantibus orantibusque exercitibus, inter Antonium etiam & Cæsarem facta affinitas; cùm esset privigna Antonii desponsata Cæsari. Consulatumque iniit Cæsar pridie quàm viginti annos impleret, X Calendas Octobres, cum Collega Quinto Pedio, post urbem conditam annis septingentis novem, ante septuaginta duos, quàm tu, Marce Vinici, Consulatum inires.*

Vidit hic annus Ventidium, per quam urbem inter captivos Picentium in triumpho ductus erat, in ea consularem prætextam jungentem Prætoriæ. Idem hic postea triumphavit.



viſſant enfin la rage d'*Antoine*, y mit un terme.

Lépide fut enſuite déclaré par le Sénat ennemi de la République, comme *Antoine* l'avoit déja été. Ces deux hommes & le *jeune César* commencerent alors à s'écrire, & à négocier leur union. *Antoine* faiſoit conſidérer à *César*, que le parti de *Pompée*, envenimé contre le ſien, avoit déja fait des progrès rapides; que *Cicéron* ne ſongeoit qu'à élever *Brutus* & *Caſſius*; qu'il étoit lui-même réſolu à joindre ſes forces à leurs dix-ſept legions, ſuppoſé qu'il refusât de s'unir avec lui; & qu'enfin le ſoin de venger *Jules-César* regardoit encore plus ſon fils que ſon ami. Telle fut l'origine du Triumvirat. *Antoine*, à la priere des ſoldats, s'allia même avec *Octave*, en lui promettant ſa belle-fille pour épouſe; & celui-ci fut fait Conſul avec *Quintus Pedius*, un jour avant ſa vingtieme année, le 21 de Septembre, 709 ans après la fondation de Rome, & 72 avant votre Conſulat, illuſtre Vinicius.

On vit cette année *Ventidius* joindre la robe conſulaire à la prétorienne, dans la même ville où il avoit été mené en triomphe, avec les autres priſonniers faits dans le Picénum. Il triompha même quelque tems après.

CAPUT XXXVI.

Proscriptiones. Mors Ciceronis.

Furente deinde Antonio, simulque Lepido, quorum uterque, ut prædiximus, hostes judicati erant, cùm ambo mallent sibi nuntiari quid passi essent, quàm quid emeruissent, repugnante Cæsare, sed frustra adversùs duos, instauratum Syllani exempli malum, proscriptio.

Nihil tam indignum illo tempore fuit; quàm quod aut Cæsar aliquem proscribere coactus est, aut ab illo Cicero proscriptus est: abscissaque scelere Antonii vox publica est, cùm ejus salutem nemo defendisset, qui per tot annos & publicam civitatis, & privatam civium defenderat.

Nihil tamen egisti, Marce Antoni, (cogit enim excedere propositi formam operis, erumpens animo ac pectore indignatio) nihil, inquam, egisti, mercedem cœlestissimi oris, & clarissimi capitis abscissi numerando, auctoramentoque funebri ad conservatoris quondam Reipublicæ, tantique Consulis irritando necem. Rapuisti tu Marco Ciceroni lucem sollicitam, & ætatem senilem, & vitam miseriorem, te principe, quàm sub te Triumviro mortem: famam verò, gloriamque factorum

CHAPITRE XXVIII.

Proſcriptions. Mort de Cicéron.

LES fureurs d'*Antoine* & de *Lépide*, déclarés l'un & l'autre ennemis de la République, & plus diſpoſés à ſe rappeller ce qu'ils avoient ſouffert de la part du Sénat, que ce qu'ils avoient mérité, renouvellerent les funeſtes proſcriptions de *Sylla*. Le *jeune César*, trop foible pour réſiſter aux deux autres Triumvirs, s'y oppoſa vainement.

Rien de plus triſte, rien de plus indigne alors, que la néceſſité où il ſe retrouva de proſcrire quelqu'un, (a) & ſur-tout *Cicéron*. Le crime d'*Antoine* rendit muet l'organe de la patrie, & l'on vit ſans défenſeur ce *Cicéron*, qui l'avoit été ſi long-tems des intérêts de la République, & des cauſes des citoyens.

Tu n'as cependant rien fait, *Marc-Antoine*, (car puis-je contenir ici les tranſports de mon indignation & ne pas quitter le ſtyle tranquille de l'hiſtoire pour m'élever contre toi?) Non, dis-je, tu n'as rien fait, en mettant à prix, & en payant la tête de cet Orateur divin, de cet illuſtre Conſul, qui fut autrefois le libérateur de la patrie. Tu n'as arraché à *Cicéron* que les triſtes ennuis d'une vieilleſſe importune, & une vie qui eût été plus malheureuſe ſous ta domination,

(a) *Antoine abandonna au jeune César le propre frere de ſa mere; & celui-ci conſentit qu'Antoine fit mourir Cicéron, quoique ce grand homme l'eût ſoutenu de ſon crédit contre Antoine même.* Vertot. *Rév. Rom.*

atque dictorum adeo non abstulisti, ut auxeris Vivit, vivetque per omnium sæculorum memoriam. Dumque hoc vel fortè, vel providentiâ vel utcumque constitutum, rerum naturæ corpus; quod ille pene solus Romanorum animo vidit, ingenio complexus est, eloquentiâ illuminavit, manebit incolume; comitem ævi sui laudem Ciceronis trahet: omnisque posteritas illius in te scripta mirabitur, tuum in eum factum execrabitur; citiusque in mundo genus hominum, quàm (a) ea cadet.

CAPUT XXXVIII.

Quàm fœda per proscriptiones invecta. Cœpta M. Cælii ac Milonis. Mulctati Tribuni plebis Marullus Epidius, Flavusque Cæsetius. Mors Trebonii ac Dolabellæ.

HUJUS totius temporis fortunam ne deflere quidem quisquam satis dignè potuit, adeo nemo exprimere verbis potest. Id tamen notandum est; fuisse in proscriptos uxorum fidem summam, libertorum mediam, servorum aliquam, filiorum nullam. Adeo difficilis est hominibus utcunque conceptæ spei mora.

Ne quid ulli sanctum relinqueretur, velut in dotem invitamentumque sceleris, Anto-

(a) *Laus Ciceronis.*

que ne l'a été sa mort sous ton Triumvirat. Loin de lui avoir ravi la gloire de ses discours & de ses actions, tu n'as fait que l'accroître. Son nom vit, & vivra dans la mémoire de tous les hommes; il passera de siècle en siècle, tant que subsistera cet univers, ouvrage d'un hazard aveugle, ou d'une cause intelligente, que presque seul parmi les Romains, il a pénétré par ses lumieres, embrassé par son génie, éclairé par son éloquence. La postérité la plus reculée admirera les Discours qu'il a prononcés contre toi : elle aura en exécration la barbarie que tu as exercée contre lui; & le genre humain périra plutôt que sa gloire.

CHAPITRE XXXVIII.

Suites horribles de la proscription. Entreprises de M. Cælius & de Milon. Punition de Marullus Epidius & de Flavus Cæsetius, Tribuns du peuple. Mort de Trebonius & de Dolabella, &c.

Il est impossible de retracer tous les malheurs de ces tems-là; on ne sauroit même les déplorer assez. Remarquons cependant que les proscrits furent pleurés de leurs femmes, regrettés de leurs affranchis, & presque de leurs esclaves. Mais leurs enfans les oublierent; tant les hommes souffrent avec peine le retardement de leurs espérances, bien ou mal conçues.

Afin qu'il ne restât plus rien d'inviolable, & que le crime fût, pour ainsi dire, enhardi

nius Lucium Cæſarem avunculum, Lepidus Paulum fratrem proſcripſerant. Nec Planco gratia deſuit ad impetrandum, ut frater ejus Plancus Plotius proſcriberetur. Eòque inter jocos militares, qui currum Lepidi, Plancique ſecuti erant, inter execrationem civium uſurpabant hunc verſum :

De (a) Germanis, non de Gallis duo triumphant Conſules.

Suo præteritum loco referatur, neque enim perſona umbram actæ rei capit. Dum in acie Pharſalica, Africaque de ſumma rerum Cæſar dimicat, Marcus Cælius, vir eloquio, animoque Curioni ſimillimus, ſed in utroque perfectior, nec minus ingenioſè nequam, cùm in modica re ſervari non poſſet, (quippe pejor illi res familiaris, quàm mens erat) in Prætura novarum tabularum auctor extitit; nequiitque Senatûs & auctoritate (b) Conſulis deterreri. Accito etiam Milone Annio, qui, non impetrato reditu, Julianis partibus infeſtus erat, in urbe ſeditionem, in agris occultè bellicum tumultum movens, primò ſummotus à Republica, mox conſularibus armis, auctore Senatu, circa Thurios oppreſſus eſt.

In cœpto pari ſimilis fortuna Milonis fuit;

(a) Alluſion à la double ſignification du mot *germanus*, *germain* & *couſin germain*.

(b) *Servilii*.

par l'autorité, & assuré d'une récompense, *Antoine* enveloppa dans la proscription *Lucius César*, son oncle, & *Lépide*, *Paulus* son frere. *Plancus* obtint aisément celle de son frere *Plancus Plotius*. Aussi ceux qui suivoient le char de triomphe de *Plancus* & de *Lepide*, faisoient-ils entendre ces vers, parmi les railleries des soldats, & les exécrations des citoyens.

Vous triomphez, Consuls Romains,
Non des Gaulois, mais des Germains.

Plaçons ici un trait dont il n'a pas été parlé en son lieu, & que le nom de son auteur ne me permet pas de laisser dans l'oubli. Pendant que *César* combattoit à Pharsale & en Afrique pour décider du sort de l'Etat; *Marcus Cælius*, homme semblable, mais supérieur à *Curion* en éloquence & en courage, & d'une méchanceté non moins artificieuse, sans ressource du côté de ses affaires, plus dérangées encore que son esprit, publia dans sa Préture, malgré l'autorité du Sénat, & du Consul *Servilius*, de nouvelles loix pour la libération des dettes. Il fit même revenir de son exil *Milon*, que le refus de son rappel avoit irrité contre le parti de *César*. Il excita sourdement une sédition dans la ville, & au-dehors une guerre ouverte. Il fut d'abord chassé & poursuivi ensuite par l'armée du Consul, qui le fit périr près de Sybaris, suivant l'intention du Sénat.

Milon dans une entreprise semblable eut le même sort. Cet homme inquiet & remuant, & d'une témérité peu conforme à sa fortune,

qui Compsam in Hirpinis oppugnans, ictusque lapide; tum Publio Clodio, tum patriæ, quam armis petebat, pœnas dedit, vir inquies, & ultra sortem temerarius.

Quatenus autem aliquid ex omissis peto, notetur immodicâ & intempestivâ libertate usos adversùs Caïum Cæsarem, Marullum Epidium, Flaviumque Cœsetium, Tribunos plebis, dum arguunt in eo regni voluntatem, pene vim dominationis expertos. In hoc tamen sæpe lacessiti Principis ira excessit, ut, Censoriâ potiùs contentus notâ, quàm animadversione Dictatoriâ, summoveret eos à Republica, testareturque, esse sibi miserrimum, quod aut naturâ suâ ei excedendum foret, aut minuenda dignitas.

Sed ad ordinem revertendum est.

Jam & Dolabella in Asia Caïum Trebonium Consularem, cui succedebat, fraude deceptum, Smyrnæ occiderat, virum adversùs merita Cæsaris ingratissimum, participemque cædis ejus, à quo ipse in consulare provectus fastigium fuerat; & Caïus Cassius, acceptis à Statio Murco, & Crispo Marcio, Prætoriis viris Imperatoribusque, prævalidis in Syria legionibus, inclusum Dolabellam, qui præoccupatâ Asiâ in Syriam pervenerat, Laodiceâ expugnatâ interfecerat (ita tamen, ut ad ictum servi sui Dolabella non segniter cervicem daret), & X legiones in eo tractu sui juris fecerat. Et Marcus Brutus Caïo An-

fut frappé & tué d'un coup de pierre au siége de Compsa, ville des Hirpins, & fut ainsi puni d'avoir assassiné *Clodius*, & attaqué sa patrie.

En revenant sur quelques-unes des choses qui ont été omises, remarquons l'excessive liberté que se donnerent mal-à-propos les Tribuns *Marullus Epidius* & *Flavius Cæsetius*, d'accuser *César* d'aspirer à la royauté, & le danger où ils se mirent d'éprouver les effets de sa souveraine puissance. *César* cependant, malgré leurs fréquentes attaques, borna son ressentiment à les dépouiller de leurs charges, se contentant de les noter en Censeur, au lieu de les punir en Dictateur, & gémissant de la triste alternative où il se voyoit réduit, de forcer son caractere, ou de laisser affoiblir son autorité.

Mais je reprends le fil de ma narration.

Dolabella avoit surpris & tué à Smyrne, en Asie, le Consulaire *Caïus Trebonius*, son prédécesseur dans ce gouvernement. Ce dernier avoit poussé l'ingratitude jusqu'à tremper dans le meurtre de *César*, à qui il devoit son élévation à la dignité éminente de Consul. *Cassius* ayant reçu des Ex-Préteur *Statius Murcus*, & *Crispus Marcius* les fortes légions de Syrie qu'ils commandoient, avoit ensuite réduit *Dolabella* à la nécessité de se faire tuer. *Dolabella* après s'être emparé de l'Asie, s'étoit transporté dans la Syrie & renfermé dans Laodicée, où se voyant forcé, il tendit courageusement la gorge à son esclave. *Cassius* se trouva alors à la tête de dix légions. *Bru-*

tonio, fratri Marci Antonii in Macedonia, Vatinioque circa Dyrrachium volentes legiones extorserat; sed Antonium bello lacessierat, Vatinium dignatione obruerat: cùm & Brutus cuilibet Ducum præferendus videretur, & Vatinius nulli nomini non esset postferendus. In quo deformitas corporis cum turpitudine certabat ingenii, adeo, ut animus ejus dignissimo domicilio inclusus videretur. Eratque VII legionibus validus.

Et lege Pediâ, quam Consul Pedius, Collega Cæsaris, tulerat, omnibus, qui Cæsarem patrem interfecerant, aquâ ignique damnatis iuterdictum erat. Quo tempore Capito, patruus meus, vir ordinis Senatorii, Agrippæ subscripsit in Caïum Cassium.

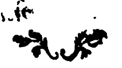
Dumque ea in Italia geruntur, acri atque prosperrimo bello Cassius Rhodum, rem immanis operis, ceperat; Brutus Lycios devicerat; & inde in Macedoniam exercitus transjecerant: cùm per omnia repugnans naturæ suæ Cassius, etiam Bruti clementiam vinceret. Neque reperias, quos aut pronior fortuna comitata sit, aut veluti fatigata maturiùs destituerit, quàm Brutum & Cassium.



tus de ſon côté avoit enlevé ſans peine en Macédoine à *Caïus Antoine*, frere du Triumvir, & à *Vatinius* auprès de Dyrrachium, celles qui étoient ſous leurs ordres : elles s'étoient données à lui volontairement. Il eſt vrai qu'il avoit attaqué *Antoine* à force ouverte ; mais il avoit accablé *Vatinius* ſous le poids de ſon nom & de ſa dignité. *Brutus* en effet sembloit l'emporter ſur tous les Généraux, & *Vatinius* le cédoit aux moins habiles. Au reſte, la difformité de ſon corps le diſputoit à la turpitude de ſon eſprit, enſorte que l'un ſembloit fait pour ſervir de domicile à l'autre. *Brutus* ſe vit donc renforcé de ſept légions.

Cependant le Conſul *Pedius*, par la loi qui porte ſon nom, avoit condamné à l'exil tous les aſſaſſins de *Céſar* ſon Collegue. C'eſt alors que le Sénateur *Capiton*, mon oncle paternel, ſouſcrivit avec *Agrippa* la condamnation de *Caſſius*.

Tandis que cela ſe paſſoit en Italie, *Caſſius* après un ſiége opiniâtre & qui offroit les plus grandes difficultés, avoit enfin pris Rhodes. *Brutus* s'étoit rendu maître de la Lycie. Ils avoient enſuite conduit leurs armées dans la Macédoine, où *Caſſius* força ſon caractere juſqu'à ſurpaſſer en douceur *Brutus* lui-même. Jamais Généraux ne furent d'abord plus favoriſés, ni plutôt trahis de la fortune, qui s'étoit comme laſſée de les ſuivre.



CAPUT XXXIX.

Acies Philippensis. Mors Cassii, Bruti, aliorumque spectatissimorum civium. Octavianam causam amplectitur Messala Corvinus.

Tum Cæsar & Antonius transjecerunt exercitus in Macedoniam, & apud urbem Philippos cum Marco Bruto Cassioque acie concurrerunt. Cornu cui Brutus præerat, impulsis hostibus, castra Cæsaris cepit. Nam ipse Cæsar, etiamsi infirmissimus valetudine erat, obibat munia Ducis, oratus etiam, ab Artorio Medico, ne in castris remaneret, *manifestè denunciatione quietis territo. Id autem in quo Cassius fuerat, fugatum ac malè mulctatum in altiora se receperat loca. Tum Cassius ex sua fortuna eventum Collegæ æstimans, cùm dimisisset evocatum, jussissetque nuntiari sibi*, quæ esset multitudo ac vis hominum, quæ ad se tenderet, *tardiùs eo nuntiantè, cùm in vicino esset agmen cursu ad eum tendentium, neque pulvere facies, aut signa denotari possent; existimans hostes esse, qui irruerent, lacernâ caput circumdedit, extentamque cervicem interritus liberto præbuit.*

CHAPITRE

CHAPITRE XXXIX.

Bataille de Philippes. Mort de Caſſius, de Brutus & de pluſieurs autres Romains illuſtres. Meſſala Corvinus embraſſe le parti d'Octave.

ALORS *Antoine* & le *jeune César* paſſerent en Macédoine à la tête de leurs armées, & leur livrerent bataille dans les plaines de Philippes. L'aîle commandée par *Brutus* pouſſa vigoureuſement les ennemis, & s'empara du quartier d'*Octave*, qui rempliſſoit les fonctions de Général, malgré l'extrême foibleſſe de ſa ſanté, & les inſtances d'*Artorius*, ſon Médecin, qui ayant eu dans ſon ſommeil (*a* une viſion effrayante, l'avoit preſſé de ſortir du camp. *Caſſius* voyant ſon aîle maltraîtée & miſe en déroute, s'étoit retiré ſur les hauteurs. Comme il jugeoit de la fortune de *Brutus* par la ſienne, & qu'il voyoit venir à lui une troupe inconnue, il dépêcha un Centurion vétéran pour en ſavoir le nombre & les forces. Mais celui-ci ayant trop tardé à lui rendre réponſe, & ceux-là ſe hâtant de le joindre, ſans que la pouſſiere lui permit de les reconnoître, ni de diſtinguer leurs drapeaux, il les prit pour des ennemis qui venoient fondre ſur lui. Sur quoi, s'étant enveloppé la tête de ſon manteau, il préſenta avec intrépidité la gorge à ſon affranchi. A peine

(*a*) Voilà bien le ſonge d'un courtiſan au ſervice d'un lâche.

Deciderat Cassii caput, cùm evocatus advenit nuncians Brutum esse victorem. *Qui, cùm Imperatorem prostratum videret :* sequar, *inquit*, eum quem mea occidit tarditas; *& ita in gladium incubuit.*

Post paucos deinde dies, Brutus conflixit cum hostibus, & victus acie, cùm in tumulum nocte ex fuga se recepisset, impetravit à Stratone Ægeate, familiari suo, ut manum morituro commodaret sibi; rejectoque lævo super caput brachio, cùm mucronem gladii ejus dexterâ tenens sinistræ admovisset mamillæ, ad eum ipsum locum quâ cor emicat, impellens se in vulnus, uno ictu transfixus, exspiravit.

Protinus Messala, fulgentissimus juvenis, proximus in illis castris Bruti Cassiique auctoritati, cùm essent, qui eum Ducem poscerent, servari beneficio Cæsaris maluit, quàm dubiam spem armorum tentare ampliùs. Nec aut Cæsari quidquam ex victoriis suis fuit lætiùs, quàm servâsse Corvinum, aut majus exemplum hominis grati ac pii, quàm Corvinus in Cæsarem fuit.

Non aliud bellum cruentius cæde clarissimorum virorum fuit. Tum Catonis filius cecidit. Eadem Lucullum, Hortensiumque, emi-

avoit-il expiré, que le Centurion vint annoncer la victoire de *Brutus*. Mais à la vue du cadavre de son Général : *je suivrai*, dit-il, *celui dont mon retardement a causé la mort*; & il se jetta sur la pointe de son épée.

Peu de jours après, *Brutus* en vint aux mains avec les ennemis ; & il fut vaincu. Il prit la fuite, & se réfugia pendant la nuit sur une éminence, où ayant fait promettre à *Straton* d'*Egée*, son ami particulier, qu'il l'aideroit à se tuer, levant le bras gauche au dessus de sa tête, & tenant de sa main droite l'épée de *Straton*, il la tourna vers la mamelle gauche, précisément à l'endroit où le battement du cœur se fait sentir, & se précipitant sur la pointe, il expira percé d'un seul coup.

Messala Corvinus, jeune homme du mérite le plus brillant, & qui dans l'armée de *Brutus* & de *Cassius* jouissoit d'une autorité presque égale à la leur, refusa de se rendre aux sollicitations de ceux qui souhaitoient de l'avoir pour Général, aimant mieux devoir sa conservation à la faveur du *jeune César*, que d'établir encore ses espérances sur le sort incertain des armes. *Octave* regarda le salut de *Corvinus* comme le fruit le plus doux de ses victoires ; & *Corvinus* répondit aux bienfaits d'*Octave*, en donnant l'exemple de la reconnoissance la plus éclatante, & du plus inviolable attachement.

Jamais la guerre dans sa fureur n'avoit moissonné plus d'illustres guerriers. Le fils de *Caton* y perdit la vie. *Luculle* & *Hortensius*,

nentissimorum civium filios, fortuna abstulit. Nam Varro ad ludibrium moriturus Antonii, digna illo ac vera de exitu ejus magna cum libertate ominatus est. Drusus Livius, Juliæ Augustæ pater, & Varus Quintilius, ne tentatâ quidem hostis misericordiâ, alter se ipse in tabernaculo interemit; Varus autem liberti, quem id facere coëgerat, manu, cùm se insignibus honorum veláſſet, jugulatus est.

CAPUT XL.

Bruti, Cassiique mores. Fuga Cnæi Domitii. Proscriptos excipit Sextus Pompeius: ejus indoles ac rapinæ. Capta ab Octavio Perusia.

HUNC exitum Marci Bruti partium septimum & trigesimum annum agentis fortuna esse voluit; corrupto animo ejus in diem, quæ illi omnes virtutes unius temeritate facti abstulit. Fuit autem Dux Cassius melior, quantò vir Brutus. E quibus Brutum amicum habere malles, inimicum magis timeres Cassium. In altero major vis, in altero virtus. Qui si vicissent, quantùm Reipublicæ interfuit Cæsarem potiùs habere, quàm Antonium principem, tantùm retulisset habere Brutum quàm Cassium.

fils de deux grands Citoyens, eurent le même sort. Pour *Varron*, qu'*Antoine* voulut se donner le plaisir de voir mourir, il lui prédit avec la plus grande liberté, & sans se tromper, la fin dont il étoit digne. *Drusus Livius*, pere de *Julie*, femme d'*Auguste*, & *Varus Quintilius*, ne tenterent pas même la clémence du vainqueur. Le premier se tua lui-même dans sa tente, & le second s'étant revêtu des ornemens de ses dignités, força son affranchi à lui donner la mort.

CHAPITRE XL.

Portrait de Brutus & de Cassius. Fuite de Cnæus Domitius. Les proscrits se retirent vers Sextus Pompée : son portrait ; ses brigandages. Prise de Pérouse par Octave, &c.

C'EST ainsi que la fortune voulut ruiner le parti de *Brutus*, âgé pour lors de 37 ans. Pour le conduire à sa perte, elle aveugla son esprit jusqu'au jour fatal où une folle témérité effaça toutes ses vertus. Il étoit plus homme de bien que *Cassius* ; mais celui-ci étoit meilleur Général. On eût plus désiré l'amitié de l'un : on eût craint davantage la haine de l'autre. *Cassius* avoit plus de vigueur dans l'ame ; *Brutus*, plus de vertu ; ensorte que si leur parti eût prévalu, c'eût été autant l'avantage de la République d'avoir à sa tête *Brutus* plutôt que *Cassius*, qu'il le fut depuis d'avoir le *jeune César* préférablement à *Antoine*.

Cnæus Domitius, pater Lucii Domitii, nuper à nobis visi, eminentissimæ ac nobilissimæ simplicitatis viri, avus hujus Cnæi Domitii, clarissimi juvenis, occupatis navibus cum magno sequentium consilia sua comitatu, fugæ fortunæque se commisit, semetipso contentus duce partium.

Statius Murcus, qui classi & custodiæ maris præfuerat, cum omni commissa sibi parte exercitûs naviumque Sextum Pompeium, Cnæi Magni filium, qui ex Hispania revertens, Siciliam armis occupaverat, petit. Ad quem & è Brutianis castris, & ex Italia, aliisque terrarum partibus, quos præsenti periculo fortuna subduxerat, proscripti confluebant. Quippe nullum habentibus statum quilibet dux erat idoneus; cùm fortuna non electionem daret, sed perfugium ostenderet; exitialemque tempestatem fugientibus (a) statio pro portu foret. Hic adolescens erat studiis rudis, sermone barbarus, impetu strenuus, manu promptus; cogitatione celer, fide patri dissimillimus, libertorum suorum libertus, servorumque servus, speciosis invidens ut pareret humillimis. Quem Senatus pene totus adhuc à Pompeianis constans partibus, post Antonii à Mutina fugam, eodem illo tempore quo Bruto Cassioque transmarinas provincias decreverat, revocatum ex Hispania, ubi adversùs eum clarissimum bellum Asinius

(a) *Statio* n'est proprement qu'une *rade*, où les vaisseaux ne sont point à l'abri des vents & des tempêtes.

Cnæus Domitius, pere de *Lucius Domitius*, homme d'une noble franchiſe, mort depuis peu, & ayeul de l'illuſtre & jeune *Domitius*, s'embarqua avec un grand nombre de gens qui s'attacherent à ſa perſonne, & ſans autre chef que lui-même, il prit le parti de la fuite, & remit ſon ſort entre les mains de la fortune.

Statius Murcus qui commandoit la flotte & bloquoit la mer, ſe retira vers *Sextus*, fils du *grand Pompée*, avec la partie de l'armée & des vaiſſeaux dont il étoit chargé. *Sextus*, revenu d'Eſpagne, s'étoit emparé de la Sicile. Tous les proſcrits que la fortune avoit ſauvés du péril préſent, accouroient en foule ſous ſes drapeaux, du camp de *Brutus*, de l'Italie & des autres parties du monde. Tout chef étoit bon à des gens qui ſe trouvoient ſans un état fixe, auxquels la fortune refuſoit la liberté du choix, & préſentoit cependant un aſyle, & qui ſe dérobant à une horrible tempête, regardoient le moindre abri comme une retraite aſſurée. Le *jeune Pompée* joignoit à une ignorance groſſiere des lettres, & à un langage barbare, une bravoure fougueuſe, une humeur colere & emportée, un eſprit vif & ardent, & une foi bien différente de celle de ſon pere : lâchement aſſervi à ſes affranchis & juſqu'à ſes eſclaves, jaloux du mérite éclatant, & ſe ſoumettant à des hommes vils & mépriſables. Le Sénat, alors preſqu'entiérement compoſé des partiſans de *Pompée*, l'avoit rappelé d'Eſpagne, où l'Ex-Prêteur *Aſinius Pollion* lui avoit fait la guerre avec beaucoup de ſuccès ; & lui ayant rendu

Pollio, Prætorius gesserat, in paterna bona restituerat, & oræ maritimæ præfecerat. Is tum, ut prædiximus, occupatâ Siciliâ, servitia fugitivosque in numerum exercitûs sui recipiens, magnum modum legionum effecerat; perque Menam & Menecratem, paternos libertos, præfectos classium, latrociniis ac prædationibus infestato mari, ad se exercitumque tuendum rapto utebatur, cùm eum non depuderet vindicatum armis ac ductu patris sui mare infestare piraticis sceleribus.

Fractis Brutianis Cassianisque partibus, Antonius transmarinas obiturus provincias, in Græcia substitit. Cæsar in Italiam se recepit, eamque, longè, quàm speraverat, tumultuosiorem reperit. Quippe Lucius Antonius Consul, vitiorum fratris sui consors, sed virtutum quæ interdum in illo erant, expers, modò apud veteranos criminatus Cæsarem, modò eos, qui injustâ divisione prædiorum, nominatisque colonis agros amiserant, ad arma conciens, magnum exercitum conflaverat. Ex altera parte, uxor An-

(a) Femme cruelle, ambitieuse & fiere. Elle épousa

les biens de ſon pere, il l'avoit chargé de la garde des côtes; dans le tems même qu'il avoit décerné à *Brutus* & à *Caſſius* le gouvernement des Provinces d'au-delà des mers, & aprés qu'*Antoine* eut fui de devant Modene. S'étant donc rendu maître de la Sicile, comme je l'ai dit, il avoit enrôlé dans ſon armée les eſclaves & les fugitifs, & s'étoit formé un grand nombre de légions. Il ſe ſervoit de *Ménas* & de *Ménécrate*, affranchis de ſon pere, auxquels il avoit donné le commandement de ſa flotte, pour infeſter les mers de leurs brigandages & de leurs rapines, par leſquelles il ſubſiſtoit lui & ſon armée; ne rougiſſant pas de ravager par ſes criminelles dévaſtations cette même mer que les armes & l'habileté de ſon pere avoient purgée de pirates.

Après la défaite du parti de *Brutus* & de *Caſſius*, *Antoine* ſéjourna quelque tems dans la Grece, d'où il devoit paſſer dans les Provinces d'au-delà des mers. *Octave*, de retour en Italie, la trouva beaucoup plus agitée qu'il ne s'y étoit attendu. Le Conſul *Lucius Antoine*, qui avoit les vices de ſon frere, ſans avoir les vertus qu'il montroit quelquefois, s'étoit formé une grande armée, ſoit en décriant *Octave* auprès des vétérans, ſoit en ſoulevant tous ceux qui avoient injuſtement perdu leurs biens, dans la diviſion des terres qu'on avoit faite, en faveur des citoyens nommés pour les colonies. D'un autre côté, (*a*) *Fulvie*, épouſe d'*Antoine*, femme

d'abord *Clodius*, enſuite *Curion*, & enfin *Marc-Antoine*. Tous ſes maris périrent miſérablement.

tonii Fulvia, nihil muliebre, præter corpus, gerens; omnia armis tumultuque miscebat. Hæc belli sedem Præneste ceperat. Antonius pulsus undique viribus Cæsaris, Perusiam se contulerat. Plancus Antonianarum adjutor partium, spem magis ostenderat auxilii quàm opem ferebat Antonio. Usus Cæsar virtute & fortunâ suâ, Perusiam expugnavit; Antonium inviolatum dimisit. In Perusinos, magis irâ militum, quàm voluntate, sævitum D[illegible]is. Urbs incensa, cujus initium incendii [illegible]nceps ejus loci fecit Macedonicus, qui, subjecto rebus ac penatibus suis igni, transfixum se gladio flammæ intulit.

CAPUT XLI.

Campanum bellum Octavius opprimit Fugam capiunt Livia Fulviaque. Exitus Caii Velleii. Brundisina pax, &c.

PER *eadem tempora exarserat in Campania bellum, quod, professus eorum qui perdiderant agros patrocinium, ciebat Tiberius Claudius Nero, Prætorius & Pontifex, Tiberii Cæsaris pater, magni vir animi, doctissimique ingenii. Id quoque adventu Cæsaris sepultum atque discussum est.*

Quis fortunæ mutationes, quis dubios rerum humanarum casus satis mirari queat? Quis non diversa præsentibus, contrariaque

qui n'avoit de son sexe que la figure, souffloit par-tout le feu de la sédition & de la guerre Prénefte étoit sa place d'armes. Le Consu· battu de tous côtés par *Octave*, s'enferma dans Pérouse, où *Plancus* son partisan ne lui envoya point de secours qu'il lui avoit promis. *Octave*, aidé de son courage & de sa fortune, se rendit maître de cette place, & renvoya le Consul sans le maltraiter. Les cruautés qu'éprouverent les habitans furent plutôt l'effet de la fureur des soldats, que de la volonté du Général. La ville fut brûlée. L'incendie commença par la maison de *Macedonicus*, le citoyen le plus distingué, qui ayant mis le feu à ses meubles, se perça de son épée, & se précipita dans les flammes.

CHAPITRE XLI.

Guerre de Campanie étouffée par Octave. Fuite de Livie & de Fulvie. Mort de Caïus Velleius. Paix de Brindes, &c.

En ce même tems *Tibere Claude Néron*, homme qui allioit éminemment l'esprit, le savoir & le courage, Prétorien & Pontife, & pere de l'Empereur *Tibere*, s'étant déclaré le protecteur de ceux qui avoient perdu leurs terres, avoit allumé la guerre dans la Campanie. L'arrivée du *jeune César* l'éteignit entiérement.

Peut on s'étonner assez des variations de la fortune, & de l'incertitude des choses humaines Et ne doit-on pas toujours espérer ou

expectatis, aut speret, aut timeat? Livia nobilissimi & fortissimi viri Drusi Claudiani filia, genere, probitate, formâ Romanorum eminentissima, quam postea conjugem Augusti vidimus, quam transgressi ad Deos Sacerdotem ac filiam, tum fugiens mox futuri sui Cæsaris arma, vix bimum hunc Tiberium Cæsarem, vindicem Romani imperii, futurumque ejusdem Cæsaris filium, gestans sinu, per avia itinerum vitatis militum gladiis, uno comitante, quò faciliùs occultaretur fuga pervenit ad mare, & cum viro Nerone pervecta in Siciliam est.

Quod alieno testimonium redderem, in eo non fraudabo avum meum. Quippe Caïus Velleius honoratissimo inter illos CCCLX *Judices loco à Cnæio Pompeio lectus, ejusdem Marcique Bruti ac Tiberii Neronis Præfectus fabrûm* (a), *vir nulli secundus, in Campania, digressu Neronis à Neapoli cujus ob singularem cum eo amicitiam partium adjutor fuerat, gravis jam ætate & corpore, cùm comes esse non posset, gladio se ipse transfixit.*

Inviolatam excedere Italiâ Cæsar passus Fulviam, Plancumque muliebris fugæ comi-

(a) Emploi militaire & important chez les Romains. Cette charge avoit dans son détail l'armement des troupes, les machines de guerre, la construction des camps, les équipages, les voitures, & généralement tous les ouvrages des charpentiers, des maçons, des forgerons, des pion-

craindre un état différent de celui où l'on se trouve, & des événemens contraires à ceux qu'on attend ? On vit alors *Livie*, fille de l'illustre & généreux *Drusus Claudianus*, la premiere des dames Romaines par la naissance, la vertu & la beauté, que nous avons vue femme d'*Auguste*, & après son apothéose, sa prêtresse & sa fille ; on vit, dis-je, *Livie* fuyant devant *Octave*, son futur époux, & se dérobant au glaive des soldats par des chemins détournés, emportant entre ses bras le jeune *Tibere*, âgé pour lors de deux ans, destiné à être un jour le fils de ce même *Octave*, & le vengeur de l'Empire, n'étant accompagnée que d'un seul homme pour mieux cacher sa fuite vers la mer, & passant en Sicile avec *Néron* son époux.

Je ne priverai pas ici *Caïus Velleius*, mon ayeul, d'un témoignage que je rendrois à un étranger. Son mérite supérieur l'avoit fait choisir par *Pompée* entre les principaux des 360 Juges qui avoient l'intendance de ses ouvrages militaires, de ceux de *Marcus Brutus* & de *Tibere Néron* dans la Campanie. Son grand âge & ses infirmités ne lui ayant pas permis de s'embarquer à Naples avec *Néron*, dont il étoit le partisan & l'ami intime, il se passa son épée au travers du corps.

Octave laissa partir *Fulvie* sans la maltraiter : elle sortit de l'Italie avec *Plancus*, qui voulut

niers & des mineurs. Il n'y avoit point de charge plus lucrative à l'armée ; *César* la donna à *Balbus* en Espagne ; & à *Mamurra* dans les Gaules, & tous deux y acquirent des richesses immenses. *Encyclop.* art. *Préfet des ouvriers*, (Art militaire des Romains).

tem. Nam Asinius Pollio cum septem legionibus, diu retentâ in potestate Antonii Venetiâ, magnis speciosisque rebus circa Altinum, aliasque ejus regionis urbes editis, Antonium petens, vagum adhuc Domitium, quem digressum è Brutianis castris post cædem ejus prædiximus, & propriæ classis factum ducem, consiliis suis illectum, ac fide datâ junxit Antonio. Quo facto quisquis æquum se præstiterit, sciat non minus à Pollione in Antonium, quàm ab Antonio in Pollionem esse collatum. Adventus deinde in Italiam Antonii, præparatusque contra eum Cæsaris, habuit belli metum; sed pax circa Brundisium composita.

Per quæ tempora, Rufi Salvidieni scelesta consilia patefacta sunt. Qui natus obscurissimis initiis, parum habebat summa accepisse, & proximus à Cnæo Pompeio, ipsoque Cæsare & Equestri ordine Consul creatus esse, nisi ascendisset, quò infra se & Cæsarem videret & Rempublicam.

Tum expostulante consensu populi, quem gravis urebat infesto mari annona, cum Pompeio quoque circa Misenum pax inita. Qui haud absurdè cùm in navi Cæsaremque & Antonium cœnâ exciperet, dixit: In carinis suis se cœnam dare; *referens hoc dictum ad loci nomen, in quo paterna domus ab Antonio possidebatur. In hoc pacis fœdere*

la suivre. *Asinius Pollion* se rendit auprès d'*Antoine* avec sept légions, après avoir retenu long-tems sous l'obéissance de ce Triumvir toute la Vénétie, & s'être signalé aux environs d'Altinum & des autres villes de ce pays. Il lui avoit gagné par ses intrigues & par ses promesses ce *Domitius*, qui, comme je l'ai dit, ayant abandonné le camp de *Brutus* après sa mort, avoit été chargé du commandement de sa flotte, & étoit encore incertain du parti auquel il se rangeroit. Si on juge équitablement d'un pareil service, on conviendra qu'il fut égal à ceux qu'*Antoine* avoit pu lui rendre. L'arrivée de ce dernier en Italie, & les préparatifs d'*Octave* faisoient craindre une guerre; mais ils firent la paix aux environs de Brindes.

On découvrit alors les desseins criminels de *Rufus Salvidienus*. Cet homme peu satisfait d'être parvenu au faîte des honneurs, malgré la bassesse de son origine, & d'avoir été après *Pompée* & *Octave*, le premier Chevalier créé Consul, aspiroit encore à un point d'élévation, où il pût voir *Octave* lui-même & la République sous ses pieds.

Les plaintes générales du peuple, alors réduit à une extrême disette par la flotte de *Pompée* qui infestoit la mer, firent aussi conclure la paix avec lui auprès de Misene. En donnant à souper dans son vaisseau à *Octave* & à *Antoine*, il leur dit assez plaisamment, qu'*il les traitoit dans ses carenes*, faisant allusion au nom de la rue où étoit située la maison de son pere, dont *Antoine* s'étoit emparé. Par le traité de paix on lui céda la Si-

placuit, Siciliam Achaïamque Pompeio concedere; in quo tamen animus inquies manere non potuit. Id unum tantummodo salutare adventu suo patriæ attulit, quod omnibus proscriptis, aliisque qui ad eum ex diversis caussis fugerant, reditum salutemque pactus est. Quæ res & alios clarissimos viros, & Neronem Claudium, & Marcum Silanum, Sentiumque Saturninum & Aruntium ac Titium restituit Reipublicæ. Statium autem Murcum, qui adventu suo classisque celeberrimæ vires ejus duplicaverat, insimulatum falsis criminationibus, quia talem virum collegam officii Mena & Menecrates fastidierant, Pompeius in Sicilia interfecerat.

CAPUT XLII.

Antonius Octaviam in matrimonium ducit. Mors Labieni ac Pacori, &c. Octavius cum Sexto Pompeio belligerat. Qualis Agrippa, &c.

Hoc tractu temporum Octaviam sororem Cæsaris Marcus Antonius duxit uxorem.

Redierat Pompeius in Siciliam; Antonius in transmarinas provincias, quas magnis momentis Labienus, ex Brutianis castris profectus ad Parthos, producto eorum exercitu in Syriam, interfectoque legato Antonii concusserat. Qui virtute & ductu Ventidii unà cum Parthorum copiis, celeberrimo-

cile & l'Achaïe; mais cet esprit inquiet ne put borner là ses prétentions. La patrie retira ce seul avantage de son retour, qu'il assura le rappel & le salut de tous les proscrits, & de ceux qui s'étoient réfugiés auprès de lui pour différentes raisons. Parmi les hommes illustres que cet accord rendit à la République, on compta *Claude Néron*, *Marcus-Silanus*, *Sentius Saturninus*, *Aruntius* & *Titius*. Pour *Statius Murcus*, qui avoit doublé les forces de *Sextus* en lui amenant une flotte considérable, il l'avoit fait mourir en Sicile sur des accusations calomnieuses, *Ménas* & *Ménécrate* n'ayant pas voulu partager leur emploi avec un homme de ce mérite.

CHAPITRE XLII.

Mariage d'Antoine avec Octavie. Mort de Labienus & de Pacore, &c. Octave fait la guerre à Sextus Pompée. Caractere d'Agrippa, &c.

Ce fut alors que *Marc-Antoine* épousa *Octavie*, sœur du jeune *César*.

Sextus Pompée étoit retourné en Sicile. *Antoine* passa dans les provinces d'au-delà des mers; *Labienus* y avoit excité de grands troubles, en introduisant dans la Syrie une armée de Parthes, chez lesquels il s'étoit retiré du camp de *Brutus*, & en tuant le Lieutenant d'*Antoine*. Mais la valeur & la sage conduite de *Ventidius* le firent périr avec son armée,

que juvenum Pacoro, Regis filio extinctus est.

Interim Cæsar, ne per hæc tempora, res disciplinæ inimicissima, otium corrumperet militem, crebris in Illyrico Dalmatiaque expeditionibus, patientiâ periculorum, bellique experientiâ durabat exercitum.

Eadem tempestate, Calvinus Domitius, cùm ex Consulatu obtineret Hispaniam, gravissimi comparandique antiquis exempli auctor fuit. Quippe Primipili Centurionem, nomine Vibillium, ob turpem ex acie fugam, fuste percussit.

Crescente in dies & classe & fama Pompeii, Cæsar molem belli hujus suscipere statuit. Ædificandis navibus, contrahendoque militi ac remigi, navalibusque assuescendo certaminibus atque exercitationibus præfectus est Marcus Agrippa, virtutis nobilissimæ, labore, vigiliâ, periculo invictus, parendique, sed uni, scientissimus, aliis sanè imperandi cupidus; & per omnia extra dilationes positus, consultisque facta conjungens. Hic in Averno ac Lucrino lacu speciosissimâ classe fabricatâ quotidianis exercitationibus militem remigemque ad summam & militaris & maritimæ rei perduxit scientiam.

Hac classe Cæsar, cùm priùs (a) despon-

(a) Il est faux que *Néron* eût remis sa femme à *Auguste*. Quand ce Prince fut mort, « on lui reprochoit, » dit *Tacite*, jusqu'à sa vie privée; *Livie* enlevée à son « mari, & les Pontifes consultés avec indécence, pour » savoir si on pouvoit légitimement épouser une femme » grosse. » *Trad. de M. d'Alemb.* Suétone l'accuse formellement de ce crime. *Tib. Neronis matrimonio Liviam, & quidem prægnantem, abduxit Augustus.* Vie d'Aug.

& avec le jeune & fameux *Pacore*, fils du Roi des Parthes.

Cependant *Octave* craignant que l'oisiveté, toujours funeste à la discipline, n'amollît le courage de ses soldats, les endurcissoit aux fatigues & aux périls de la guerre, par de fréquentes expéditions en Illyrie & en Dalmatie.

En ce même tems, *Calvinus Domitius* qui, après son Consulat, commandoit en Espagne, fit un acte de sévérité comparable à celle de nos anciens Généraux, ayant fait fustiger *Vibillius* (*a*) premier Centurion d'une légion, pour avoir fui lâchement dans une bataille.

Comme la flotte & la réputation du jeune *Pompée* croissoient de jour en jour, *Octave*, résolut de tourner les armes contre ce dangereux rival. Il chargea donc *Agrippa* de faire construire des vaisseaux, de rassembler des soldats & des rameurs, & de les former aux exercices & aux combats de mer. *Agrippa* avoit des qualités éminentes. Il étoit infatigable dans les travaux, les veilles & les périls; possédant parfaitement la science d'obéir, pourvu que ce ne fût qu'à un seul (*b*), mais avide de commander aux autres; incapable de temporiser, & ne mettant jamais aucun intervalle entre le projet & l'exécution. Il fit équiper une belle flotte sur le lac de Lucrin & sur celui d'Averne; & bientôt ses gens journellement exercés, acquirent une parfaite connoissance de la guerre & de la manœuvre.

C'est avec cette flotte qu'*Octave*, après avoir

(*a*) C'étoit le premier Officier de la légion après le Tribun.

(*b*) A *Octave*.

dente ei Nerone, cui ante nupta fuerat, Liviam, auſpicatis Reipublicæ ominibus duxiſſet eam uxorem, Pompeio Siciliæque bellum intulit. Sed virum humanâ ope invictum graviter eo tempore fortuna concuſſit. Quippe longè majorem partem claſſis circa Veliam Palinurique promontorium adorta vis Africi, laceravit aut diſtulit. Ea patrando bello mora fuit, quod poſtea dubiâ interdum & ancipiti fortunâ geſtum eſt. Nam & claſſis eodem loco vexata eſt tempeſtate; & ut navali primo prælio apud Mylas, ductu Agrippæ, pugnatum proſperè; ita, inopinato claſſis adventu, gravis ſub ipſius Cæſaris oculis circa Tauromenium accepta clades; neque ab ipſo periculum abfuit. Legiones quæ cum Cornificio erant, legato Cæſaris expoſitæ in terra pene à Pompeio oppreſſæ ſunt. Sed ancipitis fortuna temporis maturâ virtute correcta. Explicatis quippe utriuſque partis claſſibus, pene omnibus exutus navibus, Pompeius Aſiam fugâ petivit; juſſuque Marci Antonii, cujus opem petierat, dum inter ducem & ſupplicem tumultuatur, & nunc dignitatem retinet, nunc vitam precatur, à Titio jugulatus eſt. Cui in tantum duravit hoc facinore contractum odium, ut mox ludos in theatro Pompeii faciens, execratione populi, ſpectaculo quod præbebat, pelleretur.

épousé sous d'heureux auspices *Livie*, que *Néron* son premier mari lui avoit fiancée, commença la guerre contre *Pompée* & la Sicile. Ce grand homme, supérieur à toutes les forces humaines, éprouva alors les plus violens assauts de la fortune. La plupart de ses vaisseaux furent brisés ou dispersés par un furieux vent d'Afrique, près de Vélie & du promontoire de *Palinure*. La guerre retardée par cet accident, se fit ensuite avec un égal avantage de part & d'autre. La flotte d'*Octave* fut encore battue de la tempête au même endroit. Victorieuse dans le premier combat naval donné par *Agrippa*, près de Myles, elle fut très-maltraitée aux environs de Tauromenium, par l'arrivée imprévue de la flotte ennemie. Le *jeune César* lui-même témoin de l'action, n'échappa qu'à peine au danger. Ses légions exposées à terre sous la conduite de *Cornificius* son Lieutenant, auroient été accablées par *Sextus*, si le courage & la prudence du chef n'eussent paré à une occasion si périlleuse. Les deux flottes se rangerent en bataille. *Sextus* perdit presque toute la sienne. Il prit la fuite, & fit voile vers l'Asie, où après avoir joué avec grand bruit, tantôt le personnage d'un Général jaloux de conserver sa dignité, tantôt celui d'un suppliant qui demande la vie, il fut tué par *Titius*, suivant l'ordre d'*Antoine* dont il avoit imploré le secours. Ce meurtre rendit *Titius* si fort odieux, que célébrant peu de têms après des jeux publics sur le théâtre de *Pompée*, le peuple le chargea d'imprécations, & le chassa du spectacle qu'il donnoit lui même.

CAPUT XLIII.

Ab Octavio depressus Lepidus, restincta militum seditio; aucta Capuæ Colonia; præmio donatus Agrippa. Templumque Apollini positum.

ACCIVERAT gerens contra Pompeium bellum ex Africa Cæsar Lepidum cum XII semiplenis legionibus. Hic vir omnium vanissimus, neque ullâ virtute tam longam fortunæ indulgentiam meritus, exercitum Pompeii, quia propior fuerat, sequentem non ipsius, sed Cæsaris auctoritatem ac fidem sibi junxerat; inflatusque amplius XX legionum numero, in id furoris processerat, ut inutilis in aliena victoria comes, quam diu moratus erat, diffidendo in consiliis Cæsari, & semper diversa iis quæ aliis placebant, dicendo, totam victoriam ut suam interpretaretur; audebatque denunciare Cæsari, excederet Siciliâ. *Non ab Scipionibus, aliisque veteribus Romanorum Ducum, quidquam ausum patratumque fortiùs quàm tum à Cæsare. Quippe cùm inermis & lacernatus esset, præter nomen nihil trahens, ingressus castra Lepidi, evitatis quæ jussu hominis pravissimi tela in eum acta erant, cùm lacerna ejus perforata esset lanceâ, Aquilam legionis rapere ausus est. Scires quid inter*

CHAPITRE XLIII.

Octave humilie Lépide; appaise une sédition militaire; augmente la Colonie de Capoue; récompense Agrippa, & érige un Temple à Apollon.

PENDANT qu'*Octave* faisoit la guerre au jeune *Pompée*, il avoit fait venir d'Afrique *Lépide* avec 12 légions à moitié complettes. Ce dernier, le plus vain de tous les hommes, qui n'avoit mérité par aucune vertu cette longue indulgence de la fortune dont il avoit joui, profitant de la proximité des lieux, avoit réuni à ses troupes celles de *Pompée*, qui le suivirent moins à cause de lui, qu'en considération d'*Octave*, au pouvoir & à la foi duquel elles voulurent se remettre. Fier néanmoins de se voir à la tête de plus de 20 légions, cet inutile compagnon d'une victoire étrangere, qu'il avoit même retardée par son opiniatreté à contredire *Octave* dans tous les conseils, & à proposer des avis toujours contraires à ceux des autres, avoit porté la folie jusqu'à s'en approprier toute la gloire. Il osa même ordonner à *Octave* de sortir de la Sicile. *Octave* conçut & exécuta dans cette occasion un de ces coups hardis, dignes des *Scipions* & des autres anciens Généraux Romains. Sans armes, couvert d'un simple manteau, ne portant avec lui que son nom, il pénétra dans le camp de *Lépide*; & malgré les traits que ce méchant homme fit tirer sur lui, le manteau

esset inter Duces. Armati inermem secuti sunt; decimoque anno quàm ad dissimillimam vitæ suæ potentiam pervenerat Lepidus, & à militibus & à fortuna desertus, pulloque velatus amiculo, inter ultimam confluentium ad Cæsarem turbam latens, genibus ejus advolutus est. Vita rerumque suarum dominium concessa ei sunt; spoliata, quam tueri non poterat, dignitas.

Subita deinde exercitûs seditio, qui plerumque contemplatus frequentiam suam à disciplina descíscit, & quod cogere se putat posse, rogare non sustinet; partim severitate, partim liberalitate discussa principis.

Speciosumque per id tempus adjectum supplementum Campanæ coloniæ. Ejus reditus erant publici; pro his longè uberiores reditus duodecies sestertiùm in Creta insula redditi, & aqua promissa, quæ hodieque singulare & salubritatis instar, & amœnitatis ornamentum est.

Insigne coronæ classicæ, quo nemo unquam Romanorum donatus erat, hoc bel. Agrippa singulari virtute meruit.

Victor deinde Cæsar reversus in Urbem,

(a) *On est bien aise*, dit M. de *Montesquieu*, *de voir l'humiliation de ce Lépidus. C'étoit le plus méchant citoyen qui fût dans la République.... Un Auteur moderne* (l'Abbé de *St. Réal*) *s'est plu à en faire l'éloge*, *& cite* déja

déja percé d'une fleche, il enleva hardiment l'Aigle d'une légion. On reconnut par là la différence des deux Chefs. *Octave* désarmé se vit suivi d'une armée. *Lépide* abandonné tout à la fois de ses soldats & de la fortune, après avoir joui dix ans d'une puissance à laquelle il ne devoit pas prétendre, caché en habit de deuil dans les derniers rangs de la foule qui s'empressoit autour d'*Octave* a), fut réduit à se jetter à ses pieds. Il obtint la conservation de sa vie, & la jouissance de ses biens; mais il fut dépouillé d'une dignité qu'il n'étoit pas capable de soutenir.

Des soldats rassemblés en grand nombre se relâchent aisément de la discipline, & dédaignent de s'abaisser à la priere pour demander ce qu'ils croient pouvoir arracher par la force. Il s'éleva tout-à-coup une sédition dans l'armée d'*Octave*; mais il sut bientôt la calmer, soit par son autorité, soit par ses largesses.

On augmenta beaucoup en ce tems-là la Colonie de Capoue. Comme la plus grande partie des terres de cette ville appartenoit au public, *Octave* lui en assigna d'autres dans la Créte, d'un revenu bien plus considérable, puisqu'il montoit jusqu'à 1200 mille sesterces. Les eaux qu'il lui promit aussi d'y faire conduire, ajoutent encore aujourd'hui à la salubrité & aux agrémens de ces lieux.

La valeur héroïque d'*Agrippa* dans cette guerre, lui mérita la couronne navale; honneur qu'on n'avoit encore accordée à aucun Romain.

Octave étant revenu à Rome après sa vic-

Antoine, qui dans une de ses lettres, lui donne la qualité d'honnête homme; mais un honnête homme pour Antoine ne devoit gueres l'être pour les autres. Grandeur & décade des Rom, chap. XIII. p. 134-35.

contractas emptionibus complures domos per procuratores, quò laxior fieret ipsius, publicis se usibus destinare *professus est, templumque Apollini, & circa porticus facturum promisit, quod ab eo singulari extructum munificentiâ est.*

CAPUT XLIV.

Antonius in Oriente malè rem gerit; bellum in patriam parat; à Planco deseritur. Facetum Coponii dictum.

QUA æstate Cæsar in Sicilia tam prosperè pugnavit in Lepidum, eâdem fortuna ipsa æquè feliciter pro Cæsare, & pro Republica militavit ad Orientem. Quippe Antonius cum XVI legionibus ingressus Armeniam ac deinde Mediam, & per eas regiones Parthos petens, habuit Regem eorum obvium. Primoque II legiones, cum omnibus impedimentis, tormentisque, & Statiano legato amisit. Mox sæpiùs ipse, cum summo totius exercitûs discrimine, ea adiit pericula, quibus servari se posse desperaverat; amissâque non minus quartâ parte militum, captivi cujusdam, sed Romani consilio ac fide servatus. Qui clade Crassiani exercitûs captus, cùm fortunam, non animum mutâsset, accessit nocte ad stationem Romanam, prædixitque ne destinatum iter peterent, sed diverso sylvestrique pervaderent. *Hoc Marco Antonio, ac tot*

toire, déclara qu'il destinoit au public plusieurs maisons qu'il avoit fait acheter par ses agens pour agrandir la sienne. Il fit encore élever, comme il l'avoit promis, un temple magnifique à Apollon, environné de portiques.

CHAPITRE XLIV.

Malheurs d'Antoine dans l'Orient. Il entreprend de faire la guerre à sa patrie. Plancus l'abandonne. Bon mot de Coponius.

PENDANT que la fortune se déclaroit pour *Octave* contre *Lépide* en Sicile, elle servoit aussi dans l'Orient ses intérêts & ceux de la République. *Antoine* marchant contre les Parthes à la tête de 16 légions, à travers l'Arménie & la Médie, fut rencontré par leur Roi, qui lui ferma les passages. Après avoir d'abord perdu deux légions, *Statianus* son Lieutenant, son bagage & ses machines, & couru lui-même avec son armée des dangers auxquels il n'espéroit pas d'échapper, ayant perdu le quart de ses troupes, il dut sa conservation à l'avis fidele d'un soldat fait prisonnier dans la défaite de *Crassus*. Ce soldat toujours Romain dans l'ame, malgré le changement de sa fortune, s'approcha une nuit du corps de garde d'*Antoine*, & l'avertit de ne pas avancer par la route qu'il avoit prise, mais par un autre chemin couvert de forêts. Ce conseil sauva ses légions. Il perdit pourtant, comme je l'ai dit, avec presque tou

illis legionibus saluti fuit; de quibus tamen, totoque exercitu haud minus pars quarta, ut prædiximus, militum, calonum, servitiique desiderata est: impedimentorum vix ulla superfuit. Hanc tamen Antonius fugam suam, quia vivus exierat, victoriam vocabat. Qui tertiâ æstate reversus in Armeniam, Regem ejus Artavasden fraude deceptum, catenis, sed ne quid honori deesset, aureis vinxit.

Crescente deinde & amoris in Cleopatram incendio, & vitiorum quæ semper facultatibus, licentiâque & assentationibus aluntur, magnitudine, bellum patriæ inferre constituit; cùm ante novum *se* Liberum Patrem *appellari jussisset, cùm redimitus hederis, coronâque velatus aureâ, & thyrsum tenens, cothurnisque succinctus curru, velut Liber Pater, vectus esset Alexandriæ.*

Inter hunc apparatum belli, Plancus, non judicio recta legendi, neque amore Reipublicæ aut Cæsaris, (quippe hæc semper impugnabat) sed morbo proditor; cùm fuisset humillimus assentator Reginæ, & infra servos cliens; cùm Antonii librarius; cùm obscœnissimarum rerum auctor & minister; cùm in omnia & omnibus venalis; cùm cæruleatus & nudus, caputque redimitus arundine, & caudam trahens, genibus innixus, Glaucum saltâsset in convivio; (a) refrige-

(a) Ce mot exprime bien la froideur qui succede quelquefois à l'amitié. *Horace* a dit dans le même sens, liv. 2. sat. 1. *Majorum ne quis amicus frigore te feriat.* Et Séneque, epist. 123. *Votienus Montanus, & amicitia Tiberii notus & frigore.*

ſon bagage, la quatrieme partie de ſon armée, ſoit en ſoldats, ſoit en valets & en eſclaves. Mais parce qu'il étoit ſorti en vie de ce mauvais pas, il appeloit ſa fuite une victoire. Dans l'expédition qu'il fit trois ans après en Arménie, il ſe ſaiſit par ſurpriſe du Roi *Artavaſde*, & pour faire honneur à ſon rang, il le chargea de chaînes d'or.

Sa paſſion effrénée pour *Cléopatre*, & ſes vices toujours nourris par le pouvoir, la licence & la flatterie, prenant de jour en jour dans ſon cœur de nouvelles forces, il forma le deſſein de faire la guerre à ſa patrie. Déja il s'étoit fait appeller le *nouveau Bacchus*, & on l'avoit vu dans Alexandrie traîné ſur un char comme ce Dieu, le front ceint de lierre, chauſſé de brodequins, une couronne d'or ſur la tête, & un thyrſe à la main.

Pendant les préparatifs de cette guerre, *Plancus* abandonna le parti d'*Antoine*. Ce n'eſt pas qu'il eût cru devoir s'attacher à la bonne cauſe, ni qu'il aimât ou *Octave* ou la République : il s'étoit toujours déclaré contre l'un & l'autre. Il étoit naturellement traître; c'étoit en lui une eſpece de maladie. Il avoit été le plus lâche adulateur de la Reine, & ſous le nom de ſon client, ſon plus vil eſclave, le ſecrétaire d'*Antoine*, & l'auteur ou le miniſtre de ſes plus infâmes débauches. Son ame vénale ſe prêtoit à tout & à tous. Il avoit danſé la *Glaucus* dans un feſtin, couvert à moitié d'une petite veſte bleue, la tête couronnée de roſeaux, traînant une queue & appuyé

ratus ab Antonio ob manifestarum rapinarum indicia, transfugit ad Cæsarem. Et idem postea clementiam victoris pro sua virtute interpretabatur: dictitans, id probatum à Cæsare, cui ille ignoverat. Hunc mox avunculum Titius imitatus est. Haud absurdè Coponius, vir è Prætoriis gravissimus, Silii socer, cùm recens transfuga, multa ac nefanda Plancus absenti Antonio in Senatu objiceret: Multa, *inquit*, me Hercules, fecit Antonius, pridie quàm tu illum relinqueres.

CAPUT XLV.

Octavius apud Actium victor humanè utitur victoriâ, &c. Notandum A. Pollionis dictum.

CÆSARE *deinde & Messalâ Corvino Coss. debellatum apud Actium, ubi longè antequàm dimicaretur, exploratissima Julianarum partium fuit victoria. Vigebat in hac parte miles atque Imperator; in illa marcebant omnia. Hinc remiges firmissimi; illinc inopiâ affectissimi. Navium hinc magnitudo modica, cum celeritate; adversa illa specie terribilior. Hinc ad Antonium nemo, illinc*

fur fes genoux. Il paffa dans le parti d'*Octave*, parce qu'*Antoine* l'ayant convaincu de rapines, ne le traitoit plus qu'avec froideur. Il attribua enfuite à fon innocence la clémence du vainqueur; difant qu'il avoit approuvé fa conduite, quoiqu'au fond il fe fût contenté de ne pas la punir. Comme peu après fa défertion & dans l'abfence d'*Antoine*, il le chargeoit en plein Sénat de plufieurs crimes énormes, le Prétorien *Coponius*, ce grave Sénateur, beau-pere de *Silius*, lui dit affez agréablement : *Antoine eft donc devenu bien méchant, la veille du jour que vous l'avez quitté.* *Titius*, neveu de *Plancus*, fuivit bientôt fon exemple.

CHAPITRE XLV.

Bataille d'Actium, &c. Octave la gagne : ufage qu'il fait de la victoire, &c. Mot remarquable d'Afinius Pollion.

La guerre fut enfin terminée à Actium, fous le Confulat d'*Octave* & de *Meffala Corvinus*. Avant même qu'on en vint aux mains, il étoit certain que le parti de *Céfar* feroit victorieux. Ici, le chef & les foldats étoient pleins de courage & de force; là, ils étoient lâches & énervés. D'un côté, les rameurs étoient frais & vigoureux; de l'autre, ils manquoient de tout. D'une part, les vaiffeaux étoient médiocrement gros, mais légers; de l'autre, ils étoient plus impofans par leur maffe que redoutables. Enfin perfonne ne paffoit du

ad Cæsarem quotidie aliqui transfugiebant. Denique in ore atque oculis Antonianæ classi per M. Agrippam Leucas expugnata, Patræ captæ, Corinthus occupata; bis ante ultimum discrimen classis hostium superata. Rex Amyntas meliora & utiliora secutus, (Nam Dellius exempli sui tenax fuit & illo bello) virque clarissimus Cnæus Domitius, qui solus Antonianarum partium nunquam Reginam nisi nomine salutavit, maximo & præcipiti periculo transmisit ad Cæsarem.

Advenit deinde maximi discriminis dies, quo Cæsar Antoniusque, productis classibus, pro salute alter, in ruinam alter terrarum orbis dimicavêre. Dextrum navium Julianarum cornu M. Lurio commissum, lævum Arruntio, Agrippæ omne classici certaminis arbitrium. Cæsar ei parti destinatus in quam à fortuna vocaretur, ubique aderat. Classis Antonii regimen Publicolæ Sosioque commissum. At in terra locatum exercitum Taurus Cæsaris, Antonii regebat Canidius.

Ubi initum certamen est, omnia in altera parte fuêre: Dux, remiges, milites; in altera nihil, præter milites. Prima occupat fugam Cleopatra. Antonius fugientis Reginæ, quàm pugnantis militis sui comes esse ma-

(a) *Messala Corvinus* appelloit *Dellius* » voltigeur de guerres civiles » parce qu'il avoit abandonné *Dolabella*

parti d'*Octave* à celui d'*Antoine*, tandis qu'on passoit tous les jours du côté d'*Antoine* à celui d'*Octave*. *Agrippa* s'empara de Leucade, de Patras & de Corinthe en présence même de la flotte ennemie, qui fut deux fois battue avant la derniere action. Le Roi *Amyntas* se rangea du parti le plus juste & le plus avantageux : (*a*) *Dellius*, toujours semblable à lui-même, joua son rôle de transfuge : & l'illustre *Cnæus Domitius*, qui seul de tous les partisans d'*Antoine*, n'avoit jamais salué la Reine que par son nom, se rendit vers *Octave* à travers les plus grands périls.

Enfin ce grand jour arriva, où *Octave* & *Antoine* ayant mis leur flotte en bataille, combattirent l'un pour le salut, l'autre pour la ruine du monde. L'aîle droite de la flotte d'*Octave* étoit commandée par *M. Lurius*; *Aruntius* avoit l'aîle gauche; *Agrippa* dirigeoit en chef tous les mouvemens, & *Octave* se destinant pour le côté où l'appelleroit la fortune, étoit présent par-tout. *Antoine* avoit donné la conduite de sa flotte à *Publicola* & à *Sosius*. Quant aux armées de terre, *Taurus* commandoit celle d'*Octave*, & *Canidius* celle d'*Antoine*.

Au commencement de l'action tout se trouva d'un côté: chef, soldats & rameurs. De l'autre, il n'y avoit que des soldats. *Cléopatre* fut la premiere à prendre la fuite. *Antoine* aima mieux suivre cette Reine qui fuyoit, que ses soldats qui combattoient; & ce Général

pour *Cassius*, *Cassius* pour *Antoine*, & enfin *Antoine* pour *Octave*. *Dellium Messala Corvinus desultorem bellorum civilium vocat*. Sen. Suasor. 1.

luit; & Imperator qui in desertores sævire debuerat, desertor exercitûs sui factus est. Illis, etiam detracto capite, in longum fortissimè pugnandi duravit constantia; & desperatâ victoriâ, in mortem dimicabatur. Cæsar, quos ferro poterat interimere, verbis mulcere cupiens, clamitansque, & ostendens fugisse Antonium, *quærebat* pro quo & cum quo pugnarent? *At illi, cùm diu pro absente dimicâssent duce, ægrè summissis armis, cessêre victoriam, citiùsque vitam veniamque Cæsar promisit, quàm illis ut ea precarentur, persuasum est. Fuitque in confesso milites optimi Imperatoris, Imperatorem fugacissimi militis functum officio. Ut dubites, suone, an Cleopatræ arbitrio victoriam temperaturus fuerit, qui ad ejus arbitrium direxit fugam. Idem locatus in terra fecit exercitus, cùm se Canidius præcipiti fugâ rapuisset ad Antonium.*

Quid ille dies terrarum orbi præstiterit, (*a*) *ex quo in quem statum pervenerit fortuna publica, quis in hoc transcursu tam arctati operis exprimere audeat? Victoria*

(*a*) La monarchie succéda à l'oligarchie, ou gouvernement d'un petit nombre de personnes. C'est proprement *Auguste* qui fut le premier Souverain de Rome après la République. On peut dire de lui & de *César* ce que *Justin* a dit de *Philippe* & d'*Alexandre* : *Orbis imperii fundamenta pater jecit, totius operis gloriam filius consummavit* : le pere jetta les fondemens de la monarchie universelle : la gloire de consommer ce grand ouvrage fut réservée au fils.

qui eût dû punir févérement les déserteurs, le fut lui-même de son armée. Cependant l'éloignement du chef n'ébranla point la valeur opiniâtre de ses soldats : sans espoir de vaincre, ils ne cherchoient qu'à mourir. *Octave*, qui desiroit de gagner des gens qu'il eût pu tailler en pieces, leur annonçoit par ses cris qu'*Antoine* avoit pris la fuite, leur demandant pour qui & contre qui ils prétendoient se battre encore. Enfin, après qu'ils eurent long-tems combattu pour un chef qui n'étoit plus à leur tête, ils mirent bas les armes, & céderent à regret la victoire. *Octave* leur promit la vie & le pardon, plutôt qu'on ne les persuada de les demander. Il est certain que ces soldats agirent chacun en grand Général, & leur Général en lâche soldat. Aussi est-il fort douteux, si après avoir pris la fuite au gré de *Cléopatre*, il eût usé de sa victoire comme il l'auroit voulu, ou selon le caprice de cette Reine. Son armée de terre abandonnée par *Canidius*, qui se hâta de se joindre à lui, se rendit de même à *Octave*.

Qui oseroit entreprendre de détailler dans une histoire aussi rapide les avantages que le monde entier retira de cette journée, & le bonheur qui suivit les calamités publiques ? Jamais la victoire ne fut plus humaine. Personne ne perdit la vie, à l'exception d'un petit nombre qui ne daignerent pas solliciter pour eux-mêmes. On peut juger par cette douceur d'*Octave*, avec quelle modération il eût usé de ses avantages au commencement de son Triumvirat, ou dans les champs de Philippes, s'il lui avoit été libre de suivre

verò fuit clementissima, nec quisquam interemptus, nisi paucissimi, & ii qui deprecari quidem pro se non sustinerent. Ex qua lenitate ducis colligi potuit, quem aut initio Triumviratûs sui, aut in campis Philippicis, si licuisset, victoriæ suæ facturus fuerit modum. At Sosium L. Arruntii priscâ gravitate celeberrimi fides, mox diu cum clementiâ luctatus suâ Cæsar servavit incolumem.

Non prætereatur Asinii Pollionis factum & dictum memorabile. Namque, cùm se post Brundisinam pacem continuisset in Italia, neque aut vidisset unquam Reginam, aut post enervatum amore ejus Antonii animum, partibus ejus se miscuisset, rogante Cæsare, ut secum ad bellum proficisceretur Actiacum, Mea, *inquit*, in Antonium majora merita sunt, illius in me beneficia notiora; itaque discrimini vestro me subtraham, & ero præda victoris.

CAPUT XLVI.

Exitus Antonii Cleopatræ, Cassiique Parmensis. Qui Mœcenatis mores? Oppressus ab illo juvenis Lepidus, &c. Augusti principatûs species, &c.

PROXIMO deinde anno, persecutus Reginam Antoniumque Alexandriam, ultimam bellis civilibus imposuit manum. Antonius seipse non segniter interemit, adeo ut multa

son inclination. *Sosius* fut d'abord redevable de son salut à la fidele amitié d'*Aruntius*, homme recommandable par une gravité de moeurs digne des premiers tems, & ensuite à *Octave*, qui après avoir long-tems combattu, se laissa vaincre enfin par sa clémence.

Ne passons pas sous silence une action & une parole mémorable d'*Asinius Pollion*. Après la paix de Brindes, il s'étoit tenu en Italie. Il n'avoit jamais vu *Cléopatre*, & avoit renoncé au parti d'*Antoine* depuis ses lâches amours avec cette Reine. Comme *Octave* le prioit de le suivre à Actium : *Ce que j'ai fait pour Antoine*, lui répondit-il, *est au-dessus de ce qu'il a fait pour moi ; mais ses bienfaits sont plus connus. Je n'entrerai donc point dans vos démêlés, me réservant à être la proie du vainqueur.*

CHAPITRE XLVI.

Mort d'Antoine, de Cléopatre & de Cassius de Parme. Portrait de Mécene. Il punit le jeune Lépide, &c. Tableau du regne d'Auguste, &c.

L'ANNÉE suivante *Octave* poursuivit jusqu'à Alexandrie *Antoine* & *Cléopatre*, & mit fin aux guerres civiles. *Antoine* se tua courageusement, & racheta par une telle mort le

desidiæ crimina morte redimeret. At Cleopatra, frustratis custodibus, illatâ aspide, morsu ejus, sanè expers muliebris metûs, spiritum reddidit. Fuitque & fortunâ & clementiâ Cæsaris dignum, quòd nemo ex iis qui contra eum arma tulerant, ab eo jussuve ejus interemptus. Decimum Brutum Antonii interemit crudelitas. Sextum Pompeium ab eodem victum, idem Antonius, cùm dignitatis quoque servandæ dedisset fidem, etiam spiritu privavit. Brutus & Cassius ante quàm victorum experirentur animum, voluntariâ morte obierunt. Antonii Cleopatræque quis fuisset exitus, narravimus. Canidius timidiùs decessit, quàm professioni ejus, quâ semper usus erat, congruebat. Ultimus autem ex interfectoribus Cæsaris Parmensis Cassius morte pœnas dedit, ut dederat primus Trebonius.

Dum ultimam bello Actiaco Alexandrinoque Cæsar imponit manum, Marcus Lepidus juvenis, formâ quàm mente melior, Lepidi ejus, qui Triumvir fuerat Reipublicæ constituendæ, filius; Juniâ, Bruti sorore, natus, interficiendi, simul in urbem revertisset, Cæsaris consilia inierat. Tunc urbis custodiis præpositus Caïus Mæcenas, Equestri sed splendido genere natus, vir, ubi res vigiliam exigeret, sane exsomnis, providens,

grand nombre des crimes nés de sa mollesse. *Cléopatre* s'élevant au-dessus de la foiblesse de son sexe, périt de la morsûre d'un aspic qu'elle s'étoit fait apporter à l'insu de ses gardes. Il fut digne de la fortune & de la clémence d'*Octave*, qu'aucun de ceux qui avoient porté les armes contre lui ne périrent ni sous ses coups, ni par ses ordres. *Decimus Brutus* fut la victime de la cruauté d'*Antoine*, qui fit aussi mourir *Sextus Pompée*, vaincu par *Octave*, quoiqu'il lui eût promis de lui conserver sa dignité. *Brutus* & *Cassius* périrent d'une mort volontaire, sans avoir même voulu tenter les dispositions des vainqueurs. J'ai déja dit quelle fut la fin d'*Antoine* & de *Cléopatre*. *Canidius* montra en mourant une lâcheté indigne d'un vieux guerrier tel qu'il étoit. *Trébonius* avoit été le premier des meurtriers de *César* puni de mort; *Cassius* de Parme fut le dernier.

Tandis qu'*Octave* mettoit la derniere main à la guerre d'Actium & d'Alexandrie, *Marcus Lépide*, jeune homme plus recommandable par sa bonne mine que par son jugement, fils de ce *Lépide* qui avoit été Triumvir lorsqu'il s'agissoit de rétablir les affaires de la République, & de *Junie*, sœur de *Brutus*, avoit formé le dessein de l'assassiner, dès qu'il seroit de retour à Rome. Le Préfet de la ville étoit alors *C. Mécene* de l'ordre des Chevaliers, mais d'un sang illustre; homme livré, presque plus qu'une femme, à nne oisive & molle indolence, quand les affaires lui permettoient quelque repos, mais prévoyant, habile &

atque agendi sciens; simul verò aliquid ex negotio remitti posset, otio ac mollitiis pene ultra feminam fluens, non minus Agrippa Cæsari carus, sed minus honoratus; quippe vixit angusto clavo planè contentus; nec minora consequi potuit, sed non tam concupivit. Hic speculatus est per summam quietem ac dissimulationem præcipitis consilia juvenis, & mirâ celeritate, nulláque cum perturbatione aut rerum, aut hominum oppresso Lepido, immane novi ac resurrecturi belli civilis restinxit initium. Et ille quidem malè consultorum pœnas exsolvit.

Æquetur prædictæ Calpurniæ Antistii Servilia Lepidi uxor; quæ, vivo igni devorato, prematuram mortem immortali nominis sui pensavit memoriâ.

Cæsar autem reversus in Italiam atque urbem, quo occursu, quo favore omnium hominum, ætatum, ordinum exceptus sit; quæ magnificentia triumphorum ejus, quæ fuerit munerum; ne in operis quidem justi materiâ, nedum hujus tam recisi, dignè exprimi potest. Nihil deinde optare à Diis homines, nihil Dii hominibus præstare possunt, nihil voto concipi, nihil felicitate consummari, quod non Augustus post reditum in urbem Reipublicæ populoque Romano, terrarumque orbi representârit. Finita XX anno bella civilia, sepulta externa, revocata pax,

ne fermant jamais l'œil, quand elles demandoient de la vigilance. *Octave* l'aimoit autant qu'*Agrippa* ; mais il le distingua moins. Il vécut toujours Chevalier, n'ambitionnant point les dignités auxquelles il eût pu prétendre. Il épia tranquillement & avec une dissimulation profonde les desseins inconsidérés du jeune *Lépide*, & sans exciter le moindre tronble dans les affaires, ni parmi les citoyens, il le prévint tout-à-coup, & éteignit la premiere étincelle d'une guerre civile prête à se rallumer avec une fureur nouvelle. *Lépide* paya de son sang la témérité de ses ptojets mal conçus.

Servilie sa femme, digne rivale de cette *Calpurnie*, épouse d'*Antistius*, dont j'ai fait mention ailleurs, avala des charbons ardens, & par cette mort prématurée elle s'acquit une gloire immortelle.

Un volume considérable, moins encore un abrégé tel que celui-ci, ne sauroit suffire à donner une juste idée des acclamations & de la joie universelle qu'excita *Octave*, en arrivant en Italie & à Rome, de la part de tous les citoyens de toute condition & de tout âge, ni de sa magnificence de ses triomphes, & des spectacles qu'il donna au peuple. Tous les biens que les hommes peuvent demander aux Dieux, & en obtenir, tous ceux qu'ils peuvent concevoir & désirer, & auxquels la félicité la plus parfaite peut mettre le comble; *Octave* après son retour s'empressa de les procurer aux Romaius, à la République & au monde. Après vingt ans de combats, les guerres civiles furent terminées, les guerres étran-

sopitus ubique armorum furor; restituta vis legibus, judiciis auctoritas, Senatui majestas; imperium magistratuum ad pristinum redactum modum. Tantummodo octo Prætoribus allecti duo. Prisca illa & antiqua Reipublicæ forma revocata; rediit cultus agris, sacris honos, securitas hominibus, certa cuique rerum suarum possessio; leges emendatæ utiliter, latæ salubriter; Senatus sine asperitate, nec sine severitate lectus. Principes viri, triumphisque & amplissimis honoribus functi, hortatu principis ad ornandam urbem illecti sunt. Consulatus tantummodo usque ad undecimum quem continuaret Cæsar, cum sæpe obnitens repugnâsset, impetrari potuit. Nam Dictaturam, quàm pertinaciter ei deferebat populus, tam constanter repulit.

Bella sub Imperatore gesta, pacatusque victoriis terrarum orbis, & tot extra Italiam domique opera, omne ævi sui spatium impensurum in id solum opus scriptorem flagitant. Nos, memores professionis, universam imaginem principatûs ejus oculis animisque subjecimus.

(*a*) Il n'y a qu'à ouvrir *Tacite* pour voir que *Velleius* flatte *Auguste*. « Ce Prince renonça au titre de Triumvir, » se bornant à celui de Consul, & à la puissance Tri» bunicienne pour défendre le peuple. Bientôt ayant ga-

geres éteintes, la paix rappellée, & la fureur des armes par-tout étouffée. Les loix reprirent leur force (a), les jugemens leur autorité, le Sénat sa majesté, les magistratures leur premiere dignité. Seulement on ajouta deux Préteurs au nombre ordinaire de huit. La République reparut sous sa forme primitive, On revit les campagnes cultivées, la religion en honneur, les citoyens en sureté. Chacun rentra dans la libre possession de ses biens. L'utilité publique fit corriger les loix anciennes, & en faire de nouvelles. Le Sénat fut réformé sans trop de rigueur, mais avec une juste sévérité. Les principaux citoyens, qui avoient rempli les plus hautes charges, & joui des honneurs du triomphe, furent invités par le Prince à concourir avec lui à l'embellissement de la ville. *Octave*, après l'avoir long-tems refusé, se détermina à accepter le Consulat pour la onzieme fois; mais il rejetta constamment la Dictature, que le peuple s'obstinoit à vouloir lui déférer.

Le récit des guerres faites sous son régne, des victoires qui rendirent la paix au monde & de tout ce qui se passa de mémorable tant au-dehors qu'au-dedans de l'Italie, demanderoit seul un Auteur qui employeroit toute sa vie à en écrire l'histoire. Pour moi, fidele au plan que je me suis prescrit, je me contente d'en avoir présenté une idée générale.

« gné les soldats par des largesses, les peuples par des » distributions de vivres, & tous par la douceur du re» pos, il s'éleva peu-à-peu, attirant à lui le pouvoir » du Sénat, des Magistrats & des loix; personne ne s'y » opposoit. Annal: l. 1. & suiv. *Trad. de M. d'Alemb.*

CAPUT XLVII.

Perdomitæ Dalmatiæ, Hiſpaniarum Alpiumque gentes. Remiſſa à Rege Parthorum Romana ſigna. Octavius cognomine Auguſtus. Conjurati in ejus vitam Muræna, Cæpio ac Egnatius.

SEPULTIS, ut prædiximus, bellis civilibus, coaleſcentibuſque Reipublicæ membris, quæ tam longa armorum ſeries laceraverat; Dalmatia XX & CC annos rebellis ad certam confeſſionem adacta eſt imperii: Alpes feris multiſque nationibus celebres perdomitæ: Hiſpaniæ, nunc ipſius præſentiâ, nunc Agrippæ, quem uſque in tertium Conſulatum, & mox collegium tribunitiæ poteſtatis, amicitia Principis evexerat, multo varioque marte pacatæ. In quas Provincias cùm initio, Scipione & Sempronio Longo Coſſ. primo anno ſecundi Punici, ab hinc annos CCL, Romani exercitus miſſi eſſent, Duce Cn. Scipione, Africani patruo; per annos CC in his multo mutuoque ita certatum eſt ſanguine, ut amiſſis populi Romani imperatoribus exercitibuſque, ſæpe contumelia, etiam nonnunquam periculum Romano inferretur

CHAPITRE XLVII.

*Les Dalmates, les Espagnols, & les peuples des Alpes domptés & soumis. Enseignes Romaines renvoyées par le Roi des Parthes. Octave reçoit le surnom d'*Auguste. *Conspirations de Muréna, de Cæpion & d'Egnatius contre sa vie.*

APRÈS la fin des guerres civiles, & l'heureuse réunion des différens membres de l'Etat, que de si longues dissensions avoient désunis & déchirés, la Dalmatie, Province rebelle depuis 220 ans, fut enfin réduite à reconnoître pour toujours la domination Romaine. Toutes ces nations nombreuses & féroces qui habitent les Alpes, plierent sous le joug. *Octave* en personne, & *Agrippa*, que l'amitié de ce Prince avoit élevé à un troisieme Consulat, & même au partage de la puissance tribunicienne, après une guerre sanglante & opiniâtre, calmerent, chacun à leur tour, les troubles des Espagnes. Il y a 250 ans que les armes des Romains commencerent à pénétrer dans ces Provinces sous la conduite de *Cn. Scipion*, oncle paternel de l'*Africain*, pendant le Consulat de *Scipion* & de *Sempronius Longus*, la premiere année de la seconde guerre Punique. Le sang y avoit coulé de part & d'autre, pendant 200 ans ; & par la perte de ses Généraux & la défaite de ses armées, la République avoit été souvent déshonorée, quelquefois même exposée à d'extrêmes dan-

imperio. Illæ enim provinciæ Scipiones consumpserunt; illæ contumelioso XX annorum bello, sub Duce Viriatho, Majores nostros exercuerunt; illæ, terrore Numantini belli, Populum Romanum concusserunt. In illis turpe Quinti Pompeii fœdus, turpiusque Mancini, Senatus cum ignominia dediti Imperatoris rescidit. Illa tot consulares, tot Prætorios absumpsit duces; patrumque ætate, in tantùm Sertorium armis extulit, ut per quinquennium dijudicari non potuerit, Hispanis Romanisne in armis plus esset roboris, & uter populus alteri pariturus foret. Has igitur Provincias tam diffusas, tam frequentes, tam feras, ad eam pacem, abhinc annos fermè L, perduxit Cæsar, ut, quæ maximis bellis nunquam vacaverant, eæ sub Caïo Antistio, ac deinde Publio Silio legato, cæterisque postea, etiam latrociniis vacarent.

Dum pacatur occidens, ab Oriente ac Rege Parthorum signa Romana, quæ Crasso oppresso Orodes, quæ Antonio pulso filius ejus Phraates ceperant, Augusto remissa sunt: quod cognomen illi viro Planci sententiâ, consensu universi Senatûs populique Romani inditum est.

Erant tamen qui hunc felicissimum statum odissent. Quippe Lucius Muræna & Fannius Cæpio, diversis moribus, (nam Muræna sine hoc facinore potuit videri bonus, Cæpio &

gers. C'eſt dans les Eſpagnes que périrent les *Scipions*; que durant 20 ans, la honteuſe guerre de *Viriatus* fatigua nos ancêtres; que Numance, la terreur de Rome, en ébranla la puiſſance; que le Sénat caſſa l'indigne traité de paix qu'avoit fait *Quintus Pompée*, & qu'après avoir annulé auſſi celui de *Mancinus*, plus ignominieux encore, il flétrit ce Général en le livrant aux ennemis. C'eſt-là encore que furent tués ce grand nombre de Généraux Romains, tant Prétoriens que Conſulaires; & que du tems de nos peres, *Sertorius* ſe rendit ſi formidable, que cinq ans ne ſuffirent pas pour décider leſquels avoient la ſupériorité des armes, des Eſpagnols ou des Romains, & laquelle des deux nations aſſerviroit l'autre. Ces provinces ſi vaſtes, ſi peuplées & ſi belliqueuſes furent tellement pacifiées par *Octave*, (il y a près de 50 ans) qu'après avoir été le théâtre des plus grandes guerres, il ne s'y trouvoit pas même un brigand ſous le gouvernement de *Caïus Antiſtius*, de *Publius Silius*, & de leurs ſucceſſeurs.

Tandis qu'*Octave* calmoit tous les troubles de l'Occident, le Roi des Parthes lui renvoya de l'Orient les Enſeignes Romaines, qu'*Orodes* avoit enlevées dans la défaite de *Craſſus*, & *Phraates*, fils de ce Roi, après la fuite d'*Antoine*. *Octave* fut alors ſurnommé *Auguſte* de l'avis de *Plancus*, & du conſentement général du Sénat & du peuple.

Quelques-uns voyoient cependant avec des yeux d'envie l'état floriſſant de la République. *Lucius Murena* & *Fannius Cæpion* formerent le deſſein d'attenter à la vie d'*Auguſte*. C'étoient

ante hoc erat pessimus) cùm inissent occidendi Cæsaris consilia, oppressi auctoritate publicâ, quod vi facere voluerant, jure passi sunt.

Neque multò post, Egnatius Rufus, per omnia gladiatori quàm Senatori propior, collectò in Ædilitate favore populi, quem extinguendis privatâ familiâ incendiis in dies auxerat, in tantùm quidem ut ei Præturam continuaret, mox etiam consulatum petere ausus, cùm esset omni flagitiorum scelerumque conscientiâ mersus; nec melior illi res familiaris quàm mens foret, aggregatis simillimis sibi, interimere Cæsarem statuit, ut quo salvo salvus esse non poterat, eo sublato moreretur. Quippe ita se mores habent, ut publicâ quisque ruinâ malit occidere, quàm suâ proteri, &, idem passurus, minus conspici. Neque hic prioribus in occultando felicior fuit; addictusque carceri cum consciis facinoris, mortem dignissimam vitâ sua obiit.



deux

deux caractéres bien différens. *Murena* eût pu être regardé comme un honnête homme, s'il n'eût pas conçu le projet de ce crime; mais *Cæpion* étoit un méchant homme avant même de l'avoir conçu. Accablés sous le poids de l'autorité publique, ils souffrirent avec justice ce qu'ils avoient voulu exécuter par la violence.

Peu de tems après, la même chose arriva encore. *Egnatius Rufus*, homme plus semblable en tout à un gladiateur qu'à un Sénateur, qui avoit si bien réussi pendant son Edilité à se concilier la faveur du peuple, & à le gagner de plus en plus en employant ses propres domestiques à éteindre les incendies, que d'Edile il avoit été nommé Préteur; & qui, quoique plongé dans l'abîme des crimes & des forfaits, & aussi indigent que corrompu, avoit osé briguer le Consulat même, s'associa des gens semblables à lui, & résolut d'assassiner *Auguste*. Il vouloit périr avec lui, parce que son salut étoit incompatible avec celui de ce Prince. Tel est en effet le caractere des scélérats : ils aiment mieux être enveloppés dans la ruine publique, qu'être accablés sous le poids de leurs propres malheurs; ils sont autant malheureux, mais ils sont moins apperçus. *Egnatius* ne réussit pas mieux que les premiers conspirateurs à cacher son crime. Il fut mis en prison, & souffrit avec ses complices une mort digne de sa vie.



CAPUT XLVIII.

Factum C. Sentii Saturnini Consulis nobilissimum. Interit Marcellus junior. Nubit Agrippæ Julia Augusti filia.

PRÆCLARUM excellentis viri factum Caii Sentii Saturnini, circa ea tempora Consulis, ne fraudetur memoriâ. Aberat in ordinandis Asiæ Orientisque rebus Cæsar, circumferens terrarum orbi præsentiâ suâ pacis suæ bona. Tum Sentius fortè & solus, & absente Cæsare Consul, cum alia priscâ severitate summâque constantiâ, vetere Consulum more ac severitate gessisset, protraxisset Publicanorum fraudes, punisset avaritiam, regessisset in ærarium pecunias publicas, tum in Comitiis habendis præcipuum egit Consulem. Nam & Quæsturam petentes, quos indignos judicavit, profiteri vetuit; & cùm id facturos se perseverarent, consularem, si in campum descendissent, vindictam minatus est. Et Egnatium florentem favore publico, sperantemque ut Præturam Ædilitati, ita consulatum præturæ se juncturum, profiteri vetuit; & cùm id non obtinuisset, juravit, etiamsi factus esset Consul suffragiis

CHAPITRE XLVIII.

Belle action du Consul C. Sentius Saturninus. Mort du jeune Marcellus. Agrippa épouse Julie, fille d'Auguste.

Ne laissons pas dans l'oubli une belle action de *C. Sentius Saturninus*, cet excellent citoyen, alors Consul. Tandis qu'*Auguste* éloigné de Rome, régloit les affaires de l'Asie & des autres parties de l'Orient, & portoit avec lui chez tous les peuples les fruits heureux de la paix qu'il leur avoit procurée; *Sentius* qui exerçoit seul le Consulat pendant son absence, & qui retraçant l'inflexible sévérité des anciens Consuls, avoit découvert les malversations des Publicains, puni leur avarice, & fait rapporter dans le trésor public l'argent qu'ils en avoient détourné, agit sur-tout en Consul à l'occasion des Comices. Ayant trouvé parmi les aspirans à la Questure des gens qu'il en jugea indignes, il leur fit défense de donner leur nom; & comme ils ne laissoient pas de poursuivre leur brigue, il les menaça de toute la sévérité consulaire, s'ils osoient se produire au champ de Mars. Il défendit la même chose à *Egnatius*, à qui la faveur du peuple faisoit espérer qu'il passeroit de la Préture au Consulat, comme il avoit passé de l'Edilité à la Préture. Ne pouvant le faire désister de ses poursuites, il jura que, quand même les suffrages du peuple l'éléveroient au Consulat, il refuseroit toujours de le proclamer,

populi, tamen se eum non renuntiaturum. Quod ego factum cuilibet veterum Consulum gloriæ comparandum reor, nisi quòd naturaliter audita visis laudamus libentiùs; & præsentia, invidiâ; præterita, veneratione prosequimur; & his nos obrui, illis instrui credimus.

11 *Ante triennium fere quàm Egnatianum scelus erumperet, circa Murænæ Cœpionisque conjurationis tempus, abhinc annos L (a) Marcus Marcellus, sororis Augusti Octaviæ filius; quem homines ita, si quid accidisset Cæsari, successorem potentiæ ejus arbitrabantur futurum, ut tamen id per Marcum Agrippam securo ei posse contingere non existimarent, magnificentissimo munere Ædilitatis edito, decessit; admodum juvenis, sanè, ut aiunt, ingenuarum virtutum, lætusque animi & ingenii, fortunæque, in quam alebatur, capax.*

Post cujus obitum, Agrippa, qui sub specie ministeriorum Principalium profectus in Asiam, ut fama loquitur, ob tacitas cum Marcello offensiones, præsenti se subduxerat tempori, reversus inde, filiam Cæsaris Juliam, quam in matrimonio Marcellus habuerat, duxit uxorem: feminam neque sibi, neque Reipublicæ felicis uteri.

(a) C'est le jeune Prince dont parle *Virgile* au 6. liv. de l'Eneide. *Octavie* sa mere fut si émue par ces paroles d'*Anchise*: *Heu! miserande puer! si quà fata aspera rumpas, tu Marcellus eris*: qu'elle tomba évanouie, & qu'après avoir repris ses sens, elle fit donner au Poëte *dix*

Cette action devroit nous paroître aussi belle qu'aucune des anciens Consuls, si nous n'étions naturellement portés à accorder plutôt nos éloges à ce que nous avons oui dire, qu'à ce que nous avons vu nous-mêmes. Le présent n'excite en nous que l'envie; le passé y fait naître l'admiration; c'est que l'un nous offusque, & que l'autre ne fait que nous instruire.

Environ trois ans avant que l'attentat d'*Egnatius* eût éclaté, & à-peu-près lors de la conjuration de *Cæpion* & de *Murena* (il y a 50 ans) mourut à la fleur de son âge *Marcus Marcellus*, fils d'*Octavie*, sœur d'*Auguste*. Il avoit donné au peuple, pendant son Edilité, les spectacles les plus magnifiques. Il passoit pour avoir des mœurs nobles & ingénues, un caractere aimable, un esprit enjoué, & un cœur digne de la haute fortune pour laquelle il étoit né. On pensoit qu'après la mort d'*Auguste*, il auroit hérité de sa puissance; mais on craignoit en même tems qu'*Agrippa* ne l'en laissât pas jouir tranquillement.

Ce dernier revenu d'Asie, où il étoit allé pour le service du Prince, à ce qu'il disoit lui-même, mais, selon le bruit public, afin de se soustraire aux suites de ses inimitiés secrettes avec *Marcellus*, épousa *Julie* sa veuve, & fille d'*Auguste*, femme dont la fécondité fut également (*a*) malheureuse & pour elle & pour l'Etat.

sesterces pour chacun des vers qui concernoient le jeune Prince.

(*a*) *Julie* fut exilée par *Auguste*, à cause de ses mœurs licentieuses. *Caïus* & *Lucius*, ses deux fils, moururent fort jeunes : & *Agrippa*, le troisieme fut mis à mort par ordre de *Tibere*.

CAPUT XLIX.

Tiberii exordia, mores, victoriæ. Bellica Drusi Claudii ejusdem fratris facinora, interitus ac indoles, &c.

Hoc tractu temporum, (a) Tiberius Claudius Nero, (quo trimo, ut prædiximus, Livia Drusi Claudiani filia, despondente Nerone, cui ante nupta fuerat, Cæsari nupserat) innutritus cœlestium præceptorum disciplinis, juvenis genere, formâ, celsitudine corporis, optimis studiis maximoque ingenio instructissimus: qui protinus quantus est, sperari potuerat, visusque prætulerat Principem; Quæstor, XIX annum agens, capessere cœpit Rempublicam; maximamque difficultatem annonæ ac rei frumentariæ inopiam ita Ostiæ atque in urbe mandato vitrici moderatus est, ut per id quod agebat, quantus evasurus esset, eluceret.

Nec multò post, missus ab eodem vitrico cum exercitu ad visendas ordinandasque, quæ sub Oriente sunt, provincias, præcipuis omnium virtutum experimentis in eo tractu

(a) J'oppose à ce faux portrait de *Tibere* celui qu'en a fait l'incorruptible *Tacite*. Il prémunira le lecteur contre l'excessive & fade adulation de *Velleius* dans la suite de son histoire. « Ses mœurs furent différentes suivant les » tems. Simple particulier ou commandant sous *Auguste*, » il jouit d'une réputation méritée; caché & rusé pendant » la vie de *Germanicus* & de *Drusus*, il feignit des ver» tus: jusqu'à la mort de sa mere, il fut mêlé de bien » & de mal; tant qu'il aima ou craignit *Séjan*, il fit

CHAPITRE XLIX.

Commencemens de Tibere : son portrait ; ses victoires. Exploits de Drusus Claudius son frere, &c. Mort de ce Prince. Son caractere, &c.

PENDANT ce temps, *Tibere Claude Néron*, qui étoit âgé de trois ans, comme je l'ai dit, lorsque *Livie*, fille de *Drusus Claudianus*, épousa *Auguste*, à qui elle avoit été fiancée par *Néron*, son premier mari, entra à l'âge de 19 ans dans les affaires publiques en qualité de Questeur. Elevé par *Auguste*, & nourri de ses divines maximes, il joignoit à une naissance illustre, une figure agréable, une taille haute & majestueuse, un esprit excellent & cultivé par des études solides. Son air seul annonçoit un Prince, & donna bientôt lieu d'espérer qu'il deviendroit un aussi grand homme qu'il l'est aujourd'hui. A Ostie & à Rome, il prit par l'ordre de son beau-pere, de si sages mesures pour subvenir à la cherté des vivres, & à la disette du bled, que sa conduite dans cette commission fit connoître ce qu'il seroit un jour.

Peu de tems après, mis par *Auguste* encore à la tête d'une armée, pour aller visiter les provinces de l'Orient, & y mettre le bon ordre, après y avoir donné les plus grandes

» horreur par sa cruauté, mais cacha ses débauches ; » abandonné enfin à son caractere, & libre de la honte » & de la crainte, il se précipita sans réserve dans le » crime & dans l'infamie ». *Trad. de M. d'Alemb.* Ann. VI. 45.

editis, cum legionibus ingressus Armeniam, redactâ eâ in potestatem populi Romani, regnum ejus Artavasdi tradidit. Cujus Rex quoque Parthorum tanti nominis famâ territus, liberos suos ad Cæsarem misit obsides. Reversum inde Neronem Cæsar haud mediocris belli molem experiri statuit, adjutore operis dato fratre ipsius Druso Claudio, quem intra Cæsaris penates enixa erat Livia. Quippe uterque, divisis partibus, Rhætos Vindelicosque aggressi, multis urbium & castellorum oppugnationibus, necnon directâ quoque acie feliciter functi, gentes locis tutissimas, aditu difficillimas, numero frequentes, feritate truces, majore cum periculo, quàm damno Romani exercitûs, plurimo cum earum sanguine perdomuerunt.

Ante quæ tempora Censura Planci & Pauli acta inter discordiam, neque ipsis honori, neque Reipublicæ usui fuit; cùm alteri vis Censoris, alteri vita deesset: Paulus vix posset implere Censorem, Plancus timere deberet: nec quidquam objicere posset adolescentibus, aut objicientes audire, quod non agnosceret senex.

Mors deinde Agrippæ (qui novitatem suam multis rebus nobilitaverat, atque in hoc per-

preuves de toutes les vertus, il pénétra dans l'Arménie, la soumit à la domination Romaine & en remit le sceptre à *Artavasde*. La terreur de son nom engagea même le Roi des Parthes à envoyer à *Auguste* ses enfants en ôtages.

Après le retour de *Tibere* à Rome, *Auguste* voulut lui faire faire un nouvel essai de ses armes dans une guerre importante & difficile: Il lui associa pour l'aider dans cette expédition *Drusus Claudius* son frere, dont *Livie* étoit accouchée dans son palais. Les deux freres ayant partagé leurs forces, attaquerent séparément les Rhétes & les Vindéliciens, firent le siége de quantité de villes & de forteresses, remporterent même des victoires dans des batailles rangées, & avec plus de péril que de perte pour leur armée, & des flots de sang ennemi répandu, ils dompterent ces peuples, défendus par la situation des lieux qui les rendoient inaccessibles, par leur grand nombre, & par la férocité de leur courage.

Avant ce tems, la mésintelligence de *Plancus* & de *Paulus* dans l'exercice de la Censure, fit que cette magistrature ne fut entre leurs mains ni honorable à eux-mêmes, ni avantageuse à la République. *Paulus* n'avoit point la fermeté d'un Censeur; *Plancus* n'en avoit point les mœurs. L'un n'étoit gueres capable d'exercer la Censure, & l'autre devoit la craindre, ne pouvant rien reprocher aux jeunes gens, ni rien apprendre sur leur compte, dont sa vieillesse même ne se sentît coupable.

Ensuite mourut *Agrippa*, qui par beaucoup de belles actions avoit ennobli l'obscurité de

duxerat, ut & Neronis esset socer; cujusque liberos, nepotes suos, Divus Augustus, præpositis Caii ac Lucii nominibus, adoptaverat) admovit propiùs Neronem Cæsari. Quippe filia ejus Julia, quæ fuerat Agrippæ nupta, Neroni nupsit.

Subinde bellum Pannonicum, quod inchoatum Agrippa, Marcoque Vinicio avo tuo Consule, magnum atroxque & perquàm vicinum imminebat Italiæ, per Neronem gestum est. Gentes Pannoniorum, Dalmatarumque nationes, situmque regionum ac fluminum, numerumque & modum virium, excelsissimasque & multiplices eo bello victorias tanti Imperatoris alio loco explicabimus. Hoc opus servet formam suam. Hujus victoriæ compos Nero, ovans triumphavit.

Sed, dum in hac parte Imperii omnia geruntur prosperrimè, accepta in Germania clades sub legato Marco Lollio, homine in omnia pecuniæ, quàm rectè faciendi cupidiore, & inter summam vitiorum dissimulationem vitiosissimo; amissâque legionis quintæ Aquilâ, vocavit ab urbe in Gallias Cæsarem. Cura deinde, atque onus Germanici belli delegata Druso Claudio fratri Neronis, adolescenti tot tantarumque virtutum, quot & quantas natura mortalis recipit, vel industria perficit: cujus ingenium utrùm bellicis magis operibus, an civilibus suffecerit artibus, in incerto est. Morum certè dulcedo ac suavitas, & adversùs amicos æqua ac par

sa naissance, & s'étoit si fort élevé, qu'il étoit devenu beau-pere de *Tibere*, & qu'*Auguste*, grand pere de ses enfants, les avoit adoptés sous les noms de *Caïus* & de *Lucius*. Par cette mort, *Tibere* appartint de plus près à l'Empereur, qui lui fit épouser sa fille *Julie*, veuve d'*Agrippa*. Il l'envoya bientôt terminer la guerre de Pannonie, qui avoit commencé sous le Consulat de ce dernier, & qui sous celui de votre ayeul, *illustre Vinicius*, devint plus furieuse & menaça de bien près l'Italie. Pour me renfermer dans mon plan, je me réserve à parler ailleurs des peuples de la Pannonie & de la Dalmatie, de la situation des lieux & des fleuves de ces provinces, du nombre de leurs habitans, de leurs forces, & de toutes les grandes victoires qui signalerent les talens militaires de *Tibere*, & qui lui mériterent les honneurs de l'ovation.

Tandis que les affaires de l'Empire avoient le plus heureux succès dans ces contrées, elles furent très-malheureuses en Germanie. *Marcus Lollius* qui y commandoit, étoit plus avide d'argent, que jaloux de bien faire, & plein de vices, malgré son extrême application à les cacher. La perte de l'Aigle de la cinquieme légion appella *Auguste* dans les Gaules. La guerre de Dalmatie fut confiée aux soins de *Drusus Claudius*, frere de *Tibere*, jeune homme qui avoit toutes les vertus que donne la nature, & que perfectionne l'éducation. Il seroit difficile de décider à quoi il étoit plus propre, des travaux de la guerre ou de la conduite des affaires. Ce qui est certain, c'est qu'outre les agrémens de la figure, pres-

suî æstimatio inimitabilis fuisse dicitur: nam pulchritudo corporis proxima fraternæ fuit. Sed illum, magna ex parte domitorem Germaniæ, plurimo ejus gentis variis in locis profuso sanguine, fatorum iniquitas Consulem, agentem annum trigesimum, rapuit. Moles deinde ejus belli translata in Neronem est. Quod is suâ & virtute & fortunâ administravit; peragratusque victor omnes partes Germaniæ, sine ullo detrimento commissi exercitûs, quod præcipuè huic Duci curæ fuit, sic perdomuit eam, ut in formam pene stipendiariæ redigeret provinciæ. Tum alter triumphus cum altero consulatu ei oblatus est.

CAPUT L.

Pisonis Thraciam pacantis élogium. Tiberius Rhodon secedit, &c. Julia moribus perditissima, &c.

DUM ea quæ prædiximus, in Pannonia Germaniaque geruntur, atrox in Thracia bellum ortum, omnibus ejus gentis nationibus in arma accensis. Lucii Pisonis, quem hodieque diligentissimum, atque eumdem lenissimum securitatis urbanæ custodem habemus, virtus compressit. Quippe legatus Cæsaris triennio cum his bellavit; gentesque ferocissimas, plurimo cum earum excidio, nunc acie, nunc expugnationibus, in pristinum

que aussi distinguée que celle de son frere ; il étoit, dit-on, d'une douceur de mœurs sans égale, & s'attachoit intimément à tous ses amis, qu'il regardoit comme ses égaux. Il avoit dompté par des victoires sanglantes & multipliées plusieurs peuples de la Germanie, lorsqu'à l'âge de 30 ans, & pendant son Consulat, l'injustice du sort nous le (a) ravit. *Tibere*, chargé de la continuation d'une guerre si difficile, y signala sa valeur & sa fortune. Il parcourut en vainqueur toute la Germanie, la dompta, & en fit presque une province tributaire, sans que son armée, qu'il s'attachoit sur-tout à ménager, y fit aucune perte. On lui offrit ensuite un second Consulat & un second triomphe.

CHAPITRE L.

Pison pacifie la Thrace : son éloge. Tibere se retire à Rhodes, &c. &c. Dissolutions de Julie.

TEL étoit l'état des choses dans la Pannonie & la Germanie, lorsque tous les peuples de la Thrace s'étant animés à l'envi à prendre les armes, il s'éleva dans cette province une guerre terrible. Elle fut cependant étouffée par la valeur de *Lucius Pison*, alors Lieutenant d'*Auguste*, & aujourd'hui Préfet de Rome, à la sûreté de laquelle il veille avec tant de douceur & de vigilance. Après trois ans de siéges & de combats toujours funestes à ces

(a) Selon *Tite-Live*, il mourut d'une chûte de cheval.

pacis redegit modum; ejusque patratione Asiæ securitatem, Macedoniæ pacem reddidit. De quo viro hoc omnibus sentiendum ac prædicandum est, esse mores ejus vigore ac lenitate mixtissimos, & vix quemquam reperiri posse, qui aut otium validiùs diligat, aut faciliùs sufficiat negotio, & magis, quæ agenda sunt, curet, sine ulla ostentatione agendi.

Brevi interjecto spatio, Tiberius Nero, duobus consulatibus, totidemque triumphis actis, Tribuniciæ potestatis consortione æquatus Augusto, civium post unum (& hoc, quia volebat) eminentissimus, Ducum maximus, famâ fortunâque celeberrimus, & verè alterum Reipublicæ lumen & caput, mirâ quâdam & incredibili atque inenarrabili pietate, cujus causæ mox detectæ sunt, cùm Caïus Cæsar sumpsisset jam virilem togam; Lucius item maturus esset vir; ne fulgor suus orientium juvenum obstaret initiis, dissimulatâ causâ consilii sui commeatum ab socero atque eodem vitrico acquiescendi à continuatione laborum petiit. Quis fuerit eo tempore civitatis habitus, qui singulorum animi, quæ digredientium à tanto viro omnium lacrymæ, quam pene ei patria ma-

nations féroces, il les réduisit à se contenir, comme autrefois, dans les bornes d'une soumission paisible. La pacification de la Thrace rendit la sûreté à l'Asie, & la paix à la Macédoine *(a)*. On doit penser de *Pison*, & on ne peut trop le publier, qu'il allie la douceur à la sévérité, qu'il est plus que personne jaloux de son repos, mais que lorsqu'il le faut, il est actif & appliqué, sans chercher à le paroître.

Peu de tems aprés, *Tibere* deux fois honoré du Consulat & du triomphe, égal à *Auguste* par la participation de la puissance tribunicienne, le premier des citoyens, s'il n'eût voulu être inférieur à un seul, & le plus grand des Généraux, jouissant d'une réputation & d'une fortune éclatantes, & tout à la fois la seconde lumiere & la seconde tête de la République, donna à son beau-pere la plus forte preuve d'une tendresse héroïque, comme on le sut ensuite. Lorsque *Caïus César* eut pris la robe virile, & que *Lucius* fut sur le point de la prendre, craignant que l'éclat de sa gloire n'obscurcit celui de leur premiere jeunesse, il lui demanda la permission *(b)* de se reposer de ses travaux, sans lui découvrir le vrai motif de sa priere. Je décrirai ailleurs dans un juste détail les sentimens de tous les citoyens en général, & de chacun d'eux en

(a) Ce *Pison* comblé d'éloges par *Velleïus*, est le même qui est violemment soupçonné par *Tacite* d'avoir empoisonné *Germanicus*, & qui probablement étoit coupable de cet horrible crime.

(b) Le motif de la retraite de *Tibere* n'est pas celui qu'allégue *Velleïus* son flatteur éternel, *c'est*, dit; *Tacite*, *qu'il ne pouvoit plus supporter les débauches de Julie son épouse, & qu'il n'osoit ni l'accuser ni la répudier.*

num injecerit, justo servemus operi. Illud etiam in hoc transcursu dicendum est, ita septem annos Rhodi moratum, ut omnes Proconsules legatique in transmarinas profecti provincias, visendi ejus gratiâ ad eum convenientes, semper privato, (si illa majestas privata unquam fuit) fasces suos summiserint, fassique sint otium ejus honoratius imperio suo.

Sensit terrarum orbis digressum à custodia Neronem urbis. Nam & Parthus, desciscens à societate Romana, adjecit Armeniæ manum; & Germania, aversis domitoris sui oculis, rebellavit.

At in urbe, eo ipso anno quo magnificentissimi gladiatorii muneris naumachiæque spectaculis Divus Augustus (abhinc annos XXX) se & Gallo Caninio Consulibus, dedicato Martis templo, animos oculosque populi Romani repleverat, fœda dictu, memoriâque horrenda in ipsius domo tempestas erupit. Quippe filia ejus Julia, per omnia tanti parentis ac viri immemor, nihil quod facere aut pati turpiter posset femina, luxuriâ, libidine, infectum reliquit: magnitudinemque fortunæ suæ peccandi licentiâ metiebatur: quidquid liberet, pro licito judicans. Tum Julus Antonius, singulare exem-

particulier lors de son départ, les larmes que verserent tous ceux qui perdoient ce grand homme, & l'espece de violence que lui fit la patrie pour le retenir dans son sein. Disons néanmoins en passant, que pendant les sept ans de son séjour à Rhodes, tous les Proconsuls & les Lieutenans d'*Auguste* qui passoient la mer, ne manquerent jamais de le visiter, de baisser les faisceaux devant lui, tout particulier qu'il étoit, (si pourtant la majesté de son air pouvoit annoncer un homme privé) forcés d'avouer qu'il y avoit plus de gloire dans son repos que dans l'exercice de leurs dignités.

L'univers sentit bientôt que *Tibere* éloigné de Rome, ne veilloit plus à la sûreté de cette maîtresse du monde. Les Parthes rompant notre alliance, envahirent l'Arménie; & les Germains, sur lesquels leur vainqueur n'avoit plus les yeux, se révolterent encore.

La même année, où *Auguste* étant Consul avec *Gallus Caninius*, fit la dédicace du temple de Mars, & charma les yeux des Romains par les spectacles magnifiques des gladiateurs & des combats de mer (il y a 30 ans), sa propre maison fut souillée par d'horribles infamies. *Julie* sa fille, oubliant entiérement la grandeur de son pere & de son époux, ne mesurant son élévation qu'au pouvoir qu'elle avoit de mal faire, & regardant tous ses désirs comme légitimes, s'abandonna honteusement & sans réserve à tous les déréglemens de la femme la plus dissolue. *Julus Antonius*, l'un des corrupteurs de la maison d'*Auguste*, se punit lui-même de son crime. Ce Prince

plum clementiæ Cæsaris, violator ejus domûs, ipse sceleris à se commissi ultor fuit; quem, victo ejus parte, non tantùm incolumitate donaverat, sed Sacerdotio, Præturâ, Consulatu, provinciis, honoratum etiam matrimonio sororis suæ filiæ, in arctissimam affinitatem receperat. Quintiusque Crispinus, singularem nequitiam supercilio truci protegens, & Appius Claudius, & Sempronius Gracchus, ac Scipio, aliique minoris nominis, utriusque ordinis viri, quasi cujuslibet uxore violatâ, pœnas pependêre; cùm Cæsaris filiam & Neronis violâssent conjugem. Julia relegata in insulam, patriæque & parentum subducta oculis. Quam tamen comitata mater Scribonia, voluntaria exilii permansit comes.

CAPUT LI.

Caïus Cæsar; Rexque Parthorum Phraates coram conferunt. Mors Lollii, Censorini ac utriusque junioris Cæsaris. Tiberius Romam reversus ab Augusto cum minore Agrippa adoptatur.

BREVE ab hoc intercesserat spatium, cùm Caïus Cæsar, ante aliis provinciis ad sedandum obitis, in Syriam missus, convento priùs Tiberio Nerone, cui omnem honorem, ut superiori, habuit, tam variè se ibi gessit,

avoit signalé sa clémence à son égard; car, après avoir vaincu *Marc-Antoine* son pere, non content de lui avoir conservé la vie, il l'avoit encore élevé au Sacerdoce, à la Préture, au Consulat, & au commandement des provinces. Il l'avoit même admis dans sa plus étroite alliance, en lui faisant épouser sa niece. *Quintius Crispinus*, qui cachoit sous des dehors austeres le cœur le plus corrompu, *Appius Claudius*, *Sempronius Gracchus*, *Scipion*, & d'autres d'un nom moins distingué, tant Sénateurs que Chevaliers, qui avoient déshonoré la fille d'*Auguste* & l'épouse de *Tibere*, ne furent punis (*a*) que comme s'il se fût agi d'une femme ordinaire. *Julie* fut enlevée à ses parents & à sa patrie, & réléguée dans une isle. *Scribonie*, sa mere, se réduisit, pour l'accompagner, à un exil volontaire.

CHAPITRE LI.

Entrevue de Caïus César & de Phraates, Roi des Parthes. Mort de Marcus Lollius, de Censorinus, & des deux jeunes Césars. Tibere retourne à Rome : il est adopté par Auguste avec le jeune Agrippa.

Peu de tems après, *Caïus César*, qui avoit déja visité plusieurs provinces pour y rétablir la tranquillité, fut envoyé en Syrie. Il vit

(*a*) La loi *Julia* punissoit d'exil les adulteres, de quelque condition qu'ils fussent. Les amans de *Julie* furent donc exilés.

ut nec laudaturum magna, nec vituperaturum mediocris materia deficiat. Cum Rege *Parthorum juvenis excelsissimus in insula, quam amnis Euphrates ambiebat, æquato utriusque partis numero, coiit. Quod spectaculum stàntis ex diverso, hinc Romani, illinc Parthorum exercitûs, cùm duo inter se eminentissima imperiorum & hominum coirent capita, perquàm clarum & memorabile, sub initia stipendiorum meorum, Tribuno militum mihi visere contigit. Quem militiæ gradum ante sub patre tuo, Marce Vinici, & Publio Silio auspicatus, in Thracia Macedoniaque, mox Achaia, Asiaque, & omnibus ad Orientem visis provinciis, & ore atque utroque maris Pontici latere, haud injucundâ tot rerum, locorum, gentium, urbium recordatione perfruor. Prior Parthus apud Caïum in nostra ripa, posterior hic apud Regem in hostili epulatus est.*

Quo tempore Marci Lollii, quem veluti moderatorem juventæ filii sui Augustus esse voluerat, perfida & plena subdoli ac versuti animi consilia, per Parthum indicata Cæsari fama vulgavit. Cujus mors intra paucos dies fortuita, an voluntaria fuerit, ignoro. Sed, quàm hunc decessisse lætati ho-

en passant *Tibere*, qu'il (*a*) honora comme son supérieur. La diversité de sa conduite dans la Syrie peut également fournir beaucoup & à la louange & au blâme. Ce jeune Prince, destiné par *Auguste* à l'empire de l'univers, eut une entrevue avec le Roi des Parthes dans une isle de l'Euphrate, accompagnés l'un & l'autre d'un cortege égal. Tandis que ces deux premieres têtes des deux Empires & du monde, se trouvoient ensemble, j'eus le plaisir de voir les deux armées rangées en bataille sur l'un & l'autre bord du fleuve. *Caïus* traita d'abord le Roi des Parthes sur sa rive, & celui-ci lui rendit le même honneur sur la sienne. Je faisois alors mes premieres armes en qualité de Tribun des soldats, grade où j'étois monté sous *Publius Silius*, & sous votre pere, *illustre Vinicius*, dans la Thrace & la Macédoine. Je vis encore l'Achaïe, l'Asie, toutes les provinces de l'Orient, le détroit & les deux rivages de la mer Pontique; & je me retrace maintenant avec plaisir l'idée de tant d'événemens dont j'ai été le témoin, de tant de nations, de villes & de pays que j'ai parcourus.

En ce même tems, on répandit que *Caïus César* avoit appris du Roi des Parthes les pernicieux desseins de *Marcus Lollius*, homme fourbe & dissimulé, à qui *Auguste* avoit comme confié la jeunesse de ce Prince, son fils. *Lollius* mourut peu de jours après : je ne sais si sa mort fut naturelle ou volontaire. La joie

(*a*) *Dion* contredit ici *Velleïus*. Ce fut *Tibere*, selon cet Historien, qui reçut *Caïus* avec le plus grand respect. *Zonare* dit la même chose.

mines, tam paulò post obiisse Censorinum in iisdem provinciis graviter tulit civitas, virum demerendis hominibus genitum.

Armeniam deinde ingressus, primâ parte introitûs prosperè gessit; mox in colloquium, cui se temerè crediderat, circa Artageram graviter à quodam, nomine Adduo, vulneratus, ex eo, ut corpus minus habile, ita animum minus utilem Reipublicæ habere cæpit. Nec defuit conversatio hominum vitia ejus assentatione alentium. Etenim semper magnæ fortunæ comes adest adulatio. Per quæ eò ductus erat, ut in ultimo ac remotissimo terrarum orbis angulo consenescere, quàm Romam regredi mallet. Diu reluctatus; invitusque revertens in Italiam, in urbe Lyciæ, (Limyram nominant) morbo obiit; cùm ante annum ferme Lucius Cæsar, frater ejus, Hispanias petens, Massiliæ decessisset.

Sed fortuna (a) *quæ subduxerat spem magni nominis, jam tum Reipublicæ sua præsidia reddiderat. Quippe ante utriusque horum obitum, patre tuo Publio Vinicio Consule, Tiberius Nero reversus Rhodo, incredibili lætitiâ patriam repleverat. Non est diu cunctatus Cæsar Augustus. Neque enim quærendus erat, quem legeret; sed legendus,*

(a) *Tacite* dit en parlant de ces deux jeunes Princes: *Quos mors fato propera, vel novercæ Liviæ dolus abstulit*: Ils furent enlevés par une mort prématurée, ou ils succomberent à la méchanceté de leur marâtre *Livie*.

qu'elle causa fut aussi vive que la douleur qu'excita la perte de *Censorinus*, mort dans ces mêmes provinces. C'étoit un homme né pour s'attacher tous les cœurs.

La premiere entrée de *Caïus César* en Arménie fut signalée par d'heureux succès ; mais ensuite une blessure dangereuse que lui fit un certain *Adduus*, dans une conférence où il s'étoit imprudemment engagé, près d'Artagere, lui affoiblit également le corps & l'esprit, & le rendit dès-lors moins capable de servir la République. L'adulation marche toujours à la suite de la grandeur & de la fortune ; environné de courtisans dont la flatterie nourrissoit ses vices, il aimoit mieux attendre une vieillesse obscure dans le dernier coin de la terre, qne de retourner à Rome. Il en reprit cependant le chemin, après s'en être défendu long-tems ; mais il mourut à Limyre, ville de Lycie. *Lucius* son frere, allant en Espagne, étoit mort à Marseille, environ un an avant lui.

La fortune en enlevant ces deux jeunes Césars, avoit frustré Rome de ses plus brillantes espérances ; mais elle lui avoit déja rendu son véritable soutien. Un an avant leur mort, & sous le Consulat de votre pere, *illustre Vinicius*, *Tibere* revenant de Rhodes avoit excité dans la ville une joie incroyable & universelle. *Auguste* qui devoit moins chercher un sujet digne de son choix, qu'en choisir un si supérieur à tout autre, ne tarda gueres à se déterminer à son égard. Ce que la résistance opiniâtre de *Tibere* l'avoit empéché de

qui eminebat. Itaque, quod post Lucii mortem, adhuc Caïo vivo, facere voluerat, atque vehèmenter, repugnante Nerone, erat inhibitus; post utriusque adolescentium obitum facere perseveravit: ut, & Tribuniciæ potestatis consortionem Neroni constitueret, multùm quidem eo, cùm domi, tum in Senatu recusante, & eum, Ælio Catto & Sentio Coss. V. Calendas Julias, post urbem conditam annis DCCLIV, abhinc annis XXVII, adoptaret.

Lætitiam illius diei, concursumque civitatis, & vota pene inserentium cœlo manus, spemque conceptæ perpetuæ securitatis æternitatisque Romani imperii, vix in illo justo opere abundè persequi poterimus, nedum hîc implere tentemus. Id unum dixero, quàm ille omnibus fuerit carus. Tum refulsit certa spes liberorum parentibus, viris matrimoniorum, dominis patrimonii, omnibus hominibus salutis, quietis, pacis, tranquillitatis; adeo, ut nec plus sperari potuerit, nec spei responderi feliciùs.

Adoptatus eâdem die etiam Marcus Agrippa, quem post mortem Agrippæ Julia enixa erat. Sed in Neronis adoptione illud adjectum, his ipsis Cæsaris verbis, Hoc, *inquit,* Reipublicæ causâ facio.

faire après la mort de *Lucius*, & tandis que *Caïus* vivoit encore, il persista à le vouloir, quand tous les deux ne furent plus. Malgré ses oppositions réitérées en particulier & dans le Sénat, il l'associa à la puissance tribunicienne, & l'adopta même, sous le Consulat d'*Ælius Catus* & de *Sentius*, le 27 Juin, & 754 ans après la fondation de Rome. (Il y en a 27.)

Vainement essayerois-je de décrire dans un si court abrégé la joie que ce jour fit naître, le concours de toute la ville, les vœux des citoyens qui levoient les mains au ciel, & l'espérance qu'on conçut de la paix & de la durée éternelle de l'Empire. A peine la grande histoire que je médite, suffira-t-elle à ce détail. Je dirai seulement, pour montrer que ce jour fut l'époque d'un bonheur général, que dès-lors les peres purent se flatter d'élever sans crainte leurs enfans, les maris de posséder leurs femmes, & les particuliers leurs héritages, & tous enfin de jouir de la paix & de la tranquillité publique; espérance qui ne pouvoit être ni plus belle ni mieux remplie.

Marcus Agrippa, dont *Julie* étoit accouchée après la mort d'*Agrippa* son époux, fut adopté le même jour. Mais l'adoption de *Tibere* fut plus remarquable, *Auguste* ayant dit en propres termes: *qu'il l'adoptoit pour le bien de la République.*

CAPUT LII.

Tiberium Germaniam victoriis peragraturum læti excipiunt populi, militesque. Sub illo stipendia facit Velleius.

NON diu vindicem custodemque imperii sui morata in urbe patria, protinus in Germaniam misit, ubi ante triennium sub Marco Vinicio, avo tuo, clarissimo viro, immensum exarserat bellum. Erat id ab eo quibusdam in locis gestum, quibusdam sustentatum feliciter, eoque nomine decreta ei, cum speciosissima inscriptione operum, ornamenta triumphalia.

Hoc tempus me, functum ante Tribunatu castrorum, Tiberii Cæsaris militem fecit. Quippe, protinus ab adoptione missus cum eo Præfectus equitum in Germaniam, successor officii patris mei, cælestissimorum ejus operum per annos continuos novem Præfectus, aut Legatus spectator, & pro captu mediocritatis meæ, adjutor fui. Neque illi spectaculo, quo fruitus sum, simile conditio mortalis recipere videtur mihi, cùm per celeberrimam Italiæ partem, tractum omnem Galliæ provinciarum, veterem Imperatorem, & ante meritis ac virtutibus quàm nomine Cæsarem, revisentes, sibi quisque, quàm illi, gratu-

CHAPITRE LII.

Tibere marche en Germanie. Velleius sert sous lui. Joie des peuples & des soldats dans son passage. Ses conquêtes.

LA patrie ne retint pas long-tems dans les murailles de Rome le vengeur & le conservateur de l'Empire. Elle l'envoya bientôt en Germanie, où il s'étoit allumé une furieuse guerre, sous le Consulat de votre célebre ayeul, *illustre Vinïcius.* Ce Général qui l'avoit bien conduite dans quelques Provinces, & heureusement soutenue dans d'autres, avoit été honoré des ornemens du triomphe, & d'une glorieuse inscription qui annonçoit ses exploits.

C'est alors, qu'après avoir été Tribun de camp, je servis dans l'armée de *Tibere.* A peine fut-il adopté, que je le suivis en Germanie. J'étois Préfet de la cavalerie, comme mon pere l'avoit été. Tantôt avec ce grade, tantôt avec celui de Lieutenant, je fus pendant neuf ans consécutifs, le témoin, & selon la foible mesure de mes forces, le coopérateur de ses actions héroïques. Je ne crois pas que des yeux mortels puissent jamais voir un spectacle aussi beau que celui qui frappa les miens, lorsqu'en traversant les parties les plus peuplées de l'Italie, & toutes les provinces de la Gaule, les peuples qui revoyoient cet ancien Général, déja *César* par ses services & ses vertus, avant qu'il en eût le nom, l'en

larentur plenius. At verò militum conspectu ejus elicitæ gaudio lacrymæ, alacritasque & salutationis nova quædam exultatio, & contingendi manum cupiditas, non continentium protinus quin adjicerent : Videmus te, Imperator, salvum recepimus. *Ac deinde:* Ego tecum, Imperator, in Armenia, ego in Rhætia fui; ego à te in Vindelicis, ego in Pannonia, ego in Germania donatus sum. *Neque verbis exprimi, & fortasse vix mereri fidem potest.*

Intrata protinus Germania, subacti Caninefates, Attuari, Bructeri, recepti Cherusci, & amnis, mox nostrâ clade nobilis, transitus Visurgis; penetrata ulteriora; cùm omnem partem asperrimi & periculosissimi belli Cæsar vindicaret: in iis, quæ minoris erant discriminis, Sentium Saturninum, qui tum legatus patris ejus in Germania fuerat, præfecisset : virum multiplicem virtutibus, navum, agilem, providum, militariumque officiorum patientem ac peritum pariter; sed eundem, ubi negotia fecissent locum otio, liberaliter lautèque eo abutentem; ita tamen, ut eum splendidum ac hilarem potiùs, quàm

félicitoient encore moins, qu'ils ne s'en félicitoient eux-mêmes. Quant à ses anciens soldats, leurs sentimens à son égard étoient inexprimables, & presque au-dessus de toute croyance. Ils versoient à son aspect des larmes de joie, leur cœur tressailloit d'allégresse; ils le saluoient avec tous les transports d'une affection inouie; ils brûloient de lui toucher les mains, & leur tendre empressement éclatoit en ces paroles : *Nous vous revoyons, notre Général, & nous vous revoyons en santé! Mon Général*, lui disoit celui-ci, *j'ai servi sous vous en Arménie; & moi*, lui disoit celui-là, *je vous ai suivi en Rhétie.* D'autres ajoutoient *qu'ils avoient reçu des récompenses de sa propre main, tel dans la Vindélicie, tel dans la Pannonie, tel enfin dans la Germanie.*

Tibere entra bientôt dans cette derniere province. Il soumit les Caninéfates, les Attuares, les Bructeres & les Chérusques; passa le Véser, fleuve devenu bientôt fameux par notre (a) défaite, & pénétra toujours plus avant dans l'intérieur du pays. Il se réservoit toutes les fonctions périlleuses & pénibles, & chargeoit des moins dangereuses *Sentius Saturninus*, qui avoit été dans ces lieux-là Lieutenant d'*Auguste* son pere. *Sentius* réunissoit beaucoup de vertus différentes : laborieux, actif & prévoyant, il étoit très-versé dans l'art militaire, & en supportoit sans peine les fatigues. Mais dès que les affaires lui permettoient quelque repos, il faisoit un abus excessif de son loisir : ensorte néanmoins que ce loisir étoit plutôt celui d'un homme agréable & magnifique,

(a) La défaite de *Varus*. Voy. plus bas ch. LVII.

luxuriosum aut desidem diceres. De cujus viri claro celebrique Consulatu prædiximus.

Anni ejus æstiva usque in mensem Decembrem producta, immanis emolumentum fecére victoriæ. Pietas sua Cæsarem, pene obstructis hieme Alpibus, in urbem traxit. At tutela imperii eum veris initio reduxit in Germaniam; in cujus mediis finibus, ad caput Lupiæ fluminis, hiberna digrediens Princeps locaverat.

CAPUT LIII.

Victor iterum Tiberius. Factum singulare, &c.

PROH, dii boni, quanti voluminis opera, insequenti æstate, sub duce Tiberio Cæsare, gessimus! Perlustrata armis tota Germania est. Victæ gentes pene nominibus incognitæ. Receptæ Cauchorum nationes. Omnis eorum juventus, infinita numero, immensa corporibus, situ locorum tutissima, traditis armis, unà cum ducibus suis, septa fulgenti armatoque militum nostrorum agmine, ante Imperatoris procubuit tribunal. Fracti Longobardi, gens etiam Germanâ feritate ferocior. Denique, quod nunquam antea spe conceptum, nedum opere tentatum erat, ad quadringentesimum milliarium, à Rheno usque ad flumen Albim, qui Semnonum Hermun-

que celui d'un indolent ou d'un débauché. (a) J'ai déja parlé de ſon fameux Conſulat.

La prolongation de cette campagne continuée juſqu'au mois de Décembre, accrut les avantages de ces vaſtes conquêtes. L'amour de *Tibere* pour ſes proches lui fit traverſer les Alpes au cœur de l'hiver, pour ſe rendre auprès d'eux. Mais au commencement du printems, la défenſe de l'Empire le rappella dans la Germanie, au milieu de laquelle il avoit, avant ſon départ, fait hiverner ſes troupes, près de la ſource de la Lippe.

CHAPITRE LIII.

Autres conquêtes de Tibere. Trait remarquable, &c.

PAR quelle foule de belles actions l'été ſuivant ne fut-il pas ſignalé! Nos armées, conduites par *Tibere*, parcoururent toutes les parties de la Germanie. Nous vainquîmes des nations à peine connues : nous ſubjugâmes les Cauces, dont l'armée compoſée d'une jeuneſſe innombrable, giganteſque & vigoureuſe, & défendue par l'aſſiete des lieux qu'elle habite, mit bas les armes, & ſe proſterna avec ſes chefs devant le tribunal de *Tibere*, au milieu de nos ſoldats armés, & richement vêtus. Nous reprimâmes les Longobards, les plus fiers & les plus féroces des Germains. Enfin, ce qu'on n'avoit jamais oſé ni eſpérer, ni tenter, l'armée Romaine s'avança, enſeignes

(a) Chap. XLVIII.

dorumque fines præfluit, Romanus cum signis perductus exercitus; & eòdem, mirâ felicitate & curâ ducis, temporum quoque observantiâ, classis, quæ Oceani circumnavigaverat sinus, ab inaudito atque incognito ante mari flumine Albi subvecta, plurimarum gentium victoriâ, cum abundantissima rerum omnium copia, exercitui Cæsarique se junxit.

Non tempero mihi, quin tantæ rerum magnitudini hoc, qualecunque est, inseram. Cùm citeriorem ripam prædicti fluminis castris occupâssemus, & ulterior armata hostium juventute fulgeret, sub omnem motum nostrarum navium protinus refugiente; unus è barbaris, ætate senior, corpore excellens, dignitate, quantùm ostendebat cultus, eminens, cavatum, ut illis mos est, ex materia conscendit alveum, solusque id navigii genus temperans, ad medium processit fluminis; & petiit, liceret sibi sine periculo in eam, quam armis tenebamus, egredi ripam, ac videre Cæsarem. Data petenti facultas. (a) Tum, appulso lintre, & diu tacitus contemplatus Cæsarem : Nostra, quidem, *inquit*, furit juventus, quæ cùm vestrum numen absen-

(a) Le P. *Catrou* (Hist. Rom. liv. VIII. p. 542-43.) regarde ce récit comme une fable imaginée par *Velleïus* pour flatter *Tibere*. Et quant à cette expédition si vantée, il rapporte la narration de *Dion*, qui dit simplement, (liv. 55.) que *Tibere traversa tout l'espace de terres compris entre l'Elbe & le Véser, & que du reste, il ne fit rien de remarquable.* Il est certain en général que *Tibere*

déployées, jusqu'à (a) 400 milles, depuis le Rhin jusqu'à l'Elbe, qui baigne les frontieres des Semnons & des Hermundes; & par un effet de l'heureuse vigilance du Général, qui avoit bien observé le tems, la flotte après avoir cotoyé les rivages de l'Océan, entra dans le même fleuve par une mer auparavant inconnue, & joignit *Tibere* & l'armée, chargée d'un butin immense qu'elle avoit fait sur un grand nombre de nations vaincues.

Je ne puis m'empêcher d'insérer dans le récit de tant de grandes choses, le trait suivant, quelque peu important qu'il paroisse. Nous étions campés en-deçà du fleuve, vis-à-vis de l'armée ennemie, qui brilloit de l'éclat de ses armes, & qui reculoit au moindre mouvement de nos vaisseaux. Un barbare d'un âge avancé, d'une taille élevée, & à en juger par son habillement, d'un rang distingué, s'embarqua dans un canot, fait d'un tronc d'arbre creusé, suivant l'usage de la nation, & le gouvernant lui seul, il s'avança jusqu'au milieu du fleuve, d'où il demanda un sauf-conduit pour passer sur la rive où nous étions en armes, & pour y voir *Tibere*. On lui accorda sa priere; il descendit à terre, & après avoir long tems considéré *Tibere* en silence : *Certes*, lui dit-il, *notre jeunesse est insensée, Etes-vous éloignés? elle vous vénere*

étoit un très-grand Capitaine. *Tacite* lui-même en convient, quoiqu'il semble avoir pris à tâche de le peindre en mal. Mais on ne peut trop suspecter la fidélité de *Velleïus*, quand il se répand en éloges emphatiques sur ce Prince.

(a) Environ 200 lieux.

tium colat, præsentium potiùs arma metuit, quàm sequitur fidem. Sed ego, beneficio ac permissu tuo, Cæsar, quos ante audiebam, hodie vidi Deos; nec feliciorem ullum vitæ meæ aut optavi, aut sensi diem. *Impetratoque ut manum contingeret, reversus in naviculam, sine fine respectans Cæsarem, ripæ suorum appulsus est.*

Victor omnium gentium locorumque, quos adierat Cæsar, cum incolumi inviolatoque, & semel tantummodo, magna cum clade hostium, fraude eorum tentato exercitu, in hiberna legiones reduxit, eâdem, quâ priore anno, festinatione urbem petens.

CAPUT LIV.

Maroboduus ambitiosus ac præpotens. Eum Tiberius parat aggredi. Pannonia, Dalmatiaque rebellionem faciunt, &c.

NIHIL erat jam in Germania quod vinci posset, præter gentem Marcomannorum, quæ, Maroboduo duce, excita sedibus suis, atque in interiora refugiens; incinctos Hercinia sylvæ campos incolebat. Nulla festinatio hujus viri mentionem transgredi debet.

comme des Dieux. Etes-vous présens? elle aime mieux craindre vos armes, que de se livrer à votre foi. Pour moi, César, j'avoue que je n'ai jamais souhaité ni vu de jour plus fortuné que celui, où, grace à ta bonté, j'ai vu par moi-même des Dieux, dont jusquà présent j'avois seulement oui parler. Ayant ensuite obtenu la permission de lui toucher la main, il se rembarqua, & tournant sans cesse la vue du côté de *Tibere*, il arriva chez les siens.

Tibere revint à Rome avec la même célébrité que l'année précédente, vainqueur de tous les peuples & de tous les lieux contre lesquels il avoit marché. Il ramena son armée en ses quartiers d'hiver; elle étoit en très-bon état, les embûches que les ennemis lui avoient une fois tendues, n'ayant été funestes qu'à eux-mêmes.

CHAPITRE LIV.

Maroboduus : son ambition, sa puissance. Tibere se dispose à lui faire la guerre. La Pannonie & la Dalmatie se soulevent, &c.

LES Marcomans étoient la seule nation de la Germanie que Rome eût encore à vaincre. Ils avoient abandonné leurs premieres demeures, & s'étant avancés dans l'intérieur du pays, sous la conduite de *Maroboduus* leur chef, ils s'étoient établis dans les terres qu'environne la forêt d'Hercinie. La marche rapide de cet abrégé ne doit pas m'empêcher de faire une mention distinguée d'un homme de cette importance.

Maroboduus, genere nobilis, corpore prævalens, animo ferox, natione magis quàm ratione barbarus, non tumultuarium, neque fortuitum, neque mobilem, sed ex voluntate parentium constantem inter suos occupavit principatum; & certum imperium, vimque regiam complexus animo, statuit, avocatâ procul à Romanis gente suâ, eò progredi, ubi, cùm propter potentiora arma refugisset, sua faceret potentissima. Occupatis igitur, quos prædiximus, locis, finitimos omnes aut bello domuit, aut conditionibus juris sui fecit.

Corpus suum custodiâ tutum. Imperium perpetuis exercitiis pene ad Romanæ disciplinæ formam redactum, brevi in eminens, & nostro quoque imperio timendum perduxit fastigium: gerebatque se ita adversùs Romanos, ut neque bello nos lacesseret, & si lacesseretur, superesse sibi vim ac voluntatem resistendi declararet. Legati quos mittebat ad Cæsares, interdum ut supplicem *commendabant, interdum ut pro* pari *loquebantur. Gentibus, hominibusque à nobis desciscentibus erat apud eum perfugium; totumque ex malè dissimulato agebat æmulum; exercitum-*

Maroboduus joignoit à l'éclat de son origine, une force de corps supérieure, & une ame fiere & courageuse. Il n'avoit de barbare que la naissance. Il s'étoit élevé parmi les siens à une puissance souveraine, qui n'étoit ni tumultuaire, ni fortuite, ni mobile, mais constante & fondée sur la volonté de ses sujets. L'objet de son ambition avoit été une autorité fixe & immuable, un pouvoir vraiment monarchique. Dans cette idée, il avoit résolu d'éloigner sa nation des Romains, & de la transférer dans des pays, où, sans avoir à craindre une puissance supérieure, il pût rendre la sienne formidable. Il s'empara donc des lieux dont j'ai parlé, & assujettit tous ses voisins, les uns par la force des armes, les autres par des traités.

Il avoit une (a) garde pour la sûreté de sa personne. L'excellente discipline qu'il établit parmi ses troupes, continuellement exercées presque à la maniere des Romains, accrût ses forces au point qu'elles devinrent redoutables même à notre Empire. Sa politique à notre égard étoit de ne nous attaquer jamais, mais de nous faire sentir qu'il auroit toujours le pouvoir & la volonté de se défendre. Les Ambassadeurs qu'il envoyoit à nos Césars étoient chargés, tantôt de leur présenter ses prieres, tantôt de leur en parler comme d'un Prince égal à eux. Sa cour étoit le refuge des nations & de tous les particuliers qui secouoient le joug de notre obéissance. Enfin sa jalousie perçoit à travers sa dissimulation.

(a) Cette garde de *Maroboduus* étoit formée sur le plan des *cohortes prétoriennes*, instituée par *Auguste*.

que, quem LXX millium peditum, IV equitum fecerat, assiduis adversùs finitimos bellis exercendo, majori, quàm quod habebat, operi præparabat. Eratque etiam eò timendus, quòd, cùm Germaniam ad lævam & in fronte, Pannoniam ad dextram, à tergo sedium suarum haberet Noricos; tanquam in omnes semper venturus, ab omnibus timebatur. Nec securam incrementi sui patiebatur esse Itâliam: quippe, cùm à summis Alpium jugis, quæ finem Italiæ terminant, initium ejus finium haud multò plus ducentis millibus passuum abesset.

Hunc virum & hanc regionem proximo anno diversis è partibus Tiberius Cæsar aggredi statuit. Sentio Saturnino mandatum, ut per Cattos, excisis continentibus Herciniæ sylvis, legiones Boiemum, (id regioni, quam incolebat Maroboduus, nomen est) duceret; ipse à Carnunto, qui locus Norici regni proximus ab hac parte erat, exercitum, qui in Illyrico merebat, ducere in Marcomannos orsus est.

Rumpit interdum, interdum moratur proposita hominum, fortuna. Præparaverat jam hiberna Cæsar ad Danubium, admotoque exercitu non plus quam quinque dierum iter à primis hostium, Saturninum admoneri placuerat, cujus copiæ pene æquali divisæ intervallo ab hoste, intra paucos dies in prædicto loco cum Cæsare juncturæ erant; cùm

Il tenoit sur pied une armée de 70 mille hommes d'infanterie, & de 4 mille chevaux: il l'occupoit contre ses voisins par des expéditions continuelles, & la préparoit ainsi à de plus grandes entreprises. Ce qui le rendoit encore plus redoutable, c'est que ses Etats étoient bornés à gauche & de front par la Germanie, à droite par la Pannonie, & derriere par le pays des Noriques. Tous ces peuples craignoient également de le voir fondre sur eux. La proximité de ses frontieres, qui n'étoient éloignées que de 200 mille pas du sommet des Alpes, où sont les bornes de l'Italie, nous faisoit craindre à nous-mêmes qu'il ne voulût s'étendre davantage.

Tibere forma le dessein d'attaquer l'année suivante par divers endroits ce Prince & ses Etats. Il ordonna donc à *Sentius Saturninus* de faire passer ses légions par le pays des Cattes, & de les conduire jusqu'en Boheme, où régnoit *Maroboduus*, en abattant la forêt d'Hercinie sur sa route. Il donna lui-même rendez-vous à l'armée d'Illyrie, près de la ville de Carnunte, la plus voisine du Royaume des Noriques, & entreprit de la mener aussi contre les Marcomans.

La fortune se fait un jeu tantôt de renverser les desseins des hommes, tantôt d'en retarder l'exécution. *Tibere* avoit déja disposé ses quartiers d'hiver le long du Danube; son armée n'étoit éloignée de la frontiere ennemie que de cinq journées; il en avoit donné avis à *Saturninus*, qui n'en étoit aussi qu'à une égale distance; & ils devoient se joindre dans un lieu marqué, lorsque toute la Pannonie,

universa Pannonia, insolens longæ pacis bonis, & adulta viribus Dalmatia, omnibus tractûs ejus gentibus in societatem adductis ex constituto arma corripuit.

Tum necessaria gloriosis præposita: neque tutum visum, abdito in interiora exercitu, vacuam tam vicino hosti relinquere Italiam. Gentium nationumque, quæ rebellaverant, omnis numerus ampliùs DCCC *millia explebat;* CC *fere peditum colligebantur, armis habilia; equitum* IX. *Cujus immensæ multitudinis, parentis acerrimis ac peritissimis ducibus, pars petere Italiam decreverat, junctam sibi Nauporti ac Tergestis confinio; pars in Macedoniam eruperat; pars suis sedibus præsidium esse destinaverat. Prima duobus, Batoni ac Pinneti, ducibus, auctoritas erat. In omnibus autem Pannonicis non disciplinæ tantummodo, sed linguæ quoque notitia Romanæ; plerisque etiam litterarum usus, & familiaris animorum erat exercitatio. Itaque, Hercules, nulla unquam natio tam maturè consilio belli bellum junxit, ac decreta patravit. Oppressi cives Romani, trucidati negotiatores, magnus vexillariorum numerus ad internecionem, ea in regione, quæ plu-*

fiere des avantages d'une longue paix, & la Dalmatie, parvenue alors au plus haut point de sa puissance, se liguerent avec toutes les nations voisines, & prirent unanimement les armes.

Alors la nécessité l'emporta sur la gloire. On crut qu'il y auroit de l'imprudence à renfermer l'armée dans le cœur de la Germanie, & à exposer l'Italie désarmée aux irruptions d'un ennemi si voisin. Les forces combinées des nations rebelles montoient à plus de 800 mille combattans, parmi lesquels il y avoit 200 mille hommes de pied, tous excellens soldats, & 9 mille chevaux. Cette multitude prodigieuse avoit à sa tête des chefs intrépides & expérimentés. Une partie devoit marcher contre l'Italie, qui n'étoit séparée des lieux où ils campoient, que par les frontieres de Nauport & de Trieste. Une autre avoit déja inondé la Macédoine, & le reste étoit destiné à la garde du pays. Le commandement étoit partagé entre *Baton* & *Pinnete*. Au reste, tous les Pannoniens connoissoient également la discipline & la langue des Romains; la plupart même cultivoient les lettres, & avoient l'esprit orné. Jamais peuple ne mit moins d'intervalle entre les préparatifs militaires & les batailles, entre les projets & l'exécution. Les citoyens & les marchands Romains surpris & massacrés, un grand nombre de (*a*) vexillaires égorgés loin du chef, la Macédoine envahie,

(*a*) C'étoient les soldats vétérans, qui sans avoir eu leur congé, étoient cependant licentiés, & formoient un corps à part *sub vexillo*, jusqu'à ce qu'ils eussent été récompensés de leurs années de service.

rimùm ab Imperatore aberat, cæsus. Occupata armis Macedonia; omnia & in omnibus locis, igni ferroque vastata. Quin, tantùs etiam hujus belli metus fuit, ut stabilem illum, & firmatum tantorum bellorum experientiâ Cæsaris Augusti animum quateret atque terreret.

CAPUT LV.

Adversùs Maroboduum bellum adornatur, &c. Auctor imperante Tiberio meret. Messalinus. Exercitûs Romani discrimina, felicesque ejusdem exitus. Interitus Agrippæ junioris.

HABITI itaque delectus; revocati undique omnes veterani; viri feminæque ex censu libertinum coactæ dare militem. Audita in Senatu vox Principis, decimo die, ni caveretur, posse hostem in urbis Romæ venire conspectum. *Senatorum, Equitumque Romanorum exactæ ad id bellum operæ pollicitæ. Omnia hæc frustra præparâssemus, nisi, qui illa regeret, fuisset. Itaque, ut præsidium militum, Respublica ab Augusto ducem in bellum poposcit Tiberium.*

Habuit in hoc quoque bello (a) *mediocritas nostra speciosi ministerii locum. Finitâ*

(a) C'est ainsi que *Valere-Maxime* dit, *mea parvitas*. C'étoit sous les Empereurs une façon de parler respectueuse & modeste.

le fer & le feu répandant par-tout leurs ravages, tout cela rendit cette guerre si formidable, que le cœur même d'*Auguste*, ce cœur naturellement si ferme, & si long-tems éprouvé par tant de grandes batailles, en fut saisi de crainte & d'effroi.

CHAPITRE LV.

Préparatifs contre Maroboduus, &c. L'Auteur sert sous Tibere. Messalinus. Dangers & succès de l'armée Romaine. Fin du jeune Agrippa.

On fit donc des levées. On rappella de tous côtés les vétérans. Tous, hommes & femmes, furent obligés, à proportion de leurs biens, de fournir des soldats du nombre de leurs affranchis. *Auguste* dit même en plein Sénat, que *si l'on ne prenoit de sages mesures, l'ennemi pouvoit dans dix jours se présenter aux portes de Rome.* Les Sénateurs & les Chevaliers promirent leurs soins & leurs services, Mais comme tous ces préparatifs eussent été inutiles, s'il ne se fût trouvé un chef capable de commander, la République demanda *Tibere* à *Auguste*, comme le rempart de ses armées.

La médiocrité de mon mérite ne m'empêcha pas alors d'être revêtu d'un emploi distingué. Désigné déja Questeur, après la fin de mon service dans la cavalerie, égalé aux Sénateurs avant même de l'être, & nommé Tribun du

equestri militiâ, designatus Quæstor, necdum Senator æquatus Senatoribus, etiam designatus Tribunus plebis, partem exercitûs ab urbe, traditi ab Augusto, perduxi ad filium ejus. In Quæstura deinde, remissâ sorte provinciâ, legatus ejusdem ad eundem missus.

Quas nos primo anno acies hostium vidimus? Quantis, prudentiâ ducis, opportunitatibus furentes eorum vires universas evasimus partibus? Quanto cum temperamento gloriæ simul & utilitatis auctoritate Imperatoris res agi vidimus? Quâ prudentiâ hiberna disposita sunt! Quanto opere inclusus custodiis exercitûs nostri, ne quà posset erumpere, inopsque copiarum, & intra se furens, viribus hostis elanguesceret?

Felix eventu, forte conatu, primâ æstate belli, Messalini opus mandandum est memoriæ; qui vir animo etiam, quàm gente nobilior, dignissimus qui & patrem Corvinum habuisset, & cognomen suum Cottæ fratri relinqueret; præpositus Illyrico subitâ rebellione, cum semiplena legione vigesima, circumdatus hostili exercitu, ampliùs XX mil-

peuple, je conduisis de Rome en Germanie vers *Tibere*, la partie de l'armée que son pere m'avoit confiée. Et pendant ma Questure, ayant renoncé au droit d'en tirer au sort une de Province, je fus renvoyé vers lui, avec la qualité de son Lieutenant.

Que d'armées ennemies ne vîmes-nous pas, dans cette premiere année, rangées en bataille? En combien d'occasions la prudence de notre chef ne nous fit-elle pas échapper avec une poignée de troupes à la furie de toutes les forces ennemies? Que sa conduite vigoureuse sut bien concilier alors la gloire & les intérêts de l'Empire! Avec quelle sagesse ne disposa-t-il pas ses quartiers d'hiver. Par combien de précautions & de peines ne vint-il pas à bout d'envelopper de tous côtés l'armée ennemie, afin que la disette & l'impossibilité de nous échapper, (*a*) lui faisant tourner sa fureur contre elle-même, elle s'affoiblît par ses propres forces?

Dans la premiere campagne de cette guerre; *Messalinus* se distingua par une action qui mérite d'être transmise à la postérité. Le succès répondit à la hardiesse de l'entreprise. Cet homme, plus illustre encore par son courage que par sa naissance, digne d'être issu des *Corvinus*, & de laisser son surnom à *Cotta* son frere, & qui commandoit en Illyrie lorsque la révolte éclata, s'étant vu enveloppé par les ennemis, sans autres forces que la moitié de la vingtiéme légion, leur défit & leur dis-

(*a*) *L'intra se furens* qui est dans le texte, ne paroît pas former un sens clair.

lia hostium fudit, fugavitque, & ob id ornamentis triumphalibus honoratus est.

Ita placebat barbaris numerus suus, ita fiducia virium, ut ubicumque Cæsar esset, nihil in se reponerent. Pars exercitûs eorum proposita ipsi duci, & ad arbitrium (a) utilitatemque nostram macerata, perductaque ad exitiabilem famem, neque facientibus copiam pugnandi, dirigentibusque aciem ausa congredi, occupato monte Claudio, munitione se defendit. At ea pars, quæ obviam se effuderat exercitui, quem Aulus Cæcina, & Silvanus Plautius Consulares ex transmarinis adducebant provinciis, circumfusa quinque legionibus nostris, auxiliaribusque & equitatui regio,) quippe magnam Thracum manum junctus prædictis ducibus Rhemetacles, Thraciæ Rex, in adjutorium ejus belli secum trahebat (pene exitiabilem omnibus cladem intulit. Fugata Regiorum equestris acies, fugatæ Alæ, conversæ cohortes sunt ; apud signa quoque legionum trepidatum. Sed Romana virtus militi plus eo tempore vindicatum gloriæ, quàm ducibus, reliquit : qui multum à more Imperatoris sui discrepantes, ante in hostem inciderunt, quàm per exploratores, ubi hostis esset, cognoscerent. Jam igitur in dubiis rebus semetipsæ legiones adhortatæ, jugulatis ab hoste quibusdam Tribunis militum, interempto Præ-

(a) J'ai cru devoir omettre comme superflu l'*utilitatem nostram*.

ſipa plus de vingt mille hommes; ce qui lui mérita les ornemens du triomphe.

Avec quelque ſatisfaction que les barbares regardaſſent leur multitude, & quelque confiance que leurs inſpirât la vue de leurs forces, la préſence de *Tibere* abattoit toujours leur courage. La partie de leur armée, que ce Général même avoit en tête, affoiblie par mille miſeres, qu'il ſavoit lui ménager à ſon choix, réduite aux dernieres rigueurs de la faim, & n'oſant accepter la bataille qu'il lui préſentoit, ſe retira ſur le mont Claudius, où elle ſe retrancha. Mais celle qui s'étoit avancée au-devant des troupes d'au-delà des mers, commandées par les Conſulaires *Aulus Cæcina*, & *Sylvanus Plautius*, enveloppa cinq légions, nos troupes auxiliaires, & la nombreuſe cavalerie des Thraces, dont le Roi *Rémétalcès* avoit renforcé notre armée. Peu s'en fallut que notre défaite ne fût entiere. La cavalerie royale & les deux aîles furent miſes en fuite; les cohortes tournerent le dos; l'épouvante pénétra même juſqu'aux enſeignes des légions. Mais nos ſoldats, animés d'une valeur vraiment romaine, ſe ſignalerent alors plus que leurs chefs, qui, n'ayant point du tout imité la prudence du Général, ſe trouverent en préſence de l'ennemi avant de l'avoir fait reconnoître. Les circonſtances étoient périlleuſes. Quelques Tribuns militaires, le Préfet du camp & ceux des cohortes avoient été tués, pluſieurs Centurions bleſſés, & les premieres lignes renverſées. Cependant ces braves légionaires, s'étant mutuellement encouragés à bien faire, fondirent ſur les ennemis avec tant

fecto castrorum, Præfectisque cohortium, non incruentis Centurionibus, quibus etiam primi ordines cecidêre, invasêre hostes; nec sustinuisse contenti, perruptâ eorum acie, ex insperato victoriam vindicaverunt.

Hoc fere tempore, Agrippa, qui eodem die, quo Tiberius, adoptatus ab avo suo naturali erat, & jam ante biennium qualis esset, apparere cœperat, mirâ pravitate animi atque ingenii in præcipitia conversus, patris atque ejusdem avi sui animum alienavit sibi; moxque, crescentibus in dies vitiis, dignum furore suo habuit exitum.

CAPUT LVI.

Tiberius missa facit auxilia: quàm humanus. Desinit bellum Pannonicum. Marcus Lepidus, &c. Germanicus, &c. &c.

ACCIPE, nunc, Marce Vinici, tantum in bello Ducem, quantum in pace vides Principem. Junctis exercitibus, quique sub Cæsare fuerant, quique ad eum venerant, contractisque in una castra X legionibus, LXX ampliùs cohortibus, XIV alis, sed pluribus quàm X veteranorum millibus, ad hoc magno voluntariorum numero, frequen-

de

de furie, que non seulement ils soutinrent l'impétuosité de leur choc, mais qu'ils percerent leurs bataillons, & leur arracherent une victoire qui paroissoit désespérée.

Vers ce même tems, *Agrippa* qui avoit été adopté le même jour que *Tibere*, par *Auguste* son ayeul naturel, & qui depuis deux ans avoit manifesté son méchant caractere, s'attira l'aversion de ce Prince (*a*). L'étrange corruption de son esprit & de son cœur l'avoit excité à former de pernicieux desseins; & comme ses vices se fortifioient toujours davantage, il eut une fin digne de son aveugle témérité.

CHAPITRE LVI.

Tibere congédie toutes les troupes auxiliaires, Son humanité. Fin de la guerre de Pannonie. Marcus Lépide, &c. Germanicus, &c. &c.

Vous verrez par les traits suivans, *illustre Vinicius*, que *Tibere* s'est montré un aussi grand Général à la tête des armées, qu'il vous paroît un grand Prince dans la paix. Il réunit les troupes auxiliaires à celles qu'il commandoit lui-même, & l'on vit rassemblées dans le même camp, dix légions, plus de soixante & dix cohortes, quatorze corps de cavalerie, plus de dix mille vétérans, un grand nombre

(*a*) *Tacite* le justifie; & *Dion* prétend qu'il fut tué par l'ordre de *Tibere*.

toque equite regio; tanto denique exercitu, quantus nullo unquam loco post bella fuerat civilia; omnes eo ipso læti erant, maximamque fiduciam victoriæ in numero reponebant. Imperator optimus, eorum, quæ agebat, judex, & utilia speciosis præferens, quodque semper eum facientem vidi in omnibus bellis, quæ probanda essent, non quæ utique probarentur, sequens; paucis diebus exercitum, qui venerat, ad refovendas ex itinere ejus vires moratus, cùm eum majorem, quàm ut temperari posset, neque habilem gubernaculo cerneret, dimittere statuit; prosecutusque longo & perquam laborioso itinere, cujus difficultas narrari vix potest, ut neque universos quisquam auderet aggredi, & partem digredientium, suorum quisque finium, universi tentare non possent, remisit eò, unde venerant. Et ipse, asperrimæ hiemis initio regressus Sisciam, Legatos, inter quos ipsi fuimus, partitis præfecit hibernis.

O rem dictu non eminentem, sed solidâ verâque virtute atque utilitate maximam, experientiâ suavissimam, (a) humanitate singularem! Per omne belli Germanici Pannonicique tempus, nemo è nobis, gradumve

(a) Ose-t-on appeller *humain* un Prince qui favorisa les délations, & qui se baigna, pour ainsi dire dans le sang de ses sujets!

de volontaires & d'escadrons royaux. La vue de cette armée, la plus nombreuse qui eût paru depuis les guerres civiles, excitoit une joie universelle, & faisoit naître dans tous les cœurs l'espoir d'une victoire assurée. Mais *Tibere*, ce sage Général, ce juste appréciateur de ses actions, qui savoit préférer un avantage solide à un vain éclat, & qui, comme je l'ai toujours vu moi-même, s'attachoit moins dans la guerre à se faire approuver, qu'à mériter de l'être, prit le parti de la congédier. Il voyoit en effet qu'une si grande multitude étoit incapable de discipline, & qu'il ne pouvoit gueres compter sur sa docilité. Il se contenta de retenir quelques jours l'armée auxiliaire, pour la faire remettre de ses fatigues. Il l'escorta ensuite fort loin avec la sienne, par des chemins d'une difficulté inexprimable, afin que la réunion de nos forces la mît hors d'insulte, & que la crainte d'une irruption dans leur propre pays, empêchât les ennemis de profiter de notre séparation pour l'attaquer dans sa marche. Après qu'il l'eut reconduite, il revint à Siscia au commencement de l'hiver, qui fut très-rigoureux, & il y distribua les quartiers entre ses Lieutenans, du nombre desquels j'étois.

Le trait suivant pourra d'abord paroître minutieux : mais qu'il est grand, si on considere la solide & vraie vertu qui en est le principe ! Quelle leçon pour les Princes ! quelle humanité dans *Tibere*, & qu'il est doux d'en avoir ressenti les effets ! Pendant tous le tems de la guerre de Germanie & de Pannonie, aucun d'entre nous, soit qu'il fut d'un grade

noſtrum aut præcedentibus aut ſequentibus, imbecillus fuit, cujus ſalus ac valetudo non ita ſuſtentaretur Cæſaris curâ, tanquam diſtractiſſimus ille tantorum onerum mole huic uni negotio vacaret animus. Erat deſiderantibus paratum junctum vehiculum; lectica ejus publicata, cujus uſum cùm alii, tum ego ſenſi. Jam Medici, jam apparatus cibi, jam in hoc ſolum importatum inſtrumentum balinei, nullius non ſuccurrit valetudini. Domus tantùm, ac domeſtici deerant; cæterum nihil, quod ab illis aut præſtari, aut deſiderari poſſet.

Adjiciam illud, quod, quiſquis illis temporibus interfuit, (ut alia quæ retuli) agnoſcat protinus. Solus ſemper equo vectus eſt; ſolus cum iis, quos invitaverat, majore parte æſtivarum expeditionum, cœnavit ſedens. Non ſequentibus diſciplinam, quatenus exemplo non nocebatur, ignovit; admonitio frequens inerat & caſtigatio, vindicta rariſſima; agebatque medium, plurima diſſimulantis, aliqua inhibentis.

Hiems emolumentum patrati belli contulit. Et inſequenti æſtate omnis Pannonia, reliquiis totius belli in Dalmatia manentibus, pacem petiit. Ferocem illam tot millium juventutem, paulò ante ſervitutem minatam Italiæ, conferentem arma, quibus uſa erat,

ſupérieur ou inférieur au mien, n'eût la ſanté dérangée, que ce Général n'en prit auſſi-tôt un ſoin particulier. Il ſembloit que ſa grande ame dépoſoit entièrement le fardeau de tant d'affaires importantes, pour ne s'occuper que de ces attentions bienfaiſantes. Il y avoit, pour quiconque vouloit s'en ſervir, une voiture toujours prête : ſa propre litiere étoit commune, & j'en ai uſé comme bien d'autres. Chaque malade avoit ſon Médecin, ſes viandes apprêtées, & tout l'attirail d'un bain, uniquement tranſporté pour cet uſage ; & à l'exception de ſa maiſon & de ſes domeſtiques, il ne lui manquoit rien de ce qu'il pouvoit ſouhaiter, ou de ce qu'on pouvoit lui procurer.

Voici une autre choſe qui ne ſera pas moins avouée par tous ceux qui ſervoient alors ſous *Tibere*. Il fut toujours le ſeul qui allât à cheval ; & le ſeul encore, qui, pendant preſque tout le cours de la campagne, mangeât aſſis avec ceux qu'il admettoit à ſa table. Il pardonnoit l'infraction de la diſcipline, autant néanmoins que l'exemple n'en étoit pas contagieux : il n'épargnoit ni les avis, ni les reproches, mais il n'en venoit gueres aux châtimens, & ſe tenant dans un ſage milieu, il diſſimuloit ſouvent, & puniſſoit quelquefois.

L'hiver de cette année fut heureux, en ce qu'il vit la fin de la guerre. L'été ſuivant, toute la Pannonie demanda la paix, & il ne reſta plus à ſoumettre que la Dalmatie. Je me propoſe de dire ailleurs & plus au long comment ces nations ſi nombreuſes, ſi fieres & ſi aguerries, qui un peu auparavant préten-

apud flumen nomine Batinum, prosternentemque se universam genibus Imperatoris, Batonemque & Pinetem, excelsissimos duces, captum alterum, alterum à se deditum, justis voluminibus ordine narrabimus, ut spero.

Autumno victor in hiberna reducitur exercitus, cujus omnibus copiis à Cæsare Marcus Lepidus Præfectus est: vir nominis ac fortunæ suorum proximus; quem in quantum quisque aut cognoscere aut intelligere potuit, in tantum miratur ac diligit, tantorumque nominum, quibus ortus est, ornamentum judicat.

Cæsar ad alteram belli Dalmatici molem animum atque arma contulit. In qua regione quali adjutore legatoque fratre meo, Magio Celere Velleiano, usus sit, ipsius patrisque ejus prædicatione testatum est, & amplissimorum donorum, quibus triumphans eum Cæsar donavit, signat memoria.

Initio æstatis, Lepidus, educto hibernis exercitu, per gentes integras, immunesque adhuc clade belli, & eò feroces ac truces, tendens ad Tiberium Imperatorem, & cum difficultate locorum, & cum vi hostium luctatus, magna cum clade obsistentium, excisis agris, exustis ædificiis, lætus victoriâ, prædâque onustus, pervenit ad Cæsarem; &

doient donner des fers à l'Italie, vinrent déposer leurs armes sur les bords du fleuve Batinus, & se prosternerent aux pieds de *Tibere*, & comment des deux chefs, *Baton* & *Pinnete*, Germains d'une taille énorme, l'un fut pris, & l'autre se livra lui-même.

L'armée victorieuse fut ramenée dans ses quartiers d'hiver, au retour de l'automne. *Tibere* en confia le commandement général à *Marcus Lépide*, homme en qui semble revivre la réputation & la fortune de ses (*a*) ancêtres; qu'on estime & qu'on aime toujours davantage, à mesure qu'on le connoît plus, & qui passe pour ajouter un nouvel éclat à la gloire de son origine.

Tibere tourna ses vues & ses forces du côté de la Dalmatie, où il restoit à faire une guerre aussi difficile que la précédente. Les services de mon frere *Magius Celer Velleianus* lui furent d'une grande utilité. *Auguste* & lui-même en firent l'aveu en public, & ce dernier voulut en perpétuer la mémoire par les récompenses glorieuses dont il l'honora dans son triomphe.

Lépide mit l'armée en campagne au commencement de l'été. Il traversa, pour se joindre à *Tibere*, le pays de plusieurs nations dont une longue paix avoit nourri l'orgueilleuse férocité. Il lui fallut lutter contre la difficulté des chemins & les forces des ennemis, qui cependant payerent bien cher leurs attaques. Après avoir dévasté leurs campagnes, brûlé leurs maisons, & tué un grand nombre de leurs soldats, il rejoignit *Tibere*, joyeux &

(*a*) Il étoit de la famille *Æmilia*.

ob ea, quæ si propriis gessisset auspiciis, triumphare debuerat, ornamentis triumphalibus, consentiente cum judicio principum voluntate Senatûs, donatus est. Illa æstas maximi belli consummavit effectus. Quippe Pirustæ & Desidiates Dalmatæ, situ locorum ac montium, ingeniorum ferociâ, mirâ etiam pugnandi scientiâ, & præcipuè angustiis saltuum pene inexpugnabiles, non jam ductu, sed manibus atque armis ipsius Cæsaris tum demum pacati sunt, cùm pene funditus eversi forent.

Nihil in hoc tanto bello, nihil in Germania aut videre majus, aut mirari magis potui, quàm quod imperatori nunquam adeò ulla opportuna visa est victoriæ occasio, quam damno amissi pensaret militis; semperque visum est gloriosum, quod esset tutissimum; & ante conscientiæ quàm famæ consultum; nec unquam consilia ducis judicio exercitûs, sed exercitus providentiâ ducis rectus est.

Magna in bello Dalmatico experimenta virtutis, in multos ac difficiles locos præmissus Germanicus dedit. Celebri etiam opera diligentique Vibius Postumus, vir Consularis, præpositus Dalmatiæ, ornamenta me-

triomphant, & chargé d'un riche butin. Ces exploits, par lesquels il auroit reçu les honneurs du triomphe, s'il les avoit faits comme chef & sous ses propres auspices, ne lui valurent que les ornemens triomphaux que lui décernerent le Sénat & les principaux citoyens. Cette campagne coupa les racines d'une aussi grande guerre. Les Pirustes & les Desidiates, peuples de Dalmatie, que l'assiete des lieux, leurs montagnes, leur fiere indocilité, leur grande habileté dans le métier de la guerre, & sur-tout les issues étroites de leurs forêts, rendoient comme invincibles, ne furent pacifiés, qu'après avoir été presque entiérement écrasés par *Tibere*, qui non content d'ordonner & de conduire les mouvemens de son armée, se servoit de ses armes, & combattoit en personne.

Pendant le cours de cette grande guerre, je ne vis rien de plus frappant dans la Germanie, je n'y admirai rien davantage que les vertus mêmes du chef. Jamais il ne sacrifia la vie de ses soldats aux plus belles occasions de la victoire. Le parti le plus sûr lui parut toujours le plus glorieux; & plus jaloux de se rendre au sentiment de ses devoirs, qu'au désir d'accroitre sa réputation, loin qu'il réglât ses desseins sur le jugement de son armée, elle n'avoit elle-même d'autre guide que sa prévoyance.

Germanicus qu'*Auguste* avoit envoyé, avant *Tibere*, dans plusieurs lieux difficiles de la Dalmatie (*a*), y donna les plus grandes preu-

(*a*) *Germanicus* méritoit bien que *Velleius* ne glissât pas sur ses actions.

ruit triumphalia; quem honorem ante paucos annos Passienus & Cossus; viri quibusdam diversis virtutibus celebres, in Africa meruerant. Sed Cossus victoriæ testimonium etiam in cognomen filii contulit, adolescentis in omnium virtutum exempla geniti. At Postumi operum Lucius Apronius particeps, illâ quoque militiâ eos, quos mox consecutus est, honores excellenti virtute meruit.

Utinam non majoribus experimentis testatum esset, quantùm in omni re fortuna posset; sed in hoc quoque genere abundè agnosci vis ejus potest. Nam & Blæsus, vir antiquissimi moris, & priscam gravitatem semper humanitate temperans, in Germania Illyricoque, & mox in Africa splendidissimis functus ministeriis, non merito, sed materiâ adipiscendi triumphalia, defectus est. Et Aulus Licinius Nerva Silianus, Publii Silii filius; quem virum, ne qui intellexit quidem, abundè miratus est; ne nihil non optimo civi, simplicissimo duci perisset, præreptus immaturè, & fructu amplissimæ Principis amicitiæ, & consummatione evectæ

ves de sa valeur. Le Consulaire *Vibius Postumus*, Gouverneur de cette province, mérita les ornemens du triomphe par ses services & sa vigilance. Quelques années auparavant les mêmes honneurs avoient été accordés en Afrique à *Passienus* & à *Cossus*, personnages également recommandables par des vertus différentes. *Cossus*, pour marquer sa victoire, donna un surnom à son fils, jeune homme né avec le germe de toutes les vertus. *Lucius Apronius*, qui avoit eu part aux services de *Postumus*, se rendit digne par sa valeur dans cette expédition des honneurs qu'il obtint bientôt après.

La distribution de ces récompenses honorables nous prouve assez la puissance de la fortune en toutes choses; & plût à Dieu qu'elle ne fût pas attestée par des faits plus importans! *Blæsus*, par exemple, cet homme qui retrace dans ses mœurs l'ancienne probité de nos peres, & qui tempere sa gravité digne des premiers tems, par la douceur de son caractere, revêtu des premiers emplois dans la Germanie, l'Illyrie & l'Afrique, ne rencontra point l'occasion de parvenir aux honneurs du triomphe, qu'il méritoit cependant par sa conduite. Et *Aulus Licinius Nerva Silianus*, fils de *Publius Silius*, homme que ne pouvoient estimer assez ceux mêmes qui le connoissoient plus à fond, enlevé par une mort prématurée, perdit tout-à-coup les plus brillantes espérances que pouvoit concevoir un si bon citoyen, & un général si aimable par sa noble franchise, puisqu'il fut privé des avantages que lui promettoit l'amitié du Prince, & qu'il ne put parvenir

in altissimum paternumque fastigium imaginis defectus est.

Horum virorum mentioni si quis quæsisse me dicet locum, fatentem arguet. Neque enim justus sine mendacio candor apud bonos crimini est.

CAPUT LVII.

Plurima de Varo: ut victus, ut occisus, Arminius, &c.

ULTIMAM *tantùm imposuerat Pannonico ac Dalmatico bello Cæsar manum, cùm, intra quinque consummati tanti operis dies, funestæ ex Germaniâ epistolæ* cæsi Vari, trucidatarumque legionum trium, totidemque alarum, & sex cohortium; *velut in hoc saltem indulgente nobis fortunâ, ne occupato Duce sæviret. Sed causa & persona moram exigit.*

Quintilius Varus illustri magis quàm nobili ortus familiâ, vir ingenio mitis, moribus quietus, ut corpore & animo immobilior, otio magis castrorum, quàm bellicæ assuetus militiæ; pecuniæ verò quàm non contemptor,

au faîte de ces honneurs dont il s'étoit formé l'idée, & où son pere s'étoit élevé.

Si l'on me reproche d'avoir cherché l'occasion de parler de ces deux excellens citoyens, j'en conviendrai sans peine, persuadé que les gens de bien ne sauroient désapprouver une exposition naïve & simple, de la vérité.

CHAPITRE LVII.

(a) *Détails sur Varus; sa défaite & sa mort. Arminius, &c.*

TIBERE venoit de terminer la guerre de Pannonie & de Dalmatie, lorsque cinq jours après la consommation d'un si grand ouvrage, on apprit par des lettres de Germanie la triste nouvelle de la mort de *Varus*, & de la défaite de trois légions, de trois corps de cavalerie, & de six cohortes. La fortune sembla nous montrer du moins quelque indulgence, en ne se déclarant contre nous, que lorsque *Tibere* ne fut plus occupé ailleurs. L'origine de ce malheur, & le nom même de *Varus* exigent quelques détails.

Quintilius Varus, issu d'une famille plus distinguée par ses honneurs que par sa noblesse, avoit un caractere doux, des mœurs paisibles & pacifiques. L'indolence étant également naturelle à son corps & à son esprit, il étoit plus accoutumé au repos d'un camp, qu'aux fatigues de la guerre. Sa conduite dans le

(a) Ce chapitre est un des morceaux les mieux travaillés & les plus intéressans de *Paterculus*.

Syria, cui præfuerat, declaravit, quam pauper divitem ingressus, dives pauperem reliquit. Is cùm exercitui, qui erat in Germania, præesset, concepit esse homines, qui nihil, præter vocem membraque haberent hominum; quique gladiis domari non poterant, posse jure mulceri. Quo proposito, mediam ingressus Germaniam, velut inter viros pacis gaudentes dulcedine, jurisdictionibus, agendoque pro tribunali ordine, trahebat æstiva.

At illi, quod, nisi expertus, vix credebat, in summa feritate versutissimi, natumque mendacio genus, simulantes fictas litium series; & nunc provocantes alter alterum injuriâ; nunc agentes gratias, quòd eas Romana justitia finiret, feritasque sua novitate incognitæ disciplinæ mitesceret, & solita armis discerni, jure terminarentur; in summam socordiam perduxêre Quintilium, usque eò, ut se Prætorem Urbanum in foro jus

gouvernement de Syrie ; prouva qu'il ne méprisoit pas l'argent. Il entra pauvre dans cette province, & la trouva riche ; il en sortit riche, & la laissa pauvre. Ayant été mis ensuite à la tête de l'armée de Germanie, il s'imagina que les Germains n'avoient rien de l'homme que la figure & la parole, & qu'il pourroit gagner par la voie du droit & de la justice, des peuples que la force même des armes n'avoit pu encore dompter. Prévenu de cette fausse idée, il s'avança dans l'intérieur du pays, & comme s'il avoit eu affaire à des gens sensibles aux douceurs de la paix, il employoit le tems des combats à leur administrer la justice, & à donner ses ordres du haut d'un tribunal, où il siégeoit comme un juge.

Les Germains, qui quoique très sauvages, étoient extrêmement rusés, & (a) nés pour la perfidie & le mensonge, (ce qu'il ne put se persuader qu'après en avoir fait l'expérience) se supposoient tour-à tour des démêlés imaginaires. Tantôt ils se provoquoient les uns les autres en s'accablant d'injures de dessein formé, tantôt ils rendoient graces à *Varus*, de ce qu'ils voyoient leurs différens terminés par la justice, leur humeur farouche adoucie par le nouveau secret d'une administration inconnue, & leurs contestations auparavant discutées & jugées par la voie des armes, l'être enfin par celle du droit. *Varus* joué par ces feintes, porta la simplicité & l'imprudence jus-

(a) Il paroît que *Velleius* impute à tort la mauvaise foi aux Germains. *Tacite* (*de morib. Germ.*) leur rend un témoignage tout contraire.

dicere, non in mediis Germaniæ finibus exercitui præesse crederet.

Tum juvenis, genere nobilis, manu fortis, sensu celer, ultra barbarum promptus ingenio, nomine (a) Arminius, Sigimeri Principis gentis ejus filius, ardorem animi vultu oculisque præferens, assiduus militiæ nostræ prioris comes, & jam civitatis Romanæ jus Equestremque consecutus gradum, segnitiâ ducis in occasionem sceleris usus est; haud imprudenter speculatus, neminem celeriùs opprimi, quàm qui nihil timeret; & frequentissimum initium esse calamitatis, securitatem.

Primò igitur paucos, mox plures in societatem consilii recipit; opprimi posse Romanos & dicit & persuadet; decretis facta jungit; tempus insidiarum constituit. Id Varo per virum ejus gentis fidelem, clarique nominis Segesten indicatur, sed prævalebant jam fata consiliis, omnemque animi ejus aciem præstrinxerant. Quippe ita se res habet, ut plerumque cui fortunam mutaturus est

(a) *Tacite* (Ann. II. 87.) nous apprend la fin de ce héros de la Germanie. « Cependant *Arminius*, dit-il, » après la retraite des Romains & l'expulsion de *Maroboduus*, voulut se rendre Souverain, & révolta des » citoyens libres. Attaqué par eux, il leur fit la guerre » avec un succès disputé, & périt enfin par la trahison » de ses proches. Vrai libérateur de la Germanie, il » avoit combattu, non comme tant de Rois & de Gé» néraux, Rome foible & naissante, mais Rome au com-

qu'à se croire Préteur de Rome & Juge dans le Forum, & à oublier qu'il étoit chargé du commandement de l'armée Romaine au milieu de la Germanie.

Arminius profita de son indolente sécurité, & conçut des desseins coupables. Ce jeune Prince, né du sang illustre de *Sigimer*, le premier des Cattes, étoit plein de courage, d'une pénétration & d'une vivacité d'esprit merveilleuse dans un barbare. Son air & ses yeux annonçoient l'ardeur guerriere dont il étoit animé. Il avoit long-tems servi dans nos armées pendant les guerres précédentes; il avoit même obtenu le droit de citoyen Romain, & le titre de Chevalier. Il considéra sagement qu'un homme qui ne craint rien, est aisément surpris, & qu'une aveugle confiance est la cause la plus ordinaire du malheur.

Il fit part de ses projets, d'abord à peu de personnes, & ensuite à plusieurs autres. Il leur persuada qu'il étoit aisé d'accabler les Romains; & passant tout-à-coup du projet à l'exécution, il fixa le tems d'une embuscade. *Varus* fut averti de la conjuration par un Catte fidele & distingué, nommé *Ségeste*. Mais la destinée plus forte que la prudence humaine avoit comme émoussé la pointe de son esprit. Car, lorsque le ciel a résolu la perte d'un mortel, il lui offusque ordinairement la raison; ensorte

» ble de son pouvoir; vainqueur quelquefois, quelquefois » vaincu, & jamais défait. Sa vie fut de trente sept ans, » sa puissance de douze, & il est encore chanté par » les barbares: inconnu aux historiens Grecs, qui n'ad- » mirent que leur pays, & peu célébré des Romains, » qui ne vantent les grandes actions, que lorsqu'elles » sont anciennes.» *Trad. M. Dalembert.*

Deus, consilia corrumpat; efficiatque, quod miserrimum est, ut quod accidit, id etiam meritò accidisse videatur, & casus in culpam transeat. Negat itaque se credere, spemque in se benevolentiæ ex merito æstimare profitetur. Nec diutius, post primum indicem, secundo relictus locus.

Ordinem atrocissimæ calamitatis, quâ nulla, post Crassi in Parthis damnum, in externis gentibus gravior Romanis fuit, justis voluminibus, ut alii, ita nos conabimur exponere. Nunc summa deflenda est. Exercitus omnium fortissimus, disciplinâ, manu, experientiâque bellorum inter Romanos milites princeps, marcore ducis, perfidiâ hostis, iniquitate fortunæ circumventus; cùm ne pugnandi quidem egregiè occasio, in quantùm voluerant, data esset miseris, castigatis etiam quibusdam gravi pœnâ, quia Romanis & armis & animis usi fuissent; inclusus sylvis, paludibus, insidiis, ab eo hoste ad internecionem trucidatus est, quem ita semper more pecudum trucidaverat, ut vitam aut mortem ejus nunc ira, nunc venia temperaret.

(*a*) *Velleius* attribue mal à propos à la fortune ou à la fatalité, ce qui fut une fuite toute naturelle de l'imprudence de *Varus*.

(*b*) *Varus* périt avec dix mille Romains. Cette sanglante défaite fit une si profonde impression sur l'esprit d'*Auguste*, que ce Prince, au rapport de *Suétone*, laissa

que, par un effet déplorable, tout malheur paroît mérité, & qu'on impute au malheureux le crime de la fortune a). *Varus* n'eut garde d'ajouter foi à ce rapport, & répondit qu'il regardoit les ſervices qu'il rendoit aux Germains, comme de ſûrs garans de leur bienveillance. Cependant l'avis ne put être réitéré.

Je tâcherai de détailler ailleurs, comme d'autres Hiſtoriens, les circonſtances (*b*) d'un malheur que les Romains n'avoient point encore eſſuyé dans les pays étrangers, depuis la défaite de *Craſſus* chez les Parthes. C'eſt aſſez d'en tracer en racóurci le triſte tableau. La plus forte armée de l'Empire, & la premiere par l'exactitude de ſa diſcipline, & par le nombre de ſes ſoldats & de ſes campagnes, ayant tout à la fois contre elle la léthargie de ſon chef, la perfidie de l'ennemi, & l'injuſtice du ſort, ſe vit enfermée dans des forêts & des marécages, ſurpriſe & taillée en pieces par ces mêmes ennemis, qu'elle égorgeoit auparavant comme de foibles troupeaux, & auxquels elle donnoit la vie ou la mort au gré de ſa colere ou de ſa pitié. Les malheureux ſoldats n'eurent pas même, autant qu'ils l'auroient voulu, la liberté de ſe défendre en braves gens, & l'on punit ſévérement pluſieurs d'entr'eux, d'avoir fait uſage de leurs armes, & de s'être comportés en vrais Romains.

croître ſa barbe & ſes cheveux pendant pluſieurs mois, & qu'il ſe frappoit de tems en tems la tête contre les murs, en s'écriant d'une voix plaintive : *Varus*, *Varus*, *rends-moi mes légions*. Vie d'*Aug*. chap. 23.

Duci plus ad moriendum, quàm ad pugnandum, animi fuit. Quippe paterni avitique exempli successor, se ipse transfixit. At è Præfectis castrorum duobus quàm clarum exemplum Lucius Eggius, tam turpe Cejonius prodidit qui, cùm longè maximam partem absumpsisset acies, auctor deditionis, supplicio quàm prælio mori maluit. At Vala Numonius, Legatus Vari, cæterà quietus ac probus, diri auctor exempli, spoliatum equite peditem relinquens, fugâ cum alis Rhenum petere ingressus est; quod factum ejus fortuna ulta est. Non enim desertis superfuit, sed desertor occidit. Vari corpus semiustum hostilis laceraverat feritas. Caput ejus abscissum, latumque ad Maroboduum, & ab eo missum ad Cæsarem, gentilitii tandem tumuli sepulturâ honoratum est. (a)

CAPUT LVIII.

Tiberii victoriæ. Laudatur Lucius Asprenas, &c. Tiberii triumphus. Magius Celer Velleianus, &c.

His auditis, revolat ad patrem Cæsar: perpetuus patronus Romani imperii, assue-

(a) *Germanicus* fit enterrer les corps des Romains, six ans après la défaite. La narration de *Tacite* (Ann. I. 61.) jette un vif intérêt sur cette action. Il peint fortement

Varus eut plus de courage pour mourir que pour combattre. Il se perça de son épée, à l'exemple de son pere & de son ayeul. Des deux Préfets militaires, *Lucius Eggius* & *Céjonius*, autant le premier fit voir de magnanimité, autant le second montra sa honteuse lâcheté. Il proposa de se rendre, après la défaite presque entiere de l'armée, & préféra un infâme supplice à une mort glorieuse. *Vala Numonius*, Lieutenant de *Varus*, d'ailleurs homme de bien, & d'un caractere doux & humain, peu sensible au malheur des siens, abandonna l'infanterie, qui se trouva par-là sans cavalerie, & se hâta de gagner le Rhin. Mais la fortune vengea cette désertion : loin de survivre à ceux qu'il abandonnoit, il périt en les abandonnant. Les ennemis déchirerent inhumainement le corps de *Varus* à demi-brûlé. Ils couperent sa tête, & la porterent à *Maroboduus* : celui-ci l'envoya à *Auguste*, qui lui fit enfin donner une sépulture honorable dans le tombeau de la maison *Quintilia*.

CHAPITRE LVIII.

Exploits de Tibere. Eloge de Lucius Asprenas, &c. Triomphe du premier : sa modestie : Magius Celer Velleianus.

TIBERE instruit de ces nouvelles, se rend en diligence auprès d'*Auguste*, & se charge

la douleur & l'indignation des soldats, qui rendirent les derniers devoirs à leurs compagnons, épars confusément sur le champ de bataille.

tam sibi causam suscipit. Mittitur ad Germaniam, Gallias confirmat, disponit exercitus, præsidia munit; se magnitudine suâ, non fiduciâ hostium metiens, qui Cimbricam Teutonicamque militiam Italiæ minabantur, ultra Rhenum cum exercitu transgreditur. Arma infert hosti, quem arcuisse pater & patria contenti erant, penetrat interiùs; aperit limites, vastat agros, urit domos, fundit obvios, maximaque cum gloria, incolumi, omnium quos transduxerat, numero, in hiberna revertitur.

Reddatur verum Lucio Asprenati testimonium, qui, Legatus sub avunculo suo Varo militans, navâ virilique operâ duarum legionum, quibus præerat, exercitum immunem tantâ calamitate servavit; maturèque ad inferiora hiberna descendendo, vacillantium etiam cis Rhenum sitarum gentium animos confirmavit. Sunt tamen, qui, ut viros ab eo vindicatos, ita jugulatorum sub Varo occupata crediderint patrimonia, hæreditatemque excisi exercitûs, in quantùm voluerit, ab eo aditam.

Lucii etiam Cæditii, præfecti castrorum, eorumque, qui unà circumdati Alisone, im-

des intérêts de l'Empire dont il étoit le perpétuel défenseur. Envoyé en Germanie, il fortifie les Gaules, dispose les troupes dans leurs quartiers respectifs, munit les places de plus fortes garnisons; & jugeant de lui-même par sa propre grandeur, & non par la confiance des ennemis, qui menaçoient d'inonder l'Italie, comme autrefois les Cimbres & les Teutons, il passe le Rhin à la tête de son armée, attaque *Arminius*, qu'*Auguste* & l'Empire s'étoient jusqu'alors contentés de repousser, pénetre dans le cœur de la Germanie, élargit les chemins, dévaste les campagnes, met les édifices en cendres, enfonce & dissipe tout ce qui s'oppose à son passage, & revient couvert de gloire dans ses quartiers d'hiver, sans avoir perdu un seul homme de cette armée nombreuse qu'il avoit conduite au delà du fleuve.

Rendons à *Lucius Asprenas* le témoignage honorable qui lui est dû Etant Lieutenant de *Varus* son oncle, la force & le courage de ses deux légions préserverent l'armée de la haute Germanie de l'infortune que l'autre avoit essuyée. Il se hâta ensuite de se rendre aux quartiers du bas-Rhin, & contint dans le devoir l'esprit inquiet & chancelant des peuples mêmes qui habitent en deçà de ce fleuve. Quelques-uns croient cependant qu'en sauvant la vie à ses soldats, il n'en usurpa pas moins les biens de ceux qui avoient été massacrés sous *Varus*, & qu'il s'appropria à son gré tout l'argent de l'armée détruite.

Ne laissons pas non plus sans éloge le courage de *Lucius Cæditius*, Préfet militaire, &

mensis Germanorum copiis, obsidebantur, laudanda virtus est; qui omnibus difficultatibus superatis, quas inopia rerum intolerabiles, vis hostium faciebat inexsuperabiles, nec temerario consilio, nec segni providentiâ usi, speculatique opportunitatem, ferro sibi ad suos peperêre reditum. Ex quo apparet, Varum sanè gravem, & bonæ voluntatis virum, magis imperatoris defectum consilio, quàm virtute destitutum militum, se magnificentissimumque perdidisse exercitum.

Cùm in captivos sæviretur à Germanis, præclari facinoris auctor fuit Caldus Cælius, vetustate familiæ suæ dignissimus; qui, complexus catenarum, quibus vinctus erat, seriem, ita illas illisit capiti suo, ut protinus pariter sanguinis cerebrique profluvio expiraret.

Eadem & virtus & fortuna, subsequenti tempore, ingressa animum Imperatoris Tiberii fuit, quæ initio fuerat. Qui, concussis hostium viribus, classicis peditumque expeditionibus, cùm res Galliarum maximæ molis, accensasque plebis Viennensium dissensiones, coercitione magis, quàm pœnâ mollisset; & Senatus, populusque Romanus, postulante patre ejus, ut æquum ei jus in omnibus provinciis exercitibusque esset,

de

de tous ceux qui furent assiégés avec lui dans les murailles d'Alison par une armée innombrable de Germains. Malgré toutes les sortes de misere, que la disette où ils étoient rendoit insupportables, & que les forces des assiégeans les empêchoient de vaincre, ils prirent conseil non d'un aveugle désespoir, mais d'un courage réfléchi & tranquille, & ayant épié l'occasion favorable, ils s'ouvrirent par le fer un chemin vers leurs compagnons. Cet exemple est une preuve, que si *Varus*, homme d'ailleurs respectable & bien intentionné, se perdit lui-même avec sa superbe armée, c'est qu'il manquoit, non de braves soldats, mais de cette prudence qui convient à un Général.

Caldus Cælius, ce citoyen si digne de l'ancienne noblesse de sa maison, se distingua par une action héroïque. Comme il vit les Germains traiter cruellement leurs prisonniers, il se cassa la tête avec les anneaux de sa chaîne, & expira dans son sang, qui réjaillit avec sa cervelle.

La valeur & la fortune qui avoient accompagné *Tibere* dans ses premieres campagnes, le suivirent encore dans les autres. Après avoir affoibli les ennemis par ses différentes expéditions sur mer & sur terre, réglé les affaires épineuses de la Gaule, & par une sévérité modérée, éteint parmi les Viennois le feu de la discorde, le Sénat & le peuple Romain accorderent à la demande d'*Auguste* son pere, un décret qui lui conféroit une puissance égale à celle de ce Prince même dans toutes les provinces & dans les armées,

quàm erat ipsi, *decreto complexus esset;* (*etenim absurdum erat, non esse sub illo, quæ ab illo vindicabantur, & qui ad opem ferendam primus erat, ad vindicandum honorem non judicari parem*) *in urbem reversus, jam pridem debitum, sed continuatione bellorum dilatum, ex Pannoniis Dalmatisque egit triumphum. Cujus magnificentiam quis miretur in Cæsare? Fortunæ verò quis non miretur indulgentiam? Quippe omnes eminentissimos hostium duces non occisos fama narravit, sed vinctos triumphus ostendit. Quem mihi fratrique meo, inter præcipuos, præcipuisque donis adornatos viros comitari contigit.*

Quis non inter reliqua, quibus singularis moderatio Tiberii Cæsaris elucet atque eminet, hoc quoque miretur, quòd cùm sine ulla dubitatione septem triumphos meruerit, tribus contèntus fuerit? Quis enim dubitare potest, quin ex Armenia recepta, & ex Rege ei præposito, cujus capiti insigne Regium suâ manu imposuerat, ordinatisque rebus Orientis, ovans triumphare debuerit? Et Vindelicorum, Rhætorumque victor, curru urbem ingredi? Fractis deinde post adoptionem, continuâ triennii militiâ, Germaniæ viribus, idem illi honor & deferendus & recipiendus fuerit? & post cladem sub Varo

En effet, il ne convenoit pas que les pays qu'il défendoit, ne lui fussent pas soumis, & qu'un chef toujours prêt à voler le premier à leur secours, fût jugé indigne de leur commander. Quand il fut de retour à Rome, il obtint le triomphe que lui avoient mérité tant de victoires remportées sur les Pannoniens & les Dalmates, mais que la continuation des guerres avoit retardé. La magnificence de son triomphe ne surprit pas dans un triomphateur du nom de César. Mais ce qui doit étonner, c'est la faveur de la fortune à son égard; la Renommée, il est vrai, ne nous apprit point que les principaux chefs eussent été mis à mort, mais le triomphe nous les fit voir dans les fers. Nous eûmes, mon frere & moi, l'honneur de paroître à ce triomphe, au rang des premiers officiers, décorés des récompenses militaires les plus distinguées.

L'extrême modestie de *Tibere*, que tant d'autres occasions avoient mises dans son plus beau jour, parut sur-tout dans celle-ci, où, méritant évidemment de jouir sept fois des honneurs du triomphe, il se contenta de triompher trois fois. Peut-on douter en effet, que pour avoir réglé les affaires de l'Orient, reconquis l'Arménie, & lui avoir donné un (*a*) Roi qu'il couronna de ses propres mains, il ne méritât l'ovation? Après la défaite des Vindéliciens & des Rhetes, ne devoit-il pas entrer dans la ville sur un char de triomphe? Ne fut-il pas digne du même honneur, & auroit-il dû le refuser, quand après son adoption, il ruina les forces de la Germanie

(*a*) *Tigrane.*

acceptam, ociùs prosperrimo rerum eventu eadem excisa Germania, triumphum summi ducis adornare debuerit? Sed in hoc viro, nescias, utrum magis mireris, quòd laborum periculorumque semper excessit modum, an quòd honorum temperavit.

CAPUT LIX.

Occidit Augustus. Provehitur Tiberius. Fiunt Magistratus, &c.

VENITUR ad tempus in quo fuit plurimùm metus. Quippe Cæsar Augustus, cùm Germanicum, nepotem suum, reliqua belli patraturum misisset in Germaniam; Tiberium autem filium missurus esset in Illyricum ad firmanda pace quæ bello subegerat; prosequens eum, simulque interfuturus Athletarum certaminis ludicro, quod ejus honori sacratum à Neapolitanis est, processit in Campaniam: quanquam jam motus imbecillitatis, inclinatæque in deterius principia valetudinis senserat, tamen obnitente vi animi, prosecutus filium, digressusque ab eo Beneventi, ipse Nolam petiit; &, ingravescente in dies valetudine, cùm sciret, quis, volenti omnia post se salva remanere, accersendus foret, festinanter revocavit filium. Ille ad patrem patriæ expectato revolavit

par une guerre non interrompue de trois ans ? Et l'image de cette province terrassée, après la défaite de *Varus*, par des succès brillans & rapides, n'auroit-elle pas dû ajouter un nouveau lustre à ses trophées ? Mais ce qui dans lui captive également l'admiration, c'est que n'ayant point connu la modération dans les fatigues & les dangers de la Guerre, il la porta trop loin quand il s'agit des honneurs.

CHAPITRE LIX.

Mort d'Auguste. Elévation de Tibere. Création des Magistrats, &c.

EN ce tems, Rome fut agitée des plus grandes craintes. *Auguste* ayant envoyé en Germanie *Germanicus* son neveu, pour y terminer la guerre, & *Tibere* son fils devant bientôt marcher en Illyrie pour donner une paix solide & durable aux peuples qu'il avoit vaincus; il s'avança lui-même jusques dans la Campanie, afin d'accompagner *Tibere*, & d'assister aux combats des Athletes, institués en son honneur par les habitans de Naples. Quoiqu'il eût déja éprouvé par quelque sentiment de foiblesse, que sa santé commençoit à s'altérer, son courage lui prêta des forces, & il suivit son fils jusqu'à Bénévent, où il le quitta pour se rendre à Noles. Mais comme son mal empiroit de jour en jour, il se hâta de le (*a*) rappeller, persuadé qu'il devoit le faire venir auprés de lui, s'il vouloit que sa mort ne

(*a*) *Tacite* dit au contraire, que ce furent les lettres de *Livie* qui le firent revenir sur ses pas. Ann. I. 5.

maturiùs. Tum securum se Augustus prædicans, circumfususque amplexibus Tiberii sui, commendans illi sua, atque ipsius opera, nec quidquam jam de fine, si fata poscerent, recusans, subrefectus primo conspectu, alloquioque carissimi sibi spiritûs, mox, cùm omnem curam fata vincerent, in sua resolutus initia, Pompeio, Apuleioque Coss. LXXVI anno animam cœlestem cœlo reddidit.

Quid tunc homines timuerint, quæ Senatûs trepidatio, quæ populi confusio, quis orbis metus, in quàm arcto salutis exitiique fuerimus confinio, neque mihi tam festinanti exprimere vacat, neque, cui vacat, potest. Id solum voce publicâ dixisse habeo: cujus urbis ruinam timueramus, eam ne commotam quidem sensimus; tantaque unius viri majestas fuit, ut nec bonis, neque contra malos opus armis foret. Una veluti luctatio civitatis fuit, pugnantis cum Cæsare Senatûs populique Romani, ut stationi paternæ succederet; (a) illius, ut potiùs æqualem civem, quàm eminentem liceret agere principem. Tandem magis ratione, quàm ho-

(*a*) Il s'en falloit bien que *Tibere* fût capable d'une modestie aussi généreuse. Dés qu'*Auguste* eut les yeux fermés, dit *Tacite*, il donna le mot aux cohortes prétoriennes, prit des gardes, & écrivit aux armées comme Empereur.

fût point funeste à l'Etat. *Tibere* revint plutôt qu'on ne l'attendoit, vers le pere de la patrie. *Auguste* jouissant de ses embrassemens, dit qu'il n'avoit plus rien à craindre. Il lui recommanda ses ouvrages, auxquels son fils avoit eu tant de part. La présence & les entretiens d'un homme si tendrement aimé, lui adoucirent l'idée de sa mort, au cas qu'elle dût arriver. Et bientôt, cédant à la force du destin, supérieure à tous les remedes, son corps retomba dans ses premiers principes, & il rendit au ciel l'ame qu'il en avoit reçue. (*a*) Sa mort arriva la 76e année de son âge, sous le Consulat de *Pompée* & d'*Apuleius*.

Un simple abréviateur tel que je suis, ni même un Historien qui pourroit étendre à son gré sa matiere, ne sauroit peindre la crainte de Rome & de l'Univers dans cette occasion, les allarmes & l'agitation du Sénat, la confusion du peuple, & le court espace qui nous séparoit de notre salut & de notre ruine. Je puis dire seulement d'après la voix publique, que la ville que nous craignions de voir renversée, n'éprouva pas la moindre secousse, & que la majesté d'un seul homme en imposa tellement, qu'il ne fallut prendre les armes, ni pour défendre les bons citoyens, ni pour réprimer les méchans. La seule espece de combat que l'on vit à Rome, fut entre le Sénat & le peuple d'un côté, & *Tibere* de l'autre : ceux-là desirant qu'il succédât à la puissance d'*Auguste*, & celui-ci demandant à vivre dans la simple égalité d'un citoyen, & non dans

(*a*) *Dion*, *Suétone* & *Tacite* rapportent qu'on soupçonna *Livie* de l'avoir empoisonné.

nore victus est, cùm, quidquid tuendum non suscepisset, periturum videret. Solique huic contigit, pene diutiùs recusare principatum, quàm ut occuparent eum, alii armis pugnaverant.

Post redditum cœlo patrem, & corpus ejus humanis honoribus, nomen divinis honoratum, primum principalium ejus operum fuit, ordinatio Comitiorum, quam manu suâ scriptam Divus Augustus reliquerat. Quo tempore mihi fratrique meo, candidatis Cæsaris, proximè à nobilissimis ac Sacerdotibus viris, destinari Prætoribus contigit, consecutis, ut neque post nos quemquam Divus Augustus, neque ante nos Cæsar commendaret Tiberius.

CAPUT LX.

Compressæ militares seditiones. Germanicus; Drusus, Junius Blæsus, &c. Qualis Tiberio Principe rerum facies, &c.

TULIT protinus & voti & consilii sui pretium Respublica; neque diu latuit, aut quid, non impetrando, passuri fuissemus, aut quid impetrando profecissemus. Quippe exercitus, qui in Germania militabat, præsentisque Germanici imperio regebatur; simulque legiones, quæ in Illyrico erant, rabie quâdam & profundâ confundendi om-

le rang suprême. Mais voyant enfin que son refus entraîneroit la ruine de l'Etat, il se laissa vaincre plus par la raison, que par l'ambition. Ensorte qu'il est le seul qui ait refusé la souveraineté presque aussi long-tems, que d'autres avoient combattu pour l'usurper.

Après avoir rendu à son pere les honneurs de la sépulture & de l'apothéose, *Tibere* commença l'exercice du souverain pouvoir par la publication d'un nouveau plan de Comices : Auguste l'avoit laissé écrit de sa propre main. C'est alors que nous fûmes créés Préteurs, mon frere & moi, & qu'on nous nomma d'abord après les citoyens les plus illustres, & ceux qui étoient revêtus du sacerdoce. L'Empereur nous présenta lui-même, & nous eûmes l'honneur d'être les derniers candidats recommandés par *Auguste*, & les premiers par *Tibere*.

CHAPITRE. LX.

Séditions militaires appaisées. Germanicus ; Drusus ; Junius Blæsus, &c. Tableau du regne de Tibere, &c.

La République recueillit bientôt le prix qu'elle s'étoit proposée dans les instances qu'elle avoit faites pour élever *Tibere* à l'Empire, & elle ne fut pas long-tems à reconnoître ce qu'elle auroit souffert de son refus, & l'avantage de l'avoir persuadé. L'armée de Germanie commandée par *Germanicus* en personne, & les légions d'Illyrie transportées d'une espece

nia cupiditate, novum ducem, novum statum, novam quærebant Rempublicam. Quin etiam ausi sunt minari, daturos Senatui, daturos Principi leges; *modum stipendii, finem militiæ sibi ipsi constituere conati sunt. Processum etiam in arma, ferrumque strictum est, & pene in ultimum gladiorum erupit impunitas; defuitque, qui contra Rempublicam duceret, non qui sequerentur. Sed hæc omnia veteris Imperatoris maturitas, multa inhibentis, aliqua cum gravitate pollicentis, inter severam præcipuè auctorum ultionem, mitis aliorum castigatio brevi sopiit ac distulit.*

Quo quidem tempore, ut pluraque gnavè Germanicus, ita Drusus, qui à patre in id ipsum, plurimo quidem igne emicans, incendium militaris tumultûs missus erat, priscâ antiquâque severitate, ausus ancipitia sibi; tam re quàm exemplo perniciosa, & his ipsis militum gladiis, quibus obsessus erat, obsidentes coercuit: singulari adjutore in eo negotio usus Junio Blæso, viro nescias utiliore in castris, an meliore in toga. Qui post paucos annos, Proconsul in Africa, orna-

(a) Il sut profiter d'une circonstance singuliere pour appaiser les légions d'Illyrie, soulevées par deux aventuriers nommés *Percennius* & *Vibulenus*. La lune peu à-peu couverte par des nuages, dans un ciel auparavant presque serein, & enfin entiérement obscurcie, effraya les superstitieux soldats. Ils crurent que cet astre étoit

de rage, & d'un désir effréné de tout brouiller, demanderent un autre chef, une autre forme de gouvernement, & une autre république. Elles porterent l'audace jusqu'à menacer de faire la loi au Sénat & à l'Empereur, & entreprirent de fixer à leur gré la valeur de la solde, & le tems du service. On en vint même aux armes; on tira impunément l'épée; on alloit se porter aux dernieres extrémités. Un chef prêt à marcher contre Rome, eût trouvé bien des gens déterminés à le suivre. Mais *Germanicus*, dont une longue expérience avoit mûri la sagesse, eut bientôt assoupi & calmé tous ces désordres, soit en réprimant bien des choses, soit en faisant quelques promesses avec un ton de gravité & d'empire, punissant sévérement les auteurs de la sédition, & légérement les autres.

a) *Drusus* ne montra pas moins de fermeté en Illyrie. Envoyé par son pere dans cette province pour y éteindre le feu de la rebellion qui s'allumoit toujours davantage, il fut, en prenant un ton d'autorité digne des premiers tems, & par une hardiesse presque téméraire, appaiser une révolte dangereuse en elle-même & par les suites qu'elle pouvoit avoir, & réprimer les rebelles avec les mêmes armes, dont ils se servoient contre lui. Les services de *Junius Blæsus* dans cette périlleuse circonstance lui furent d'une très-grande utilité. *Blæsus* étoit aussi grand guerrier que bon citoyen. Peu d'années après, étant Proconsul

éclipsé pour toujours, & que les Dieux irrités de leurs crimes, leur annonçoient des travaux & des fatigues sans bornes. Bientôt la crainte fit cesser les troubles. Voyez *Tacite*, Ann. I. 28.

menta triumphalia, cum appellatione Imperatoria, meruit. Ac Hispanias, exercitumque virtutibus, celeberrimâque in Illyrico militiâ, ut prædiximus, cùm imperio obtineret, in summa pace, quietè continuit: cùm ei pietas rectissima sentiendi, & auctoritas, quæ sentiebat, obtinendi super esset. Cujus curam ac fidem Dolabella quoque, vir simplicitatis generosissimæ, in maxima parte Illyrici per omnia imitatus est.

Horum sexdecim annorum opera quis, cùm inserta sint oculis animisque omnium, in partibus eloquatur? Sacravit parentem suum Cæsar non imperio, sed religione: non appellavit eum, sed fecit Deum. Revocata in forum fides, summota è foro seditio, ambitio campo, discordia curiâ; sepultæque ac situ obsitæ justitia, æquitas, industria, civitati redditæ; accessit Magistratibus auctoritas, Senatui majestas, judiciis gravitas; compressa theatralis seditio; rectè faciendi omnibus aut incussa voluntas, aut imposita necessitas. Honorantur recta, prava puniuntur, suspicit potentem humilis, non timet; antecedit, non contemnit humiliorem potens.

d'Afrique (*a*), il mérita les ornemens du triomphe, & le titre d'*Imperator*. Choisi ensuite pour gouverner l'Espagne, & y commander l'armée Romaine, ses vertus & la réputation qu'il s'étoit acquise, maintinrent l'une & l'autre dans la paix, son amour pour la patrie ne lui inspirant que des vues droites, & son autorité lui en rendant l'exécution facile. *Dolabella*, ce citoyen si distingué par sa noble simplicité, gouverna après lui une grande partie de l'Illyrie avec la même vigilance & la même fidélité.

Les événemens de ces seize premieres années du regne de *Tibere*, n'ont pas besoin d'être détaillés : ils sont présens aux yeux & à l'esprit de tout le monde. Il consacra d'abord la mémoire de son pere, non par un acte d'autorité, mais par un sentiment de religion, & moins en l'appellant *Dieu*, qu'en le révérant comme tel (*b*). On vit ensuite la bonne foi rappellée dans le barreau, la dissension bannie des assemblées, la brigue du champ de Mars, la discorde du Sénat, la justice, l'équité, le goût des arts, vertus alors anciennes & oubliées, revenant dans la ville ; les Magistrats recouvrant leur autorité, le Sénat sa majesté, les jugemens leur force ; les tumultes du théâtre réprimés ; tous les citoyens ou engagés ou forcés à devenir vertueux ; la vertu honorée, le vice puni ; les petits respectant les grands sans les craindre ; les grands

(*a*) Il ne put pas cependant terminer la guerre de *Tacfarinas* ; celui ci n'ayant été vaincu & soumis que par *Dolabella*.

(*b*) Il seroit à souhaiter que ce tableau du regne de *Tibere* fût aussi vrai qu'il est beau.

Quando annona moderatior? Quando pax lætior? Diffusa in Orientis Occidentisque tractus, & quidquid meridiano aut Septentrione finitur, Pax Augusta per omnes terrarum orbis angulos à latrociniorum metu servat immunes. Fortuita, non civium tantummodo, sed urbium damna Principis munificentia vindicat. Restitutæ urbes Asiæ, vindicatæ ab injuriis Magistratuum provinciæ, honor dignis paratissimus; pœna in malos (a) *sera, sed aliqua. Superatur æquitate gratia, ambitio virtute. Nam facere rectè cives suos, Princeps optimus faciendo docet; cumque sit imperio maximus, exemplo major est.*

CAPUT LXI.

Qui provecto Sejano mores, &c.

RARO eminentes viri non magnis adjutoribus ad gubernandam fortunam suam usi sunt; ut duo Scipiones duobus Læliis, quos per omnia æquaverunt sibi; ut Divus Augustus Marco Agrippâ, & maximè ab eo, Statilio Tauro: quibus novitas familiæ haud obstitit, quominus ad multiplices Consulatus, Triumphosque, & complura eniterentur Sacerdotia. Etenim magna negotia magnis ad-

(a) Il semble que quelque déterminé que soit *Velleius* à flatter *Tibere*, la vérité lui échappe quelquefois comme malgré lui. Car est-ce bien louer un Souverain, que de dire qu'il laisse long-tems le crime impuni?

devançant les petits sans les mépriser ; les denrées à un prix très-modique ; la paix jamais plus heureuse : cette paix auguste régnant de l'Orient à l'Occident, & du Septentrion au Midi, & mettant les lieux de la terre les plus retirés à couvert de la crainte des larcins & des brigandages ; la libéralité de l'Empereur réparant les pertes fortuites des particuliers, & des villes mêmes ; plusieurs de celles d'Asie rétablies ; les provinces vengées des vexations des Magistrats ; l'honneur & les distinctions assurés au mérite ; le crime puni tard, mais assez puni ; l'équité plus écoutée que la faveur, & la vertu que l'ambition ; le Prince persuadant le bien en le pratiquant lui-même, & plus grand encore par ses exemples, que par la supériorité de son rang.

CHAPITRE LXI.

Elévation de Séjan. Son caractere, &c.

C'EST assez l'usage de ceux qui se trouvent à la tête des Etats, de se décharger sur de grands ministres d'une partie des soins du gouvernement. Ainsi les deux *Scipions* se servirent-ils des deux *Lælius*, qu'ils éleverent en tout jusqu'à eux, & *Auguste* d'*Agrippa*, & après lui, de *Statilius Taurus*, que l'obscurité de leur nom n'empêcha pas de parvenir plusieurs fois au Consulat, au triomphe & au sacerdoce. En effet, les grandes affaires demandent de grands ministres ; les petites même en exigent, quoiqu'en petit nombre. Il

jutoribus egent; neque in parvo paucitas ministerii deficit; interestque Reipublicæ, quod usu necessarium, & dignitate eminere, utilitatemque auctoritate muniri.

Sub his exemplis Tiberius Cæsar (*a*) *Ælium Sejanum, Principe Equestris ordinis patre natum, materno verò genere clarissimas veteresque & insignes honoribus complexum familias: habentem Consulares fratres, consobrinos, avunculum; ipsum verò laboris ac fidei capacissimum,* (1) *sufficiente etiam vigori animi compage corporis, singularem principalium onerum adjutorem in omnia habuit, atque habet; virum severitatis lætissimæ, hilaritatis priscæ, actu otiosis simillimum, nihil sibi vindicantem, eoque assequentem omnia, semper infra aliorum æstimationes se metientem; vultu, vitâque tranquillum, animo exsomnem. In hujus virtutum æstimatione jam pridem judicia civitatis cum judiciis Principis certant.*

(*a*) A entendre *Velleius*, qui ne prendroit *Séjan* pour un des meilleurs citoyens, & des hommes les plus estimables qu'ait eu l'Empire? Mais écoutons *Tacite* qui nous a laissé son vrai caractere, & qui par les traits sombres dont il a peint ce Ministre, l'a dévoué à l'exécration éternelle des hommes, comme dit si bien M. *Gaillard* (*a*). « Il étoit né à Vulsinie, de *Séjus Strabon*, Chevalier » Romain. Attaché dans sa jeunesse à *C. César*, petit- » fils d'*Auguste*, on l'accusoit de s'être prostitué pour de » l'argent au riche & prodigue *Apicius*: ensuite par dif- » ferens artifices il sut tellement gagner *Tibere*, que ce

(*a*) *Préface de l'histoire de* François I, *pag.* XXI.

(1) Mot à mot : *sa taille répond à la vigueur de son esprit.*

est de l'intérêt public que des hommes nécessaires par leurs emplois, soient distingués par les honneurs, & qu'en servant utilement l'Etat, ils aient part à l'autorité.

Ces exemples ont déterminé *Tibere* à faire partager principalement à *Séjan*, que nous voyons encore son premier ministre, le fardeau des affaires de l'Empire. *Séjan* né d'un pere très-distingué dans l'ordre des Chevaliers, & lié par sa mere à des familles illustres & d'une noblesse ancienne, compte des freres, des cousins & un oncle qui ont été honorés du Consulat. Il est lui-même propre à toutes les affaires, d'une fidélité à toute épreuve, d'une force de corps qui répond à celle de son ame, d'une gravité de mœurs agréable, d'une gaieté franche & simple, digne des premiers tems, actif & vigilant sans le paroître, ne prétendant à rien, & par là même venant à bout de tout, s'estimant toujours moins qu'il n'est estimé, & cachant sous un air & des dehors tranquilles un esprit toujours occupé. C'est le jugement uniforme qu'en portent depuis long-tems le Prince & les citoyens.

» Prince, caché pour tout le monde, étoit pour lui sans » secret & sans défiance; non pas tant par l'adresse de » *Séjan*, (qui succomba lui même sous des scélérats plus » adroits que par la colere des Dieux contre la République, à qui sa faveur & sa chûte, furent également » funestes. Endurci au travail, audacieux; habile à se » cacher & à noircir les autres, insolent & flatteur, » modeste & composé au dehors, & dévoré au dedans » de la fureur de régner, il employoit dans cette vue tantôt le luxe & les largesses, tantôt l'application & la » vigilance, non moins criminelles quand elles servent » de masque à l'ambition ». (Ann. IV. 1. *Trad. de M. d'Alembert*).

Neque novus hîc mos Senatûs populique Romani est, putandi, quod optimum sit, esse nobilissimum. Nam & illi antiqui, ante primum bellum Punicum, abhinc annos CCC, Titum Coruncanium, hominem novum, cùm aliis omnibus honoribus, tum Pontificatu etiam maximo, ad principale extulêre fastigium, & Equestri loco natum Spurium Carvilium, & mox Marcum Catonem, novum etiam, Tusculo, urbis inquilinum, Mummiumque Achaïcum in Consulatus, censuras & triumphos provexêre; &, qui Caïum Marium, ignotæ originis, usque ad sextum Consulatum sine dubitatione Romani nominis habuêre Principem; &, qui Marco Tullio tantùm tribuêre, ut pene assentatione suâ, quibus vellet, Principatus conciliaret; quique nihil Asinio Pollioni negaverunt, quod nobilissimis summo cum sudore consequendum foret; profectò hoc senserunt, in cujuscunque animo virtus inesset, ei plurimùm esse tribuendum. Hæc naturalis exempli imitatio ad experiendum Sejanum, Cæsarem; ad juvanda verò onera Principis, Sejanum protulit; Senatumque & populum Romanum eò perduxit, ut, quod usu optimum intelligit, in id tutelam securitatis suæ libenter advocet.

Ce n'eſt pas, au reſte, d'aujourd'hui que le Sénat & le peuple Romain ont regardé le mérite & la nobleſſe comme deux qualités inſéparables. En remontant juſq'au ſiécle qui précéda la premiere guerre Punique; ce qui comprend l'eſpace de 300 ans, on verra nos ancêtres élever *Titus Coruncanius*, homme nouveau, non-ſeulement à toutes les charges ordinaires, mais à la dignité de grand Pontife & aux premiers honneurs; multiplier les Conſulats, les cenſures & les triomphes à *Spurius Carvilius*, ſimple Chevalier, à *Marcus Caton*, homme obſcur, né à Tuſculum, & n'ayant pas même à Rome une maiſon en propre, & à *Mummius* l'*Achaïque*; reconnoître ſans héſiter *Caïus Marius*, homme d'une extraction inconnue, pour chef de l'Etat, juſqu'à ſon ſixieme Conſulat; donner tant de pouvoir à *Cicéron*, (*a*) qu'il ſembloit diſpoſer preſque à ſon gré des dignités les plus éminentes, & accorder d'eux-mêmes à *Pollion* des honneurs, dont l'acquiſition coûtoit infiniment aux plus illuſtres citoyens; perſuadés ſans doute que la vertu, quelque part qu'elle ſe trouve, mérite la plus grande élévation. Un exemple naturellement ſi digne d'être imité, a fait naître à l'Empereur l'idée d'eſſayer le génie de *Séjan*, a engagé celui-ci à partager avec l'Empereur le poids des affaires, & a porté le Sénat & le peuple à confier avec plaiſir le ſoin de la ſûreté publique à un homme qu'il en croit capable.

(*a*) Il fit proroger à *Céſar* le gouvernement des Gaules, donner à *Pompée* la commiſſion de détruire les pirates, &c. ſes ennemis diſoient de lui : qu'*il étoit le troiſieme étranger qui régnoit à Rome*.

CAPUT LXII.

Dicitur de Tiberio singulatim, &c.

SED propositâ quasi universâ Principatûs Tiberii Cæsaris formâ, singula recenseamus.

Quâ ille prudentiâ Rescuporim, interemptorem fratris sui filii Cotys, consortisque Imperii, evocavit? Singulari in eo negotio usus operâ Flacci Pomponii, Consularis viri, nati ad omnia quæ rectè facienda sunt, simplicique virtute merentis semper, quàm captantis gloriam. Cum quanta gravitate, ut Senator & Judex, non ut Princeps, etiam causas præsens audit? Quàm celeriter Libonem ingratum, & nova molientem oppressit? Quibus præceptis instructum Germanicum suum, imbutumque rudimentis militiæ secum actæ, domitorem recepit Germaniæ? Quibus juventam ejus exaggeravit honoribus, respondente cultu triumphi rerum, quas gesserat, magnitudini? Quoties populum congiariis honoravit, Senatorumque censum, cùm id, Senatu auctore facere potuit, quàm libenter explevit; ut neque luxuriam invitaret, neque honestam paupertatem pa-

CHAPITRE LXII.

Détails sur Tibere, &c.

APRÈS avoir donné une idée générale du regne de *Tibere*, rapportons quelques unes de ses actions particulieres.

(*a*) Avec quelle prudence n'attira-t-il pas à Rome *Rescuporis*, le meurtrier de *Cotys* son neveu & son compagnon au trône? Il se servit heureusement dans cette occasion du Consulaire *Flaccus Pomponius*, homme fait pour exécuter toutes les entreprises honnêtes, & dont les vertus simples & ingénues captivent l'estime, sans la rechercher. Avec quelle gravité n'assiste-t-il pas aux causes du barreau, moins en Prince qu'en Sénateur & en Juge? Avec quelle célérité prevint-il les séditieux desseins de l'ingrat *Libon*? Quelles leçons ne donna-t-il pas à son cher *Germanicus*, en le formant dans ses camps au métier de la guerre? Avec quelle joie ne le reçut-il pas, quand ce jeune Prince eut dompté la Germanie? De quels honneurs ne décora-t-il pas sa jeunesse, en le faisant triompher avec une pompe convenable à la grandeur de ses exploits? Avec quelles distinctions ne l'envoya-t-il pas dans les provinces d'au-delà des mers? Combien de fois n'a-t-il pas honoré le peuple de ses largesses, & augmenté avec le consentement du Sénat, les biens de ceux de ses membres dont la fortune ne répondoit pas à

(*a*) La plupart de ces faits sont ou imaginés ou exagérés, ou à la honte de *Tibere*.

teretur dignitate destitui? Quanto cum honore Germanicum suum in transmarinas misit provincias? Quâ vi, consiliorum suorum ministro & adjutore usus Druso, filio suo, Maroboduum inhærentem occupati regni finibus, (pace majestatis ejus dixerim) velut serpentem abstrusam terræ, salubribus consiliorum suorum medicamentis coegit egredi? Quàm illum & honoratè & securè continet? Quantæ molis bellum, Principe Galliarum ciente Sacroviro, Julioque Floro, mirâ celeritate ac virtute compressit; ut ante Populus Romanus vicisse se, quàm bellare cognosceret, nunciosque periculi, victoriæ præcederet nuncius? Magni etiam terroris bellum Africum, & quotidiano auctu majus, auspiciis consiliisque ejus brevi sepultum est.

Quanta suo, suorumque nomine extruxit opera! quàm piâ munificentiâ, superque humanam evectâ fidem, templum patri molitur! Quàm magnifico animi temperamento Cnæi quoque Pompeii munera absumpta igni restituit! qui, quidquid unquam claritudine eminuit, id veluti cognatum censet tuendum. Quâ liberalitate, cùm aliàs, tum proximè,

leur place; ne voulant point par-là fomenter le luxe, mais empêcher que l'indigence ne privât les familles illustres de leurs dignités? N'est-il pas venu heureusement à bout, avec l'aide & par le ministere de son fils *Drusus*, de tirer *Maroboduus* des Etats qu'il avoit usurpés, & où il se tenoit renfermé, employant, pour l'en faire sortir, les ressources de la plus sage politique, &, si je puis le dire sans blesser la majesté d'un si grand Prince, les enchantemens & les charmes dont on se sert pour attirer hors de leurs trous les serpens cachés sous la terre? Ne le fait-il pas garder en Roi, en lui ôtant néanmoins tout espoir de briser ses chaînes? Avec quelle vigueur & quelle vigilance n'a-t-il pas étouffé le feu d'une guerre terrible, allumée par *Julius Florus*, & par *Sacrovir*, le plus puissant Citoyen des Gaules? Rome n'apprit-elle pas la défaite de ses ennemis, avant qu'elle crût en avoir, & la nouvelle de la victoire ne précéda-t-elle pas celle du danger? N'est-ce pas encore sous ses auspices & par la sagesse de sa conduite, que la guerre d'Afrique, dont la fureur croissoit de jour en jour, fut sitôt terminée?

Quels beaux édifices n'a-t-il pas élevés sous son nom, ou sous celui des siens? Sa piété libérale au-dessus de toute créance, n'a-t-elle pas consacré d'immenses richesses à la construction du temple de son pere? Avec quelle modeste magnificence n'a-t-il pas relevé le théâtre érigé par *Pompée* & consumé par le feu, croyant devoir conserver comme ses propres ouvrages tous les monumens anciens & célebres? Avec quelle générosité n'a-t'il

incenso monte Cælio, omnis ordinis hominum jacturæ patrimonio succurrit suo? Quanta cum quiete hominum, rem perpetui præcipuique timoris, supplementum, sine trepidatione delectûs, providet?

Si aut natura patitur, aut mediocritas recipit hominum, apud aures Deorum de his queri; quid hic meruit, primùm, ut scelerata Drusus Libo iniret consilia? Deinde, ut Silius & Piso, quorum alterius dignitatem constituit, auxit alterius? Ut ad majora transcendam, quanquam & hæc ille duxit maxima; quid, ut juvenes amitteret filios? quid, ut nepotem ex Druso suo?

Dolenda adhuc retulimus; veniendum est ad erubescenda. Quantis hoc triennium, Marce Vinici, doloribus laceravit animum ejus? Quamdiu abstruso, quod miserrimum est, pectus ejus flagravit incendio? Quòd ex nuru, quòd ex nepote, dolere, indignari, erubescere coactus est. Cujus temporis ægritudinem auxit amissa mater (a) eminentissima, & per omnia Deis quàm hominibus similior; cujus potentiam nemo sensit, nisi aut levatione periculi, aut accessione dignitatis.

(a) Cette *Livie* que *Paterculus* éleve au-dessus de l'humanité, fut, selon *Tacite* & la plupart des Historiens, une femme qui n'avoit rien de l'ancienne pudeur de son sexe, une mere altiere & impérieuse, une épouse trop complaisante, &c.

pas

pas secouru de ses propres biens tous les citoyens qui avoient souffert ou des malheurs passés, ou récemment de l'incendie du Mont Cœlius? N'a-t-il pas trouvé le moyen de faire des recrues sans aigrir les esprits, qui les redoutoient tant autrefois, & sans leur faire craindre des levées forcées?

Si la nature, ou la foiblesse de notre être nous permettoit de nous plaindre des Dieux aux Dieux mêmes; comment *Tibere*, leur dirions-nous, a-t-il mérité que *Drusus Libon*, & ensuite *Silius* & *Pison*, dont l'un lui doit l'établissement, & l'autre l'augmentation de sa fortune, formassent contre lui de criminelles entreprises? Et pour en venir à des infortunes plus cruelles encore que celles là qu'il regardoit néanmoins comme affreuses, pourquoi a-t-il perdu ses fils à la fleur de leur âge, & son petit-fils, enfant de son cher *Drusus*?

Ce sont-là des malheurs déplorables; en voici de honteux, *illustre Vinicius*! que ces trois dernieres années ont déchiré son ame! qu'il souffre depuis long tems en silence d'une blessure d'autant plus cruelle qu'elle est plus cachée! Les mœurs corrompues de sa belle-fille & de son petit-fils ont excité tout à la fois dans son cœur les sentimens de la douleur, de l'indignation & de la honte. Tems d'infortune & de deuil, où ses chagrins furent encore aigris par la mort de son auguste mere, femme plus semblable en tout aux Dieux qu'aux hommes, & dont on ne sentit jamais le pouvoir, qu'en sortant de quelque affaire dangereuse, ou en obtenant quelque nouvelle dignité.

CAPUT LXIII.

Abſolvitur Epitome.

VOTO finiendum volumen ſit. Jupiter Capitoline! & auctor ac ſator Romani nominis, gradive Mars! perpetuorumque cuſtos, Veſta, ignium! & quidquid numinum hanc Romani Imperii molem in ampliſſimum terrarum orbis faſtigium extulit! vos publicâ voce obteſtor atque precor: cuſtodite, ſervate, protegite hunc ſtatum, hanc pacem, hunc Principem, eique, functo longiſſimâ ſtatione mortali, deſtinate ſucceſſores quàm ſeriſſimos, ſed eos, quorum cervices tam fortiter ſuſtinendo terrarum orbis Imperio ſufficiant, quàm hujus ſuffeciſſe ſenſimus; conſiliaque omnium civium aut pia (a) fovete, aut impia opprimite.

(a) C'eſt le ſupplément de *Voſſius*, qui m'a paru le plus naturel & le plus précis.

FINIS.

CHAPITRE LXIII.

Fin de cet Abrégé.

FINISSONS par des prieres & par des vœux. Jupiter, adoré dans le Capitole! Mars, Dieu des batailles, pere & fondateur de Rome! Vesta, conservatrice du feu sacré! vous toutes, Divinités, qui avez élevé ce vaste Empire au-dessus de tous les autres Empires de l'univers : je vous atteste, & vous invoque au nom de la patrie. Entretenez & conservez l'état présent des choses, & la paix dont nous jouissons. Protégez le Prince qui nous gouverne, ouvrez à ses jours la plus longue carriere. Choisissez-lui, mais pour un avenir très éloigné, des successeurs aussi capables que lui-même de soutenir le fardeau de l'Empire du monde. Favorisez, grands Dieux! les entreprises des bons citoyens; & renversez les complots des mechans & des traîtres.

FIN

TABLE GÉOGRAPHIQUE (a),

Traduite librement du latin du P. Buffier, édition *de 1714.*

A

ACERRE. Ville d'Italie, environ à 3 lieues de Naples.

ACHAIE. Pays du Péloponnese, vers le golfe de Corinthe.

ACTIUM. Ville & Promontoire d'Epire, aujourd'hui *Cap de Livadie.*

AFRIQUE. L'une des quatre parties du monde, située sous la Zône Torride, au-delà de la méditerranée, &c.

AIX. Ville de la Gaule Narbonnoise, à 5 l. de Marseille. *Elle fut fondée par Sextius Calvinus.*

ALBANIE. Pays de la Macédoine, entre les mers Adriatique & Ionienne & la Dalmatie.

ALBE. L'une des plus anciennes villes d'Italie. Les Romains l'abandonnerent pour bâtir Rome.

ALEXANDRIE. Fameuse ville d'Egypte, fondée par *Alexandre le Grand.* Elle est aujourd'hui plus remarquable par son port que par sa grandeur.

ALEXIE. Autrefois ville, auj. village de Bourgogne, près de Flavigny.

ALISON. Ville de Vestphalie, auj. *Elsen.*

ALLOBROGES. Peuples de la Gaule Narbonnoise, auj. les Savoisiens, les Dauphinois, &c.

ALPES. (les) Hautes montagnes qui séparent la France & l'Allemagne de l'Italie.

ALSIUM. Ville voisine de la mer Tyrrhéne, vers l'Etrurie ou Toscane.

ALTINUM. Autrefois ville, auj. simple Tour dans le territoire de Venise.

ANDROS. Isle de la mer Egée.

APOLLONIE. Ville de Macédoine, près de la mer Adriatique. auj. *Valera.* Il y a quelques autres villes de ce nom.

APULIE. Pays de l'Italie méridionale, & autrefois partie de la grande Grece. C'est aujourd'hui *la Pouille.*

AQUILÉE. Ville située près de la mer Adriatique.

ARGOS. Ville du Péloponnese, autrefois célebre. C'est auj. un village.

ARICIE. Ville d'Italie, située derriere le mont *Alban*, auj. *Rizza.*

ARMENIE. Pays d'Asie, voisin de la Mésopotamie, vers l'Euphrate.

(a *J'ai ajouté quelques villes omises dans la table latine, comme* Aricie, Artagere, Babylone, &c. *& quelques peuples, comme* Bructeres, Cattes, &c.

D

au pied du Parnasse.

DESIDIATES. Peuples de Dalmatie.

DYRRACHIUM. Ville de Macédoine, autrefois Epidamne, auj. *Durazzo.*

E

ÉGÉE. (la mer) Elle sépare l'Europe de l'Asie.

EGYPTE. Pays d'Afrique, vers la Méditerranée.

ELIDE. Pays du Péloponese.

ENARIA. Isle du Royaume de Naples, près de Pouzzoles, auj. *Ischia.*

ENIOCHOS. Pays situé vers le Caucase & le Pont-Euxin. C'est auj. une partie de la *Circassie.*

ÉPHESE. Ville maritime de l'Asie mineure, dans l'Ionie, fameuse par le temple de *Diane.*

EPHYRE. Ville de l'Epire.

EPOREDIA. Ville du Piémont, près de Turin.

ERETHRIE. Ville d'Eubée, vers l'Euripe.

ESERNIE. Ville du Royaume de Naples, environ à 3 l. du Vulturne, auj. *Isernia.*

ESPAGNE. Grand Royaume d'Europe, séparé de la France par les Pyrenées.

ESULUM. Lieu du Latium, entre Tibur & Tusculum.

ETNA. Montagne de Sicile, connue par ses volcans, aujourd. *le Mont-Gibel.*

ETOLIE. Pays de la Grece, divisé par le fleuve Achelaüs, & baigné par la mer Ionienne.

ETRURIE. Pays d'Italie, baigné par la Méditerranée, auj. la *Toscane*

EUBÉE. Isle de la mer Egée, séparée de l'Achaïe par l'Euripe.

F

FABRATERIA. Village du Latium, auj *Falvaterre.*

FAVENTIA. Ville de la Gaule Cis-Alpine, près de Ravenne, aujourd. *Fayence.*

FIDENTIA. Ville de la Gaule Cis Alpine; près de Parme, auj. *Fiorenzola.*

FIRMUM. Ville du Picenum, environ à 6 l. de Laurette, auj. *Fermo.*

FORMIES. Ville maritime de la Campanie.

FREGELLES. Ville du pays des Volsques, sur le Liris, auj. *Ponte-Corvo.*

FUNDI. Petite ville du royaume de Naples, près de la mer & de Terracine.

G

GALICE. Ancien Royaume d'Espagne, qui confinoit au Portugal, vers l'Océan Atlantique.

GALLO-GRECE ou GALATIE. Pays de l'Asie mineure, situé entre la Phrygie, la Bithynie, la Cappadoce & la Paphlagonie.

GETES. Peuples de la Dace, vers le Pont-Euxin : ils occupoient la Valachie & la Moldavie.

GRECE. Pays d'Europe, situé entre la mer Egée, celle de Crete, celle d'Ionie, & l'Epire.

GRANIQUE. (le) Fleuve de l'Asie mineure, qui coule du mont Ida dans la Propontide

GRAVISQUE. Ville d'Etrurie, qui n'existe plus.

H

HERCINIE. Forêt de Germanie, sur les frontieres de la Bohême & de la Turinge.

HERCULANUM. Ville d'Italie, près de Naples & du Vésuve.

HERMUNDES. Peuples de Germanie, qui occupoient une partie de la Baviere & de la Turinge, la Misnie, &c.

HIRPINS. Peuples d'Italie voisins des Samnites.

I

ICARIA. Isle de la mer Egée, ainsi nommée d'*Icare* qui y tomba.

ILIUM ou TROYE. Ville de Phrygie, au pied du mont Ida, & environ à une l. de la mer Egée.

ILLYRIE. Pays d'Europe, qui s'étend depuis la mer Adriatique jusqu'à la Pannonie & la Macédoine, auj. *l'Esclavonie.*

INTERAMNE. Ville des Volsques, sur le Liris. Elle n'existe plus.

IONIE. Pays de l'Asie mineure, vers la mer Egée & la Lydie.

L

LACÉDÉMONE ou SPARTE. Ville principale du Péloponese sur l'Eurotas, auj. *Misitra.*

LACONIE. Pays du Péloponese, dont Lacédémone étoit la capitale.

LAODICÉE. Il y a en Asie plusieurs villes de ce nom.

LARISSE. Colonie Eolienne, dans l'Asie mineure.

LAURENTE. Ville du Latium, auj. *S. Laurenzo.*

LESBOS. Isle de la mer Egée, près de la Troade & de la Mésie, auj. *Metelin.*

LEUCADE. Isle de la mer Ionienne, qui communique à l'Epire par un pont de bois, auj. *l'Isle de Sainte Maure.*

LIMYRE. Ville de Licie, sur un fleuve qui porte son nom.

LIPPE. (la) Riviere de Germanie.

LONGOBARDS. Peuples de Germanie; situés dans les environs de l'Elbe.

LUCQUES. Ville d'Italie, entre Florence & Pise.

LUCERIE. Ville d'Apulie, vers Bénévent.

LUCRIN. Lac dans la Campanie, entre Pouzzole & Baies.

LYCIE. Pays de l'Asie mineure qui s'étend de la mer Méditerranée à la Phrygie & à la Carie.

LYDIE. Pays d'Asie mineure; situé entre la Phrygie, la Lycie, &c.

M

MACEDOINE. Pays d'Europe, situé entre la Grece & l'Epire.

MAGNESIE. Il y a deux villes de ce nom, l'une dans la Lydie, & l'autre dans la Carie.

MARCOMANS. Peuples de Germanie. Ce sont auj. les Bohémiens, entre la Silésie, l'Autriche, &c

MARSEILLE. Ville de Provence, sur la Méditerranée, célebre par son port & par son commerce. C'est une colonie des Phocéens.

MARSES. Peuples d'Italie, près du lac Ficin.

MEDES. Peuples d'Asie, voisins de l'Arménie.

METAPONTE. Ville de Lucanie, sur la mer de Tarente.

MILET. Ville d'Ionie, sur la mer Egée, auj. *Melasso.*

MINERVIUM. Ville d'Apulie, vers l'Ofanto.

MINTURNE. Ville du Latium, près de l'embouchure du Liris.

MITYLENE. Ville principale de l'Isle de Lesbos.

MODENE. Ville d'Italie, capitale du Duché qui porte son nom.

MYCENE. Ville du Péloponese, près de Lacédémone.

MYLES. Ville maritime de Sicile, à 8 l. de Palerme, auj. *Melazzo.*

MYRMIDONS. Peuples de Thessalie.

N

NAPLES. Capitale du royaume qui porte son nom, située sur la mer Tyrrhene, près de la Sicile.

NARBONNE. Ville du Languedoc, à 4 l. de la Méditerranée.

NAUPORT. Ville de la Carniole, auj. *le petit Laubac.*

NEPE. Petite ville d'Italie, entre Rome & Viterbe, auj. *Nepi.*

NEPTUNIA. Ville de la Grande-Grece, en Italie.

NOLE. Ville d'Italie à 7 l. de Naples.

NORIQUES. Peuples de Germanie, qui occupoient la Baviere & une partie de l'Autriche.

NUMANCE. Ville d'Espagne, détruite par *Scipion l'Africain.* On en voit encore les ruines dans la vieille Castille.

NUMIDIE. Pays d'Afrique, sur la Méditerranée, confinant à la Mauritanie au couchant; c'est auj. *Alger* & ses dépendances.

O

OLYMPE. Ville d'Elide, sur l'Alphée, près de Lacédémone, & fameuse par ses jeux.

OSCA. Village maritime de Campanie.

OSTIE. Ville d'Italie, à l'embouchure du Tibre.

P

PÆSTUM Ville d'Espagne, qui n'existe plus.

PALINURE. Promontoire de Lucanie, sur la mer Tyrrhene.

PANNONIE. Pays de Germanie, arrosé du Danube, de la Save & de la Drave; c'est auj. une partie de la *Hongrie.*

PARTHIDE. Pays d'Asie, qui s'étend de la mer Caspienne aux Indes.

PATRAS. Ville d'Achaïe, autrefois appellée *Aroë.*

PELASGES. Peuples de la Grece, près de la Thessalie.

PELOPONESE. Presqu'isle, communiquant à l'Achaïe par un isthme, auj. *la Morée.*

PELUSE. Ville d'Egypte, à l'embouchure du Nil, près de la Méditerranée.

PERGAME. Ville de Mysie, sur le Caïque.

PEROUSE. Ville d'Etrurie.

PERSES. Anciens peuples d'Asie.

PHARSALE Ville de Thessalie, sur l'Enipée.

PHILIPPES. Ville de Macédoine sur les confins de la Thrace.

PHOCEE. Ville d'Eolie.

PICENUM. Pays d'Italie,

Fin de la Table Géographique.

PERMISSION SIMPLE.

Pierre-Charles-Laurent de Villedeuil, *Chevalier, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel, Directeur général de la Librairie & Imprimerie.*

VU l'Article VII de l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, *portant Réglement pour la durée des Privilèges en Librairie.* En vertu des pouvoirs à nous donnés par ledit Arrêt, Nous permettons au Sr. Barbou, Imprimeur à Limoges, de faire une édition de l'Ouvrage qui a pour titre *Traduction de* VELLEIUS PATERCULUS, *par M. Paul*; laquelle édition sera tirée à mille exemplaires, en un volume *in*-12; & sera finie dans le délai de trois mois; à la charge, par ledit Sr. Barbou d'avertir l'Inspecteur de la Chambre Syndicale de Poitiers, du jour où l'on commencera l'impression dudit Ouvrage, au desir de l'Article XXI de l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, *portant suppression & création de différentes Chambres Syndicales*; d'en remettre un exemplaire à la Bibliotheque du Roi, aux mains des Officiers de la Chambre Syndicale de Poitiers; d'imprimer la présente Permission à la fin du Livre, & de la faire enregistrer dans deux mois pour tout délai, sur les registres de ladite Chambre Syndicale de Poitiers, le tout à peine de nullité. Donné à Paris le 25 Février 1785. *Signé* DE VILLEDEUIL.

Par M. le Directeur Général.

DE SANCY, Secrétaire général.

Délivré par Nous Inspecteur de la Librairie à Poitiers. *Signé* Jouqneau Desloges.

Registré par Nous Syndic & Adjoints de la Chambre Syndicale de Poitiers, au desir de l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, sur le Registre des Permissions simples, le 8 Mars 1785. Signé *C. BRAUD, Syndic.*

